

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires: **Pagination multiple. Page 242 comporte une numérotation fautive: p. 42.**

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x		14x		18x		22x		26x		30x
								✓		
	12x		16x		20x		24x		28x	32x



JOURNAUX

DU

CONSEIL LÉGISLATIF,

V O L . X X I V .

JOURNAUX

DU

CONSEIL LÉGISLATIF

DE LA

PROVINCE DU CANADA.



SON EXCELLENCE LE TRÈS HONORABLE CHARLES STANLEY,
VICOMTE MONCK, GOUVERNEUR GÉNÉRAL, ETC., ETC., ETC.

ÉTANT LA TROISIÈME SESSION

DU

HUITIÈME PARLEMENT PROVINCIAL.

1865.

VOLUME XXIV.



JOURNAUX

DU

CONSEIL LÉGISLATIF.

PROVINCE DU CANADA.



PROVINCE }
DU }
Canada. }

MONCK.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du Canada, et à Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le Neuvième jour du mois d'Août courant, et à chacun de vous—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le Trentième jour du mois de Juin dernier, NOUS AVIONS JUGÉ A PROPOS de proroger Notre Parlement Provincial au NEUVIÈME jour du mois d'AOUT courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité de Québec. SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, NOUS AVONS CRU CONVENABLE, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présent au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement Provincial, en Notre Cité de QUÉBEC, LUNDI, le DIX-NEUVIÈME jour du mois de SEPTEMBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Province du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

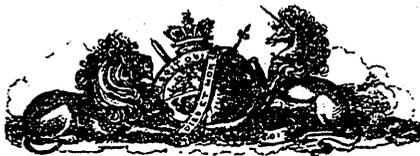
EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos Présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Secau de Notre dite Province du Canada : TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin le Très-Honorable CHARLES STANLEY, VICOMTE MONCK, Baron Monck de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur Nos Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Isle du Prince-Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de QUÉBEC, dans Notre dite Province du Canada, ce SIXIÈME jour d'AOUT, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-et-quatre, et de Notre Règne la Vingt-huitième.

Par Ordre,

L. R. FORTIER,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

PROVINCE DU CANADA.



MONCK.

PROVINCE }
DU }
Canada. }

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du Canada, et à Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le Dix-neuvième jour du mois de Septembre courant, et à chacun de vous—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le Sixième jour du mois d'Août dernier, NOUS AVIONS JUGÉ A PROPOS de proroger Notre Parlement Provincial au DIX-NEUVIÈME jour du mois de SEPTEMBRE courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité de Québec. SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, NOUS AVONS CRU CONVENABLE, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présent au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement Provincial, en Notre Cité de QUÉBEC, VENDREDI, le VINGT-HUITIÈME jour du mois d'OCTOBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Province du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos Présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du Canada : TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin le Très-Honorable CHARLES STANLEY, VICOMTE MONCK, Baron Monck de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur Nos Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Isle du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de QUÉBEC, dans Notre dite Province du Canada, ce DIX-SEPTIÈME jour de SEPTEMBRE, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-et-quatre, et de Notre Règne la Vingt-huitième.

Par Ordre,

L. R. FORTIER,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

PROVINCE DU CANADA.



MONCK.

PROVINCE }
DU }
Canada. }
[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du Canada, et à Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le Vingt-huitième jour du mois d'Octobre courant, et à chacun de vous — SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le Dix-septième jour du mois de Septembre dernier, NOUS AVONS JUGÉ A PROPOS de proroger Notre Parlement Provincial au VINGT-HUITIÈME jour du mois d'OCTOBRE courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité de Québec. SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, NOUS AVONS CRU CONVENABLE, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présent au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement Provincial, en Notre Cité de QUÉBEC, MÉRREDI, le SEPTIÈME jour du mois de DÉCEMBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Province du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos Präsentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du Canada : TÄMOIN, Notre Träs-Fidèle et Bien-Aimé Cousin le Träs-Honorable CHARLES STANLEY, VICOMTE MONCK, Baron Monck de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur Nos Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Isle du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de QUÉBEC, dans Notre dite Province du Canada, ce VINGT-DEUXIÈME jour d'OCTOBRE, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-et-quatre, et de Notre Règne la Vingt-huitième.

Par Ordre,
L. R. FORTIER,
Greffier de la Couronne en Chancellerie.

PROVINCE DU CANADA.



PROVINCE }
DU }
Canada. }

MONCK.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux qui les présentes verront—SALUT :

JOHN A. MACDONALD, } ATTENDU qu'à une Session du Parlement de Notre Pro-
Procureur-Général. } vince du Canada, commencée et tenue en Notre Cité de
QUÉBEC, dans Notre dite Province, le DIX-NEUVIÈME jour de FÉVRIER, dans la VINGT-
SEPTIÈME année de Notre Règne, et prorogée le TRENTIÈME jour de JUIN, dans la VINGT-
HUITIÈME année de Notre Règne, un certain bill intitulé : " Acte pour venir en aide à
James Benning," a été passé par le Conseil Législatif et l'Assemblée, et a été, à la proro-
gation de la dite Session, le dit Trentième jour de Juin, présenté au Träs-Honorable
CHARLES STANLEY, VICOMTE MONCK, Notre Gouverneur-Général de Notre dite Province,
pour Notre assentiment à icelui, qui, en vertu de l'autorité à lui conférée par un certain
acte du Parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, passé dans la
Session tenue dans les troisième et quatrième années de Notre Règne, intitulé : " Acte
pour réunir les Provinces du Haut et du Bas-Canada et pour le Gouvernement du Canada,"
et dans sa discrétion déclara alors qu'il réservait le dit bill pour la signification de Notre
plaisir sur icelui. SACHEZ MAINTENANT, que le dit bill intitulé : " Acte pour venir en
aide à *James Benning* " Nous ayant été soumis en Conseil, le premier jour de novembre,
maintenant dernier, il nous a plu donner à icelui Notre Sanction Spéciale ; et par les pré-
sentes, et en vertu des dispositions du dit acte du Parlement du Royaume-Uni de la Grande-
Bretagne et d'Irlande, nous confirmons et ratifions spécialement, et finalement nous sta-
tuons et sanctionnons le dit bill : Ce dont nos sujets dévoués sont requis de prendre con-
naissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos Présentés Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du Canada : TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable CHARLES STANLEY VICOMTE MONCK, Baron Monck de Ballytramon, dans le Comté de Wexford, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur nos Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Isle du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre Cité de QUÉBEC, dans Notre dite Province du Canada, le PREMIER jour de DÉCEMBRE, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-et-quatre, et dans la vingt-huitième année de Notre Règne.

Par Ordre,
W^M. McDUGALL,
Secrétaire.

PROVINCE DU CANADA.



PROVINCE }
DU }
Canada. }
[L. S.]

MONCK.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du Canada, et à Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le Septième jour du mois de Décembre courant, et à chacun de vous—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le Vingt-deuxième jour du mois d'Octobre dernier. NOUS AVONS JUGÉ A PROPOS de proroger Notre Parlement Provincial au SEPTIÈME jour du mois de DÉCEMBRE courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité de Québec. SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, NOUS AVONS CRU CONVENABLE, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présent au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement Provincial, en Notre Cité de QUÉBEC, LUNDI, le SEIZIÈME jour du mois de JANVIER prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Province du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du Canada : TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin le Très-Honorable CHARLES STANLEY, VICOMTE MONCK, Baron Monck de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur Nos Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Isle du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de QUÉBEC, dans Notre dite Province du Canada, ce TROISIÈME jour de DÉCEMBRE, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-et-quatre, et de Notre Règne la Vingt-huitième.

Par Ordre,

L. R. FORTIER,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

PROVINCE DU CANADA.



MONCK.

PROVINCE }
DU }
Canada. }
[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du Canada, et à Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le Seizième jour du mois de Janvier prochain, et à chacun de vous—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de Notre Parlement Provincial se trouve prorogée au Scizième jour du mois de Janvier prochain, NÉANMOINS, pour certaines causes et considérations, NOUS AVONS JUGÉ A PROPOS de la proroger de nouveau à JEUDI, le DIX-NEUVIÈME jour du mois de JANVIER prochain, de manière que vous ni aucun de vous n'êtes tenus ou obligés de paraître en Notre dite Cité de Québec, le dit Seizième jour de janvier prochain, et NOUS VOULONS EN CONSEQUENCE que vous et chacun de vous soyez entièrement déchargés à cet égard; Vous Commandant et par ces présentes enjoignant à chacun de vous et à tous autres y intéressés, de paraître personnellement et être en Notre dite Cité de QUÉBEC, JEUDI, le DIX-NEUVIÈME jour du mois de JANVIER prochain, pour la DÉPÊCHE DES AFFAIRES, et y traiter, faire, agir et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notre dit Parlement Provincial, pourront, par le Conseil Commun de Notre dite Province, être ordonnées.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du Canada: TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin le Très-Honorable CHARLES STANLEY, VICOMTE MONCK, Baron Monck de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur Nos Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Isle du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de QUÉBEC, dans Notre dite Province du Canada, ce SEIZIÈME jour de DÉCEMBRE, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-et-quatre, et de Notre Règne la Vingt-huitième.

Par Ordre,

L. R. FORTIER,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

JOURNAL

DU

CONSEIL LÉGISLATIF.

JEUUDI, le dix-neuvième jour du mois de janvier, dans la vingt-huitième année du règne de Notre Souveraine Dame *Victoria*, par la grâce de Dieu, reine du royaume-uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, défenseur de la foi, étant la troisième session du huitième parlement provincial du *Canada*, continué par diverses proclamations jusqu'à ce jour ;

Les membres présents dans l'édifice préparé pour la réception du Conseil Législatif, dans la cité de *Québec*, ont été :

L'honorable **ULRIC JOSEPH TESSIER**, Orateur.

Les Honorables Messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Burnham,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bennett,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Panet,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Perry,</i>	<i>Taché, Sir E. P.,</i>
<i>Bossé,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Prud'homme,</i>	<i>Vidal.</i>
<i>Boulton,</i>			

Son Excellence le très-honorable *Charles Stanley*, Vicomte *Monck*, Baron **MONCK** de *Ballytramm*, dans le comté de *Wexford*, Gouverneur-Général de l'*Amérique Britannique du Nord* et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur les provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'*Île du Prince-Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., étant assis dans le fauteuil sur le Trône, l'honorable Orateur a ordonné au gentilhomme huissier de la verge-noire d'informer l'Assemblée " que " c'est le plaisir de Son Excellence qu'elle se rende immédiatement auprès d'elle en cette " Chambre ;"

Laquelle étant venue avec son Orateur, il a plu à Son Excellence le gouverneur-général d'ouvrir la session par un gracieux discours aux deux Chambres.

Honorables Messieurs du Conseil Législatif :

Messieurs de l'Assemblée Législative :

En vous réunissant pour la reprise de vos travaux constitutionnels, je désire exprimer ma reconnaissance à une bienfaisante Providence, qui me permet de vous féliciter de la prospérité et du contentement général du peuple de cette province, et de la continuation pour nous des bienfaits inestimables de la paix.

Il a été commis des outrages contre le commerce et le territoire des *Etats-Unis d'Amérique* par des personnes qui, après avoir commis ces actes, ont cherché un asile sur le sol canadien.

Pour prévenir l'organisation d'aucune entreprise de cette nature dans les limites de cette province, et aussi pour me mettre en état de remplir avec efficacité mes devoirs envers une puissance voisine en relations amicales avec Sa Majesté, j'ai cru devoir organiser un système de police secrète sur la ligne frontière des *Etats-Unis*, et, pour le même objet, j'ai appelé en service permanent une partie de la force volontaire de la province.

Des considérations semblables ont fait naître l'idée d'armer l'exécutif de pouvoirs plus grands qu'il n'en possède aujourd'hui pour le cas de ceux qui, en profitant du droit d'asile qui a toujours été accordé sur le sol britannique aux réfugiés politiques de tous les pays, peuvent oublier les obligations que, par leur séjour parmi nous, ils contractent implicitement d'obéir à nos lois et de respecter la politique déclarée de notre Souveraine.

Il va être mis devant vous un bill à cette fin, et je le recommande à votre prompt attention.

Je suis heureux de pouvoir vous signaler le zèle et l'empressement qu'ont montrés les membres de la force volontaire lors de leur appel en service actif.

Leur conduite démontre que la présente population du *Canada* n'a pas dégénéré des mâles vertus qui caractérisent les races dont elle tire son origine, et qu'on peut attendre d'elle, en toutes occasions, qu'elle répondra à la voix du devoir, soit pour le maintien de l'ordre intérieur, soit pour repousser l'agression étrangère.

Les commissaires nommés sous l'autorité du second chapitre des statuts refondus pour le *Bas-Canada*, pour préparer un code civil, de même qu'un code de procédure civile pour le *Bas-Canada*, ont achevé la première partie de leur œuvre; les résultats de leurs travaux seront mis devant vous, et je suis informé que le code de procédure civile est dans un état très-avancé.

La confection de la codification des lois civiles dans les deux langues, française et anglaise, ne peut manquer d'être d'un grand avantage pour les habitants du *Bas-Canada*, en mettant les personnes des différentes origines en état de lire dans leur propre langue les lois civiles qui les régissent, et qui jusqu'à présent n'ont été accessibles que dans une langue, qui n'est pas la langue maternelle d'une partie du peuple dont elle règle les droits civils.

Messieurs de l'Assemblée Législative :

La dépense rendue nécessaire par l'appel des volontaires en service actif, et qui était imprévue lors du vote du budget pour l'année courante, va exiger un vote supplémentaire pour ce service.

J'ai témoigné le désir qu'il fût mis devant vous un estimé à cette fin.

J'ai le plaisir de pouvoir vous annoncer que la législation financière de la dernière session a été suivie d'heureux résultats.

Il y a eu augmentation considérable dans le revenu, et à la fois extension du commerce de la province.

J'ai donné ordre que le budget pour la prochaine année fiscale fût mis devant vous, et vous verrez qu'il a été préparé de manière à combiner l'économie avec l'efficacité du service public.

Honorables Messieurs et Messieurs :

A la clôture de la dernière session du parlement, je vous informai que j'avais intention, de concert avec mes ministres, de préparer et de vous soumettre une mesure pour la solution du problème constitutionnel dont la discussion agite la province depuis quelques années.

Une considération attentive de la position générale de l'*Amérique Britannique du Nord* a porté à conclure que les circonstances des temps offraient l'occasion, non simplement de régler une question de politique provinciale, mais de plus de créer simultanément une nouvelle nationalité.

J'entamai des négociations préliminaires avec les lieutenants-gouverneurs des autres provinces de l'*Amérique Britannique du Nord*, et le résultat en a été qu'il s'est tenu, à Québec, dans le mois d'octobre dernier, une assemblée composée de délégués de ces colonies, représentant toutes les nuances de parti politique existant chez elles, nommés par les lieutenants-

nants-gouverneurs de leurs provinces respectives, qui se réunirent ici, avec la sanction de la couronne et sur mon invitation, pour conférer avec les membres du ministère canadien sur la possibilité d'effectuer une union de toutes les provinces de l'*Amérique Britannique du Nord*.

Cette conférence, après de longues délibérations, en est arrivée à la conclusion qu'une union fédérale de ces provinces était possible et désirable, et le résultat de ses travaux est un projet de constitution pour l'union proposée, contenu dans une série de résolutions que j'ai ordonné de mettre devant vous avec d'autres documents qui se rapportent au sujet.

Le plan général d'une union, et le projet particulier proposé pour le mettre à effet, ont tous deux reçu l'approbation cordiale du gouvernement impérial.

Il faudra un acte du parlement impérial pour donner effet à l'union projetée des colonies, et le secrétaire d'état m'a officiellement informé que les ministres de Sa Majesté seront prêts à présenter un bill à cette fin au parlement impérial, aussitôt qu'ils auront eu avis que la proposition a reçu la sanction des législatures représentant les différentes provinces qu'elle concerne.

En recommandant à votre attention ce sujet, dont il est impossible d'exagérer l'importance pour vous-mêmes et pour vos descendants, je réclame pour lui de votre part une considération calme, sérieuse et impartiale.

Aux hommes publics de l'*Amérique Britannique du Nord* est maintenant laissée la décision de la question de savoir si la vaste étendue de pays qu'ils habitent sera réunie en un seul Etat, combinant dans ses limites tous les éléments de grandeur nationale, pourvoyant à la sûreté de ses parties constituantes et pouvant contribuer à la force et à la stabilité de l'empire; ou si les diverses provinces dont elle se compose resteront dans leur présente condition fragmentaire et isolée, comparativement impuissantes pour leur aide mutuelle, et incapables de se charger de leur propre part de responsabilité impériale.

Dans la discussion d'une question d'une telle importance, mes vœux fervents sont que vos esprits arrivent à des conclusions propres à faire honneur à Notre Souveraine, à assurer le bonheur de ses sujets, et à tourner à l'avantage de votre propre réputation comme patriotes et comme hommes d'état.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général de se retirer, et l'Assemblée s'en est allée.

PRIÈRES.

L'honorable Orateur a informé la Chambre que des rapports avaient été reçus du greffier de la couronne en chancellerie.

Les dits rapports ont été alors lus par le greffier, comme suit :

PROVINCE DU CANADA, } SAVOIR :

Le présent est pour certifier qu'en vertu d'un writ d'élection, daté du trentième jour d'août dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur-Général et adressé au shérif du district de Québec (*William Smith Sewell*, écr.), officier-rapporteur *ex-officio* pour le collège électoral de *Stadacona*, pour l'élection d'un membre pour représenter le dit collège électoral dans le Conseil Législatif de cette province, en remplacement de feu l'honorable *François Baby*, *Jean Elie Gingras*, écuyer, a été rapporté comme dûment élu en conséquence, tel qu'il appert par le rapport du dit writ d'élection, en date du dix-neuvième jour de septembre présent, lequel est maintenant déposé dans les archives de ce bureau.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE,
Québec, 20 septembre, 1864.

L. R. FORTIER,
Greffier de la couronne en chancellerie.

A *John Fennings Taylor*, écuyer,
Greffier du Conseil Législatif,
Québec.

RAPPORT des conseillers élus pour servir dans le Conseil Législatif de la province du *Canada*, conformément aux writs émis par Son Excellence le très-honorable *Charles Stanley*, Vicomte *Monck*, Baron *Monck* de *Ballytrammion*, dans le comté de *Wexford*, Gouverneur-Général, en date du premier jour de septembre dernier, et retournables le premier mardi de novembre présent, les collèges électoraux ci-après, en vertu des dispositions de l'acte, chapitre un, des statuts refondus du *Canada*, intitulé : " Acte " concernant le Conseil Législatif."

Collèges électoraux.	Officiers-rapporteurs.	—	Date du rapport.	Conseillers élus.
Mille Isles.....	Jos. A. Hervieux....	Régistrateur de Terrebonne	28 sept. 1864..	Léandre Dumouchel, Ger.
Rougement.....	Horace St. Germain	" St. Hyacinthe	19 sept. 1864..	Hon. Wm. Henry Chaffers.
Trent	Thomas A. Corbett..	Shérif de Frontenac, Lennox et Addington.....	22 sept. 1864..	Hon. Billa Flint.
Western	John Mercer	Shérif de Kent.....	10 oct. 1864..	Hon. Walter McCrear.
Rideau	Edward Sherwood..	Régistrateur de Carleton..	20 sept. 1864..	Hon. James Skcad.
Saugeen	Joseph Monaghan..	Shérif de Gray.....	20 oct. 1864..	Dav. Lewis McPherson, Ger.
Lanzon	Jean Pierre Proux..	Régistrateur de Beauce...	5 oct. 1864..	Hon. Elzéar Henri Juchereau Duchesnay.
Laurentides	Gabriel Dick.....	" de la lère division de Montmorency	25 oct. 1864..	David Edward Prier, Ger.
De Salaberry.....	V. A. L. deMartigny	" de Beauharnois	19 sept. 1864..	Hon. Louis Renaud.
Wellington.....	William Ritchie.....	" de Sherbrooke..	27 sept. 1864..	Hon. John Sewall Samborn.
Queen's.....	John Ham Perry....	" d'Ontario.....	26 sept. 1864..	Hon. John Simpson.
Burlington.....	John Hood Greer...	" de Wentworth..	11 oct. 1864..	Harcourt Burland Bull, Ger.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE,

Québec, 16 novembre, 1864.

L. R. FORTIER,

Greffier de la couronne en chancellerie.

L'honorable Orateur a alors informé la Chambre qu'il y avait plusieurs membres qui se présentaient pour être introduits.

Lorsque l'honorable *Jean Elie Gingras* a été introduit entre l'honorable Sir *N. F. Belleau* et l'honorable *M. Foster* ;

L'honorable *Léandre Dumouchel* a été introduit entre l'honorable Sir *E. P. Taché* et l'honorable *M. Bossé* ;

L'honorable *William Henry Chaffers* a été introduit entre les honorables MM. *Lctellier de St. Just* et *Olivier* ;

L'honorable *David Lewis McPherson* a été introduit entre les honorables MM. *Campbell* et *Ross* ;

L'honorable *Elzéar Henri Juchereau Duchesnay* a été introduit entre l'honorable *M. Hamilton* et l'honorable Sir *E. P. Taché* ;

L'honorable *Harcourt Burland Bull* a été introduit entre les honorables MM. *Ross* et *Alexander*.

Les honorables membres, aussitôt après avoir été introduits, se sont approchés de la table et ont pris et souscrit entre les mains du greffier de la Chambre le serment prescrit par la loi.

L'honorable Sir *E. P. Taché* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte relatif " aux écoles communes."

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable Orateur a fait rapport du discours de Son Excellence prononcé du trône, et

Il a été alors lu par le greffier.

Sur motion de l'honorable Sir *E. P. Taché*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que la Chambre prenne en considération le discours de Son Excellence le gouverneur-général, lundi prochain.

Sur motion de l'honorable Sir *E. P. Taché*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que le discours de Son Excellence le gouverneur-général soit imprimé dans les deux langues, pour l'usage des membres.

Sur motion de l'honorable Sir *E. P. Taché*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que tous les membres présents durant la présente session composent un comité pour prendre en considération les usages et coutumes de cette Chambre et les privilèges du parlement, et qu'il soit permis au dit comité de s'assembler dans cette Chambre, quand et comme il le jugera nécessaire.

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre le rapport du greffier en loi sur les lois expirantes.

Ordonné, qu'il reste sur la table.

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre la communication suivante :

SECRETARIAT,

Québec, 19 janvier 1865.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer qu'il a plu à Son Excellence le gouverneur-général de nommer *Octave Cyrille Fortier*, écuyer, M.D., sergent-d'armes de l'honorable Conseil Législatif, en remplacement de *Olivier Vallerand*, écuyer, décédé.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

ET. PARENT,

Ass.-Secrétaire.

L'honorable *U. J. Tessier*,

Orateur du Conseil Législatif,

Québec.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Bennett*,

La Chambre s'est ajournée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 23 Janvier 1865.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable ULRIC JOSEPH TESSIER, Orateur.

Les Honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Burnham,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Moore,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Bennett,</i>	<i>DeBeaujeu,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McPherson,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bossé,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Taché, Sir E. P.,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Vidal.</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Gingras,</i>		

PRIÈRES.

L'honorable Orateur a informé la Chambre qu'il y avait plusieurs membres qui se présentaient pour être introduits.

Lorsque l'honorable *John Sewall Sanborn* a été introduit entre les honorables messieurs *Foster et Moore* ;

L'honorable *David Edward Price* a été introduit entre l'honorable *Sir E. P. Taché* et l'honorable *M. Campbell* ;

L'honorable *Walter McCrea* a été introduit entre les honorables messieurs *Letellier de St. Just et Armstrong*.

Les honorables membres qui viennent d'être introduits se sont approchés de la table ont et pris et souscrit le serment prescrit par la loi, qui leur a été administré par le greffier de cette Chambre, et ont pris leurs sièges en conséquence.

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table :

Par l'honorable *M. Bureau* ; des directeurs et professeurs de l'institution des sourds-muets de *Montréal*.

Par l'honorable *M. Proulx* ; de la corporation de l'asile de la Providence ; et des sœurs de la charité du Bon Pasteur de *Montréal*.

Par l'honorable *M. McCrea* ; du conseil municipal du township de *Sandwich Ouest*.

Par l'honorable *M. Campbell* ; de *William Howard* et autres, de l'île *Amherst*.

Par l'honorable *M. Ryan* ; de *M. O'Brien* et autres, syndics de l'asile des orphelins de *St. Patrice de Montréal* ; et deux pétitions du révérend *V. Rousselot*, de *Montréal*.

Par l'honorable Sir *N. F. Belleau*; de l'asile du Bon Pasteur de *Québec*; et trois pétitions de la corporation de la cité de *Québec*.

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre le rapport du bibliothécaire, sur l'état de la bibliothèque.

Ordonné qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

A l'honorable Conseil Législatif du *Canada*, réuni en parlement provincial.

Le rapport du bibliothécaire sur l'état de la bibliothèque du parlement,

EXPOSE RESPECTUEUSEMENT :

Que pendant l'année dernière, le crédit annuel affecté à l'augmentation de la bibliothèque a été dûment appliqué à l'achat de publications européennes et américaines, comprenant un choix des ouvrages les plus intéressants et les plus précieux qui soient sortis de la presse pendant cette période, et qu'il a été fait un catalogue de ces livres, qui se trouve maintenant chez l'imprimeur.

Que depuis la dernière session du parlement, la bibliothèque a été très fréquentée par le public, et que votre bibliothécaire est très heureux de pouvoir dire que les honteuses mutilations d'ouvrages illustrés qui avaient eu lieu les années précédentes ne paraissent pas s'être reproduites.

Qu'une liste des dons faits à la bibliothèque et des ouvrages reçus en conformité de l'acte sur la propriété littéraire, est annexée au présent rapport.

Qu'à la date du dernier rapport, on estimait le nombre de volumes contenus dans la bibliothèque à près de 53,300; que depuis lors, 1,400 volumes environ y ont été ajoutés; ce qui porte le total des volumes à environ 54,700.

Le tout respectueusement soumis.

W. AGAR ADAMSON,
Bibliothécaire du Conseil Législatif.

Bibliothèque du parlement, 19 janvier 1865.

DONS FAITS A LA BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT DEPUIS LE 19 FÉVRIER 1864.

Par le Sénat des Etats-Unis :

Senate Journal, Reports and Documents for the Session of 1862-63, and Documents for the Special Session of 1863. 8 volumes.

Par la bibliothèque du Congrès :

Reports on American Commerce, Finance, etc. 4 volumes.

Par le département de l'Intérieur des Etats-Unis :

Message of the President to Congress, and Documents for the Session of 1862-63. 5 volumes.

Par le Bureau des Brevets des Etats-Unis :

Patent Office Report, 1861. 2 volumes.

Par le Commissaire de l'Agriculture des Etats-Unis :

Reports on American Agriculture for 1860 and 1862.

Par le Bureau du Recensement, Washington :

Census of Population, United States, 1860. 1 vol. 4-to.

Par la Smithsonian Institution :

Smithsonian Contributions to Knowledge, vol. 13.
 " Miscellaneous Collections, vol. 5.

Par l'Etat de Massachusetts :

Gray's Reports, vols. 9, 10.
 Allen's Reports, vols. 3, 4, 5.
 Acts and Resolves, 1863.
 Public Documents for 1862. 3 vols.
 Reports of Board of Education for 1862-3 and 1863-4.
 Reports of Board of Agriculture for 1862-3.

Par l'Etat de Pennsylvanie :

State Law Reports, vols. 43, 44 et 45.
 Adjutant General's Reports, School Report, and Reports of Railroad Companies for 1863. 3 vols.
 Laws of *Pennsylvania* in 1864.
 School Report, 1864.
 Report on the Soldier's National Cemetery, 1864, et quelques brochures.

Par l'Etat de New-York :

Adjutant General's Report of this State for 1863. 2 vols.
 Muster Rolls, *New-York* State Regiments, vols. 1 et 2.

Par l'Etat de Minnesota :

State Reports, vol. 8.
 State Executive Documents, 1863.
 State Laws, 1864.

Par l'Etat de l'Ohio :

State Reports, vols. 13 et 14.
 State Executive Documents, 1862 and 1863. 4 vols.
 House and Senate Journals, 1863. 2 vols.
 Laws, 1863 and 1864. 2 vols.
Ohio Statistics, 1862 and 1863.
 State Agricultural Report, 1862.
 Auditor's Report, 1863.
 Debates on the Convention of 1850. 2 vols., et quelques brochures.

Par l'Etat du Maine :

State Law Reports, vol. 49.
 Laws and Legislative Documents, 1864.
 Adjutant General's Report, 1863.
 State Agricultural Report, 1863.

Par l'Etat de Connecticut :

Journals of the Senate and House of Representatives, for the Special Session of 1863-4, and the May Session of 1864. 4 vols.
 Public Acts and Private Acts, and Resolutions passed in 1863 and 1864. 2 vols.
 Legislative Documents, 1864.
 Connecticut Reports, vol. 31.

Par le Secrétaire de la Chambre d'Agriculture du Haut-Canada :

The Canadian Agriculturist for 1862 and 1863. 2 vols. (trois exemplaires).

Par le Secrétaire de la Chambre des Arts et des Manufactures du H.-C. :

Le 4e vol. du Journal de la Chambre pour 1864.

Par l'Observatoire Magnétique, Toronto :

Meteorological Abstracts, Toronto, 1854-1859, 1 vol ; 1860-1862, 1 vol.

Par la Nouvelle-Zélande :

Statutes of *New Zealand*, 1863.

Journals, Legislative Council and House of Representatives, avec appendice, 1863.

Par le Secrétaire de la Colonie du Cap de Bonne-Espérance :

Statute Law of the *Cape of Good Hope*, 1714-1853. 1 vol.

Par Denis Godley, écuyer :

Writings and Speeches of the late *John Robert Godley*, edited by *J. E. Fitzgerald*, 1863.

Par S. Phillips Day, écuyer :

Bosworth's Hochelaga Depicta.

Par E. A. Meredith, écuyer :

Graves, R. H. Apostolical Succession overthrown. *London*, 1864.

Graves, R. H. *Daniel's* great period of 2,300 days discovered, 1854.

Graves, R. H. Terminal Synchronism of *Daniel's* two principal periods, 1858.

Par le Révérend James Douglas :

Catalogue of Books in the Library of the Literary and Historical Society of *Quebec*.
Transactions of the Society, 1864. (Trois exemplaires.)

Par le Révérend Edmond Langevin :

Notice historique sur la Mission de *Ste Croix de Tadoussac*, 1864.

Par le Colonel Kingsmill :

Copy of his Addresses to the Prisoners in *Toronto* Goal.

Par George Ticknor, écuyer, Boston :

Life of *W. H. Prescott*, by *George Ticknor*.

Par le Révérend Dr. Scadding :

Divers Sermons et discours par lui-même, savoir :

Shakspeare, the Seer, the Interpreter, 1864.

Valedictory Addresses before the *Toronto Athenæum*, 1846.

The Eastern Oriel opened, 1842.

Memorial of the Reverend *W. H. Ripley*, 1849.

A Dead Christendom Reviving, 1856.

Par *William Rees, écuyer, M. D.*

Views of the Cities of *St. Johns, Newfoundland ; St. Johns, New Brunswick, and Halifax, Nova Scotia.*

Map of *New Brunswick* and the proposed Union Canal.

Par l'honorable *W. H. Pope, Secrétaire Provincial de l'Île du Prince-Edouard :*

Topographical Map of *Prince Edward Island*, by *Lake and Baker*, 1863.

Ouvrages reçus sous l'Acte de la propriété littéraire :

The Gold Digger's Guide, by *J. Bailey*. Québec, printed by *Hunter, Rose & Co.*

Blackstone's Commentaries on the Laws of *England* applicable to Real Property, adapted to the present state of the law in *Upper Canada*. By *Alexander Leith*; published by *W. C. Chewett & Co., Toronto.*

Tourist's Guide to *Quebec*, by *Godfrey S. O'Brien*. Printed by *Hunter, Rose & Co., Québec.*

Reports of cases decided in the Court of Common Pleas of *Upper Canada*, vol. 13, by *Edward C. Jones*. Printed by *H. Rousell, Toronto.*

1812. The War and its Moral; a Canadian Chronicle, by *W. F. Coffin* Lt.-Colonel. Printed by *John Lovell, Montreal.*

Treatise on the office and duties of Coroners in *Upper Canada*, by *W. F. A. Boys*. Printed by *W. C. Chewett & Co., Toronto.*

Annuaire de *Ville-Marie*, 1re année, 1863, par *L. A. Huguet-Latour*. Imprimé par *E. Sénécal, Montréal.*

Directions de navigation pour le golfe et le fleuve *St. Laurent*; traduit de l'anglais par *T. T. Nesbitt*. Imprimé par *E. Vincent, Québec.*

Fifth Edition of *Keele's Provincial Justice*; published by *Henry Rousell, Toronto.*

Stamp Hand-Book, issued by *Middleton & Dawson, Québec.*

Jepthah's Daughter. A poem, by *Charles Heavysegg*. Published by *Dawson Brothers, Montreal.*

Cours de pédagogie, par *Jean Langevin*, prêtre, principal de l'école normale *Laval*. Québec: *C. Darveau*, imprimeur.

Dun & Co. Mercantile Agency Reference Book for the British Provinces. Vol. 1 for 1864. *Montreal* and *Toronto*, published for the proprietors.

De Gaspé, P. A. The Canadians of old; translated by *G. M. Pennie*; printed by *G. & G. E. Desbarats, Québec.*

Casgrain, l'abbé H. R. Histoire de la Mère *Marie de l'Incarnation*. Imprimée par *G. E. Desbarats, Québec.*

L'ordre du jour étant lu pour la considération du discours de Son Excellence prononcé du trône, à l'ouverture de la présente session, et

Le discours étant lu par le greffier,

L'honorable *M. McPherson*, secondé par l'honorable *M. Bossé*, propose :

Qu'il soit présentée une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, pour remercier Son Excellence de son gracieux discours à l'ouverture de la présente session du parlement provincial.

Pour exprimer, avec Son Excellence, notre reconnaissance envers une bienfaisante providence, de la prospérité et du contentement général du peuple de cette province, et de la continuation pour nous des bienfaits inestimables de la paix.

Pour exprimer à Son Excellence le regret avec lequel cette Chambre a appris qu'il a été commis des outrages contre le commerce et le territoire des *Etats-Unis d'Amérique* par des personnes qui, après avoir commis ces actes, ont cherché un asile sur le sol canadien.

Pour informer Son Excellence que cette Chambre a appris avec beaucoup de satisfaction que, pour prévenir l'organisation d'aucune entreprise de cette nature dans les limites

de cette province, et aussi pour la mettre en état de remplir avec efficacité ses devoirs envers une puissance voisine en relations amicales avec Sa Majesté, Son Excellence a cru devoir organiser un système de police secrète sur la ligne-frontière des *Etats-Unis*, et que pour le même objet elle a appelé en service permanent une partie de la force volontaire de la province.

Pour assurer Son Excellence que nous donnerons notre prompte considération au bill qu'il lui a plu nous informer devoir être soumis au parlement dans le but d'armer l'exécutif de pouvoirs plus grands qu'il n'en possède aujourd'hui pour le cas de ceux qui, en profitant du droit d'asile, qui a toujours été accordé sur le sol britannique aux réfugiés politiques de tous les pays, peuvent oublier les obligations que, par leur séjour parmi nous, ils contractent implicitement d'obéir à nos lois et de respecter la politique déclarée de notre Souveraine.

Pour assurer Son Excellence que cette Chambre est heureuse d'apprendre le zèle et l'empressement qu'ont montrés les membres de la force volontaire lors de leur appel en service actif, et de reconnaître avec Son Excellence que leur conduite démontre que la présente population du *Canada* n'a pas dégénéré des mâles vertus qui caractérisent les races dont elle tire son origine, et qu'on peut attendre d'elle, en toutes occasions, qu'elle répondra à la voix du devoir, soit pour le maintien de l'ordre intérieur, soit pour repousser l'agression étrangère.

Pour remercier Son Excellence de ce qu'elle nous informe que les commissaires nommés sous l'autorité du second chapitre des statuts refondus pour le *Bas-Canada* pour préparer un code civil, de même qu'un code de procédure civile pour le *Bas-Canada*, ont achevé la première partie de leur œuvre, et que le code de procédure civile est dans un état très-avancé; et aussi de nous avoir assuré que le résultat des travaux des commissaires sera soumis à cette Chambre.

Pour reconnaître avec Son Excellence que la confection de la codification des lois civiles, dans les deux langues française et anglaise, ne peut manquer d'être d'un grand avantage pour les habitants du *Bas-Canada*, en mettant les personnes des différentes origines en état de lire dans leur propre langue les lois civiles qui les régissent, et qui jusqu'à présent n'ont été accessibles que dans une langue qui n'est pas la langue maternelle d'une partie du peuple dont elle règle les droits civils.

Pour assurer Son Excellence que nous nous rappelons avec satisfaction qu'elle a annoncé, à la clôture de la dernière session du parlement, qu'elle avait l'intention, de concert avec ses ministres, de préparer et soumettre au parlement une mesure pour la solution du problème constitutionnel dont la discussion agite la province depuis quelques années.

Pour exprimer à Son Excellence l'assurance que nous prêtons toute notre attention au fait signalé par elle qu'une considération attentive de la position générale de l'*Amérique Britannique du Nord* a porté à conclure que les circonstances des temps offraient l'occasion, non simplement de régler une question de politique provinciale, mais de plus de créer simultanément une nouvelle nationalité.

Pour remercier Son Excellence de ce qu'elle nous informe que Son Excellence a entamé des négociations préliminaires avec les lieutenants-gouverneurs des autres provinces de l'*Amérique Britannique du Nord*, et que le résultat en a été qu'il s'est tenu, à *Québec*, dans le mois d'octobre dernier, une assemblée composée de délégués de ces colonies, représentant toutes les nuances de partis politiques existant chez elles, nommés par les lieutenants-gouverneurs de leurs provinces respectives, qui se réunirent ici, avec la sanction de la couronne et sur l'invitation de Son Excellence, pour conférer avec les membres du ministère canadien sur la possibilité d'effectuer une union de toutes les provinces de l'*Amérique Britannique du Nord*.

Pour assurer Son Excellence que nous avons appris avec un profond intérêt que cette conférence, après de longues délibérations, en est arrivée à la conclusion qu'une union fédérale de ces provinces était possible et désirable, et que le résultat de ses travaux est un projet de constitution pour l'union proposée, contenu dans une série de résolutions que Son Excellence a ordonné de soumettre au Parlement avec d'autres documents qui se rapportent au sujet; et que le plan général d'une union, et le projet particulier proposé pour le mettre à effet, ont tous deux reçu l'approbation cordiale du gouvernement impérial.

Pour informer Son Excellence qu'un acte du Parlement Impérial étant nécessaire pour donner effet à l'union projetée des colonies, cette Chambre est heureuse d'apprendre que Son Excellence a été officiellement informée, par le secrétaire d'Etat, que les ministres de Sa Majesté seront prêts à présenter un bill à cette fin au parlement impérial, aussitôt qu'ils auront eu avis que la proposition a reçu la sanction des législatures représentant les différentes provinces qu'elle concerne :

Et pour assurer Son Excellence que ce sujet qu'elle a bien voulu recommander à notre attention, et dont il est impossible d'exagérer l'importance pour nous-mêmes et pour nos descendants, recevra de cette Chambre la considération calme, sérieuse et impartiale que demande Son Excellence.

Pour exprimer à Son Excellence le profond respect avec lequel cette Chambre l'a entendue énoncer la conviction qu'aux hommes publics de l'*Amérique Britannique du Nord* est maintenant laissée la décision de la question de savoir si la vaste étendue de pays qu'ils habitent sera réunie en un seul Etat, combinant dans ses limites tous les éléments de grandeur nationale, pourvoyant à la sûreté de ses parties constituantes et pouvant contribuer à la force et à la stabilité de l'empire ; ou si les diverses provinces dont elle se compose resteront dans leur présente condition fragmentaire et isolée, comparativement impuissantes pour leur aide mutuelle, et incapables de se charger de leur propre part de responsabilité impériale.

Pour nous unir aux vœux fervents de Son Excellence que dans la discussion d'une question d'une telle importance, nous arrivions à des conclusions propres à faire honneur à notre Souveraine et à assurer le bonheur de ses sujets.

Le premier paragraphe de la dite résolution étant lu de nouveau,
L'honorable M. *McPherson* a proposé, secondé par l'honorable M. *Bossé*,
Qu'il soit adopté.

Après un long débat,

Sur motion de l'honorable Sir *E. P. Taché*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que les débats ultérieurs sur la dite motion soient remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable Sir *E. P. Taché*, secondé par l'honorable M. *Campbell*,

La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 24 Janvier 1865.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable ULRIC JOSEPH TESSIER, Orateur.

Les Honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Burnham,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Archambault,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Prud'homme,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>De Beaujeu,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bennett,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McPherson,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bossé,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Taché, Sir E. P.,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Gingras,</i>	<i>Moore,</i>	<i>Vidal.</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Guévremont,</i>		

PRIÈRES.

L'honorable Orateur a informé la Chambre qu'il y avait deux membres qui se présentaient pour être introduits.

Lorsque l'honorable *James Skead* a été introduit entre les honorables MM. *Matheson* et *Shaw* ;

L'honorable *John Simpson* a été introduit entre les honorables MM. *Seymour* et *Moore*.

Les honorables membres qui viennent d'être introduits se sont approchés de la table et ont pris et souscrit le serment prescrit par la loi, qui leur a été administré par le greffier de cette Chambre, et ont pris leur siège en conséquence.

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table:—

Par l'honorable M. *Ferrier* ; d'*Edward M. Hopkins* et autres, de la cité de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Moore* ; du révérend M. *Townsend* et autres, de *St. George de Clarenceville*, dans le comté de *Missisquoi*.

Par l'honorable M. *Crawford* ; de *Joseph P. Slack*.

Par l'honorable M. *Proulx* ; des dames de l'asile de la Providence, de *Montréal* ; des dames administratrices de l'hôpital-général de *Montréal* ; et de *Charles Allard* et autres, de la cité de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Skead* ; de la communauté, de l'hôpital-général, aumônerie et académie des sciences des Sœurs de la Charité, à *Ottawa*.

Par l'honorable M. *Ferrier* ; de la compagnie du chemin de fer d'*Ottawa* et *Prescott*.

Par l'honorable Sir *N. F. Belleau* ; de Monseigneur l'évêque catholique romain du diocèse de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Christie* ; de la corporation du village de *Caledonia* ; de *Matthew Gash* et autres, du village de *Dunnville* ; de la corporation du village de *Clinton* ; de *P. R. Jarvis* et autres, de la ville de *Stratford* ; de la corporation du village de *Fort Erié* ; de la compagnie du chemin de fer de *Hamilton* et *Port Dover* ; de messieurs *Moore* et *Adam* ; et deux pétitions de la compagnie du chemin de fer de *Buffalo* et du lac *Huron*.

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre un état des affaires de la compagnie d'assurance *Queen*, de *Montréal*, jusqu'au 31 août 1864.

Aussi, un rapport de la compagnie d'assurance et de prévoyance sur la vie et de placement, pour 1863 et 1864.

Aussi, un rapport de l'association d'assurance mutuelle *Beaver*, pour l'année finissant le 30 avril 1864.

Aussi, un rapport de la banque d'épargnes des cité et district de *Montréal*, pour l'année finissant le 31 décembre 1864.

Aussi, un rapport de la compagnie d'assurance sur la vie du *Canada*, pour l'année finissant le 30 avril 1864.

Aussi, un rapport du département des terres de la couronne, constatant qu'aucune commutation de tenure n'a eu lieu dans aucune des censives ci-devant la propriété du

ci-devant ordre des Jésuites, ni dans la seigneurie de *Lauzon*, ni dans les censives du domaine de la couronne, à *Québec* ou à *Trois-Rivières*.

Aussi, un rapport des baptêmes, mariages et sépultures dans les district et comté de *Gaspé*, pour l'année 1863.

Et aussi, un rapport des baptêmes, mariages et sépultures dans le comté de *Berthier*, pour l'année 1864.

Ordonné qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit :

(*Voir Documents de la Session.*)

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a repris les débats ajournés sur la motion de l'honorable M. *Macpherson* pour l'adoption du premier paragraphe de la résolution pour une adresse en réponse au discours de Son Excellence le gouverneur-général prononcé du trône, à l'ouverture de la présente session.

Après un nouveau long débat,

La question de concours étant mise sur icelle, elle a été unanimement résolue dans l'affirmative.

Les autres paragraphes de la dite résolution étant lus de nouveau par le greffier, et la question de concours mise sur chacun d'eux, ils ont été séparément et unanimement adoptés.

Ordonné que les honorables MM. *Macpherson*, *Bossé*, et l'honorable Sir *E. P. Taché* forment un comité pour rédiger une adresse basée sur la dite résolution.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable Sir *E. P. Taché* a fait rapport d'une adresse préparée par le comité, comme suit :

A Son Excellence le Très-Honorable CHARLES STANLEY, Vicomte MONCK, Baron MONCK de *Ballytrammon*, dans le comté de *Wexford*, Gouverneur-Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur les provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'*Ile du Prince-Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc.

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE :

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Conseil Législatif du *Canada*, réunis en parlement provincial, remercions respectueusement Votre Excellence de son gracieux discours à l'ouverture de la présente session.

Nous nous unissons cordialement à Votre Excellence dans l'expression de sa reconnaissance envers une bienfaisante Providence, de la prospérité et du contentement général du peuple de cette province, et de la continuation pour nous des bienfaits inestimables de la paix.

Nous désirons exprimer à Votre Excellence le regret avec lequel nous avons appris qu'il a été commis des outrages contre le commerce et le territoire des *Etats-Unis d'Amérique* par des personnes qui, après avoir commis ces actes, ont cherché un asile sur le sol canadien.

Nous avons appris avec beaucoup de satisfaction que, pour prévenir l'organisation d'aucune entreprise de cette nature dans les limites de cette province, et aussi pour mettre Votre Excellence en état de remplir avec efficacité ses devoirs envers une puissance voisine en relations amicales avec Sa Majesté, Votre Excellence a cru devoir organiser un système de police secrète sur la ligne-frontière des *Etats-Unis*, et que pour le même objet elle a appelé en service permanent une partie de la force volontaire de la province.

Nous donnerons notre prompte considération au bill qu'il a plu à Votre Excellence nous informer devoir être soumis au parlement dans le but d'armer l'exécutif de pouvoirs plus grands qu'il n'en possède aujourd'hui pour le cas de ceux qui, en

profitant du droit d'asile qui a toujours été accordé sur le sol britannique aux réfugiés politiques de tous les pays, peuvent oublier les obligations que, par leur séjour parmi nous, ils contractent implicitement d'obéir à nos lois et de respecter la politique déclarée de notre Souverain.

Nous sommes heureux d'apprendre le zèle et l'empressement qu'ont montré les membres de la force volontaire lors de leur appel en service actif, et nous reconnaissons avec Votre Excellence que leur conduite démontre que la présente population du *Canada* n'a pas dégénéré des mâles vertus qui caractérisent les races dont elle tire son origine, et qu'on peut attendre d'elle, en toutes occasions, qu'elle répondra à la voix du devoir, soit pour le maintien de l'ordre intérieur, soit pour repousser l'agression étrangère.

Nous remercions Votre Excellence de ce qu'elle nous informe que les commissaires nommés sous l'autorité du second chapitre des statuts refondus pour le *Bas-Canada* pour préparer un code civil, de même qu'un code de procédure civile pour le *Bas-Canada*, ont achevé la première partie de leur œuvre, et que le code de procédure civile est dans un état très-avancé ; et aussi de nous avoir assuré que le résultat des travaux des commissaires sera soumis à cette Chambre.

Nous partageons l'opinion de Votre Excellence que la confection de la codification des lois civiles, dans les deux langues française et anglaise, ne peut manquer d'être d'un grand avantage pour les habitants du *Bas-Canada*, en mettant les personnes des différentes origines en état de lire dans leur propre langue les lois civiles qui les régissent, et qui jusqu'à présent n'ont été accessibles que dans une langue qui n'est pas la langue maternelle d'une partie du peuple dont elle règle les droits civils.

Nous assurons Votre Excellence que nous nous rappelons avec satisfaction qu'elle a annoncé, à la clôture de la dernière session du parlement, qu'elle avait l'intention, de concert avec ses ministres, de préparer et soumettre au parlement une mesure pour la solution du problème constitutionnel dont la discussion agite la province depuis quelques années.

Nous prêtons toute notre attention au fait signalé par Votre Excellence qu'une considération attentive de la position générale de l'*Amérique Britannique du Nord* a porté à conclure que les circonstances des temps offraient l'occasion, non simplement de régler une question de politique provinciale, mais de plus de créer simultanément une nouvelle nationalité.

Nous remercions Votre Excellence de ce qu'elle nous informe que Votre Excellence a entamé des négociations préliminaires avec les lieutenants-gouverneurs des autres provinces de l'*Amérique Britannique du Nord*, et que le résultat en a été qu'il s'est tenu, à Québec, dans le mois d'octobre dernier, une assemblée composée de délégués de ces colonies, représentant toutes les nuances de partis politiques existant chez elles, nommés par les lieutenants-gouverneurs de leurs provinces respectives, qui se réunirent ici, avec la sanction de la couronne et sur l'invitation de Votre Excellence, pour conférer avec les membres du ministère canadien sur la possibilité d'effectuer une union de toutes les provinces de l'*Amérique Britannique du Nord*.

Nous avons appris avec un profond intérêt que cette conférence, après de longues délibérations, en est arrivée à la conclusion qu'une union fédérale de ces provinces était possible et désirable, et que le résultat de ces travaux est un projet de constitution pour l'union proposée, contenu dans une série de résolutions que Votre Excellence a ordonné de soumettre au Parlement avec d'autres documents qui se rapportent au sujet ; et que le plan général d'une union, et le projet particulier proposé pour le mettre à effet, ont tous deux reçu l'approbation cordiale du gouvernement impérial.

Un acte du parlement impérial étant nécessaire pour donner effet à l'union projetée des colonies, cette Chambre est heureuse d'apprendre que Votre Excellence a été officiellement informée, par le secrétaire d'Etat, que les ministres de Sa Majesté seront prêts à présenter un bill à cette fin au parlement impérial, aussitôt qu'ils auront eu avis que la proposition a reçu la sanction des législatures représentant les différentes provinces qu'elle concerne ;

Et nous assurons Votre Excellence que ce sujet qu'elle a bien voulu recommander à notre attention, et dont il est impossible d'exagérer l'importance pour nous-mêmes et pour nos descendants, recevra de cette Chambre la considération calme, sérieuse et impartiale que demande Votre Excellence.

Nous désirons exprimer à Votre Excellence le profond respect avec lequel cette Chambre l'a entendue énoncer la conviction qu'aux hommes publics de l'*Amérique Britannique du Nord* est maintenant laissée la décision de la question de savoir si la vaste étendue de pays qu'ils habitent sera réunie en un seul Etat, combinant dans ses limites tous les éléments de grandeur nationale, pourvoyant à la sûreté de ses parties constituantes et pouvant contribuer à la force et à la stabilité de l'empire; ou si les diverses provinces dont elle se compose resteront dans leur présente condition fragmentaire et isolée, comparativement impuissantes pour leur aide mutuelle, et incapables de se charger de leur propre part de responsabilité impériale.

Nous nous unissons au vœu fervent de Votre Excellence que, dans la discussion d'une question d'une telle importance, nous arrivions à des conclusions propres à faire honneur à notre Souveraine et à assurer le bonheur de ses sujets.

Laquelle dite adresse étant lue par le greffier, a été unanimement agréée.

Ordonné que la dite adresse soit grossoyée et qu'elle soit signée par l'honorable Orateur de cette Chambre.

Ordonné que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général par toute la Chambre.

Ordonné que les membres du Conseil Exécutif qui sont membres de cette Chambre se rendent auprès de Son Excellence le gouverneur-général, pour savoir quand il plaira à Son Excellence de recevoir la dite adresse.

L'honorable Sir *E. P. Taché* a informé la Chambre que, conformément à l'ordre, il s'était rendu auprès de Son Excellence le gouverneur-général, pour savoir quand il plairait à Son Excellence recevoir l'adresse de cette Chambre, et que Son Excellence a fixé demain, à trois heures et demie de l'après-midi, à l'Hôtel du Gouvernement, en cette ville.

L'honorable M. *Alexander* a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour amender de nouveau l'acte concernant les compagnies à fonds social pour la construction de chemins et autres ouvrages dans le *Haut-Canada*."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable Sir *E. P. Taché*,

La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 25 Janvier 1865.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable ULRIC JOSEPH TESSIER, Orateur.

Les Honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Price,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Mc Orea,</i>	<i>Prud'homme,</i>
<i>Archambault,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Currie,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>De Beaujeu,</i>	<i>Mathiot,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Bennett,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bossé,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Moore,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Gingras,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Slead,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Guèvremont,</i>	<i>Panet,</i>	<i>Taché, Sir E. P.,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Perry,</i>	<i>Vidal.</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Lacoste,</i>		

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table :—

Par l'honorable M. *Shaw* ; de *John Lorn McDougall* et autres, de *Renfrew* et *Montréal*.

Par l'honorable M. *Foster* ; du très-révérend Lord Evêque de *Montréal*, métropolitain et de Sa Seigneurie l'Evêque de *Québec*.

Par l'honorable M. *Lacoste* ; de *Henri Louis* et autres, de la cité de *Montréal* ; de l'Union *St. Joseph* de *Montréal* ; et de l'Union *St. Jacques* de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Vidal* ; deux pétitions du conseil municipal du comté de *Lambton*.

Par l'honorable M. *Simpson* ; du révérend *A. Macnab, D.D.*, recteur, et autres, de *Bowmanville*.

Par l'honorable M. *Ryan* ; de *Françoise-Geneviève Bouthillier* et autres, directrices de l'asile des orphelins catholiques romains de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Price* ; de la corporation des pilotes pour le havre de *Québec* et au-dessous ; de *Jacob Bouchard* et autres, de la paroisse de *St. Louis* de l'*Ile-aux-Coudres*, dans le comté de *Charlevoix* ; et de la compagnie du *Richelieu*.

Par l'honorable M. *Campbell* ; de la corporation de la cité de *Kingston*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

Des directeur et professeurs de l'institution des sourds-muets de *Montréal* ;

des Sœurs de la charité du Bon-Pasteur, de *Montréal* ; de la corporation de l'asile de la Providence, de *Montréal* ; du révérend *V. Rousselot*, directeur de l'asile *St. Joseph* de *Montréal* ; et du révérend *V. Rousselot*, en sa qualité de directeur de l'asile de *Nazareth*, de *Montréal* ; de *M. O'Brien* et autres, syndics de l'asile des orphelins de *St. Patrice* de *Montréal* ; et de l'asile du Bon-Pasteur de *Québec* ; demandant séparément une allocation.

Du conseil municipal du township de *Sandwich* Ouest ; demandant un acte pour confirmer un certain arpentage d'une partie du dit township, fait par *Edwin R. Jones*, de la ville de *Sarnia*, écuyer, D. A. P.

De *William Howard* et autres, du township de l'Île *Amherst* ; demandant que le dit township soit séparé du comté de *Lennox* et *Addington* et annexé au comté de *Frontenac* pour toutes fins quelconques.

Et trois pétitions de la corporation de la cité de *Québec* ; demandant certains amendements aux actes d'incorporation de la dite cité, et la refonte des dits actes tels qu'amendés ;—aussi, demandant certains amendements aux actes concernant l'aqueduc de la dite cité, la refonte des dits actes tels qu'amendés, et à être autorisée à émettre de nouvelles débentures ayant rapport au dit aqueduc ;—et aussi, demandant certains amendements à la loi qui constitue la cour du Recorder de la dit cité, et la refonte de la dite loi telle qu'amendée.

L'honorable *M. Foster* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant les chemins de fer."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

L'honorable *M. Campbell* a présenté à la Chambre le rapport du commissaire des terres de la couronne, pour les six mois finissant le 30me jour de juin 1864.

Ordonné qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(Voir Documents de la Session.)

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance.

L'honorable Orateur a fait rapport que la Chambre s'était rendue auprès de Son Excellence le gouverneur-général avec son adresse en réponse au discours de Son Excellence, prononcé du trône, à laquelle il avait plu à Son Excellence de faire la gracieuse réponse suivante :

Monsieur l'Orateur et Honorables Messieurs du Conseil Législatif,

Je vous remercie de votre adresse. Je suis persuadé que vous vous appliquerez à la considération des affaires importantes qui seront mises devant vous, dans une disposition calme et sans passion.

Sur motion de l'honorable Sir *E. P. Taché*, secondé par l'honorable *M. Campbell*, il a été

Ordonné que l'adresse à Son Excellence le gouverneur-général, en réponse au discours de Son Excellence, prononcé du trône, ainsi que la réponse de Son Excellence à icelle, soient imprimées et publiées dans les deux langues, pour l'usage des membres.

Sur motion de l'honorable Sir *E. P. Taché*, secondé par l'honorable *M. Campbell*, il a été

Ordonné que les honorables messieurs *Alexander, Armand, Boulton, Christie, Lacoste, Letellier de St. Just, Malhiot, McMaster, Mills, Perry, Ross, Seymour, Shaw* et Sir *E. P. Taché* composent un comité pour examiner et faire rapport sur les comptes continents du Conseil Législatif pour la présente session.

Sur motion de l'honorable Sir *E. P. Taché*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné que les honorables messieurs *Aikins, Allan, Belleau Sir N. F., Blair Fergusson, Bossé, Bureau, Campbell, Currie, Ferrier, Macpherson, McCrea, Olivier, Ross* et *Sanborn* composent un comité sur les ordres permanents et sur les bills privés, avec pouvoir d'examiner et de s'enquérir de toutes telles matières et choses qui seront renvoyées au dit comité, de faire rapport de temps à autre de leurs observations et opinions sur icelles, et d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Sur motion de l'honorable Sir *E. P. Taché*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné que les honorables MM. *Allan, Archambault, Belleau Sir N. F., Bull, Crawford, Ferrier, Hamilton (Kingston), Hamilton (Inkerman), Macpherson, McMaster, Moore, Price, Ryan, Simpson* et *Vidal* composent un comité sur les banques et le commerce pour la présente session, auquel seront renvoyés tous bills sur ces sujets.

Sur motion de l'honorable Sir *E. P. Taché*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné que les honorables MM. *Armstrong, Bennett, Blake, Chaffers, Duchesnay A. J., Flint, Foster, Gingras, Guévremont, Leonard, Leslie, Matheson, Proulx, Prud'homme, Read* et *Shead* composent un comité pour examiner et perfectionner les journaux de cette session et des sessions précédentes du parlement provincial.

Sur motion de l'honorable Sir *E. P. Taché*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné que les honorables MM. *Aikins, Alexander, Burnham, Christie, Cormier, Duchesnay E. H. J., Dumouchel, Foster, McDonald, Reesor* et *Simpson* composent un comité pour surveiller les impressions de cette Chambre durant la présente session.

Sur motion de l'honorable Sir *E. P. Taché*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Résolu que l'honorable M. *Allan*, l'honorable Sir *N. F. Belleau*, les honorables MM. *Fergusson Blair, Campbell, De Beaujeu, Moore, Olivier, Panet, Quesnel, Ross, Ryan* et Sir *E. P. Taché* composent un comité pour assister Son Honneur l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque du parlement, en autant que les intérêts de cette Chambre sont concernés, et pour agir au nom de cette Chambre comme membres du comité collectif des deux Chambres de la bibliothèque.

Ordonné que la résolution ci-dessus soit communiquée à l'Assemblée Législative par un des maîtres en chancellerie.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable Sir *E. P. Taché*,

La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 26 Janvier 1865.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable ULRIC JOSEPH TESSIER, Orateur.

Les Honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Price,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Archambault,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Prud'homme,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Currie,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>DeBeaujeu,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bennett,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Blair, Ferguson,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Blair,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Moore,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Gingras,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Taché, Sir E. P.,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Guvremont,</i>	<i>Panet,</i>	<i>Vidal.</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>		

PRIÈRES.

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre les comptes et pièces justificatives du greffier, depuis le 16 juin au 31 décembre 1864 inclusivement, et numérotés depuis 1 jusqu'à 257.

Ordonné qu'ils restent sur la table.

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table :

Par l'honorable M. *Macpherson* ; de *W. B. Brown* et autres, du township de *Culross*.

Par l'honorable M. *Shead* ; de la corporation de la cité d'*Ottawa*.

Par l'honorable M. *Currie* ; de *J. W. Bowlby* et autres, membres du barreau du *Haut-Canada*.

Par l'honorable M. *Ryan* ; de la société des dames bienveillantes de *Montréal* ; de *Mary Fulford* et autres, directrices de la maison de refuge de *Montréal*.

Par l'honorable Sir *N. F. Belleau* ; d'*Alexandre Maurice Delisle*, de la cité de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Simpson* ; de *Jonathan Brand* et autres, du township de *Hope*, dans le comté de *Durham*.

Par l'honorable M. *Panet* ; des dames composant le comité d'administration de l'asile des orphelins de *Québec*, en union avec l'Eglise d'*Angleterre*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

D'Edward M. Hopkins et autres, de la cité de Montréal; demandant à être incorporés sous le nom de "La compagnie de placement de Montréal."

Du révérend M. Townsend et autres, de St. George de Clarenceville, dans le comté de Missisquoi; demandant à être incorporés sous le nom de "Académie de Clarenceville."

De Charles Allard et autres, de la cité de Montréal; demandant à être incorporés sous le nom de "La Société de l'Union St. Michel des Saints, de Montréal."

De Joseph P. Slack; demandant à être indemnisé de la perte de sa terre, qui lui avait été octroyée sous patente par le gouvernement, mais qui est possédée dès maintenant par une autre personne en vertu d'une patente octroyée antérieurement à celle du dit Joseph P. Slack.

Des dames de l'asile de la Providence, de Montréal; demandant une allocation.

Des dames administratrices de l'Hôpital-Général de Montréal; demandant que l'allocation accordée au dit hôpital lui soit continuée.

De la communauté de l'Hôpital-Général, aumonerie et académie des sciences des Sœurs de la Charité à Ottawa; demandant une augmentation à son allocation annuelle.

De la compagnie du chemin de fer d'Ottawa et Prescott; demandant un acte pour confirmer un certain arrangement conclu entre la dite compagnie et ses créanciers et porteurs d'obligations, aux fins de faciliter le trafic sur le dit chemin de fer.

De Monseigneur l'Evêque Catholique Romain de Montréal; demandant une allocation en faveur de l'Hôpital de St. Patrice, de Montréal.

De la compagnie du chemin de fer de Buffalo et du lac Huron; des corporations des villages de Caledonia, Clinton et Fort Erié; de Matthew Gash et autres, du village de Dunville; et de P. R. Jarvis et autres, de la ville de Stratford; demandant séparément un acte pour confirmer les arrangements conclus entre la dite compagnie du chemin de fer de Buffalo et du lac Huron et celle du Grand Tronc de chemin de fer, relativement à leur amalgamation.

Et de la compagnie du chemin de fer de Hamilton et Port Dover; de la compagnie du chemin de fer de Buffalo et du lac Huron; et de MM. Moore et Adam; demandant séparément que le délai durant lequel la dite compagnie de chemin de fer de Hamilton et Port Dover doit commencer ses opérations, soit prolongé d'une autre année.

L'honorable M. Currie a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour permettre aux sociétés d'église et aux synodes incorporés des diocèses de l'Eglise anglicane en Canada, de vendre les terres dépendant des rectories dans les dits diocèses."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'honorable M. Aikins a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour amender l'acte municipal du Haut-Canada, en limitant la classe des voteurs sur les règlements relatifs à la création de dettes."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'honorable M. Currie a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour amender l'acte pour mieux assigner le douaire dans le Haut-Canada."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'honorable Sir E. P. Taché a informé la Chambre qu'il avait un message de Son Excellence le gouverneur-général sous son seing manuel, que Son Excellence l'avait chargé de remettre à cette Chambre.

Le dit message a été alors lu par le greffier, et il est comme suit :

MONCK.

Le Gouverneur-Général transmet au Conseil Législatif " Le Code Civil du *Bas-Canada*," tel que rédigé par les commissaires en vertu du second chapitre des statuts refondus pour le *Bas-Canada*, avec ensemble les rapports, correspondances et autres documents qui y ont rapport.

Hôtel du Gouvernement,
Québec, janvier 1865.

Ordonné qu'il reste sur la table.

L'honorable Sir *E. P. Taché* a informé la Chambre qu'il avait un message de Son Excellence le gouverneur-général sous son seing manuel, que Son Excellence l'avait chargé de remettre à cette Chambre.

Le dit message a été alors lu par le greffier, et il est comme suit :

MONCK.

Le Gouverneur-Général informe le Conseil Législatif qu'il a accordé à l'honorable *F. A. Quesnel* la permission de s'absenter de son siège dans cette Chambre durant la présente session.

Hôtel du Gouvernement,
Québec, 25 janvier 1865.

L'honorable *M. Bull* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte à l'effet " d'obtenir des rapports statistiques des compagnies d'assurance."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'honorable *M. Bull* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte pour pourvoir " à la punition de personnes convaincues à plusieurs reprises d'offenses mineures."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable *M. Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable Sir *E. P. Taché*,

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 27 Janvier 1865.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable ULRIC JOSEPH TESSIER, Orateur.

Les Honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Burnham,</i>	<i>Guvremont,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Perry,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Archambault,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Prud'homme,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>Currie,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bennett,</i>	<i>De Beaujeu,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Blair, Fergusson,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bossé,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Moore,</i>	<i>Taché, Sir E. P.,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Gingras,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Vidal.</i>
<i>Bureau,</i>			

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table :—

Par l'honorable M. *Campbell* ; de *Joseph Watson* et autres, du township de *Portland*, dans le comté de *Frontenac*.

Par l'honorable M. *Christie* ; de la compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du *Canada*.

Par l'honorable M. *Chaffers* ; d'*Isaac Hogle* et autres, des paroisses de *St. George* de *Clarenceville* et de *St. George* de *Henryville*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De *John Lorn McDougall* et autres, de *Renfrew* et *Montréal* ; demandant un acte pour les autoriser, en leur qualité de fidéicommissaires de la succession de feu *John Lorn McDougall*, en son vivant de *Renfrew*, à liquider les affaires de la dite succession, à vendre les immeubles et à en placer les produits.

Du très-révérend Lord Evêque de *Montréal*, métropolitain, et du très-révérend Lord Evêque de *Québec* ; demandant certains amendements aux lois qui règlent l'enregistrement des baptêmes, mariages et sépultures, l'émission des licences de mariages et les lois sur l'éducation, dans le *Bas-Canada*.

De *Henri Louis* et autres, de la cité de *Montréal* ; demandant à être incorporés sous le nom de " l'Union *St. Roch* de *Montréal*."

De l'Union *St. Joseph* de *Montréal* ; et de l'Union *St. Jacques* de *Montréal* ; demandant que leurs actes d'incorporation soient respectivement amendés.

Deux pétitions du conseil municipal du comté de *Lambton* ; demandant certains amendements à la section 16e du chapitre 32 des statuts refondus du *Canada*,—et aussi demandant que les sections 147 et 148 du 66e chapitre des statuts refondus du *Canada* soient abrogées.

Du révérend *A. MacNab*, D.D., recteur et autres, de *Bowmanville* ; demandant un acte pour autoriser la vente des terres dépendant de la cure de l'église *St. Jean*, de *Bowmanville*, et pour pourvoir au placement des deniers provenant de cette vente.

De *Françoise-Geneviève Bouthillier* et autres, directrices de l'asile des orphelins catholiques romains de *Montréal* ; demandant une allocation.

De la corporation des pilotes pour et au-dessus le havre de *Québec* ; demandant certains amendements à son acte d'incorporation.

De *Jacob Bouchard* et autres, de la paroisse de *St. Louis de l'Isle-aux-Coudres*, dans le comté de *Charlevoix* ; demandant que l'acte de la milice soit amendé.

De la compagnie du *Richelieu* ; demandant certains amendements à son acte d'incorporation.

Et de la corporation de la cité de *Kingston* ; demandant certains amendements aux lois municipales et de la cotisation du *Haut-Canada*.

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre le rapport de l'hôpital-général de *Kingston*, pour l'année 1864.

Ordonné qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(Voir Documents de la Session.)

L'honorable Orateur, du comité nommé pour prendre en considération les usages et coutumes de cette Chambre et les privilèges du parlement, a fait rapport qu'aucun des membres à vie de cette Chambre n'était décédé depuis la dernière session.

L'honorable M. Currie a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant les cours de comté."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

L'honorable Sir E. P. Taché a informé la Chambre qu'il avait un message de Son Excellence le gouverneur-général, sous son seing manuel, que Son Excellence l'avait chargé de remettre à cette Chambre.

Le dit message a été alors lu par le greffier, et il est comme suit :

MONCK.

Le Gouverneur-Général transmet, pour l'information de l'honorable Conseil Législatif, copie des résolutions relatives à l'union proposée de l'Amérique Britannique du Nord, adoptées par la conférence des délégués à Québec, et copies d'une correspondance sur le sujet avec le gouvernement de Sa Majesté et avec les gouverneurs des différentes provinces.

Québec, 19 janvier 1865.

Lord Monck à M. Cardwell.

No. 135.

QUÉBEC, 23 septembre 1864.

MONSIEUR,—Au sujet de mes dépêches, No. 124, du 26 août, et No. 129, du 1er septembre, j'ai l'honneur de vous transmettre copie d'une minute approuvée du Conseil Exécutif du Canada, me priant d'inviter les gouvernements de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Île du Prince-Edouard et de Terre-Neuve, à envoyer des délégués à une conférence des ministres du Canada, à Québec, qui doit avoir lieu dans le but de prendre en considération la question d'une union de ces provinces, et de préparer un plan pratique pour la réalisation de l'idée, lequel plan devra être soumis à votre approbation.

Le désir d'une union entre ces provinces, plus intime que celle qui a existé jusqu'ici, paraît régner très généralement, tant au Canada que dans les provinces d'en bas.

Il me semble que le moyen suggéré dans cette minute est le seul par lequel les vues et opinions des principaux hommes politiques des Colonies de l'Amérique du Nord sur cette importante question, peuvent être soumises à votre attention d'une manière intelligible et pratique.

C'est aussi, je crois, le moyen indiqué par le Duc de Newcastle dans sa dépêche à Lord Mulgrave, (Nouvelle-Ecosse, No. 182,) en date du 6 juillet 1862, qui m'a été transmise le même jour pour mon information, comme étant celui qui devait être adopté dans les circonstances.

Je n'ai donc nullement hésité à me rendre à la demande de mon Conseil Exécutif, et j'ai adressé des communications semblables à celle dont je vous transmets copie, aux lieutenants-gouverneurs de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Edouard, et au gouverneur de Terre-Neuve, les invitant à nommer des délégués pour représenter leurs provinces respectives à la Conférence projetée.

J'ai l'honneur d'être, etc.,
(Signé,)

MONCK.

Au Très Honorable EDWARD CARDWELL, etc., etc., etc.

Copie d'un Rapport de Comité du Conseil Exécutif, approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général le 23 septembre 1864.

Le Comité du Conseil a l'honneur d'informer Votre Excellence que la Députation du Conseil Exécutif qui s'est rendue auprès des Délégués des Provinces Maritimes, à *Charlottetown*, le 1er du courant, conformément à l'ordre en conseil du 29 ultimo, a fait rapport que cette conférence a eu lieu; et que la question d'une confédération des colonies de l'*A-mérique Britannique du Nord* y a été discutée au long, et que la conférence a cru désirable que la question fut reprise d'une manière formelle et officielle et avec l'autorisation des gouvernements des différentes provinces.

Le comité a donc l'honneur de soumettre et recommander à l'approbation de Votre Excellence que les divers gouvernements de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, de l'*Ile du Prince-Edouard* et de *Terreneuve* soient invités à nommer des délégués, en vertu de la dépêche du secrétaire d'Etat pour les colonies au lieutenant-gouverneur de la *Nouvelle-Ecosse*, en date du 6 juillet 1862, et communiquée par le bureau colonial à Votre Excellence par une dépêche de la même date, pour conférer avec le gouvernement Canadien sur la question d'une union ou fédération des provinces de l'*A-mérique Britannique du Nord*.

Le comité prend de plus la liberté de recommander que *Québec* soit choisi pour le siège de cette conférence, et le 10 octobre prochain, pour l'époque à laquelle elle devra avoir lieu, parce qu'il s'est assuré que cette époque et cet endroit conviendront en tout point aux différents gouvernements.

(Certifié,)

W. H. LEE,

G. C. E.

Lord Monk aux Lieutenants-Gouverneurs de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Ile du Prince-Edouard et de Terreneuve.

QUEBEC, 23 septembre 1864.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre copie d'une minute approuvée par le conseil exécutif du *Canada*, et relative à la proposition de tenir une conférence des délégués des colonies de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, de l'*Ile du Prince-Edouard*, de *Terreneuve* et des ministres du *Canada*, pour étudier la question de l'union de ces colonies et élaborer un plan propre à réaliser un projet conforme aux opinions réunies des gouvernements des différentes provinces, qui devra être soumis au secrétaire d'Etat pour les colonies à l'effet d'obtenir sa sanction pour légiférer sur le sujet.

Conformément à la demande formulée dans cette minute, j'ai l'honneur de vous inviter à nommer une députation qui représentera votre province dans la prochaine conférence, qui se réunira à *Québec* le 10 octobre.

J'ai l'honneur, etc.,
(Signé,)

MONCK.

(Copie, *Canada*, No. 79.)

DOWNING STREET,
14 octobre 1864.

MILORD,—J'ai l'honneur d'accuser réception de la dépêche No. 135, de votre Seigneurie, en date du 23 septembre, annonçant que vous avez invité les lieutenants-gouverneurs de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'*Ile du Prince-Edouard*, ainsi que le gouverneur de *Terreneuve*, à envoyer à *Québec* des délégués représentant les différentes provinces dans une conférence où sera discuté un projet d'union des provinces anglaises de l'*A-mérique du Nord*.

J'approuve la détermination que Votre Excellence a prise à ce sujet.

J'ai l'honneur, etc.,
(Signé,)

EDWARD CALDWELL.

Au Gouverneur-Général Vicomte MONCK.

(Copie, No. 168.)

*Lord Monck à M. Cardwell.*HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Québec, 7 novembre 1864.

MONSIEUR,—Au sujet de ma dépêche No. 135, du 23 septembre, dans laquelle je vous ai informé que j'avais invité les lieutenants-gouverneurs de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'*Île du Prince-Edouard*, et le gouverneur de *Terreneuve*, à envoyer chacun une députation chargée de conférer avec les membres du gouvernement canadien de la possibilité d'effectuer une union des colonies de l'*Amérique Britannique du Nord*, ainsi que de mes dépêches du 4 octobre, No. 151, et du 2 novembre, No. 165, dans lesquelles je vous transmettais les réponses que j'avais reçues à cette invitation, j'ai l'honneur de vous faire rapport que les divers messieurs désignés dans les dépêches ci-dessus comme délégués de chacune de ces colonies arrivèrent à *Québec* le lundi, 10 octobre, jour fixé pour l'ouverture de la conférence.

Ils se mirent immédiatement à l'étude de l'importante question dont la discussion formait l'objet de leur réunion, sous la présidence de *Sir Etienne Taché*, premier ministre du *Canada*, qu'ils appelèrent à diriger leurs délibérations.

Les conférences s'ouvrirent le 10 octobre et se continuèrent jour par jour jusqu'au 28 du même mois.

J'ai aujourd'hui l'honneur de vous transmettre les résolutions qui furent adoptées par la conférence et sur lesquelles j'appellerai votre bienveillante considération et celle du gouvernement de Sa Majesté.

Je puis dire qu'ayant eu des relations assez étendues avec les membres de la conférence, je suis en état de vous assurer qu'ils sont tous, du premier au dernier, animés des sentiments les plus vifs de loyauté envers la Reine, du désir le plus sincère de conserver intacts les liens qui les unissent à l'*Angleterre*, et de la volonté de faire fonctionner l'union projetée de façon à fortifier ces liens en permettant aux provinces de prendre, dans une plus large part, la responsabilité des obligations d'un pays doué d'institutions représentatives.

Je n'entreprendrai pas de prouver, par aucun argument, qu'il est désirable d'effectuer la consolidation de ces provinces, si cette consolidation peut se réaliser sur des bases qui donneront des garanties de force et de stabilité.

Les avantages d'un plan d'union bien mûri envisagés soit au point de vue de l'administration, du commerce ou des défenses militaires, me paraissent si évidents que ce serait perdre le temps que de les énumérer; d'ailleurs, le fait de l'unanimité des hommes publics les plus éminents de toutes les provinces à désirer une telle union, me semble en dire assez pour me dispenser de la nécessité de présenter en sa faveur aucun raisonnement abstrait.

Vous verrez que le plan adopté par la conférence est une union de toutes les provinces sur les bases monarchiques, sous un seul gouverneur nommé par la couronne et les ministres responsables, d'après le système suivi en *Angleterre*, à un parlement formé de deux chambres, l'une nommée par la couronne et l'autre élue par le peuple.

C'est à ce gouvernement et à cette législature centrale que seront confiées toutes les affaires générales de la province unie, et son autorité en toutes ces matières sera suprême, sauf cependant les droits de la couronne et du parlement impérial.

Chaque province aura, suivant le projet, et pour les fins de l'administration locale, un fonctionnaire exécutif nommé par le gouverneur et amovible sur des motifs déterminés, lequel sera assisté d'un corps législatif dont on propose de laisser la constitution à la décision des législatures locales actuelles, sauf approbation du gouvernement et du parlement impériaux.

A ces corps locaux sera confiée l'exécution de certains devoirs d'une nature également locale, et leurs droits et pouvoirs seront expressément limités par l'acte d'union.

On se propose aussi de réserver au gouvernement général le droit de désapprouver les actes passés par les législatures locales.

Je crois que c'est là un aperçu fidèle de la partie constitutionnelle du projet d'union, et j'espère qu'il recevra l'approbation générale du gouvernement de Sa Majesté.

Je ne mentionne pas ici les arrangements financiers projetés entre les différents membres de l'union proposée. Ces questions n'intéressant que les provinces elles-mêmes,

je pense qu'on peut leur laisser le soin d'adopter le plan qu'elles jugeront le plus avantageux à leurs intérêts.

En vous transmettant ces résolutions, je crois pouvoir vous donner l'assurance que le désir d'une consolidation de l'*Amérique Britannique du Nord* préoccupe aujourd'hui les hommes les plus sérieux des différentes provinces. Aussi, j'ai la confiance que, conformément aux résolutions ci-jointes, sauf quelques modifications probables, on pourra opérer une union propre à satisfaire les aspirations d'une portion influente des loyaux sujets de Sa Majesté.

J'ai l'honneur, etc.,
(Signé),

MONCK.

RAPPORT de Résolutions adoptées à une Conférence de Délégués des Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et des Colonies de Terre-Neuve et de l'Île du Prince-Edouard, tenue en la cité de Québec, le 10 octobre 1864, comme base d'une Confédération projetée de ces Provinces et Colonies.

1. Une union fédérale sous la couronne de la *Grande-Bretagne* aurait l'effet de sauvegarder les intérêts les plus chers et d'accroître la prospérité de l'*Amérique Britannique du Nord*, pourvu qu'elle puisse s'effectuer à des conditions équitables pour les diverses provinces.

2. Le meilleur système de fédération pour les provinces de l'*Amérique Britannique du Nord*, le plus propre, dans les circonstances, à protéger les intérêts des diverses provinces et à produire l'efficacité, l'harmonie et la stabilité dans le fonctionnement de l'union, serait un gouvernement chargé du contrôle des choses communes à tout le pays, et des gouvernements locaux pour chacun des deux *Canadas*, et pour la *Nouvelle-Ecosse*, le *Nouveau-Brunswick* et l'*Île du Prince-Edouard*, lesquels seraient chargés du contrôle des affaires locales dans leurs sections respectives ;—des dispositions étant faites pour admettre dans l'union, à des conditions équitables, *Terre-Neuve*, le territoire du *Nord-Ouest*, la *Colombie Anglaise* et *Vancouver*.

3. En rédigeant une constitution pour le gouvernement général, la convention ayant en vue de resserrer autant que possible les liens qui nous unissent à la mère-patrie, et de servir les plus chers intérêts des habitants de ces provinces, désire, autant que le permettront les circonstances, prendre pour modèle la constitution britannique.

4. Le pouvoir ou gouvernement exécutif résidera dans le souverain du royaume-uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, et sera administré par le souverain ou le représentant du souverain, suivant les principes de la constitution britannique.

5. Le souverain ou le représentant du souverain sera le commandant en chef des milices de terre et de mer.

6. Il y aura pour toutes les provinces fédérées une législature ou parlement général, composé d'un conseil législatif et d'une chambre des communes.

7. Pour former le conseil législatif, les provinces fédérées seront considérées comme formant trois divisions : 1o. Le *Haut-Canada* ; 2o. Le *Bas-Canada* ; 3o. La *Nouvelle-Ecosse*, le *Nouveau-Brunswick* et l'*Île du Prince-Edouard*, chaque division ayant un égal nombre de représentants dans le conseil législatif.

8. Le *Haut-Canada* sera représenté dans le conseil législatif par 24 membres, le *Bas-Canada* par 24, et les trois provinces maritimes aussi par 24, dont dix pour la *Nouvelle-Ecosse*, dix pour le *Nouveau-Brunswick* et quatre pour l'*Île du Prince-Edouard*.

9. La colonie de *Terre-Neuve* aura droit d'entrer dans l'union projetée avec une représentation de quatre membres dans le conseil législatif.

10. Les conditions d'admission dans l'union du territoire du *Nord-Ouest*, de la *Colombie Britannique* et de *Vancouver*, seront déterminées par le parlement fédéral et approuvées

par Sa Majesté ; en ce qui regarde l'admission et les conditions d'admission de la *Colombie Britannique* ou de *Vancouver*, il faudra le consentement de la législature locale.

11. Les conseillers législatifs seront nommés à vie par la couronne, sous le grand sceau du gouvernement général ; mais ils perdront leurs sièges par le fait d'une absence continue de deux années consécutives.

12. Les conseillers législatifs devront être sujets britanniques nés ou naturalisés, avoir au moins 30 ans, posséder et continuer à posséder, en propriétés foncières, une valeur de \$4,000, en sus de toute hypothèque, dettes et obligations ; mais en ce qui a rapport à *Terreneuve* et à l'*Ile du Prince-Edouard*, la propriété pourra être réelle ou personnelle.

13. Le conseil législatif décidera toute question relative à l'éligibilité ou à l'inéligibilité de ses membres.

14. Les premiers conseillers législatifs fédéraux seront pris dans les conseils législatifs actuels des diverses provinces, excepté pour ce qui regarde l'*Ile du Prince-Edouard*. S'il ne s'en trouvait pas assez parmi ces conseillers qui fussent éligibles ou qui voulassent servir, le complément devrait nécessairement être pris ailleurs. Ces conseillers seront nommés par la couronne à la recommandation du gouvernement général, et sur la présentation des gouvernements locaux respectifs. Dans ces nominations, on devra avoir égard aux droits des conseillers législatifs qui représentent l'opposition dans chaque province, afin que tous les partis politiques soient, autant que possible, équitablement représentés.

15. Le président du conseil législatif fédéral, jusqu'à ce qu'il en soit autrement décidé par le parlement, sera choisi parmi les conseillers législatifs et nommé par la couronne, laquelle pourra, à volonté, lui conserver ou lui ôter sa charge. Il aura droit seulement à une voix prépondérante dans le cas d'une égale division des votes.

16. Chacun des vingt-quatre conseillers législatifs représentant le *Bas-Canada* dans le conseil législatif de la législature fédérale, sera nommé pour représenter l'un des vingt-quatre collèges électoraux nommés dans la cédule A du 1er chapitre des Statuts Refondus du *Canada*, et ce conseiller devra résider ou posséder son cens d'éligibilité dans le collège dont la représentation lui sera assignée.

17. La représentation, dans la chambre des communes, aura pour base la population dont le chiffre sera déterminé par le recensement officiel fait tous les dix ans ; et le nombre des représentants sera d'abord de 194, distribués comme suit :

<i>Haut-Canada</i>	82
<i>Bas-Canada</i>	65
<i>Nouvelle-Ecosse</i>	19
<i>Nouveau-Brunswick</i>	15
<i>Ile de Terreneuve</i>	8
<i>Ile du Prince-Edouard</i>	5

18. Il ne pourra pas y avoir de changement dans le nombre des représentants des diverses provinces avant le recensement de 1871.

19. Immédiatement après le recensement de 1871 et chaque autre recensement décennal, la représentation de chacune des provinces, dans la chambre des communes, sera répartie de nouveau en prenant pour base la population.

20. Pour les fins de ces nouvelles répartitions, le *Bas-Canada* n'aura jamais ni plus ni moins que 65 représentants, et chacune des autres sections recevra, à chaque telle nouvelle répartition, pour les dix années qui suivront, le nombre de membres auquel elle aura droit en prenant pour base de calcul le nombre d'âmes représenté, suivant le recensement alors dernier, par chacun des 65 membres du *Bas-Canada*.

21. Nulle réduction n'aura lieu dans le nombre des représentants élus pour une province quelconque, à moins que le chiffre de sa population n'ait déchu de 5 pour cent, ou plus, relativement à la population totale des provinces fédérées.

22. En supputant, à chaque période décenale, le nombre de représentants auquel chaque section aura droit, on ne prendra en considération les fractions que lorsqu'elles

dépasseront la moitié du nombre qui donnera droit à un représentant, auquel cas ces fractions auront, chacune, droit à un représentant.

23. Les législatures des diverses provinces diviseront respectivement celles-ci en comtés et en définiront les limites.

24. Les législatures locales pourront, de temps à autre, changer les districts électoraux pour les fins de la représentation dans la législature locale, et distribuer, de la manière qu'elles le jugeront convenable, les représentants auxquels elles auront respectivement droit.

25. Le parlement fédéral pourra, quand il le jugera convenable, augmenter le nombre des membres, mais il devra conserver les proportions alors existantes.

26. Jusqu'à ce qu'il en soit autrement décidé par le parlement fédéral, toutes les lois qui, à la date de la proclamation de l'union, seront en force dans les diverses provinces relativement à l'éligibilité ou l'inéligibilité des personnes à siéger ou à voter dans les assemblées législatives de ces provinces, ainsi qu'à la capacité ou à l'incapacité des électeurs, aux serments exigés des votants, aux officiers-rapporteurs ou à leurs pouvoirs et devoirs, aux élections, au temps que celles-ci peuvent durer, aux élections contestées et aux procédures y incidentes, aux vacances des sièges en parlement, à l'émission et à l'exécution des nouveaux brevets dans les cas de vacances occasionnées par d'autres causes que la dissolution du parlement; toutes ces lois s'appliqueront aux élections des représentants de la chambre des communes, suivant la province pour laquelle ces représentants seront élus.

27. La durée de chaque chambre des communes sera de cinq ans, à compter du jour du rapport des brevets d'élection, à moins que le parlement ne soit dissous plus tôt par le gouverneur-général.

28. Il y aura une session du parlement fédéral au moins une fois par année, de manière qu'il ne devra jamais s'écouler plus de douze mois entre la dernière séance d'une session et la première séance de la session suivante.

29. Le parlement général aura le pouvoir de faire des lois pour la paix, le bien-être et le bon gouvernement des provinces fédérées (sans, toutefois, pouvoir porter atteinte à la souveraineté de l'Angleterre), et en particulier sur les sujets suivants :

1. La dette et la propriété publiques ;
2. Le commerce ;
3. L'imposition ou le règlement de droits de douane sur les importations et sur les exportations, excepté sur les exportations du bois carré, des billots, des mâts, des espars, des madriers, du bois scié, du charbon et des autres minéraux ;
4. L'imposition ou le règlement de droits d'accise ;
5. Le prélèvement de deniers par tous autres modes ou systèmes de taxation ;
6. Les emprunts d'argent sur le crédit public ;
7. Le service postal ;
8. Les lignes de bateaux à vapeur ou d'autres bâtiments, les chemins de fer, les canaux et autres travaux qui relieront deux ou plusieurs provinces ou se prolongeront au-delà des limites de l'une d'elles ;
9. Les lignes de bateaux à vapeur entre les provinces fédérées et d'autres pays ;
10. Les communications télégraphiques et l'incorporation des compagnies télégraphiques ;
11. Tous autres travaux qui, bien que situés dans une seule province, seront spécialement déclarés dans les actes qui les autoriseront être d'un avantage général ;
12. Le recensement ;
13. La milice, le service militaire et naval, et la défense du pays ;
14. Les amarques, les bouées et les phares ;
15. La navigation et ce qui a rapport aux bâtiments (*shipping*) ;
16. La quarantaine ;
17. Les pêcheries des côtes de la mer et de l'intérieur ;
18. Les traverses entre une province et un pays étranger ou entre deux des provinces ;
19. Le cours monétaire et le monnayage ;

20. Les banques, l'incorporation de banques et l'émission du papier-monnaie ;
21. Les caisses d'épargne ;
22. Les poids et mesures ;
23. Les lettres de change et les billets promissoires ;
24. L'intérêt ;
25. Les offres légales ;
26. La banqueroute et l'insolvabilité ;
27. Les brevets d'invention et de découverte ;
28. Les droits d'auteur ;
29. Les Sauvages et les terres réservées pour les Sauvages ;
30. La naturalisation et les aubains ;
31. Le mariage et le divorce ;
32. La loi criminelle, excepté la constitution des cours de juridiction criminelle, mais y compris la procédure en matière criminelle ;
33. Toute mesure tendant à rendre uniformes les lois relatives à la propriété et aux droits civils dans le *Haut-Canada*, la *Nouvelle-Ecosse*, le *Nouveau-Brunswick*, l'*Ile du Prince-Edouard* et l'*Ile de Terre-Neuve*, ainsi que la procédure de toutes les cours de justice dans ces provinces. Mais nul statut à cet effet n'aura force ou autorité dans aucune de ces provinces avant d'avoir reçu la sanction de sa législature locale ;
34. L'établissement d'une cour générale d'appel pour les provinces fédérées ;
35. L'immigration ;
36. L'agriculture ;
37. Et généralement toutes les matières d'un caractère général qui ne seront pas spécialement et exclusivement réservées au contrôle des législatures et des gouvernements locaux.

30. Le gouvernement général et le parlement auront tous les pouvoirs dont ils auront besoin, comme portion de l'Empire Britannique, pour remplir, envers les pays étrangers, les obligations naissant des traités qui existeront ou pourront exister entre la *Grande-Bretagne* et ces pays.

31. Le parlement fédéral pourra aussi, quand il le jugera convenable, créer de nouveaux tribunaux judiciaires, et le gouvernement général nommer en conséquence de nouveaux juges et de nouveaux officiers, si la chose paraît avantageuse au public ou nécessaire à la mise en force des lois du parlement.

32. Toutes les cours, les juges et les officiers des diverses provinces devront aider le gouvernement général et lui obéir dans l'exercice de ses droits et de ses pouvoirs ; pour ces objets, ils seront considérés comme cours, juges et officiers du gouvernement général.

33. Le gouvernement général nommera et paiera les juges des cours supérieures, dans les diverses provinces, et des cours de comté, dans le *Haut-Canada*, et le parlement déterminera leurs salaires.

34. Jusqu'à ce qu'on ait consolidé les lois du *Haut-Canada*, du *Nouveau-Brunswick*, de la *Nouvelle-Ecosse*, de *Terre-Neuve* et de l'*Ile du Prince-Edouard*, les juges de ces provinces, qui seront nommés par le gouvernement général, seront pris dans leurs barreaux respectifs.

35. Les juges des cours du *Bas-Canada* seront choisis parmi les membres du barreau du *Bas-Canada*.

36. Les juges de la Cour d'Amirauté, qui reçoivent maintenant des salaires, seront payés par le gouvernement général.

37. Les juges des cours supérieures conserveront leurs charges durant bonne conduite, et ne pourront être déplacés que sur une adresse des deux chambres du parlement.

GOUVERNEMENTS LOCAUX.

38. Chaque province aura un officier exécutif appelé lieutenant-gouverneur, lequel sera nommé par le gouverneur-général en conseil, sous le grand sceau des provinces fédérées, et durant bon plaisir ; mais ce bon plaisir ne devra pas être exercé avant cinq ans accomplis, à moins qu'il y ait cause, et cette cause devra être communiquée par écrit au lieutenant-gouverneur immédiatement après sa démission, et aussi, par message, aux deux chambres du parlement, dans la première semaine de la première session qui suivra.

39. Les lieutenants-gouverneurs des provinces seront payés par le gouvernement général.

40. La convention, en réglant ainsi les salaires des lieutenants-gouverneurs, ne prétend pas porter préjudice à la réclamation de l'*Ile du Prince-Edouard* auprès du gouvernement impérial pour le salaire maintenant payé à son lieutenant-gouverneur.

41. Les gouvernements et les parlements des diverses provinces seront constitués en la manière que leurs législatures actuelles jugeront respectivement à propos de les établir.

42. Les législatures locales auront le pouvoir d'amender ou changer de temps à autre leurs constitutions.

43. Les législatures locales auront le pouvoir de faire des lois sur les sujets suivants :

1. La taxation directe, et l'imposition de droits sur l'exportation du bois carré, des billots, mâts, espars, madriers et bois sciés, et du charbon et des autres minéraux ;
2. Les emprunts d'argent sur le crédit de la province ;
3. L'établissement de charges locales, et la manière dont elles seront tenues, la nomination et le paiement des officiers locaux ;
4. L'agriculture ;
5. L'immigration ;
6. L'éducation, (sauf les droits et privilèges que les minorités catholiques ou protestantes dans les deux *Canadas* posséderont par rapport à leurs écoles séparées au moment de l'Union) ;
7. La vente et l'administration des terres publiques, moins celles qui appartiendront au gouvernement général ;
8. Les pêcheries des côtes de la mer et de l'intérieur ;
9. L'établissement, l'entretien et la régie des pénitenciers et des prisons de réforme ;
10. L'établissement, l'entretien et la régie des hôpitaux, des asiles, des lazarets et des institutions de charité quelconques ;
11. Les institutions municipales ;
12. Les licences de boutiques, d'auberges, d'encanteurs et autres licences ;
13. Les travaux locaux ;
14. L'incorporation de compagnies privées ou locales, excepté celles qui auront pour objet des matières assignées au parlement fédéral ;
15. La propriété et les droits civils, moins ce qui est attribué à la législature fédérale ;
16. Les punitions par amendes, pénalités, emprisonnement ou autrement, pour contravention aux lois qui sont de leur compétence législative ;
17. L'administration de la justice, y compris la constitution, le soutien et l'organisation des cours de juridiction civile et criminelle, ainsi que la procédure en matière civile ;
18. Et généralement toutes les matières d'une nature privée ou locale non assignées au parlement général.

44. Le pouvoir de pardonner aux criminels, de commuer ou de remettre en tout ou en partie leurs sentences, ou de surseoir à leur exécution, lequel pouvoir appartient de droit à la couronne, résidera dans la personne des lieutenants-gouverneurs en conseil ; mais ceux-ci devront se conformer aux instructions qui pourront leur être adressées, de temps à autre, à cet égard, par le gouvernement général, ainsi qu'aux lois du parlement général.

DISPOSITIONS GENERALES.

45. Pour tout ce qui regarde les questions soumises concurremment au contrôle du parlement fédéral et des législatures locales, les lois du parlement fédéral devront l'emporter sur celles des législatures locales. Les lois de ces dernières seront nulles partout où elles seront en conflit avec celles du parlement général.

46. Les langues anglaise et française pourront être simultanément employées dans

les délibérations du parlement fédéral ainsi que dans la législature du *Bas-Canada*, et aussi dans les cours fédérales et les cours du *Bas-Canada*.

47. On ne pourra taxer les terres ou propriétés qui appartiendront au gouvernement fédéral ou aux gouvernements locaux.

48. Tout *bill* qui aura pour but d'approprier une portion quelconque du revenu public, de créer de nouvelles taxes ou de nouveaux impôts, devra, suivant le cas, être présenté d'abord dans la chambre des communes fédérales ou dans l'assemblée législative locale, suivant le cas.

49. Tout vote, résolution, adresse ou *bill* des communes fédérales ou des assemblées législatives locales qui aura pour but l'appropriation d'une partie quelconque du revenu, ou la création d'une taxe ou d'un impôt pour un objet quelconque, devra, suivant le cas, être précédé d'un message du gouverneur-général ou du lieutenant-gouverneur présenté durant la session même où sera passé tel vote, résolution, adresse ou *bill*.

50. Tout *bill* de la législature générale pourra être réservé en la manière ordinaire pour la sanction de Sa Majesté, et les *bills* des législatures locales pourront aussi, de la même manière, être réservés pour la considération du gouverneur-général.

51. Les *bills* de la législature générale seront sujets au désaveu de Sa Majesté, durant les deux ans qui suivront leur passation, comme l'ont été jusqu'à présent les *bills* passés par les législatures des dites provinces, et ceux des législatures locales seront sujets au désaveu du gouverneur-général durant les douze mois qui suivront leur adoption.

52. *Outaouais* sera le siège du gouvernement fédéral ; sauf l'exercice de la prérogative royale.

53. Sauf les mesures que pourront adopter par la suite les divers gouvernements locaux, le siège du gouvernement local du *Haut-Canada* sera *Toronto*, et *Québec* sera celui du gouvernement du *Bas-Canada* ; rien n'est changé en ce qui regarde le siège de chacun des gouvernements locaux des autres provinces.

ACTIF ET PASSIF.

54. Tous fonds, argent en caisse, balances entre les mains des banquiers et toutes autres valeurs appartenant à chaque province, à l'époque de l'Union, appartiendront au gouvernement général, excepté en ce qui est ci-dessous mentionné.

55. Les travaux et propriétés publiques de chaque province, dont suit l'énumération, appartiendront au gouvernement général, savoir :

1. Les canaux ;
2. Les havres publics ;
3. Les phares et les jetées ou quais ;
4. Les bateaux à vapeur, les cure-môles et les autres vaisseaux publics ;
5. Les améliorations des rivières et-des lacs ;
6. Les chemins de fer et actions de chemin de fer ; les hypothèques et autres dettes des compagnies de chemins de fer ;
7. Les routes militaires ;
8. Les maisons de douane, les bureaux de poste et les autres édifices publics, excepté ceux qui seront réservés par le gouvernement général pour l'usage des législatures et des gouvernements locaux ;
9. Les propriétés transférées par le gouvernement impérial, et connues sous le nom de propriétés de l'ordonnance ;
10. Les arsenaux, les salles d'exercice, les habillements, accoutrements militaires, munitions de guerre, etc ;
11. Et les terres réservées pour les objets publics.

56. Toutes les terres, mines, minéraux et réserves royales qui appartiennent à Sa Majesté dans les provinces du *Haut-Canada*, du *Bas-Canada*, du *Nouveau-Brunswick*, de la *Nouvelle-Ecosse* et de l'*Ile du Prince-Edouard*, pour l'usage de ces provinces, appartiendront respectivement aux gouvernements locaux des territoires où ils sont situés ; assujétis néanmoins aux fidéi-commis et aux intérêts d'autres tiers qui pourront exister relativement à ces terres.

57. Toutes les sommes d'argent dues par les acquéreurs ou les locataires de ces terres, mines, minéraux, à l'époque de l'Union, appartiendront aussi aux gouvernements locaux.

58. Toutes valeurs ou propriétés se rattachant aux parties de la dette publique d'une

province dont seront chargés les gouvernements locaux, appartiendront aussi à ces gouvernements respectivement.

59. Les diverses provinces demeureront respectivement en possession de toutes les autres propriétés publiques situées dans leurs limites ; mais la confédération aura le droit de prendre les terres ou les propriétés publiques dont elle aura besoin pour les fortifications ou la défense du pays.

60. Le gouvernement général devra prendre comme siennes toutes les dettes et les obligations des diverses provinces.

61. La dette du *Canada* qui ne sera pas spécialement à la charge du *Haut* ou du *Bas-Canada* respectivement, ne devra pas, au temps de l'Union, dépasser \$62,500,000, la dette de la *Nouvelle-Ecosse* \$8,000,000, et celle du *Nouveau-Brunswick* \$7,000,000.

62. Dans le cas où la *Nouvelle-Ecosse* ou le *Nouveau-Brunswick* ne contracteraient pas d'obligations au-delà de celles auxquelles ces provinces sont actuellement assujéties, et que leurs dettes seraient respectivement moindres que sept millions et huit millions, à l'époque de l'Union, elles auront droit à 5 p. 100 sur la différence qui existera entre les chiffres réels de leurs dettes et ceux de huit millions et sept millions respectivement, de la même manière qu'il est établi ci-dessous pour *Terreneuve* et l'*Île du Prince-Edouard*. Cette résolution n'a nullement pour but de restreindre les pouvoirs donnés aux gouvernements respectifs de ces provinces, par autorité législative, mais seulement de limiter le maximum de la dette dont devra se charger le gouvernement général. Pourvu toujours que les pouvoirs ainsi conférés par les législatures respectives seront exercés dans le cours des cinq années qui suivront ce jour, sans quoi ils cesseront d'exister.

63. Comme *Terreneuve* et l'*Île du Prince-Edouard* n'ont pas contracté de dettes égales à celles des autres provinces, leurs gouvernements respectifs auront droit de recevoir, à l'avance, du gouvernement général, en paiements semi-annuels, l'intérêt de 5 p. 100 sur la différence qui existera entre le montant de leurs dettes respectives, à l'époque de l'Union, et la moyenne du chiffre de la dette, par tête, de la population du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse* et du *Nouveau-Brunswick*.

64. En considération de la transmission générale faite à la législature du pouvoir de taxer, les provinces auront droit respectivement à un octroi annuel de 80 centins par chaque tête de la population, d'après le recensement de 1861. La population de *Terreneuve* est évaluée, pour cet objet, à 130,000 âmes. Les provinces ne pourront rien réclamer de plus à l'avenir du gouvernement général, pour les objets locaux, et cette aide sera payée à chacune d'elles semi-annuellement, à l'avance.

65. Comme la position du *Nouveau-Brunswick* est telle que cette province devra faire peser immédiatement des dépenses considérables sur son revenu local, elle recevra annuellement à compter de la date de l'Union, durant dix ans, une somme additionnelle de \$63,000. Mais, tant que ses obligations resteront au-dessous de sept millions de piastres, on déduira, sur cette somme de \$63,000, un montant égal à l'intérêt, à 5 p. 100, sur la différence entre le chiffre réel de sa dette provinciale et le chiffre de sept millions de piastres.

66. *Terreneuve*, en considération de l'abandon de ses droits sur les mines, les minéraux et les terres de la couronne qui ne sont encore ni vendues ni occupées, recevra annuellement \$150,000 en paiements semi-annuels. Mais cette colonie se réserve le droit d'ouvrir, construire et contrôler les chemins et ponts dans les limites de ses dites terres, lesquels seront, cependant, soumis aux lois que le parlement général croira devoir adopter à cet égard.

67. Le gouvernement général devra remplir tous les engagements qui pourront avoir été pris, avant l'Union, avec le gouvernement impérial, pour la défense des provinces.

68. Le gouvernement général devra faire compléter, sans délai, le chemin de fer inter-colonial, de la *Rivière-du-Loup* à *Truro*, dans la *Nouvelle-Ecosse*, en le faisant passer par le *Nouveau-Brunswick*.

69. La convention considère les communications avec les territoires du *Nord-Ouest* et les améliorations nécessaires au développement du commerce du *Grand-Ouest* avec la mer comme étant de la plus haute importance pour les provinces confédérées, et comme devant mériter l'attention du gouvernement fédéral, aussitôt que le permettra l'état des finances.

70. L'on devra réclamer la sanction du parlement impérial et des parlements locaux, pour l'union des provinces, sur les principes adoptés par la convention

71. Sa Majesté la Reine sera priée de déterminer le rang et le nom des provinces fédérées.

72. Les délibérations de la convention seront signées par les délégués et soumises, par chaque délégation locale, à son gouvernement respectif, et le président de la convention est autorisé à en soumettre une copie au gouverneur général, pour que celui-ci puisse la transmettre au secrétaire d'Etat pour les colonies.

[Copie, Canada, No. 93.]

DOWNING STEET, 3 décembre, 1864.

MILORD,—Le gouvernement de Sa Majesté a reçu, avec la satisfaction la plus cordiale, la dépêche de votre Seigneurie du 7 du mois dernier, transmettant à sa considération les résolutions adoptées par les représentants des diverses provinces de l'*Amérique Britannique du Nord*, qui se sont réunis à Québec.

Avec la sanction de la couronne, et sur l'invitation du gouverneur-général, des délégués de chaque province, choisis par les lieutenants-gouverneurs respectifs sans distinction de partis, se sont réunis afin de considérer des questions de la plus haute importance pour tous les sujets de la reine, de quelque race et religion qu'ils soient, qui résident en ces provinces, et en sont arrivés à une conclusion qui doit avoir une influence des plus grandes sur le bien-être futur de toute la société.

Animé par les sentiments les plus chaleureux de loyauté et de dévouement envers la Souveraine, désirant ardemment assurer à leur postérité, dans les temps à venir, les avantages dont ils jouissent comme sujets de la couronne anglaise, inébranlablement attachés aux institutions sous lesquelles ils vivent, ils ont conduit leurs délibérations avec une grande sagacité, et sont arrivés à des conclusions unanimes sur des questions pleines de difficultés et propres, sous des auspices moins favorables, à donner lieu à une grande divergence d'opinions.

Un tel événement fait le plus grand honneur à ceux qui ont pris part à ces délibérations. Il doit inspirer de la confiance dans les hommes au jugement et à la sagesse desquels on doit ce résultat, et il restera toujours consigné dans les documents publics comme un témoignage de l'influence salutaire exercée par les institutions sous lesquelles ces qualités se sont produites et développées d'une manière si signalée.

Le gouvernement de Sa Majesté a donné à votre dépêche et aux résolutions de la conférence, sa plus sérieuse attention. Il les a considérées en général comme devant, dans la pensée de ceux qui les ont rédigées, établir une union de toutes les provinces en un seul gouvernement aussi complète et aussi parfaite que les circonstances et l'examen sérieux des intérêts peuvent le permettre. Il les accepte, en conséquence, comme étant, dans le jugement réfléchi de ceux qui étaient les plus compétents pour délibérer sur un tel sujet, la meilleure charpente d'une mesure qui doit être adoptée par le parlement impérial pour atteindre ce résultat très-désiré.

Le point principal et le plus important pour le fonctionnement pratique du projet est la délimitation exacte de l'autorité de la législature centrale et de celle des législatures locales dans leurs relations. Il n'a pas été possible d'exclure des résolutions certaines dispositions qui paraissent être moins compatibles que l'on aurait peut-être pu le désirer avec la simplicité et l'unité du plan. Mais, en somme, il semble au gouvernement de Sa Majesté que l'on a pris des précautions qui sont bien propres à assurer au gouvernement central les moyens d'exercer une action efficace dans toutes les diverses provinces, et de se prémunir contre les maux qui devront inévitablement naître s'il existait quelque doute relativement aux attributions respectives de l'autorité centrale et locale.

Il est heureux d'observer que, bien que l'on ait l'intention de donner de grands pouvoirs législatifs aux corps locaux, on ait adhéré fermement, néanmoins, au principe du contrôle central. On ne saurait trop apprécier l'importance de ce principe. Son application est essentielle à l'efficacité pratique du système, ainsi qu'à l'harmonie qui doit présider à sa mise en opération dans l'administration générale et dans les gouvernements des diverses provinces. Une partie très-importante de cette question a trait à la dépense que doit entraîner le fonctionnement du gouvernement central et des gouvernements locaux.

Le gouvernement de Sa Majesté ne peut qu'exprimer l'espoir le plus ardent que les arrangements qui seront adoptés sous ce rapport, ne soient pas de nature à accroître, au moins à un degré considérable, la dépense totale, ou à augmenter matériellement les impôts, et par là à retarder l'industrie intérieure ou tendre à imposer de nouvelles charges au commerce du pays.

Le gouvernement de Sa Majesté s'empresse de vous communiquer son approbation générale des délibérations de la conférence. Il y a, néanmoins, deux dispositions d'une grande importance qu'il semble nécessaire de reviser. La première est contenue dans la 44e résolution, qui a trait à l'exercice de la prérogative du pardon. Il semble au gouvernement de Sa Majesté que ce droit appartient au représentant de la Souveraine, et ne saurait être convenablement dévolu aux lieutenants-gouverneurs, qui seront, d'après le projet actuel, nommés non directement par la couronne, mais par le gouvernement central des provinces-unies.

Le second point que le gouvernement de Sa Majesté désirerait voir considérer de nouveau se trouve dans la constitution du Conseil Législatif. Il apprécie les considérations qui ont influencé la conférence quand elle a déterminé le mode d'après lequel ce corps, si important à la constitution de la législature, sera composé; mais il lui semble qu'il est nécessaire de considérer davantage, si, dans le cas où les membres seront nommés à vie et leur nombre fixé, il y aura des moyens suffisants de rétablir l'harmonie entre le Conseil Législatif et l'Assemblée populaire, s'il arrive jamais malheureusement qu'il surgisse une grave divergence d'opinions entre eux.

Ces deux points, concernant la prérogative de la couronne, et la constitution de la chambre haute, ont paru exiger une mention distincte et séparée. Des questions de moindre importance, et des affaires de détail, pourront être convenablement réservées à une époque future, quand les dispositions du projet de loi qui doit être soumis au parlement impérial seront prises en considération. Le gouvernement de Sa Majesté ne prévoit aucune difficulté sérieuse de ce côté, puisque les résolutions seront généralement trouvées suffisamment explicites pour guider ceux auxquels sera dévolu le soin de préparer ce projet de loi. Il lui semble, en conséquence, que vous devriez prendre des mesures immédiates, de concert avec les lieutenants-gouverneurs des diverses provinces, pour soumettre aux législatures respectives ce projet de la conférence, et si, comme je l'espère, vous pouvez faire rapport que ces législatures sanctionnent et adoptent le projet, le gouvernement de Sa Majesté vous prêtera tout l'appui en son pouvoir pour le mettre à effet.

Vous reconnaîtrez probablement qu'il sera très convenable que, de concert avec les lieutenants-gouverneurs, vous choisissiez une députation des personnes les plus compétentes pour être envoyées en ce pays, afin qu'elles puissent être présentes pendant que l'on préparera le projet de loi, et afin de donner au gouvernement de Sa Majesté le bénéfice de leurs conseils sur toutes les questions qui pourront s'élever pendant que la mesure sera soumise à l'approbation des deux chambres du parlement.

J'ai l'honneur, etc.,

(Signé.)

E. CARDWELL.

Au Gouverneur Vicomte MONCK,
Etc. etc., etc.

L'honorable Arthur Gordon à Lord Monck.

(Copie.)

FREDEBICKTON, NOUVEAU-BRUNSWICK,
7 octobre, 1864.

MILORD,—J'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'invitation contenue dans la dépêche de Votre Seigneurie en date du 23 septembre, j'ai nommé les honorables S. L. Tilley, W. H. Steeves, P. Mitchell, J. M. Johnson, E. B. Chandler, J. H. Gray et Charles Fisher, écuyer, délégués à la conférence relative à l'union fédérale des colonies de l'Amérique Britannique du Nord, qui se tiendra à Québec, le 10 octobre, 1864.

J'ai l'honneur, etc.,

(Signé.)

ARTHUR GORDON.

Vicomte MONCK, etc., etc.

Sir R. McDonnell à Lord Monck.

(Copie.)

HÔTEL DE GOUVERNEMENT, HALIFAX, NOUVELLE-ÉCOSSE,
3 octobre, 1864.

MILORD,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dépêche du 23 ultimo, qui m'est parvenue le 30 du même mois, et avec laquelle vous me transmettez copie d'une minute approuvée par le Conseil Exécutif du *Canada*, et datée du 23 septembre 1864, en m'invitant à nommer une députation pour représenter la *Nouvelle-Ecosse* dans la conférence qui doit se tenir à *Québec*, le 10 du courant.

En réponse, j'ai l'honneur d'informer Votre Seigneurie que j'ai soumis à mon ministère votre dépêche et les documents qui l'accompagnent, et que j'ai nommé les honorables le secrétaire provincial, le procureur-général, *R. B. Dickey*, *Jonathan McCully* et *Adam G. Archibald*, écuyer, délégués à la conférence qui se tiendra à *Québec*, le 10 courant, d'après l'invitation formulée dans la dépêche de Votre Seigneurie.

J'ai l'honneur, etc.,

(Signé)

RICHARD GRAVES^{Mc}McDONNELL,
Lieutenant-gouverneur.

A Son Excellence le Vicomte MONCK,
Gouverneur-Général, etc., etc.

(Copie.)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT, ILE DU PRINCE ÉDOUARD,
6 octobre, 1864.

MILORD,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dépêche reçue aujourd'hui et en date du 23 septembre, me transmettant copie d'une minute approuvée du Conseil Exécutif du *Canada*, au sujet d'un projet de conférence qui serait tenu à *Québec*, le 10 octobre, entre des délégués des provinces maritimes et les ministres du *Canada*, pour étudier la question d'une union de ces provinces.

Votre Seigneurie m'invite à nommer une députation pour représenter l'*Ile du Prince-Edouard* à cette conférence.

D'accord avec mes ministres, j'ai désigné les messieurs suivants qui doivent, je crois, partir pour *Québec*, aujourd'hui même, afin d'y arriver pour le 10 courant, savoir :—

L'hon. *J. H. Grey*, l'hon. *E. Palmer*, procureur-général; l'hon. *N. H. Pope*, secrétaire-provincial; l'hon. *A. A. McDonald*, M.C.L.; l'hon. *G. Coles*, M.P.P.; l'hon. *T. H. Haviland*, M.P.P.; l'hon. *Edward Whelan*, M.P.P.

J'ai, etc.,

(Signé)

GEORGE DUNDAS,
Lieutenant-gouverneur.

A Son Excellence le Vicomte MONCK:

(Copie.)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT, TERRENEUVE,
4 octobre, 1864.

MILORD,—J'ai eu l'honneur de recevoir la lettre de Votre Seigneurie, datée du 23 septembre, me transmettant un projet de conférence entre des délégués des autres colonies de l'*Amérique Britannique du Nord* et les ministres du *Canada*, pour étudier la question d'une union de ces colonies.

Je trouvai, à mon arrivée ici, il y a deux jours, pour prendre les rênes de l'administration de ce gouvernement, qu'en réponse à une communication de Votre Seigneurie semblable à celle dont j'accuse maintenant réception, l'hon. *M. F. P. Carter*, orateur, et *M. Ambrose Shea*, membre de l'assemblée, avaient déjà été désignés par ce gouvernement et qu'ils étaient déjà en route pour *Québec*.

J'ai, etc.,

(Signé)

A. MULGRAVE.

Au Très-Honorable Vicomte MONCK,
Gouverneur-Général, etc., etc., etc.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a été appelée :

L'honorable ULRIC JOSEPH TESSIER, Orateur, présent.

Les honorables messieurs

JOHN HAMILTON (<i>Kingston</i>)	Présent.
PHILIP H. MOORE	Présent.
GEORGE J. GOODHUE	Absent.
JAMES MORRIS	Absent.
JAMES GORDON	Absent.
JAMES FERRIER	Absent.
RODERICK MATHESON	Présent.
GEORGE S. BOULTON	Présent.
SIR ETIENNE P. TACHÉ	Présent.
JAMES LESLIE	Présent.
FREDERICK A. QUESNEL	Absent avec permission du Gouverneur-Général.
GEORGE SAVEUSE DE BEAUJEU	Présent.
JOHN ROSS	Présent.
SAMUEL MILLS	Présent.
LOUIS PANET	Présent.
SIR NARCISSE F. BELLEAU	Présent.
CHARLES WILSON	Absent.
BENJAMIN SEYMOUR	Absent.
DAVID M. ARMSTRONG	Présent.
EBENEZER PERRY	Présent.
WALTER H. DICKSON	Présent.
JOSEPH F. ARMAND	Présent.
JAMES SHAW	Présent.
A. B. FOSTER	Présent.
A. J. FERGUSSON BLAIR	Présent.
HARCOURT BURLAND BULL	Présent.
ALEXANDER CAMPBELL	Présent.
JOSEPH NOEL BOSSÉ	Présent.
L. A. OLIVIER	Présent.
J. O. BUREAU	Présent.
J.-BTE. G. PROULX	Présent.
LOUIS RENAUD	Absent.
THOMAS BENNETT	Présent.
DAVID CHRISTIE	Présent.
GEORGE ALEXANDER	Présent.
LUC LETELLIER DE ST. JUST	Présent.
JAMES C. AIKINS	Présent.
JOHN HAMILTON (<i>Inkerman</i>)	Absent.
CHARLES CORMIER	Présent.
DAVID REESOR	Présent.
ANTOINE JUCHEREAU DUCHESNAY	Absent.
DAVID EDWARD PRICE	Absent.
ELZÉAR H. J. DUCHESNAY	Présent.
E. LEONARD	Absent.
WM. MCMASTER	Présent.
LÉANDRE DUMOUCHEL	Présent.
LOUIS LACOSTE	Présent.
ASA A. BURNHAM	Présent.
JAMES GEORGE CURRIE	Présent.
JOHN SIMPSON	Présent.
ROBERT READ	Absent.
PIERRE URGEL ARCHAMBAULT	Présent.

Les Honorables Messieurs

JAMES SKEAD - - - - -	Présent.
EUSTACHE PRUD'HOMME, JUDR. - - - - -	Présent.
WILLIAM HENRY CHAFFERS - - - - -	Présent.
DAVID LEWIS MACPHERSON - - - - -	Présent.
JEAN BAPTISTE GUÉVREMONT - - - - -	Présent.
CHARLES MALHIOT - - - - -	Absent.
JEAN ELIE GINGRAS - - - - -	Présent.
ALEXANDER VIDAL - - - - -	Présent.
GEORGE CRAWFORD - - - - -	Présent.
DONALD McDONALD - - - - -	Présent.
OLIVER BLAKE - - - - -	Présent.
BILLA FLINT - - - - -	Absent.
THOMAS RYAN - - - - -	Présent.
JOHN SEWALL SANBORN - - - - -	Présent.
WALTER MCCREA - - - - -	Présent.
GEORGE WILLIAM ALLAN - - - - -	Présent.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amender " l'acte concernant les chemins de fer,"

Sur motion de l'honorable M. *Foster*, secondé par l'honorable M. *Crawford*, il a été Ordonné qu'il soit remis à lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable Sir *E. P. Taché*,

La Chambre s'est ajournée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 30 Janvier 1865.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable ULRIC JOSEPH TESSIER, Orateur.

Les Honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Price,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Prud'homme,</i>
<i>Archambault,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Currie,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>De Beaujeu,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Bennett,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Blair, Fergusson,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Moore,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Gingras,</i>	<i>Panet,</i>	<i>Taché, Sir E. P.,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Perry,</i>	<i>Vidal.</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>		

PRIÈRES.

L'honorable Orateur a informé la Chambre qu'il y avait un membre qui se présentait pour être introduit.

Lorsque l'honorable *Billa Flint* a été introduit entre les honorables messieurs *Christie* et *McCrea*.

Alors, l'honorable M. *Flint* s'est approché de la table et a pris et souscrit le serment prescrit par la loi qui, lui a été administré par le greffier de cette Chambre, et a pris son siège en conséquence.

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table :—

Par l'honorable M. *Blake* ; de *Cynthia McLaughlin*, veuve, et autres, exécuteurs de la succession de feu *Lawrence McLaughlin*, du village de *Iona*, dans le comté d'*Elgin* ; et de *Jacob Chapman*, du township de *Dereham*, et autres, porteurs de débetures dues par le township de *Bayham*.

Par l'honorable M. *Alexander* ; de la corporation de la ville de *Woodstock*.

Par l'honorable M. *Skead* ; de M. *Currier* et autres ; et de *Margaret Coffin* et autres, de la cité d'*Ottawa*.

Par l'honorable M. *Currie* ; de *George Thomas Webster*, de la ville de *Brantford* ; de la banque du district de *Niagara* ; et de la chambre de commerce de *Hamilton*.

Par l'honorable M. *Olivier* ; de la corporation des Clercs de *St. Viateur*.

Par l'honorable M. *Crawford* ; du conseil municipal du township d'*Augusta*.

Par l'honorable M. *Bureau* ; de *L. C. Carrier* et autres, de la cité de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Price* ; de *J. F. Sincennes* et autres, de la cité de *Montréal* ; de *H. L. Routh* et autres, aussi de la cité de *Montréal* ; et de la compagnie de l'Hôtel de *Tadoussac* et des Bains de Mer.

Par l'honorable M. *Ross* ; de *Marcus Rossin*, au nom des directeurs pour la reconstruction de la "Maison *Rossin* ;" et du maire de la cité de *Toronto*, au nom des citoyens de *Toronto*.

Par l'honorable M. *Bull* ; de la société d'agriculture de *Wentworth Nord*.

Par l'honorable M. *Campbell* ; du conseil municipal des comtés-unis de *Lennox* et *Addington*.

Comformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De *W. B. Brown* et autres, du township de *Culross* ; demandant certains amendements à l'acte, passé durant la dernière session, relatif au choix du chef-lieu du comté de *Bruce*.

De la corporation de la cité d'*Ottawa* ; demandant un acte pour confirmer les arrangements faits par la compagnie du chemin de fer de *Prescott* et *Ottawa* avec ses créanciers.

De *J. W. Boulby* et autres, membres du barreau du *Haut-Canada* ; demandant un acte pour admettre *George Thomas Webster* à pratiquer comme procureur, solliciteur et avocat dans le *Haut-Canada*.

De la Société bienveillante des dames de *Montréal* ; demandant que son allocation annuelle soit augmentée.

De *Mary Fulford* et autres, directrices de la maison de refuge de *Montréal* ; demandant que l'allocation annuelle ci-devant accordée à la Société bienveillante des dames de *Montréal* soit continuée en faveur de la dite Société bienveillante.

D'*Alexandre Maurice Delisle*, de la cité de *Montréal*, écuyer ; se plaignant de certains griefs et en demandant le redressement.

De *Jonathan Brand* et autres, du township de *Hope*, dans le comté de *Durham* ; demandant un acte pour les autoriser, comme exécuteurs du testament de feu *Thomas Tindall*, à vendre certaines terres dépendant de la succession du dit feu *Thomas Tindall* et à en placer le produit.

Et des dames composant le comité d'administration de l'asile des orphelins de *Québec*, en union avec l'Église d'*Angleterre* ; demandant que l'allocation annuelle soit continuée en faveur du dit asile.

L'honorable M. *Bull* a présenté à la Chambre le rapport constatant la propriété mobilière et immobilière possédée par l'école industrielle des enfants de *Hamilton*, et de ses revenus et dépenses du 30 de juin 1864 au 23 janvier 1865.

Ordonné qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(*Voir Documents de la Session.*)

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre l'état relatif aux biens des *Jésuites*, jusqu'au 30 juin 1864.

Ordonné qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(*Voir Documents de la Session.*)

L'honorable Sir *E. P. Taché* a présenté à la Chambre le rapport des obligations et cautionnements enregistrés entre le 19 février 1864 et le 19 janvier 1865.

Et aussi le rapport sur l'état de la milice de la province du *Canada*.

Ordonné qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit :

(*Voir Documents de la Session.*)

L'honorable M. *Fergusson Blair*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son premier rapport.

Ordonné qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :

BUREAU DES BILLS PRIVÉS,
30 janvier 1865:

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité s'est assemblé et, après mûre délibération, recommande que son quorum soit réduit à cinq membres.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé qu'il en a été donné un avis suffisant dans chaque cas, savoir :—De la corporation de la cité de *Québec*, demandant un acte pour amender et consolider les divers actes d'incorporation de la cité,—aussi, un acte pour amender et consolider les actes relatifs à l'aqueduc,—et aussi, un acte pour amender et consolider les actes relatifs à la cour du recorder de la dite cité ; de *Charles Allard* ;

et autres, demandant à être incorporés sous le titre de l'Union de *St. Michel* des Saints de *Montréal*; du révérend *A. MacNab* et autres, de *Bowmanville*, demandant un acte pour autoriser la vente des terres de l'église *St. Jean* à *Bowmanville*, et pour pourvoir au placement des deniers provenant de la dite vente; et d'*Edward M. Hopkins*, et autres, de la cité de *Montréal*, demandant à être incorporés sous le titre de "Compagnie de placement de *Montréal*."

Votre comité a aussi examiné les pétitions suivantes: De la compagnie du chemin de fer d'*Ottawa* et *Prescott*, demandant un acte pour confirmer une certaine convention faite par la dite compagnie avec ses créanciers et porteurs d'obligations, dans le but de faciliter le trafic sur le dit chemin de fer; et de la corporation des pilotes pour et au-dessus du havre de *Québec*, demandant certains amendements à son acte d'incorporation, et a trouvé l'avis trop général dans chaque cas en ce qu'il ne précise pas suffisamment les amendements demandés; mais votre comité recommande, néanmoins, la suspension de la 53e règle, en autant qu'il pourra, comme comité des bills privés, pourvoir à ce qu'il n'en résulte aucun dommage à qui que ce soit.

Quant à la pétition du conseil municipal du township de *Sandwich* Ouest, demandant un acte pour confirmer un certain arpentage de partie du dit township, fait par *Elwin Robert Jones*, de la ville de *Sarnia*, votre comité a trouvé que les deux mois d'avis voulus par la règle n'étaient pas encore entièrement expirés; mais il recommande, néanmoins, la suspension de la 53e règle, en autant qu'il pourra, comme comité des bills privés, prendre en considération la question de l'insuffisance d'avis lorsque le bill viendra devant le comité.

Les pétitions suivantes de l'Union *St. Joseph* de *Montréal*, demandant un amendement à son acte d'incorporation; de l'Union *St. Jacques* de *Montréal*, demandant un amendement à son acte d'incorporation; de *Henri Louis* et autres, de la cité de *Montréal*, demandant à être incorporés sous le nom de l'Union *St. Roch* de *Montréal*; et du révérend *M. Townsend* et autres, de *St. George* de *Clarenceville*, dans le comté de *Missisquoi*, demandant un acte d'incorporation sous le titre d'Académie de *Clarenceville*, ne sont pas de nature à requérir la publication de l'avis voulu par la 53e règle.

Le tout respectueusement soumis.

A. J. FERGUSSON BLAIR,
Président.

Sur motion de l'honorable *M. Fergusson Blair*, secondé par l'honorable *Sir N. F. Belleau*, il a été

Ordonné que le quorum du comité des ordres permanents et des bills privés soit réduit à cinq membres, tel que recommandé par le dit comité dans son rapport qui vient d'être reçu.

L'honorable *M. Simpson* a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour autoriser la société d'église du diocèse de *Toronto* à vendre certains terrains d'église dans *Darlington* et pour d'autres fins."

Le dit bill a été lu la première fois

Ordonné que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

L'honorable *M. Price* a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour amender l'acte intitulé: 'Acte pour régler l'inspection des cuirs et peaux crues.'"

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

L'honorable *M. Alexander* a proposé, secondé par l'honorable *M. McDonald*, qu'il soit nommé un comité spécial pour s'enquérir du fonctionnement et du développement de l'organisation des volontaires et de la milice en cette province, avec pouvoir d'envoyer quérir pièces et personnes, et de faire rapport de temps à autre.

Après débats,

La dite motion a été retirée avec la permission de la Chambre.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amender " de nouveau l'acte concernant les compagnies à fonds social pour la construction de " chemins et autres ouvrages dans le *Haut-Canada*,"

L'honorable M. *Alexander* a proposé, secondé par l'honorable M. *Bull*,
Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après un court débat,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables messieurs *Alexander*, *Bull*, *Reesor*, *Aikins*, *Currie*, *Fergusson Blair* et *Allan*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. *Cauchon* et autres, comme suit :

ASSEMBLÉE LEGISLATIVE,

Vendredi, 27 janvier 1865.

Résolu qu'il soit envoyé un message à l'honorable Conseil Législatif, informant leurs Honneurs que cette Chambre a nommé les honorables messieurs le procureur-général *Macdonald*, *J. S. Macdonald*, *Dorion*, *McGee*, *Cauchon*, *Albyn*, *Brown*, *Langevin*, *McDougall*, *Rose*, et messieurs *Dunkin* et *Joly*, pour aider M. l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque du parlement, en autant que les intérêts de cette Chambre y sont concernés, et pour agir comme membres du comité conjoint des deux Chambres sur la bibliothèque.

Ordonné que l'honorable M. *Cauchon* porte le dit message au Conseil Législatif.

Attesté,

WM. B. LINDSAY,

Greffier, A. L.

Et alors ils se sont retirés.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour permettre aux sociétés d'église et aux synodes incorporés des diocèses de l'Eglise Anglicane " en *Canada* de vendre les terres dépendant des rectories dans les dits diocèses,"

L'honorable M. *Currie* a proposé, secondé par l'honorable M. *McMaster*,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables messieurs *Currie*, *Ross*, *Allan*, *Alexander*, *Campbell* et *McMaster*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amender " l'acte municipal du *Haut-Canada*, en limitant la classe des votants sur les règlements " relatifs à la création de dettes,"

L'honorable M. *Aikins* a proposé, secondé par l'honorable M. *McMaster*,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après un court débat,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables messieurs *Aikins*, *Ross*, *Christie*, *McMaster*, *Reesor* et *Currie*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte pour mieux assigner le douaire dans le *Haut-Canada*," a été lu la seconde fois.

Ordonné que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables messieurs *Currie, Boulton, Dickson, Ross, Aikins* et *Perry*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte à l'effet d'obtenir des rapports statistiques des compagnies d'assurance,"

Sur motion de l'honorable M. *Bull*, secondé par l'honorable M. *Ross*, il a été Ordonné qu'il soit remis à vendredi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour pourvoir à la punition des personnes convaincues à plusieurs reprises d'offenses mineures,"

Sur motion de l'honorable M. *Bull*, secondé par l'honorable M. *Allan*, il a été Ordonné qu'il soit remis à vendredi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant les chemins de fer,"

L'honorable M. *Foster* a proposé, secondé par l'honorable M. *Crawford*, Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables messieurs *Foster, Moore* et *Crawford*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Moore*, secondé par l'honorable M. *Armstrong* La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 31 Janvier 1865.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable ULRIC JOSEPH TESSIER, Orateur.

Les Honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Prud'homme,</i>
<i>Archambault,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Currie,</i>	<i>Mc Crea,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>De Beaujeu,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Bennett,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Blair, Fergusson,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Moore,</i>	<i>Taché, Sir E. P.,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Vidal.</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Gingras,</i>	<i>Panet,</i>	

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table :—

Par l'honorable M. *Currie* ; de *Hugh Burgess*, maintenant de la cité de *Québec*.

Par l'honorable M. *Panet* ; des dames directrices de l'asile des orphelines protestantes de *Québec*.

Par l'honorable M. *Slead* ; de *Marianne Doyle*, du village d'*Aylmer*, dans le comté d'*Ottawa*, veuve de feu *James Doyle*.

Par l'honorable M. *Campbell* ; de *Ls. Solokontanontia* et autres, chefs et guerriers des Sauvages iroquois de *Caughnawaga* et seigneurie de *St. Louis*.

Par l'honorable M. *Panet* ; de l'Hospice de *St. Joseph* de la Maternité de *Québec*.

Par l'honorable M. *Bureau* ; des Sœurs de la Providence, directrices de l'institution des sourdes et muettes établie à *Montréal*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De *Joseph Watson* et autres, du township de *Portland*, dans le comté de *Frontenac* ; demandant un nouvel arpentage de ce township et une indemnité en faveur des franc-tenanciers pour les pertes par eux souffertes en conséquence de ce que les lignes latérales actuelles ont été irrégulièrement tirées.

De la compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du *Canada* ; demandant un acte pour confirmer et valider les arrangements faits entre la dite compagnie et la compagnie du chemin de fer de *Buffalo* et du lac *Huron* relativement à leur amalgamation.

Et d'*Isaac Hogle* et autres, des paroisses de *St. George* de *Clarenceville* et de *St. George* de *Henryville* ; demandant que la 49^e section du chapitre 62 des statuts refondus du *Canada*, intitulé : " Acte concernant la pêche et les pêcheries," soit amendée de manière à ce qu'elle s'applique à toutes sortes de poissons, et s'étende tant au *Bas* qu'au *Haut-Canada*.

L'honorable Orateur a informé la Chambre qu'il y avait un membre qui se présentait pour être introduit.

Lorsque l'honorable *Louis Renaud* a été introduit entre l'honorable Sir *E. P. Taché* et l'honorable M. *Campbell*.

Alors, l'honorable M. *Renaud* s'est approché de la table, et a pris et souscrit le serment prescrit par la loi, qui lui a été administré par le greffier de cette Chambre, et a pris son siège en conséquence.

L'honorable M. *Foster*, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant les chemins de fer," a fait rapport que le comité avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. *Foster*, secondé par l'honorable M. *Crawford*, il a été

Ordonné que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre demain.

Sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)* secondé par l'honorable M. *Ryan*, il a été

Ordonné que le quorum du comité des banques et du commerce soit réduit à cinq membres.

L'honorable M. *Ferrier* a présenté à la Chambre un bill intitulé : "Acte pour incorporer l'Association de placement de *Montréal*."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

L'honorable M. *Flint* a présenté à la Chambre un bill intitulé : "Acte pour autoriser les conseils de comté à prélever des deniers pour aider, dans certains cas, les cultivateurs à casemencer leurs terres et pour d'autres objets."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Sur motion de l'honorable M. *Ressor*, secondé par l'honorable M. *Sanborn*, il a été

Ordonné que les honorables messieurs *Sanborn, Ryan, E. H. J. Duchesnay, McMaster, Macpherson, Ross* et le moteur, composent un comité pour s'enquérir et faire rapport sur les opérations minières en *Canada*, pendant les dernières années, dans le but de constater ce qui a été fait pour exploiter les mines du *Canada*, et quels ont été les résultats obtenus ; et de constater par des faits bien établis jusqu'à quel point on peut les considérer comme une source d'industrie productive ; et, de plus, quelles espérances l'on peut encourager quant à l'existence, l'étendue et la nature probables des richesses minérales de la province qui n'ont pas encore été mises au jour ou qui ne l'ont été qu'en partie ; avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte intitulé : "Acte concernant les cours de comté," a été lu la seconde fois.

Ordonné que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables messieurs *Currie, McCreagh, Dickson, Ross* et *Aikins*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Chaffers*,

La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 1^{er} Février, 1865.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable ULRIC JOSEPH TESSIER, Orateur.

Les Honorables Messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Prud'homme,</i>
<i>Archambault,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Lestic,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Currie,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>De Beaujeu,</i>	<i>Mc Crea,</i>	<i>Renaud,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Bennett,</i>	<i>Duchesnay, A. J.,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Blair, Fergusson,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bossé,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Moore,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Gingras,</i>	<i>Panet,</i>	<i>Taché, Sir E. P.,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Perry,</i>	<i>Vidal.</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>		

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table :—

Par l'honorable Sir *N. F. Belleau* ; de *Lewis White Ashley*, pour lui-même, sa femme et ses enfants mineurs, dernièrement du comté de l'*Union*, dans l'état de l'*Illinois*, un des *Etats-Unis d'Amérique*, mais actuellement de la ville de *Windsor, Canada*.

Par l'honorable M. *McDonald* ; trois pétitions du conseil municipal des comtés-unis de *Huron* et *Bruce*.

Par l'honorable M. *Vidal* ; du conseil municipal du comté de *Lambton*.

Par l'honorable M. *Leonard* ; de la maison de refuge des dames protestantes de *London*.

Par l'honorable M. *Ferrier* ; de l'asile des orphelins protestants de *Montréal*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De *Cynthia McLaughlin*, veuve, et autres, exécuteurs de la succession de feu *Lawrence McLaughlin*, du village de *Iona*, dans le comté de *Elgin* ; demandant un acte pour autoriser la vente des biens dépendant de la dite succession et pour en placer le produit.

De *Jacob Chapman*, du township de *Dereham*, et autres, porteurs de débetures dues par le township de *Bayham* ; demandant un acte pour confirmer un certain règlement du conseil municipal du township de *Bayham*, intitulé : " Règlement accordant un prêt à la " compagnie de chemin de *Bayham, Richmond* et *Port Burwell*."

De la corporation de la ville de *Woodstock* ; demandant un acte pour autoriser l'émission de nouvelles débetures pour faire le rachat de celles maintenant dues et pour lesquelles il n'a pas été créé un fonds d'amortissement.

De *J. M. Currier* et autres, de la cité d'*Ottawa* ; demandant à être incorporés sous le titre de " Club des Patineurs d'*Ottawa*."

De *Margaret Coffin* et autres, de la cité d'*Ottawa* ; demandant à être incorporées sous le titre de " Maison de refuge."

De *George Thomas Webster*, de la ville de *Brantford*, dans le comté de *Brant* ; demandant un acte pour l'admettre à pratiquer comme avocat et solliciteur dans les cours supérieures du *Haut-Canada*.

De la banque du district de *Niagara* ; demandant un acte pour prolonger le temps pour admettre des suscripteurs et faire les versements aux fonds de la dite banque.

De la chambre de commerce de *Hamilton* ; demandant que le temps fixé pour l'achèvement du chemin de fer de *Caledonia* à *Hamilton* soit prolongé d'une année.

De la corporation des Clercs de *St. Viateur* ; demandant une allocation.

Du conseil municipal du township d'*Augusta* ; demandant une allocation pour l'aider à faire disparaître les obstructions qui se trouvent dans le chenal de la rivière de la *Petite Nation*, qui traverse le dit township.

De *L. C. Currier* et autres, de la cité de *Montréal* ; demandant à être incorporés sous le titre de " La Société de *St. Ignace de Montréal*."

De *J. F. Sincennes* et autres, de la cité de *Montréal* ; demandant un acte pour accorder aux propriétaires de bateaux remorqueurs une hypothèque (*lien*) sur les navires, radeaux de bois et autres embarcations qu'ils remorquent, pour le montant de telle remorque.

De *H. L. Routh* et autres, de la cité de *Montréal* et de ses environs ; demandant à être incorporés sous le nom de " Compagnie de chemin de fer de *Mont-Royal*."

De la compagnie de l'hôtel de *Tadoussac* et des bains de mer ; demandant un acte pour accorder à la dite compagnie certains pouvoirs additionnels aux fins d'émettre des actions privilégiées et pour d'autres objets.

De *Marcus Rossin*, au nom des directeurs pour la reconstruction de la " Maison *Rossin* ;" et du maire de la cité de *Toronto*, au nom des citoyens de *Toronto* ; demandant un acte pour autoriser la corporation de *Toronto* à ce que la partie tenue comme hôtel dans la dite " Maison *Rossin*" soit exemptée de la taxe pendant cinq années.

De la société d'agriculture de *Wentworth Nord* ; demandant que l'acte d'agriculture du *Haut-Canada* soit amendé.

Et du conseil municipal des comtés-unis de *Lennox* et *Addington* ; demandant que la séparation du township de l'île *Amherst*, dans les dits comtés-unis, n'ait pas lieu.

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre le rapport de la compagnie d'assurance de l'*Ætna*, jusqu'au 1^{er} jour de janvier, 1865.

Ordonné qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(Voir Documents de la Session.)

L'honorable M. *Fergusson Blair*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son second rapport.

Ordonné qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :

BUREAU DES BILLS PRIVÉS,
1^{er} février, 1865.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son deuxième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes, et a trouvé qu'il en a été donné un avis suffisant dans chaque cas, savoir :—De *Jonathan Brand* et autres, du township de *Hope*, dans le comté de *Durham*, demandant un acte pour les autoriser, comme exécuteurs testamentaires de feu *Thomas Tindall*, à vendre certaines terres dépendant de la succession du dit feu *Thomas Tindall*, et à placer les produits de la dite vente ; et de *Joseph Watson* et autres, du township de *Portland*, dans le comté de *Frontenac*, demandant un nouvel arpentage de ce township et une indemnité en faveur des francs-ténanciers pour les pertes qu'ils ont souffertes en conséquence de ce que les lignes latérales actuelles ont été irrégulièrement tirées.

Le tout respectueusement soumis.

A. J. FERGUSSON BLAIR,
Président.

L'honorable M. *Currie*, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte municipal du *Haut-Canada* en limitant la classe des votants sur les " règlements relatifs à la création de dettes," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. *Currie*, secondé par l'honorable M. *Bureau*, il a été

Ordonné que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre demain.

L'honorable M. *Currie*, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte intitulé : ' Acte concernant les cours de comté,' " a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Currie*, secondé par l'honorable M. *McCrea*, il a été

Ordonné que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill auquel il demande le concours de l'Assemblée.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Mackenzie (Lambton)* et autres, comme suit :

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,
Mardi, 31 janvier, 1865.

Résolu,—Qu'il soit envoyé un message à l'Honorable Conseil Législatif, priant Leurs Honneurs de vouloir bien se joindre à cette Chambre dans la formation d'un comité

conjoint des deux Chambres au sujet des impressions de la législature, et pour informer leurs Honorables que les membres du comité permanent des impressions, savoir : les honorables MM. *Brown, Chapais, Evanturel, et MM. Bell, Brousseau, Dorion (Drummond et Arthabaska), McKellar, Mackenzie (Lambton), Ferrault, Stirton et Webb*, agiront comme membres du dit comité conjoint des impressions.

Ordonné que M. *Mackenzie (Lambton)* porte le dit message au Conseil Législatif.

Attesté,

WM. B. LINDSAY,
Greffier, A. L.

Et alors ils se sont retirés.

Les messagers ont été appelés de nouveau et informés que le Conseil Législatif enverra une réponse par son propre messager.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable Sir *E. P. Taché*, il a été

Résolu que le comité permanent au sujet des impressions, nommé le 25 de janvier dernier, savoir : les honorables messieurs *Aikins, Alexander, Burnham, Christie, Cormier, E. H. J. Duchesnay, Dumouchel, Foster, McDonald, Reesor et Simpson*, reçoive instruction d'agir au nom de cette Chambre avec le comité de l'Assemblée Législative, comme comité conjoint des deux Chambres, tel que demandé par son message de ce jour.

Ordonné que la résolution ci-dessus soit transmise à l'Assemblée Législative par un des maîtres en chancellerie.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte pour établir de meilleures dispositions pour l'inspection officielle du poisson et des huiles de poisson."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné que le dit bill soit lu la seconde fois d'hui en huit.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte pour amender le chapitre soixante-deux des statuts refondus du Canada, et pour mieux régler la pêche et les pêcheries."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné que le dit bill soit lu la seconde fois d'hui en huit."

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour autoriser la Société d'Eglise de Toronto à vendre certains terrains d'église dans *Darlington*, et pour d'autres fins,"

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Currie*, il a été Ordonné qu'il soit remis à vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a procédé à la considération des amendements proposés par le comité spécial au bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant les chemins de fer," et

Les dits amendements étant lus de nouveau par le greffier, et la question de concours mise sur chacun d'eux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Foster*, secondé par l'honorable M. *Crawford*, il a été Ordonné que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Moore*, secondé par l'honorable M. *Armstrong*, La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 2 Février, 1865.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable ULRIC JOSEPH TESSIER, Orateur.

Les Honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Prud'homme,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Read,</i>
<i>Archambault,</i>	<i>Currie,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armand,</i>	<i>DeBeaujeu,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Renaud,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Mc Crea,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>Duchesnay, A. J.,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bennett,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Blair, Fergusson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Moore,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Gingras,</i>	<i>Panet,</i>	<i>Taché, Sir E. P.,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Perry,</i>	<i>Vidal.</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Price,</i>	

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table :—

Par l'honorable M. *Armand* ; de l'Association de *St. François Xavier de Montréal*.

Par l'honorable M. *Macpherson* ; de la corporation de la ville d'*Owen Sound*, dans le comté de *Grey*.

Par l'honorable M. *Sanborn* ; de *C. W. De Cazes* et autres, propriétaires et occupants des numéros 25, 26, 27, 28 et 29, dans le township de *Tingwick*, dans le comté d'*Arthabaska*.

Par l'honorable M. *Seymour* ; de *A. L. Smith* et *J. S. Smith*, exécuteurs survivants et syndics de la succession de feu *John David Smith*, ci-devant de *Port Hope*, écuyer, décédé.

Par l'honorable M. *Olivier* ; de *Pierre Coulu* et autres, du township de *Brandon*.

Par l'honorable M. *Price* ; deux pétitions de *C. J. Brydges* et autres, de la cité de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Alexander* ; de la société d'agriculture de *Middlesex Est*.

Par l'honorable M. *Currie* ; de la corporation du village de *Lanark*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De *Hugh Burgess*, maintenant de la cité de *Québec* ; demandant un acte pour autoriser l'émission de lettres patentes pour une certaine découverte au sujet de la manufacture de la pâte à papier.

Des dames directrices des affaires de l'asile des orphelines protestantes de Québec ; demandant que l'allocation annuelle soit continuée en faveur du dit asile.

De *Marianne Doyle*, du village d'*Aylmer*, dans le comté d'*Ottawa*, veuve de feu *James Doyle* ; demandant un acte pour l'autoriser à faire cession de certaines terres possédées par son défunt mari à titre de fidéicommis.

De *Ls. Sokontonontia* et autres, chefs et guerriers des Sauvages iroquois de *Caughnawaga* et seigneurie de *St. Louis* ; demandant un acte pour empêcher les personnes qui n'ont qu'une très-petite quantité de sang indien de s'établir sur les terres des Sauvages, et pour d'autres fins.

De l'Hospice *St. Joseph* de la Maternité de Québec ; demandant une allocation.

Et des Sœurs de la Providence, directrices de l'institution établie à *Montréal* pour les sourdes et muettes ; demandant une augmentation de l'allocation annuelle accordée à la dite institution.

L'honorable M. *Currie* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte relatif aux " sentences de convictions sommaires."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Le greffier a lu la liste alphabétique des noms des membres du Conseil Législatif, préparée en conformité de la 46e section de l'Acte concernant les élections parlementaires contestées, comme suit :

LISTE ALPHABÉTIQUE des noms des membres du Conseil Législatif, préparée conformément à la 46e section de l'acte relatif aux élections parlementaires contestées.

NOMS DES MEMBRES.	REMARQUES.
AIKINS, James C.....	
ALEXANDER, George.....	
ALLAN, George W.....	
ARCHAMBAULT, Pierre U.....	
ARMAND, Joseph F.....	
ARMSTRONG, David M.....	
BELLEAU, Sir Narcisse F.....	
BENNETT, Thomas.....	
BLAIR, A. J. Fergusson.....	
BLAKE, Oliver.....	
BOULTON, George S.....	
BOSSÉ, Joseph N.....	
BULL, Harcourt B.....	
BUREAU, J. O.....	
BURNEAM, Asa A.....	
CAMPBELL, Alexander.....	
CHAFFERS, William H.....	
CHRISTIE, David.....	
CORMIER, Charles.....	
CRAWFORD, George.....	
CURRIE, James G.....	
DEBEAUJEU, George S.....	

LISTE ALPHABÉTIQUE des noms des membres, etc.—*Suite.*

NOMS DES MEMBRES.	REMARQUES.
DICKSON, Walter H.....	
DUCHESNAY, Antoine J.....	
DUCHESNAY, Elzéar H. J.....	
DUMOUCHEL, Léandre.....	
FERRIER, James.....	
FLINT, Billa.....	
FOSTER, Asa B.....	
GINGRAS, Jean E.....	
GOODHUE, George J.....	
GORDON, James.....	
GUÉVREMONT, Jean B.....	
HAMILTON, John (<i>Inkerman</i>).....	
HAMILTON, John (<i>Kingston</i>).....	
LACOSTE, Louis.....	
LEONARD, E.....	
LESLIE, James.....	
LETELLIER DE ST. JUST, Luc.....	
MC CREA, Walter.....	
MCDONALD, Donald.....	
MCMASTER, William.....	
MACPHERSON, David L.....	
MALHIOT, Charles.....	
MATHESON, Roderick.....	
MILLS, Samuel.....	
MOORE, Philip H.....	
MORRIS, James.....	
OLIVIER, L. A.....	
PANET, Louis.....	
PERRY, Ebenezer.....	
PRICE, David E.....	
PROULX, J. B. George.....	
PRUD'HOMME, Eustache.....	
QUESNEL, Frederick A.....	Absent avec permission du Gouverneur- [Général.
READ, Robert.....	
REESOR, David.....	
RENAUD, Louis.....	
ROSS, John.....	
RYAN, Thomas.....	
SANBORN, John S.....	
SEYMOUR, Benjamin.....	
SHAW, James.....	
SIMPSON, John.....	
SKEAD, James.....	
TACHÉ, Sir Etienne P.....	
TESSIER, Ulric J.....	Orateur.
VIDAL, Alexander.....	
WILSON, Charles.....	

Bureau du Conseil Législatif,
Québec, 2 février, 1865.

(Attesté),

J. F. TAYLOR,
Greffier, Conseil Législatif.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant les chemins de fer," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill, auquel il demande le concours de l'Assemblée.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour incorporer l'association de placements de *Montréal*."

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Leslie*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'honorable M. *Simpson*, du comité-conjoint des deux Chambres sur les impressions de la législature, a présenté son premier rapport.

Ordonné qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,
2 février 1865.

Le comité-conjoint des deux Chambres sur les impressions de la législature, a l'honneur de présenter son premier rapport.

Le comité recommande que son quorum soit réduit à sept membres.

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Seymour*, il a été *Ordonné* que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a procédé à la considération des amendements proposés par le comité spécial au bill intitulé : " Acte pour amender l'acte municipal " du *Haut-Canada* en limitant la classe des votants sur les règlements relatifs à la création " de dettes."

Les dits amendements étant lus de nouveau par le greffier et la question de concours mise sur chacun d'eux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *McMaster*, il a été

Ordonné que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill, auquel il demande le concours de l'Assemblée.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*) secondé par l'honorable M. *Sanborn*,

La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 3 Février 1865.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable ULBIO JOSEPH TESSIER, Orateur.

Les Honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Price,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Prucl'homme,</i>
<i>Archambault,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Currie,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>De Beaujeu,</i>	<i>Mc Crea,</i>	<i>Renaud,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Bennett,</i>	<i>Duchesnay, A. J.,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Blair, Fergusson,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bossé,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Moore,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Gingras,</i>	<i>Punet,</i>	<i>Taché, Sir E. P.,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Perry,</i>	<i>Vidal.</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>		

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table :—

Par l'honorable M. *Skead* ; de *P. Baskerville* et autres, serviteurs employés par la compagnie du chemin de fer d'*Ottawa* et *Prescott* ; de *David Airth* et autres, président et directeurs de la société d'agriculture de *Renfrew* ; et de la corporation du collège d'*Ottawa*.

Par l'honorable M. *Sanborn* ; de *James Montgomery* et autres, du township de *Kingsy*, dans le comté de *Drummond* ; de *Goodman Randall* et autres, des comtés de *Richmond* et *Wolfe*.

Par l'honorable M. *Bossé* ; de *Joseph Labadie* et autres, de la ville de *Lévis*.

Par l'honorable M. *Ryan* ; trois pétitions de la Chambre des Arts et Manufactures pour le *Bas-Canada*.

Par l'honorable M. *Moore* ; deux pétitions du révérend *Thos. W. Mussen* et autres, de *Farnham Ouest*.

Par l'honorable M. *Price* ; du conseil municipal du village de *Chicoutimi* ; de *Xavier Brassard* et autres, du township de *Jonquière*, dans le comté de *Chicoutimi* ; du révérend *Joseph Hudon* et autres, de la paroisse de *Notre-Dame de Laterrière*, dans le dit comté ; et du révérend *A. Chouinard* et autres, du township de *St. Denis*, dans le comté de *Rimouski*.

Par l'honorable Sir *E. P. Taché* ; du révérend *F. M. Fournier* et autres, occupants de lots de terre dans le township de *Bégon*, dans le comté de *Témiscouata* ; et de la Compagnie Canadienne des Terres et de l'Émigration.

Par l'honorable Sir *N. F. Belleau* ; de *Wm. Taiesiaronsere de Lorimier* et autres, Sauvages de *Caughnawaga*.

Par l'honorable *M. Simpson* ; de *Frances Sylvester* et autres, veuve, créanciers et amis de feu *Boyd Sylvester*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De *Lewis White Ashley*, pour lui-même, sa femme et ses enfants mineurs, dernièrement du comté d'*Union*, dans l'Etat de l'*Illinois*, un des *Etats-Unis d'Amérique*, mais actuellement de la ville de *Windsor, Canada* ; demandant un acte pour les naturaliser sujets de Sa Majesté et pour d'autres fins.

Trois pétitions du conseil municipal des comtés-unis de *Huron* et *Bruce* ; demandant que l'acte qui a rapport au bureau d'agriculture et aux sociétés d'agriculture soit amendé ; demandant aussi certains amendements à l'acte des cours de division ; et aussi demandant que de nouvelles dispositions soient faites en se pourvoyant d'asiles pour le logement des aliénés.

Du conseil municipal du comté de *Lambton* ; demandant que nulles mesures ne soient prises pour amalgamer la compagnie du Grand Tronc de chemin de fer avec la compagnie du chemin de fer de *Buffalo* et du lac *Huron*, ou avec aucune autre compagnie de chemin de fer en cette province.

De la maison de refuge des dames protestantes de *London* ; demandant une allocation.

Et de l'asile des orphelins protestants de *Montréal* ; demandant que l'allocation annuelle accordée au dit asile soit continuée.

L'honorable *M. Burnham* présenté à la Chambre le rapport et état des affaires de la banque d'épargne de *Northumberland* et *Durham*, jusqu'au 1er décembre 1864.

Ordonné, qu'il reste sur la table et il est comme suit :—

(*Voir Documents de la Session.*)

L'honorable *M. Fergusson Blair*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son troisième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :

BUREAU DES BILLS PRIVÉS,
3 février 1865.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son troisième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé qu'il en a été donné un avis suffisant dans chaque cas, savoir :—De *J. M. Currier* et autres, de la cité d'*Ottawa*, demandant à être incorporés sous le titre de " Club des Patineurs d'*Ottawa* ;" de *H. L. Routh* et autres, de la cité de *Montréal* et des environs, demandant à être incorporés sous le nom de " Compagnie de chemin de fer de *Mont-Royal* ; de *Jacob Chapman*, du township de *Dereham*, et autres, porteurs de débertures dues par le township de *Bayham*, demandant un acte pour confirmer un certain règlement du conseil municipal du dit township de *Bayham*, intitulé : " Règlement accordant un prêt à la compagnie de chemin de *Bayham, Richmond* et *Port Burwell* ; et de *Cynthia McLaughlin*, veuve, et autres, exécuteurs de la succession de feu *Lawrence McLaughlin*, du village d'*Iona*, dans le comté d'*Elgin*, demandant un acte pour autoriser la vente des biens dépendant de la dite succession, et pour en placer les produits.

Votre comité a aussi examiné la pétition de la Banque du District de *Niagara*, demandant un acte pour prolonger le délai fixé pour la souscription et le paiement du fonds social

dès la dite banque, et a trouvé que l'avis n'a pas été publié pendant tout le temps voulu ; mais il recommande néanmoins la suspension de la 53e règle, en autant qu'il pourra, comme comité des bills privés, pourvoir à ce qu'il n'en résulte aucun dommage à qui que ce soit.

Relativement à la pétition de la compagnie de l'Hôtel de *Tadoussac* et des Bains de Mer, demandant un acte pour conférer à la dite compagnie certains pouvoirs additionnels aux fins d'émettre des actions privilégiées et pour d'autres objets, votre comité a trouvé qu'il n'est pas fait mention dans l'avis d'actions privilégiées, tel que demandé par la pétition, et il recommande en conséquence que l'avis soit considéré suffisant seulement quant à une augmentation du fonds social, selon qu'il est mentionné au dit avis ; et aussi relativement à la pétition de *Marianne Doyle*, du village d'*Aylmer*, dans le comté d'*Ottawa*, veuve de feu *James Doyle*, demandant un acte pour transférer certaines terres tenues en fidéicommiss par feu son dit époux. votre comité a trouvé que l'avis, quoique régulièrement publié dans le *Haut-Canada*, ne l'a pas été pendant tout le temps voulu dans un papier du *Bas-Canada* publié dans la localité affectée ; mais en autant que le dit avis a été publié dans l'*Union d'Ottawa*, qui a une circulation très-étendue dans le comté d'*Ottawa*, votre comité recommande que la 63e règle soit suspendue en autant qu'il pourra, comme comité des bills privés, pourvoir à ce qu'il n'en résulte aucun dommage à qui que ce soit.

Quant à la pétition de *Marcus Rossin*, au nom des directeurs pour la reconstruction de la "Maison *Rossin*," et du maire de la cité de *Toronto*, au nom des citoyens de *Toronto*, demandant un acte pour autoriser la corporation de *Toronto* à ce que la partie tenue comme hôtel dans la dite "Maison *Rossin*" soit exemptée de la taxe pendant cinq années, votre comité a trouvé qu'il n'a pas été donné d'avis ; mais en autant que la question est de notoriété publique, ayant été pleinement discutée dans le conseil de la cité de *Toronto*, dont les procédés sont publiés dans les papiers de la localité, votre comité recommande que la 53e règle soit suspendue, en autant qu'il pourra, comme comité des bills privés, pourvoir à ce qu'il n'en résulte aucun dommage à qui que ce soit.

Les pétitions suivantes de *Margaret Coffin* et autres, de la cité d'*Ottawa*, demandant à être incorporées sous le titre de Maison de Refuge ; et de *L. C. Currier* et autres, de la cité de *Montréal*, demandant à être incorporés sous le titre de "La Société de St. Ignace de *Montréal*," ne sont pas de nature à requérir la publication de l'avis requis par la 53e règle.

Le tout respectueusement soumis.

A. J. FERGUSSON BLAIR,
Président.

L'honorable Orateur a informé la Chambre que son warrant pour la nomination des membres du comité général des élections était déposé sur la table, et

Le dit warrant a été alors lu par le greffier, comme suit :

CHAMBRES DE L'ORATEUR,
CONSEIL LÉGISLATIF.

En conformité à l'Acte relatif aux élections parlementaires contestées, je nomme par le présent l'honorable *John Ross*, l'honorable *Luc Letellier de St Just*, membre pour le collège électoral de *Grandville* ; l'honorable *Sir Narcissé F. Belleau*, l'honorable *James Currie*, membre pour le collège électoral de *Niagara* ; l'honorable *John S. Sanborn*, membre pour le collège électoral de *Wellington* ; et l'honorable *Walter McCrea*, membre pour le collège électoral de *Western*, membres du comité général des élections pour la présente session.

Donné sous mon seing, le 3e jour de février 1865.

U. J. TESSIER,
Orateur.

L'honorable M. *Currie* a présenté à la Chambre un bill intitulé : "Acte pour amender les actes relatifs à la banque du district de *Niagara*."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'honorable Sir *E. P. Taché* a proposé, secondé par l'honorable *M. Campbell*,

Qu'il soit présenté une humble adresse à Sa Majesté, pour la prier de vouloir gracieusement faire soumettre une mesure au Parlement Impérial dans le but d'unir les provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, de *Terreneuve* et de l'*Ile du Prince-Edouard* en un gouvernement, avec des dispositions basées sur les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à la conférence des délégués des dites colonies, tenue en la cité de *Québec*, le dix octobre 1864 :

1. Une union fédérale sous la couronne de la *Grande-Bretagne* aurait l'effet de sauvegarder les intérêts les plus chers et d'accroître la prospérité de l'*Amérique Britannique du Nord*, pourvu qu'elle puisse s'effectuer à des conditions équitables pour les diverses provinces.

2. Le meilleur système de fédération pour les provinces de l'*Amérique Britannique du Nord*, le plus propre, dans les circonstances, à protéger les intérêts des diverses provinces et à produire l'efficacité, l'harmonie et la stabilité dans le fonctionnement de l'union, serait un gouvernement chargé du contrôle des choses communes à tout le pays, et des gouvernements locaux pour chacun des deux *Canadas*, et pour la *Nouvelle-Ecosse*, le *Nouveau-Brunswick* et l'*Ile du Prince-Edouard*, lesquels seraient chargés du contrôle des affaires locales dans leurs sections respectives ;—des dispositions étant faites pour admettre dans l'union, à des conditions équitables, *Terreneuve*, le territoire du *Nord-Ouest*, la *Colombie Anglaise* et *Vancouver*.

3. En rédigeant une constitution pour le gouvernement général, la convention ayant en vue de resserrer autant que possible les liens qui nous unissent à la mère-patrie, et de servir les plus chers intérêts des habitants de ces provinces, désire, autant que le permettront les circonstances, prendre pour modèle la constitution britannique.

4. Le pouvoir ou gouvernement exécutif résidera dans le souverain du royaume-uni de la *Grande-Bretagne* et de l'*Irlande*, et sera administré par le souverain ou le représentant du souverain, suivant les principes de la constitution britannique.

5. Le souverain ou le représentant du souverain sera le commandant en chef des milices de terre et de mer.

6. Il y aura pour toutes les provinces fédérées une législature ou parlement général, composé d'un conseil législatif et d'une chambre des communes.

7. Pour former le conseil législatif, les provinces fédérées seront considérées comme formant trois divisions : 1o. Le *Haut-Canada* ; 2o. Le *Bas-Canada* ; 3o. La *Nouvelle-Ecosse*, le *Nouveau-Brunswick* et l'*Ile du Prince-Edouard*, chaque division ayant un égal nombre de représentants dans le conseil législatif.

8. Le *Haut-Canada* sera représenté dans le conseil législatif par 24 membres, le *Bas-Canada* par 24, et les trois provinces maritimes aussi par 24, dont dix pour la *Nouvelle-Ecosse*, dix pour le *Nouveau-Brunswick* et quatre pour l'*Ile du Prince-Edouard*.

9. La colonie de *Terreneuve* aura droit d'entrer dans l'union projetée avec une représentation de quatre membres dans le conseil législatif.

10. Les conditions d'admission dans l'union du territoire du *Nord-Ouest*, de la *Colombie Britannique* et de *Vancouver*, seront déterminées par le parlement fédéral et approuvées par Sa Majesté ; en ce qui regarde l'admission et les conditions d'admission de la *Colombie Britannique* ou de *Vancouver*, il faudra le consentement de la législature locale.

11. Les conseillers législatifs seront nommés à vie par la couronne, sous le grand sceau du gouvernement général ; mais ils perdront leurs sièges par le fait d'une absence continue de deux années consécutives.

12. Les conseillers législatifs devront être sujets britanniques nés ou naturalisés, avoir au moins 30 ans, posséder et continuer à posséder, en propriétés foncières, une valeur de \$4,000, en sus de toute hypothèque, dettes et obligations ; mais en ce qui a rapport à *Terreneuve* et à l'*Ile du Prince-Edouard*, la propriété pourra être réelle ou personnelle.

13. Le conseil législatif décidera toute question relative à l'éligibilité ou à l'inéligibilité de ses membres.

14. Les premiers conseillers législatifs fédéraux seront pris dans les conseils législatifs

actuels des diverses provinces, excepté pour ce qui regarde l'*Ile du Prince-Edouard*. S'il ne s'en trouvait pas assez parmi ces conseillers qui fussent éligibles ou qui voulussent servir, le complément devrait nécessairement être pris ailleurs. Ces conseillers seront nommés par la couronne à la recommandation du gouvernement général, et sur la présentation des gouvernements locaux respectifs. Dans ces nominations, on devra avoir égard aux droits des conseillers législatifs qui représentent l'opposition dans chaque province, afin que tous les partis politiques soient, autant que possible, équitablement représentés.

15. Le président du conseil législatif fédéral, jusqu'à ce qu'il en soit autrement décidé par le parlement, sera choisi parmi les conseillers législatifs et nommé par la couronne, laquelle pourra, à volonté, lui conserver ou lui ôter sa charge. Il aura droit seulement à une voix prépondérante dans le cas d'une égale division des votes.

16. Chacun des vingt-quatre conseillers législatifs représentant le *Bas-Canada* dans le conseil législatif de la législature fédérale, sera nommé pour représenter l'un des vingt-quatre collèges électoraux nommés dans la cédule A du 1er chapitre des Statuts Refondus du *Canada*, et ce conseiller devra résider ou posséder son cens d'éligibilité dans le collège dont la représentation lui sera assignée.

17. La représentation, dans la chambre des communes, aura pour base la population dont le chiffre sera déterminé par le recensement officiel fait tous les dix ans : et le nombre des représentants sera d'abord de 194, distribués comme suit :

<i>Haut-Canada</i>	82
<i>Bas-Canada</i>	65
<i>Nouvelle-Ecosse</i>	19
<i>Nouveau-Brunswick</i>	15
<i>Ile de Terre-Neuve</i>	8
<i>Ile du Prince-Edouard</i>	5

18. Il ne pourra pas y avoir de changement dans le nombre des représentants des diverses provinces avant le recensement de 1871.

19. Immédiatement après le recensement de 1871 et chaque autre recensement décennal, la représentation de chacune des provinces, dans la chambre des communes, sera répartie de nouveau en prenant pour base la population.

20. Pour les fins de ces nouvelles répartitions, le *Bas-Canada* n'aura jamais ni plus ni moins que 65 représentants, et chacune des autres sections recevra, à chaque telle nouvelle répartition, pour les dix années qui suivront, le nombre de membres auquel elle aura droit en prenant pour base de calcul le nombre d'âmes représenté, suivant le recensement alors dernier, par chacun des 65 membres du *Bas-Canada*.

21. Nulle réduction n'aura lieu dans le nombre des représentants élus pour une province quelconque, à moins que le chiffre de sa population n'ait décré de 5 pour cent, ou plus, relativement à la population totale des provinces fédérées.

22. En supputant, à chaque période décennale, le nombre de représentants auquel chaque section aura droit, on ne prendra en considération les fractions que lorsqu'elles dépasseront la moitié du nombre qui donnera droit à un représentant, auquel cas ces fractions auront, chacune, droit à un représentant.

23. Les législatures des diverses provinces diviseront respectivement celles-ci en comtés et en définiront les limites.

24. Les législatures locales pourront, de temps à autre, changer les districts électoraux pour les fins de la représentation dans la législature locale, et distribuer, de la manière qu'elles le jugeront convenable, les représentants auxquels elles auront respectivement droit.

25. Le parlement fédéral pourra, quand il le jugera convenable, augmenter le nombre des membres, mais il devra conserver les proportions alors existantes.

26. Jusqu'à ce qu'il en soit autrement décidé par le parlement fédéral, toutes les lois qui, à la date de la proclamation de l'union, seront en force dans les diverses provinces relativement à l'éligibilité ou l'inéligibilité des personnes à siéger ou à voter dans les assemblées législatives de ces provinces, ainsi qu'à la capacité ou à l'incapacité des électeurs, aux serments exigés des votants, aux officiers-rapporteurs ou à leurs pouvoirs et devoirs, aux élections, au temps que celles-ci peuvent durer, aux élections contestées et

aux procédures y incidentes, aux vacances des sièges en parlement, à l'émission et à l'exécution des nouveaux brefs dans les cas de vacances occasionnées par d'autres causes que la dissolution du parlement; toutes ces lois s'appliqueront aux élections des représentants de la chambre des communes, suivant la province pour laquelle ces représentants seront élus.

27. La durée de chaque chambre des communes sera de cinq ans, à compter du jour du rapport des brefs d'élection, à moins que le parlement ne soit dissous plus tôt par le gouverneur-général.

28. Il y aura une session du parlement fédéral au moins une fois par année, de manière qu'il ne devra jamais s'écouler plus de douze mois entre la dernière séance d'une session et la première séance de la session suivante.

29. Le parlement général aura le pouvoir de faire des lois pour la paix, le bien-être et le bon gouvernement des provinces fédérées (sans, toutefois, pouvoir porter atteinte à la souveraineté de l'Angleterre), et en particulier sur les sujets suivants :

1. La dette et la propriété publiques ;
2. Le commerce ;
3. L'imposition ou le règlement de droits de douane sur les importations et sur les exportations, excepté sur les exportations du bois carré, des billots, des mâts, des espars, des madriers, du bois scié, du *Nouveau-Brunswick* du charbon et des autres minéraux de la *Nouvelle-Ecosse* ;
4. L'imposition ou le règlement de droits d'accise ;
5. Le prélèvement de deniers par tous autres modes ou systèmes de taxation ;
6. Les emprunts d'argent sur le crédit public ;
7. Le service postal ;
8. Les lignes de bateaux à vapeur ou d'autres bâtiments, les chemins de fer, les canaux et autres travaux qui relieront deux ou plusieurs provinces ou se prolongeront au-delà des limites de l'une d'elles ;
9. Les lignes de bateaux à vapeur entre les provinces fédérées et d'autres pays ;
10. Les communications télégraphiques et l'incorporation des compagnies télégraphiques ;
11. Tous autres travaux qui, bien que situés dans une seule province, seront spécialement déclarés dans les actes qui les autoriseront être d'un avantage général ;
12. Le recensement ;
13. La milice, le service militaire et naval, et la défense du pays ;
14. Les amarques, les bouées et les phares ;
15. La navigation et ce qui a rapport aux bâtiments (*shipping*) ;
16. La quarantaine ;
17. Les pêcheries des côtes de la mer et de l'intérieur ;
18. Les traverses entre une province et un pays étranger ou entre deux des provinces ;
19. Le cours monétaire et le monnayage ;
20. Les banques, l'incorporation de banques et l'émission du papier-monnaie ;
21. Les caisses d'épargne ;
22. Les poids et mesures ;
23. Les lettres de change et les billets promissoires ;
24. L'intérêt ;
25. Les offres légales ;
26. La banqueroute et l'insolvabilité ;
27. Les brevets d'invention et de découverte ;
28. Les droits d'auteur ;
29. Les Sauvages et les terres réservées pour les Sauvages ;
30. La naturalisation et les aubains ;
31. Le mariage et le divorce ;
32. La loi criminelle, excepté la constitution des cours de juridiction criminelle, mais y compris la procédure en matière criminelle ;
33. Toute mesure tendant à rendre uniformes les lois relatives à la propriété et aux droits civils dans le *Haut-Canada*, la *Nouvelle-Ecosse*, le *Nouveau-Brunswick*, l'*Île du Prince-Edouard* et l'*Île de Terre-Neuve*, ainsi que la procédure de toutes

les cours de justice dans ces provinces. Mais nul statut à cet effet n'aura force ou autorité dans aucune de ces provinces avant d'avoir reçu la sanction de sa législature locale ;

34. L'établissement d'une cour générale d'appel pour les provinces fédérées ;

35. L'immigration ;

36. L'agriculture ;

37. Et généralement toutes les matières d'un caractère général qui ne seront pas spécialement et exclusivement réservées au contrôle des législatures et des gouvernements locaux.

30. Le gouvernement général et le parlement auront tous les pouvoirs dont ils auront besoin, comme portion de l'Empire Britannique, pour remplir, envers les pays étrangers, les obligations naissant des traités qui existeront ou pourront exister entre la *Grande-Bretagne* et ces pays.

31. Le parlement fédéral pourra aussi, quand il le jugera convenable, créer de nouveaux tribunaux judiciaires, et le gouvernement général nommer en conséquence de nouveaux juges et de nouveaux officiers, si la chose paraît avantageuse au public ou nécessaire à la mise en force des lois du parlement.

32. Toutes les cours, les juges et les officiers des diverses provinces devront aider le gouvernement général et lui obéir dans l'exercice de ses droits et de ses pouvoirs ; pour ces objets, ils seront considérés comme cours, juges et officiers du gouvernement général.

33. Le gouvernement général nommera et paiera les juges des cours supérieures, dans les diverses provinces, et des cours de comté, dans le *Haut-Canada*, et le parlement déterminera leurs salaires.

34. Jusqu'à ce qu'on ait consolidé les lois du *Haut-Canada*, du *Nouveau-Brunswick*, de la *Nouvelle-Ecosse*, de *Terreneuve* et de *l'Île du Prince-Edouard*, les juges de ces provinces, qui seront nommés par le gouvernement général, seront pris dans leurs barreaux respectifs.

35. Les juges des cours du *Bas-Canada* seront choisis parmi les membres du barreau du *Bas-Canada*.

36. Les juges de la Cour d'Amirauté, qui reçoivent maintenant des salaires, seront payés par le gouvernement général.

37. Les juges des cours supérieures conserveront leurs charges durant bonne conduite, et ne pourront être déplacés que sur une adresse des deux chambres du parlement.

GOUVERNEMENTS LOCAUX.

38. Chaque province aura un officier exécutif appelé lieutenant-gouverneur, lequel sera nommé par le gouverneur-général en conseil, sous le grand sceau des provinces fédérées, et durant bon plaisir ; mais ce bon plaisir ne devra pas être exercé avant cinq ans accomplis, à moins qu'il y ait cause, et cette cause devra être communiquée par écrit au lieutenant-gouverneur, immédiatement après sa démission, et aussi, par message, aux deux chambres du parlement, dans la première semaine de la première session qui suivra.

39. Les lieutenants-gouverneurs des provinces seront payés par le gouvernement général.

40. La convention, en réglant ainsi les salaires des lieutenants-gouverneurs, ne prétend pas porter préjudice à la réclamation de *l'Île du Prince-Edouard* auprès du gouvernement impérial pour le salaire maintenant payé à son lieutenant-gouverneur.

41. Les gouvernements et les parlements des diverses provinces seront constitués en la manière que leurs législatures actuelles jugeront respectivement à propos de les établir.

42. Les législatures locales auront le pouvoir d'amender ou changer de temps à autre leurs constitutions.

43. Les législatures locales auront le pouvoir de faire des lois sur les sujets suivants :

1. La taxation directe, et dans le *Nouveau-Brunswick* l'imposition de droits sur l'exportation du bois carré, des billots, mâts, espars, madriers et bois sciés, et dans la *Nouvelle-Ecosse* du charbon et des autres minéraux ;
2. Les emprunts d'argent sur le crédit de la province ;

3. L'établissement de charges locales, et la manière dont elles seront tenues, la nomination et le paiement des officiers locaux ;
4. L'agriculture ;
5. L'immigration ;
6. L'éducation, (sauf les droits et privilèges que les minorités catholiques ou protestantes dans les deux *Canadas* posséderont par rapport à leurs écoles séparées au moment de l'Union) ;
7. La vente et l'administration des terres publiques, moins celles qui appartiendront au gouvernement général ;
8. Les pêcheries des côtes, de la mer et de l'intérieur ;
9. L'établissement, l'entretien et la régie des pénitenciers et des prisons publiques et de réforme ;
10. L'établissement, l'entretien et la régie des hôpitaux, des asiles, des lazarets et des institutions de charité quelconques ;
11. Les institutions municipales ;
12. Les licences de boutiques, de salons, d'auberges, d'encanteurs et autres licences ;
13. Les travaux locaux ;
14. L'incorporation de compagnies privées ou locales, excepté celles qui auront pour objet des matières assignées au parlement fédéral ;
15. La propriété et les droits civils, moins ce qui est attribué à la législature fédérale ;
16. Les punitions par amendes, pénalités, emprisonnement ou autrement, pour contravention aux lois qui sont de leur compétence législative ;
17. L'administration de la justice, y compris la constitution, le soutien et l'organisation des cours de juridiction civile et criminelle, ainsi que la procédure en matière civile ;
18. Et généralement toutes les matières d'une nature privée ou locale non assignées au parlement général.

44. Le pouvoir de pardonner aux criminels, de commuer ou de remettre en tout ou en partie leurs sentences, ou de surseoir à leur exécution, lequel pouvoir appartient de droit à la couronne, résidera dans la personne des lieutenants-gouverneurs en conseil ; mais ceux-ci devront se conformer aux instructions qui pourront leur être adressées, de temps à autre, à cet égard, par le gouvernement général, ainsi qu'aux lois du parlement général.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

45. Pour tout ce qui regarde les questions soumises concurremment au contrôle du parlement fédéral et des législatures locales, les lois du parlement fédéral devront l'emporter sur celles des législatures locales. Les lois de ces dernières seront nulles partout où elles seront en conflit avec celles du parlement général.

46. Les langues anglaise et française pourront être simultanément employées dans les délibérations du parlement fédéral ainsi que dans la législature du *Bas-Canada*, et aussi dans les cours fédérales et les cours du *Bas-Canada*.

47. On ne pourra taxer les terres ou propriétés qui appartiendront au gouvernement fédéral ou aux gouvernements locaux.

48. Tout *bill* qui aura pour but d'approprier une portion quelconque du revenu public, de créer de nouvelles taxes ou de nouveaux impôts, devra, suivant le cas, être présenté d'abord dans la chambre des communes fédérales ou dans l'assemblée législative locale, suivant le cas.

49. Tout vote, résolution, adresse ou *bill* des communes fédérales ou des assemblées législatives locales qui aura pour but l'appropriation d'une partie quelconque du revenu, ou la création d'une taxe ou d'un impôt pour un objet quelconque, devra, suivant le cas, être précédé d'un message du gouverneur-général ou du lieutenant-gouverneur présenté durant la session même où sera passé tel vote, résolution, adresse ou *bill*.

50. Tout *bill* de la législature générale pourra être réservé en la manière ordinaire pour la sanction de Sa Majesté, et les *bills* des législatures locales pourront aussi, de la même manière, être réservés pour la considération du gouverneur-général.

51. Les *bills* de la législature générale seront sujets au désaveu de Sa Majesté, durant les deux ans qui suivront leur passation, comme l'ont été jusqu'à présent les *bills* passés par les législatures des dites provinces, et ceux des législatures locales seront sujets au désaveu du gouverneur-général durant les douze mois qui suivront leur adoption.

52. *Outaouais* sera le siège du gouvernement fédéral; sauf l'exercice de la prérogative royale.

53. Sauf les mesures que pourront adopter par la suite les divers gouvernements locaux, le siège du gouvernement local du *Haut-Canada* sera *Toronto*, et *Québec* sera celui du gouvernement du *Bas-Canada*; rien n'est changé en ce qui regarde le siège de chacun des gouvernements locaux des autres provinces.

ACTIF ET PASSIF.

54. Tous fonds, argent en caisse, balances entre les mains des banquiers et toutes autres valeurs appartenant à chaque province, à l'époque de l'Union, appartiendront au gouvernement général, excepté en ce qui est ci-dessous mentionné.

55. Les travaux et propriétés publiques de chaque province, dont suit l'énumération, appartiendront au gouvernement général, savoir :

1. Les canaux;
2. Les havres publics;
3. Les phares et les jetées ou quais;
4. Les bateaux à vapeur, les cure-môles et les autres vaisseaux publics;
5. Les améliorations des rivières et des lacs;
6. Les chemins de fer et actions de chemin de fer; les hypothèques et autres dettes des compagnies de chemins de fer;
7. Les routes militaires;
8. Les maisons de douane, les bureaux de poste et les autres édifices publics, excepté ceux qui seront réservés par le gouvernement général pour l'usage des législatures et des gouvernements locaux;
9. Les propriétés transférées par le gouvernement impérial, et connues sous le nom de propriétés de l'ordonnance;
10. Les arsenaux, les salles d'exercice, les habillements, accoutrements militaires, munitions de guerre, etc;
11. Et les terres réservées pour les objets publics.

56. Toutes les terres, mines, minéraux et réserves royales qui appartiennent à Sa Majesté dans les provinces du *Haut-Canada*, du *Bas-Canada*, du *Nouveau-Brunswick*, de la *Nouvelle-Ecosse* et de *l'île du Prince-Edouard*, pour l'usage de ces provinces, appartiendront respectivement aux gouvernements locaux des territoires où ils sont situés; assujétis néanmoins aux fidéi-commis et aux intérêts d'autres tiers qui pourront exister relativement à ces terres.

57. Toutes les sommes d'argent dues par les acquéreurs ou les locataires de ces terres, mines, minéraux, à l'époque de l'Union, appartiendront aussi aux gouvernements locaux.

58. Toutes valeurs ou propriétés se rattachant aux parties de la dette publique d'une province dont seront chargés les gouvernements locaux, appartiendront aussi à ces gouvernements respectivement.

59. Les diverses provinces demeurèrent respectivement en possession de toutes les autres propriétés publiques situées dans leurs limites; mais la confédération aura le droit de prendre les terres ou les propriétés publiques dont elle aura besoin pour les fortifications ou la défense du pays.

60. Le gouvernement général devra prendre comme siennes toutes les dettes et les obligations des diverses provinces.

61. La dette du *Canada* qui ne sera pas spécialement à la charge du *Haut* ou du *Bas-Canada* respectivement, ne devra pas, au temps de l'Union, dépasser \$62,500,000, la dette de la *Nouvelle-Ecosse* \$8,000,000, et celle du *Nouveau-Brunswick* \$7,000,000.

62. Dans le cas où la *Nouvelle-Ecosse* ou le *Nouveau-Brunswick* ne contracteraient pas d'obligations au-delà de celles auxquelles ces provinces sont actuellement assujéties, et que leurs dettes seraient respectivement moindres que sept millions et huit millions, à l'époque de l'Union, elles auront droit à 5 p. 100 sur la différence qui existera entre les chiffres réels de leurs dettes et ceux de huit millions et sept millions respectivement, de la

même manière qu'il est établi ci-dessous pour *Terreneuve* et *l'Île du Prince-Edouard*. Cette résolution n'a nullement pour but de restreindre les pouvoirs donnés aux gouvernements respectifs de ces provinces, par autorité législative, mais seulement de limiter le maximum de la dette dont devra se charger le gouvernement général. Pourvu toujours que les pouvoirs ainsi conférés par les législatures respectives seront exercés dans le cours des cinq années qui suivront ce jour, sans quoi ils cesseront d'exister.

63. Comme *Terreneuve* et *l'Île du Prince-Edouard* n'ont pas contracté de dettes égales à celles des autres provinces, leurs gouvernements respectifs auront droit de recevoir, à l'avance, du gouvernement général, en paiements semi-annuels, l'intérêt de 5 p. 100 sur la différence qui existera entre le montant de leurs dettes respectives, à l'époque de l'union, et la moyenne du chiffre de la dette, par tête, de la population du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse* et du *Nouveau-Brunswick*.

64. En considération de la transmission générale faite à la législature du pouvoir de taxer, les provinces auront droit respectivement à un octroi annuel de 80 centins par chaque tête de la population, d'après le recensement de 1861. La population de *Terreneuve* est évaluée, pour cet objet, à 130,000 âmes. Les provinces ne pourront rien réclamer de plus à l'avenir du gouvernement général, pour les objets locaux, et cette aide sera payée à chacune d'elles semi-annuellement, à l'avance.

65. Comme la position du *Nouveau-Brunswick* est telle que cette province devra faire peser immédiatement des dépenses considérables sur son revenu local, elle recevra annuellement à compter de la date de l'union, durant dix ans, une somme additionnelle de \$63,000. Mais, tant que ses obligations resteront au-dessous de sept millions de piastres, on déduira, sur cette somme de \$63,000, un montant égal à l'intérêt, à 5 p. 100, sur la différence entre le chiffre réel de sa dette provinciale et le chiffre de sept millions de piastres.

66. *Terreneuve*, en considération de l'abandon de ses droits sur les mines, les minéraux et les terres de la couronne qui ne sont encore ni vendues ni occupées, recevra annuellement \$150,000 en paiements semi-annuels. Mais cette colonie se réserve le droit d'ouvrir, construire et contrôler les chemins et ponts dans les limites de ses dites terres, lesquels seront, cependant, soumis aux lois que le parlement général croira devoir adopter à cet égard.

67. Le gouvernement général devra remplir tous les engagements qui pourront avoir été pris, avant l'Union, avec le gouvernement impérial, pour la défense des provinces.

68. Le gouvernement général devra faire compléter, sans délai, le chemin de fer inter-colonial, de la *Rivière-du-Loup* à *Truro*, dans la *Nouvelle-Ecosse*, en le faisant passer par le *Nouveau-Brunswick*.

69. La convention considère les communications avec les territoires du *Nord-Ouest* et les améliorations nécessaires au développement du commerce du *Grand-Ouest* avec la mer, comme étant de la plus haute importance pour les provinces confédérées, et comme devant mériter l'attention du gouvernement fédéral, aussitôt que le permettra l'état des finances.

70. L'on devra réclamer la sanction du parlement impérial et des parlements locaux, pour l'union des provinces, sur les principes adoptés par la convention.

71. Sa Majesté la Reine sera priée de déterminer le rang et le nom des provinces fédérées.

72. Les délibérations de la convention seront signées par les délégués et soumises, par chaque délégation locale, à son gouvernement respectif, et le président de la convention est autorisé à en soumettre une copie au gouverneur général, pour que celui-ci puisse la transmettre au secrétaire d'Etat pour les colonies.

Après débats,

Sur motion de l'honorable M. *Currie*, secondé par l'honorable M. *Christie*, il a été ordonné que les débats ultérieurs sur la dite motion soient remis à lundi prochain, et qu'ils soient le premier item sur les ordres de ce jour.

Sur motion de l'honorable M. *Currie*, secondé par l'honorable M. *Christie*, il a été ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle reste ajournée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte

“ pour prévenir et réprimer les déprédations commises en violation de la paix sur la frontière de la province et pour d'autres fins, ” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable Sir *E. P. Taché*,

Que la quarante-quatrième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après un court débat,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Alors, l'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable Sir *E. P. Taché*,

Que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est alors ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable Sir *E. P. Taché*,

Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable Sir *E. P. Taché* a informé la Chambre que c'était l'intention de Son Excellence le gouverneur-général de se rendre à cette Chambre lundi prochain, à trois heures et demie de l'après-midi, dans le but de sanctionner au Nom de Sa Majesté le bill en dernier lieu mentionné.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Christie*,

La Chambre s'est ajournée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 6 Février, 1865.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable ULRIC JOSEPH TESSIER, Orateur.

Les Honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Perry,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Price,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Archambault,</i>	<i>Currie,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>De Beaujeu,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>Duchesnay, A. J.,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bennett,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Blair, Fergusson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bossé,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Moore,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Gingras,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Taché, Sir E. P.,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Panet,</i>	<i>Vidal.</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>		

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table :—

Par l'honorable M. *Allan* ; de la corporation de la cité de *Toronto*.

Par l'honorable M. *Olivier* ; de l'abbé *Millier*, président de l'hôpital du district de *Richelieu*.

Par l'honorable M. *Moore* ; de *William Goodall* et autres, de la paroisse de *St. Louis de Gonsague*.

Par l'honorable M. *Bossé* ; de la corporation de la ville de *Lévis* ; et de *Pierre Brunelle* et autres, de *St. Joseph de Lévis*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De l'Association de *St. François Xavier* de *Montréal* ; demandant certains amendements à son acte d'incorporation.

De la corporation de la ville d'*Owen Sound*, dans le comté de *Grey* ; demandant une allocation pour améliorer le havre d'*Owen Sound*.

De *C. De Cases* et autres, propriétaires et occupants des lots Nos. 25, 26, 27, 28 et 29 dans le township de *Tingwick*, dans le comté d'*Arthabaska* ; demandant que ces lots soient détachés du dit township de *Tingwick* et annexés au township de *Wotton*, pour toutes fins quelconques.

D'A. L. Smith et *J. S. Smith*, exécuteurs survivans et syndics de la succession de *John*

David Smith, dernièrement de *Port Hope*, écuyer, décédé; demandant un acte pour les autoriser à régler les affaires de la dite succession.

De *Pierre Coutu* et autres, du township de *Brandon*; demandant qu'une certaine partie du dit township soit annexée aux comté et district de *Joliette*.

Deux pétitions de *C. J. Brydges* et autres, de la cité de *Montréal*; demandant à être incorporés sous le titre de "Compagnie d'Entrepôt de *Montréal*," et aussi demandant à être incorporés sous le nom de "Banque des Artisans."

De la corporation du village de *Lanark*; demandant un acte pour autoriser la vente de certains lots de terre dans le dit village, et, avec les produits de cette vente, la construction d'une prison.

Et de la société d'agriculture de *Middlesex Est*; demandant certains amendements à l'Acte d'agriculture du *Haut-Canada*.

L'honorable *M. Fergusson Blair*, du comité des ordres permanents et des bills privés a présenté son quatrième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :

BUREAU DES BILLS PRIVÉS,
6 février, 1865.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son quatrième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions de la compagnie de chemin de fer de *Buffalo* et du lac *Huron*, demandant un acte pour confirmer et légaliser la convention faite entre la dite compagnie et celle du Grand Tronc de chemin de fer relativement à l'amalgamation des dites compagnies; et de la compagnie de chemin de fer de *Hamilton* et *Port Dover*, demandant que le délai fixé pour compléter le dit chemin de fer soit prolongé d'une année, et a trouvé que l'avis, dans chaque cas, n'a pas encore été publié pendant tout le temps requis; mais en autant que le comité pourra, comme comité des bills privés, pourvoir à ce qu'il n'en résulte aucun dommage à qui que ce soit, il recommande en conséquence la suspension de la 53e règle dans chaque cas.

Votre comité a aussi examiné la pétition de *William Howard* et autres, du township de *Amherst Island*, demandant que le dit township soit séparé des comtés de *Lennox* et *Addington* et réuni au comté de *Frontenac*, pour toutes les fins, et a trouvé qu'il manque une semaine pour compléter le temps de l'avis; mais il recommande néanmoins la suspension de la 53e règle, en autant qu'il pourra, comme comité des bills privés, pourvoir à ce qu'il n'en résulte aucun dommage à qui que ce soit.

Quant aux pétitions de *Thomas Webster*, de la ville de *Brantford*, dans le comté de *Brant*, demandant un acte pour l'admettre à pratiquer comme procureur et sollicitateur dans les cours supérieures du *Haut-Canada*; et de *Hugh Burgess*, actuellement en la cité de *Québec*, demandant un acte pour autoriser l'émission de lettres patentes pour une certaine découverte au sujet de la manufacture de la pâte à papier, votre comité a trouvé que l'avis, dans chaque cas, n'a pas encore été publié pendant tout le temps requis; mais en autant qu'il pourra, comme comité des bills privés, pourvoir à ce qu'il n'en résulte aucun dommage à qui que ce soit, il recommande en conséquence la suspension de la 53e règle dans chaque cas.

La pétition de *Lewis White Ashley*, tant pour lui-même que pour sa femme et ses enfants mineurs, dernièrement du comté de *Union*, dans l'Etat de *Illinois*, un des *Etats-Unis d'Amérique*, mais actuellement de la ville de *Windsor, Canada*, demandant un acte pour les naturaliser sujets de Sa Majesté et pour d'autres fins, n'est pas de nature à requérir la publication de l'avis requis par la 53e règle.

Le tout respectueusement soumis.

A. J. FERGUSSON BLAIR,
Président.

L'honorable M. *Fergusson Blair* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte pour amender la loi relative aux compagnies d'assurance mutuelle en *Haut-Canada*."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

L'honorable M. *McDonald* a proposé, secondé par l'honorable M. *Bull*,

Que mille copies additionnelles de la résolution relative à une union fédérale des provinces de l'*Amérique Britannique du Nord*, soient imprimées en anglais.

Objection étant faite à la dite motion,

La question de concours a été mise sur icelle et elle a été résolue dans la négative.

L'honorable M. *Letellier de St. Just* a proposé, secondé par l'honorable M. *Fergusson Blair*,

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de toute dépêche et correspondance échangée entre le gouvernement impérial et le gouvernement provincial, au sujet de la passation de l'acte 12 *Vic.*, chap. 19, intitulé : " Acte pour faciliter la mise à effet en cette province d'un traité entre Sa Majesté et les *Etats-Unis d'Amérique*, concernant l'arrestation et l'extradition de certains prévenus," et de l'acte 24 *Vic.*, chap. 6, intitulé : " Acte pour amender le chap. 89 des statuts réformés du *Canada*, "relativement à l'extradition de félons fugitifs des *Etats-Unis d'Amérique*," ainsi que copie de toutes proclamations publiées en cette province au sujet de la passation de ces deux actes.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné que les membres du Conseil Exécutif qui sont membres de cette Chambre, se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite adresse.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance.

Son Excellence le Très-Honorable CHARLES STANLEY, Vicomte MONCK, Baron *Monck de Ballytramon*, dans le comté de *Wexford*, gouverneur-général de l'*Amérique Britannique du Nord*, et capitaine-général et gouverneur-en-chef dans et sur les provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'*Île du Prince Edouard*, et vice-amiral d'icelles, etc., etc., etc., étant assis dans le fauteuil, sur le trône, l'honorable Orateur a alors ordonné au gentilhomme huissier de la verge noire de se rendre à l'Assemblée Législative et d'informer cette Chambre " Qu'il plaît à Son Excellence de requérir " sa présence immédiate dans la salle du Conseil Législatif."

Laquelle étant venue avec son Orateur,

Le greffier de la couronne en chancellerie a lu le titre d'un bill à être passé, comme suit :

" Acte pour prévenir et réprimer les déprédations commises en violation de la paix " sur la frontière de la province, et pour d'autres fins."

La sanction royale a été prononcée sur ce bill par le greffier de cette Chambre, comme suit :

" Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur-Général sanctionne ce bill."

L'Assemblée Législative s'étant retirée,

Il a plu à Son Excellence de se retirer.

L'honorable M. *Currie* a proposé, secondé par l'honorable M. *Christie*,

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour le prier de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état indiquant le montant versé au fonds des écoles communes, créé par l'acte de la douzième *Victoria*, chapitre 200, à même la vente de terres dans le *Haut* et le *Bas-Canada* respectivement.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné que les membres du Conseil Exécutif qui sont membres de cette Chambre, se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite adresse.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amender l'acte pour régler l'inspection des cuirs et peaux crues,"

Sur motion de l'honorable M. Price, secondé par l'honorable M. E. H. J. Duchesnay, il a été

Ordonné qu'il soit remis à vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet d'obtenir des rapports statistiques des compagnies d'assurance," a été lu la seconde fois.

Ordonné que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables MM. Bull, Macpherson, Ryan, Ferrier et Ross, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour pourvoir à la punition de personnes convaincues à plusieurs reprises d'offenses mineures,"

Sur motion de l'honorable M. Bull, secondé par l'honorable M. Ross, il a été

Ordonné qu'il soit remis à vendredi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour autoriser les conseils de comité à prélever des deniers pour aider aux personnes, en certains cas, à ensemercer leurs terres et pour d'autres fins,"

Sur motion de l'honorable M. Flint, secondé par l'honorable M. Aikins, il a été

Ordonné qu'il soit déchargé des ordres du jour.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour autoriser la Société d'Eglise du diocèse de Toronto à vendre certains terrains d'église dans Darlington, et pour d'autres fins," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Simpson, secondé par l'honorable M. Seymour, il a été

Ordonné que le bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour incorporer l'Association de Placements de Montréal,"

L'honorable M. Ferrier a proposé, secondé par l'honorable M. Leslie,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après un court débat,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte relatif aux sentences de convictions sommaires,"

Sur motion de l'honorable M. Currie, secondé par l'honorable M. Christie, il a été

Ordonné qu'il soit remis à mercredi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amender les actes relatifs à la Banque du District de Niagara,"

Sur motion de l'honorable M. Currie, secondé par l'honorable M. Christie, il a été

Ordonné que la cinquante-troisième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence,

Ordonné que le dit bill soit renvoyé aux comités des banques et du commerce.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a repris les débats ajournés sur la motion de l'honorable Sir *E. P. Taché* pour une adresse à Sa Majesté, pour la prier de vouloir gracieusement faire soumettre une mesure au Parlement Impérial dans le but d'unir les provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, de *Terreneuve* et de *l'Île du Prince-Edouard* en un gouvernement, avec des dispositions basées sur les résolutions qui ont été adoptées à la conférence des délégués des dites colonies, tenue en la cité de *Québec*, le dix octobre 1864.

Après de nouveaux débats,

Sur motion de l'honorable Sir *E. P. Taché*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné que les débats ultérieurs sur la dite motion soient remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Ryan*,

La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 7 Février, 1865.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable ULRIC JOSEPH TESSIER, Orateur.

Les Honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Inkerman), Perry,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Hamilton (Kingston), Price,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Lacoste,</i>
<i>Archambault,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Leonard,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Currie,</i>	<i>Leslie,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>DeBeaujeu,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McCrea,</i>
<i>Bennett,</i>	<i>Duchesnay, A. J.,</i>	<i>McDonald,</i>
<i>Blair, Fergusson,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McMaster,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Macpherson,</i>
<i>Bossé,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Matheson,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Mills,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Moore,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Gingras,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guéremont,</i>	<i>Panet,</i>
		<i>Prud'homme,</i>
		<i>Read,</i>
		<i>Reesor,</i>
		<i>Ross,</i>
		<i>Ryan,</i>
		<i>Sanborn,</i>
		<i>Seymour,</i>
		<i>Shaw,</i>
		<i>Simpson,</i>
		<i>Skead,</i>
		<i>Taché, Sir E. P.,</i>
		<i>Vidal.</i>

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table :—

Par l'honorable M. *Ferrier* ; de *John Barr, M.D.*, et autres, de la paroisse de *St. Scholastique* ; du révérend *James B. Bonnar, M.A.*, et autres, de la cité de *Montréal* ; de *Théodore Hart* et autres, de la dite cité de *Montréal* ; d'*Alexander Purdy* et autres, de la paroisse de *St. Brigitte* ; de *Thomas Lett* et autres, de *l'Île Calumet* ; et de *James Park* et autres, de *St. Marthe, Côte St. Henri*.

Par l'honorable M. *Chaffers*; des Sœurs de Charité administratrices de l'Hôtel-Dieu de *St. Hyacinthe*.

Par l'honorable Sir *N. F. Belleau*; de la Compagnie des Remorqueurs du *St. Laurent*; et de la Compagnie d'Assurance Maritime.

Par l'honorable M. *Olivier*; de *François Lefebvre* et autres, du township de *Brandon*, dans le comté de *Berthier*.

Par l'honorable M. *Cormier*; de *James Huston* et autres, de *Stanford*; et de *W. King* et autres, des paroisses de *St. Sylvestre*, *St. Giles* et *Ste. Agathe*, dans le comté de *Lotbinière*.

Par l'honorable M. *Leonard*; de *John McKay* et autres, syndics et propriétaires de lots dans le cimetière de *St. Thomas*.

Par l'honorable M. *Sanborn*; du révérend *F. P. Sym* et autres, de la ville de *Beauharnois*.

Par l'honorable M. *Bull*; de *James Kennedy* et autres, de *Woodstock*.

Par l'honorable M. *Skead*; des dames de la Maison de Refuge des Orphelins de la cité d'*Ottawa*.

Par l'honorable M. *Campbell*; de la corporation de la ville de *Napanee*.

Par l'honorable M. *Allan*; de la compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du *Canada*, de celle du chemin de fer *Great Western*, et de celle du chemin de fer du Nord.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:—

De *P. Baskerville* et autres, serviteurs employés par la compagnie du chemin de fer d'*Ottawa* et *Precott*; demandant que le bill pour venir en aide à la compagnie du chemin de fer d'*Ottawa* et *Prescott*, soit amendé de manière à ne pas permettre à la dite compagnie de leur assigner des actions en paiement des salaires qu'elle leur doit.

De *David Airth* et autres, président et directeurs de la société d'agriculture de *Kenfrew*; demandant que des mesures soient prises pour que la dite société d'agriculture soit placée sur un pied d'égalité avec les autres sociétés relativement aux allocations, tel que pourvu par l'acte 20 *Vic.*, chap. 32.

De la corporation du collège d'*Ottawa*; demandant une allocation.

De *James Montgomery* et autres, du township de *Kingsey*, dans le comté de *Drummond*; demandant qu'une certaine partie du dit township soit détachée du township de *Kingsey* et annexé au township de "*Kingsey Falls*."

De *Goodman Randall* et autres, des townships de *Richmond* et *Wolfe*; demandant une allocation pour leur aider à ouvrir et parachever un certain chemin dans les dits townships.

De *Joseph Labadie* et autres, de la ville de *Lévis*; demandant à être incorporés sous le titre d' "*Union St. Joseph* de la ville de *Lévis*."

Trois pétitions de la Chambre des Arts et Manufactures du *Bas-Canada*; demandant certains amendements à la loi relative aux patentes,—demandant aussi certains amendements au chapitre 32 des *status* refondus du *Canada*,—et demandant aussi une augmentation à son allocation annuelle.

Deux pétitions du révérend *Thomas W. Mussen* et autres, de *Farnham Ovest*; demandant le redressement de certains griefs se rapportant à l'éducation des protestants dans le *Bas-Canada*,—et demandant aussi une allocation en faveur du Dispensaire d'*Fanaska*.

Du conseil municipal du village de *Chicoutimi*; demandant certains amendements à l'Acte Municipal Refondu du *Bas-Canada*.

De *Xavier Brassard* et autres, du township de *Jonquière*, dans le comté de *Chicoutimi*; demandant que le dit township soit séparé de celui de *Chicoutimi* et érigé en une municipalité séparée.

Du révérend *Joseph Hudon* et autres, de la paroisse de *Notre-Dame de Laterrière*, dans le dit comté de *Chicoutimi*; demandant une allocation pour les aider à construire un pont sur la Rivière du *Moulin*.

Du révérend *A. Chouinard* et autres, du township de *St. Denis*, dans le comté de *Rimouski*; demandant une allocation pour compléter et faire progresser certains chemins de colonisation dans le dit township.

Du révérend *F. M. Fournier* et autres, occupants de lots de terre dans le township de *Bégon*, dans le comté de *Témiscouata*; demandant une allocation pour les aider à ouvrir et améliorer certains chemins dans le dit comté.

De la Compagnie Canadienne de l'Emigration et des Terres; demandant un acte confirmant son acte d'incorporation et pour d'autres fins.

De *Wm. Taietsiaronsere de Lorimier* et autres, Sauvages de *Caughnawaga*; demandant que l'acte 14 et 15 *Victoria*, chapitre 59, ne soit pas amendé.

Et de *Frances Sylvester* et autres, veuve, créanciers et amis de feu *Boyd Sylvester*; demandant un acte pour autoriser la vente de la succession du dit feu *Boyd Sylvester*.

Sur motion de l'honorable *M. Reesor*, secondé par l'honorable *M. Sanborn*, il a été Ordonné que l'honorable *M. Alexander* soit ajouté au comité des mines.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a repris les débats ajournés sur la motion de l'honorable *Sir E. P. Taché* pour une adresse à Sa Majesté, pour la prier de vouloir gracieusement faire soumettre une mesure au Parlement Impérial dans le but d'unir les provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, de *Terreneuve* et de *l'Île du Prince-Edouard* en un gouvernement, avec des dispositions basées sur les résolutions qui ont été adoptées à la conférence des délégués des dites colonies, tenue en la cité de *Québec*, le dix octobre 1864.

Après de nouveaux débats,

Sur motion de l'honorable *M. Ross*, secondé par l'honorable *M. Campbell*, il a été Ordonné que les débats ultérieurs sur la dite motion soient remis à demain.

L'honorable *M. Ross* a proposé, secondé par l'honorable *M. Campbell*, Que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle reste ajournée à demain, à trois heures, de l'après-midi.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Un message de l'Assemblée Législative par *M. Powell* et autres, comme suit :

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,
Mardi, 7 février, 1865.

Résolu, qu'il soit envoyé un message à l'Honorable Conseil Législatif, pour prier Leurs Honneurs de permettre à l'honorable *James Skead*, un des membres du dit Conseil, de comparaître et rendre témoignage devant le comité spécial nommé pour prendre en considération le contenu d'une réponse à une adresse du vingt-trois d'avril mil huit cent soixante et trois, relative au Bureau des mesureurs de bois.

Ordonné que *M. Powell* porte le dit message au Conseil Législatif.

Attesté,

WM. B. LINDSAY,
Greffier, A. L.

Et alors ils se sont retirés.

Les messagers ont été appelés de nouveau et informés que le Conseil Législatif enverra une réponse par son propre messager.

Sur motion de l'honorable *Sir E. P. Taché*, secondé par l'honorable *M. Campbell*, il a été

Résolu qu'il soit permis à l'honorable *M. Skead* de comparaître et rendre témoignage, s'il le juge à propos, devant le comité spécial de l'Assemblée Législative nommé pour prendre en considération le contenu d'une réponse à une adresse du 23^e jour d'avril 1863, relative au Bureau des mesureurs de bois, tel que requis par son message reçu ce jour.

Ordonné qu'un des maîtres en chancellerie se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif permet à l'honorable *M. Skead* de comparaître et rendre témoignage, s'il le juge à propos, devant le comité spécial de l'Assemblée nommé pour prendre en considération le contenu de la réponse à une adresse du 23^e jour d'avril 1863, relative au Bureau des mesureurs de bois.

Alors, sur motion de l'honorable *M. Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable *M. Ross*,

La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 8 Février, 1865.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable ULRIC JOSEPH TESSIER, Orateur.

Les Honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Panel,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Perry,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Price,</i>
<i>Archambault,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Prud'homme,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Currie,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Read,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>De Beaujeu,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bennett</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Blair, Fergusson,</i>	<i>Duchesnay, A. J.,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Duchesnay. E. H. J.,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bossé,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Shaw.</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Skead.</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Moore,</i>	<i>Taché, Sir E. P.,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Gingras,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Vidal.</i>

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table :—

Par l'honorable M. *Ferrier* ; de *George Stephen* et autres, de la cité de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Shead* ; de *N. S. Blardell* et autres, de la cité d'*Ottawa*, créanciers par jugements de la compagnie du chemin de fer d'*Ottawa* et *Prescott*.

Par l'honorable M. *Macpherson* ; de *Jacques Oteronhiare*, Sauvage iroquois de *Caughnawaga*.

Par l'honorable M. *Olivier* ; des administrateurs du collège de *Joliette*, membres de la corporation des Clercs de *St. Viateur*.

Par l'honorable M. *Bull* ; de la compagnie d'assurance mutuelle et mobilière des fermiers du *Canada-Ouest*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De la corporation de la cité de *Toronto* ; demandant qu'un octroi de terre soit accordé à la compagnie projetée du canal de la Baie *Géorgienne*, afin de l'aider dans son entreprise.

De l'Abbé *Millier*, président de l'hôpital du district de *Richelieu* ; demandant une augmentation à l'allocation annuelle accordée au dit hôpital.

De *William Goodall* et autres, de la paroisse de *St. Louis de Gonzague* ; demandant le redressement de certains griefs se rapportant à l'éducation des protestans dans le *Bas-Canada*.

De la corporation de la ville de *Lévis* ; demandant certains amendements à son acte d'incorporation.

Et de *Pierre Brunelle* et autres, de *St. Joseph de Lévis* ; demandant à être incorporés sous le titre de " *L'union St. Joseph de St. Joseph de Lévis.*"

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre le rapport des baptêmes, mariages et sépultures du district de *Saguenay*, pour l'année 1864.

Et aussi divers rapports municipaux pour 1864.

Ordonné qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit :

(Voir Documents de la Session.)

L'honorable M. *Fergusson Blair*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté à la Chambre son cinquième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :

BUREAU DES BILLS PRIVÉS,
8 février, 1865.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son cinquième rapport.

Votre comité a examiné la pétition de *A. L. Smith* et *J. S. Smith*, exécuteurs survivants et syndics de la succession de *John David Smith*, ci devant de *Port Hope*, écuyer, décédé, demandant un acte pour les autoriser à régler les affaires de la dite succession, et a trouvé l'avis suffisant.

Votre comité a aussi examiné la pétition de la compagnie du *Richelieu*, demandant

des amendements à son acte d'incorporation, et a trouvé l'avis suffisant, à l'exception de la disposition pourvoyant à la vente des actions des actionnaires endettés envers la compagnie laquelle n'est pas comprise dans l'avis.

Relativement aux pétitions de la corporation du village de *Lanark*, demandant un acte pour permettre la vente de certains terrains dans le dit village et la construction d'une prison avec les deniers provenant de cette vente; de la corporation de la ville de *Woodstock*, demandant un acte pour permettre l'émission de nouvelles débetures pour le rachat de celles actuellement émises et pour lesquelles il n'a pas été créé un fonds d'amortissement; et de *John Lorn McDougall* et autres, de *Renfrew* et *Montréal*, demandant un acte pour les autoriser, comme syndics de la succession de feu *John Lorn McDougall*, en son vivant de *Renfrew*, à régler les affaires de la dite succession, à vendre certaines terres et à placer les deniers provenant de cette vente, votre comité a trouvé que l'avis, dans chaque cas, n'a pas encore été publié tout le temps voulu; mais en autant qu'il pourra, comme comité des bills privés, pourvoir à ce qu'il n'en résulte aucun dommage à qui que ce soit, il recommande en conséquence la suspension de la 53e règle.

Quant à la pétition de *C. J. Brydges* et autres, de la cité de *Montréal*, demandant à être incorporés sous le titre de la Compagnie des magasins d'entrepôt de *Montréal*, votre comité a trouvé qu'il n'en a pas été donné d'avis; mais, vu qu'aucun intérêt privé n'en sera affecté, il recommande la suspension de la 53e règle, en autant qu'il pourra, comme comité des bills privés, pourvoir à ce qu'il n'en résulte aucun dommage à qui que ce soit.

Et aussi, quant à la pétition de *C. J. Brydges* et autres, de la cité de *Montréal*, demandant à être incorporés sous le titre de Banque des Artisans, votre comité a trouvé que l'avis n'a pas encore été publié tout le temps voulu; mais, en autant que le comité des banques et du commerce, auquel le dit bill sera renvoyé et auquel le présent rapport sera communiqué par ce comité, pourra pourvoir à ce qu'il n'en résulte aucun dommage à qui que ce soit, il recommande en conséquence la suspension de la 53e règle.

Les pétitions de *Joseph Labadie* et autres, de la ville de *Lévis*, demandant à être incorporés sous le titre de l'Union *St. Joseph* de la ville de *Lévis*; et de l'Association de *St. François Xavier* de *Montréal*, demandant que son acte d'incorporation soit amendé, ne sont pas de nature à requérir la publication de l'avis voulu par la 53e règle.

Le tout respectueusement soumis.

A. J. FERGUSSON BLAIR,
Président.

L'honorable M. *Alexander*, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour amender de nouveau l'acte concernant les compagnies à fonds social pour la construction de chemins et autres travaux dans le *Haut-Canada*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. *Alexander*, secondé par l'honorable M. *Fergusson Blair*, il a été

Ordonné que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre vendredi prochain, et que, dans l'intervalle, le dit bill, tel qu'il est proposé de l'amender, soit imprimé pour l'usage des membres.

L'honorable M. *Price* a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour amender le chap. 32 des statuts refondus du *Canada*, concernant les sociétés d'agriculture, la Chambre d'agriculture et les associations d'agriculture dans le *Bas-Canada*."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

L'honorable M. *Fergusson Blair* a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte qui établit des dispositions spéciales concernant les deux Chambres du parlement provincial."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'honorable M. *Christie* a proposé, secondé par l'honorable M. *McCrea*,

Qu'un comité spécial soit nommé, chargé de s'enquérir et faire rapport touchant l'adoption de mesures propres à encourager les progrès de l'agriculture en cette province, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records, et que le dit comité soit composé de l'honorable Sir *E. P. Taché*, et des honorables MM. *Aikins, Alexander, Armand, Blake, Burnham, E. H. J. Duchesnay, Letellier de St. Just, Olivier, Sanborn, Simpson* et du moteur.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour établir de meilleures dispositions pour l'inspection officielle du poisson et des huiles de poisson," Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable Sir *E. P. Taché*, il a été

Ordonné qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amender le chapitre soixante-deux des statuts refondus du *Canada*, et pour mieux régler la pêche et protéger les pêcheries,"

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable Sir *F. P. Taché*, il a été

Ordonné qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte relatif aux sentences de convictions sommaires,"

Sur motion de l'honorable M. *Currie*, secondé par l'honorable M. *Christie*, il a été

Ordonné qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a repris les débats ajournés sur la motion de l'honorable Sir *E. P. Taché* pour une adresse à Sa Majesté, pour la prier de vouloir gracieusement faire soumettre une mesure au Parlement Impérial dans le but d'unir les provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, de *Terreneuve* et de *l'Île de Prince-Édouard* en un gouvernement, avec des dispositions basées sur les résolutions qui ont été adoptées à la conférence des délégués des dites colonies, tenue en la cité de *Québec*, le dix octobre 1864.

Après débats prolongés,

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Shaw*, il a été

Ordonné que les débats ultérieurs sur la dite motion soient remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Shaw*, La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 9 Février, 1865.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable ULRIC JOSEPH TESSIER, Orateur.

Les Honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Perry,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Price,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Archambault,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Prud'homme,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Curric,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>DeBeaujeu,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Mc Crea,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Bennett,</i>	<i>Duchesnay, A. J.,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Blair, Ferguson,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bossé,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Moore,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Gingras,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Taché, Sir E. P.,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Panet,</i>	<i>Vidal.</i>
<i>Campbell,</i>			

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table :—

Par l'honorable M. *Ferrier* ; du révérend *John Crombie* et autres, du presbytère de *Montréal* ; de *P. D. Day* et autres, de la cité de *Montréal*, au nom de l'université et du collège *McGill* ; et du révérend *Samuel D. Rice*, de la cité de *Hamilton*.

Par l'honorable M. *Campbell* ; de *George Barr* et autres, *reeves* et membres des municipalités des townships de *Loughborough* et *Bedford*.

Par l'honorable M. *Mc Crea* ; trois pétitions du conseil municipal du comté de *Kent*.

Par l'honorable M. *Leonard* ; du conseil municipal du comté d'*Elgin*.

Par l'honorable M. *Cormier* ; de *Frs. D. Baril* et autres, de *St. Chrystophe d'Arthabaska* ; et de *Pre. Bruneau* et autres, de *Blanford*.

Par l'honorable M. *Flint* ; du conseil municipal du comté d'*Hastings*.

Par l'honorable M. *Simpson* ; de la société d'agriculture du comté de *Victoria*.

Par l'honorable Sir *N. F. Belleau* ; de l'Union *St. Pierre* de *Montréal* ; et de *Thoma Mc Ginn*, ci-devant geôlier de la prison commune du district de *Montréal*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De *John Barr*, M.D., et autres, de la paroisse de *Ste. Scholastique*; du révérend *James B. Bonnar*, M. A., et autres, de la cité de *Montréal*; de *Théodore Hart* et autres, de la dite cité de *Montréal*; d'*Alexander Purdy* et autres, de la paroisse de *Ste. Brigitte*; de *Thomas Lett* et autres, de *l'Île Calumet*; de *James Park*, sr., et autres, de *Ste. Marthe, Côte St. Henry*; et du révérend *F. P. Sym* et autres, de la ville de *Beauharnois*; demandant séparément le redressement de certains griefs se rapportant à l'éducation des protestants dans le *Bas-Canada*.

Des Sœurs de la Charité administratrices de l'Hôtel-Dieu de *St. Hyacinthe*; demandant une augmentation à l'allocation annuelle accordée au dit Hôtel-Dieu.

De la compagnie des remorqueurs du *St. Laurent*; et de la compagnie d'assurance maritime de *Québec*; demandant que leurs actes d'incorporation soient amendés.

De *François Lefebvre* et autres, du township de *Brandon*, dans le comté de *Berthier*; demandant qu'une certaine partie du dit township soit détachée du comté de *Berthier*, et annexée aux comté et district de *Joliette* pour toutes fins quelconques.

De *James Huston* et autres, de *Stanfold*; demandant que la confédération des provinces n'ait pas lieu.

De *W. King* et autres, des paroisses de *St. Sylvestre, St. Gilles et Ste. Agathe*, dans le comté de *Lotbinière*; demandant que les dites paroisses soient érigées en une division d'enregistrement.

De *John McKay* et autres, syndics et propriétaires de lots dans le cimetière de *St. Thomas*; demandant à être incorporés.

De *James Kennedy* et autres, de *Woodstock*; demandant à être incorporés sous le titre de "Société des missionnaires Baptistes libres du *Canada*."

Des dames de la maison de refuge des orphelins d'*Ottawa*; demandant une allocation

De la corporation de la ville de *Napanee*; demandant un acte pour confirmer et légaliser un certain règlement du ci-devant village de *Napanee*, relatif à sa division en quartiers, et pour d'autres fins.

Et de la compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du *Canada*, et de celles du *Great Western* et du *Nord du Canada*; demandant un acte pour confirmer et légaliser une convention faite entre les dites compagnies relativement à l'Esplanade de *Toronto*, dont elles se servent.

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre le rapport de l'Union *St. Joseph* de *St. Jean d'Iberville*, pour l'année 1864.

Ordonné qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(*Voir Documents de la Session.*)

L'honorable M. *McDonald* a présenté à la Chambre un bill intitulé : "Acte d'amendement de l'acte de cotisation, 1865."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'honorable M. *Simpson*, du comité-conjoint des impressions de la législature, a présenté son second rapport.

Ordonné qu'il soit reçu, et il a été alors lu par le greffier, comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,
9 février 1865.

Le comité-conjoint des deux Chambres pour les impressions de la législature a l'honneur de présenter son second rapport.

Il a examiné soigneusement la question des arrangements à faire pour l'impression des débats sur les résolutions relatives à la confédération des provinces anglaises de l'*Amérique du Nord*, et, ayant renvoyé ce sujet à un sous-comité, il a l'honneur de soumettre le rapport de ce comité, en le recommandant à l'adoption de votre honorable Chambre.

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON,
Président.

CHAMBRE DE COMITE,
9 février 1865.

Le sous-comité du comité-conjoint pour les impressions, auquel a été renvoyée la question des arrangements à prendre pour la publication des débats sur les résolutions relatives à la confédération des provinces anglaises de l'*Amérique du Nord*, a l'honneur de faire rapport :

Que le journal le *Morning Chronicle* offre de fournir 5000 exemplaires anglais de tous les discours pour £530.

Que le journal le *Canadien* offre de fournir 5000 exemplaires français des mêmes discours pour le même prix.

Que le sous-comité a eu aussi une offre de certains rapporteurs, qui fourniraient la copie manuscrite des discours à raison de \$4 la colonne de journal de matière imprimée ; de certains traducteurs, qui en feraient la traduction à raison de 10s. la colonne ; et des entrepreneurs des impressions parlementaires, qui imprimeraient le tout moyennant 37 cents par 1000 ms, et 20 cents par 250 feuilles pour le tirage.

Que le sous-comité a l'honneur de recommander ce dernier arrangement, qui, dans son opinion, est le plus acceptable dans l'intérêt public.

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Seymour*, il a été *Ordonné* que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable Sir *E. P. Taché*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné que le temps fixé pour recevoir des pétitions pour bills privés soit prolongé jusqu'à vendredi, le 24 du courant.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amender la loi relative aux compagnies d'assurance mutuelle en *Haut-Canada*,"

Sur motion de l'honorable M. *Fergusson Blair*, secondé par l'honorable M. *Letellier de St. Just*, il a été

Ordonné qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a repris les débats ajournés sur la motion de l'honorable Sir *E. P. Taché* pour une adresse à Sa Majesté, pour la prier de vouloir gracieusement faire soumettre une mesure au Parlement Impérial dans le but d'unir les colonies du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, de *Terreneuve* et de l'*Ile du Prince-Edouard* en un gouvernement, avec des dispositions basées sur les résolutions qui ont été adoptées à la conférence des délégués des dites colonies, tenue en la cité de *Québec*, le dix octobre 1864.

Après débats prolongés,

L'honorable M. *Sanborn* a proposé, secondé par l'honorable M. *Bureau*,

Que les mots suivants soient ajoutés à la résolution maintenant sous considération, comme amendement, en substituant à la huitième résolution, l'article suivant :

“ Le *Haut-Canada* sera représenté dans le Conseil Législatif par 24 membres élus, et le *Bas-Canada* par 24 membres élus, et les Provinces Maritimes par 24 membres correspondant aux 24 membres élus dans chaque section du *Canada* ; la *Nouvelle-Ecosse* devant avoir dix membres, le *Nouveau-Brunswick* dix, et l'*Ile du Prince-Edouard* quatre ; et les membres actuels du Conseil Législatif du *Canada*, à vie et élus, seront membres du premier Conseil Législatif du parlement fédéral ; les membres nommés par la couronne resteront membres à vie, et les membres élus resteront membres pour huit ans à compter de leur élection, à moins de décès ou autre cause, auquel cas leurs successeurs seront élus par les mêmes collèges et électeurs. Et les provinces maritimes pourront nommer dix membres à vie additionnels : quatre pour le *Nouveau-Brunswick*, quatre pour la *Nouvelle-Ecosse* et deux pour l'*Ile du Prince-Edouard*, qui correspondront aux membres à vie actuels pour le *Canada* ; et après la première nomination de membres dans les provinces maritimes, il ne sera fait de nouvelles nominations que pour remplacer les vacances par suite de décès ou autrement, parmi les vingt-quatre membres correspondant aux membres élus des deux sections du *Canada*. ”

Que, dans le onzième article, après les mots : “ conseillers législatifs,” dans la première ligne, les mots suivants soient ajoutés : “ des provinces maritimes.”

Que le quatorzième article soit retranché.

Après débats,

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Ryan*, il a été Ordonné que les débats ultérieurs sur la dite motion soient remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M.

Bull,

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 10 Février, 1865.

Les Membres assemblés ont été :

— L'honorable ULRIC JOSEPH TESSIER, Orateur.

Les Honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Perry,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Price,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Archambault,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Prud'homme,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Currie,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>De Beaujeu,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Bennett,</i>	<i>Duchesnay, A. J.,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Blair, Fergusson,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bossé,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Moore,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Gingras,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Taché, Sir F. P.,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Gulvremont,</i>	<i>Panet,</i>	<i>Vidal.</i>

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table :—

Par l'honorable M. *Moore* ; de *George M. Loy* et autres, de *Valleyfield*.

Par l'honorable M. *Currie* ; de *Peter Gibbon* et autres, de *Port Colborne*.

Par l'honorable M. *Matheson* ; du conseil municipal du comté-unis de *Lanark* et *Renfrew* ; et de la compagnie du chemin de fer de *Brockville* et *Ottawa*.

Par l'honorable Sir *N. F. Belleau* ; de la Société d'Education du District de *Québec*.

Par l'honorable M. *Panet* ; deux pétitions du maire et autres de la paroisse de *St. Roch* de *Québec* Sud.

Par l'honorable M. *Macpherson* ; de *William K. Flesher* et autres.

Par l'honorable M. *Campbell* ; du révérend *John A. Mulock*, recteur, et autres, de l'église *St. Paul, Kingston* ; et du révérend *R. V. Rogers*, M. A., et autres, de l'église *St. James*, dans la dite cité.

Par l'honorable M. *Ryan* ; de *J. L. Beaudry* et autres, de la cité de *Montréal*.

Par l'honorable Sir *N. F. Belleau* ; des Sœurs de Miséricorde pour la régie de l'Hospice de la Maternité de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Leonard* ; d'*Edward Killan* et autres, de *London*.

Par l'honorable M. *Ross* ; d'*Edward Lewis Montizambert*, avocat, greffier en loi de l'honorable Conseil Législatif.

Par l'honorable M. *Price* ; de la corporation de l'asilo *Finlay* de *Québec* ; d'*Edouard Boudreau*, M. D., et autres, des paroisses de la *Baie St. Paul*, *St. Iréné*, *St. François* et de l'*Isle aux Coudres* ; de *Joseph Dasilva* et autres, de la concession *Mary Grace*, paroisse de la *Malbaie*, comté de *Charlevoix* ; et de *Charles Rhéaume* et autres, de la paroisse de *Charlesbourg*.

Par l'honorable M. *Fergusson Blair* ; de la société d'agriculture de la division nord du comté de *Wellington*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De *George Stephen* et autres, de la cité de *Montréal* ; demandant à être incorporés sous le titre de " *La Compagnie d'Assurance du Soleil de Montréal*."

De *N. S. Blandell* et autres, de la cité d'*Ottawa*, créanciers par jugement de la compagnie du chemin de fer d'*Ottawa* et *Prescott* ; demandant que l'acte pour confirmer les arrangements faits entre la dite compagnie et les porteurs des premières hypothèques contre elle, et pour d'autres fins, ne devienne pas loi.

De *Jacques Oteronhiare*, Sauvage iroquois de *Caughnawaga* ; demandant qu'une certaine somme de deniers lui soit octroyée pour la découverte d'un chenal à travers lequel les bateaux à vapeur peuvent être conduits avec sûreté à travers les rapides de *Lachine*.

Des administrateurs du collège de *Joliette*, membres de la corporation des Clercs de *St. Viateur* ; demandant une allocation pour les aider à construire certaines bâtisses.

Et de la Compagnie d'assurance mutuelle et mobilière des fermiers du Canada Ouest ; demandant certains amendements à son acte d'incorporation.

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre le rapport des mariages, baptêmes et sépultures pour le comté de *Richelieu*, pour l'année 1864.

Ordonné qu'il reste sur la table et il est comme suit :

(Voir Documents de la Session.)

L'honorable M. *Fergusson Blair*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son sixième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu, et il a été alors lu par le greffier, comme suit :

BUREAU DES BILLS PRIVÉS,
10 février 1865.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son sixième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes, et a trouvé qu'il en a été donné un avis suffisant dans chaque cas, savoir : De la Compagnie d'Assurance Maritime de *Québec*, demandant un amendement à son acte d'incorporation ; de la compagnie des remorqueurs du *St. Laurent*, demandant des amendements à son acte d'incorporation ; de *John McKay* et autres, syndics et propriétaires de lots du cimetière de *St. Thomas*, demandant un acte d'incorporation ; et de la Compagnie Canadienne des Terres et de l'Emigration, demandant un acte confirmant son acte d'incorporation, et pour d'autres fins.

Votre comité a aussi examiné la pétition de la corporation de la ville de *Lévis*, demandant des amendements à son acte d'incorporation, et a trouvé l'avis trop général, en ce qu'il n'est pas fait mention de la nature des amendements demandés ; mais en autant qu'il pourra, comme comité des bills privés, pourvoir à ce qu'il n'en résulte aucun dommage à qui que ce soit, il recommande en conséquence la suspension de la 53e règle.

Quant à la pétition de *Frances Boyd Sylvester* et autres, veuve, créanciers et amis de feu *Boyd Sylvester*, demandant un acte pour autoriser la vente de la succession du dit feu *Boyd Sylvester*, votre comité a trouvé que l'avis n'a pas été encore publié tout le temps voulu ; mais en autant qu'il pourra, comme comité des bills privés, pourvoir à ce qu'il n'en résulte aucun dommage à qui que ce soit, il recommande en conséquence la suspension de la 53e règle.

La pétition de *James Kennedy* et autres, de *Woodstock*, demandant à être incorporés sous le titre de " Société des Missionnaires de l'Eglise Libre des Baptistes du Canada," n'est pas de nature à requérir la publication de l'avis voulu par la 53e règle.

Le tout respectueusement soumis.

A. J. FERGUSSON BLAIR,
Président.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour établir la validité des actes exécutés en *Canada* par certains membres du clergé " ordonnés en pays étrangers, et pour d'autres fins," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Ryan*, il a été Ordonné que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Sur motion de l'honorable Sir *E. P. Taché*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné que l'honorable M. *Boulton* soit ajouté au comité des ordres permanents et des bills privés.

L'honorable M. *Price* a proposé, secondé par l'honorable M. *A. J. Duchesnay*,

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le gouverneur-général, priant Son Excellence de vouloir bien faire soumettre à cette Chambre copie de la correspondance adressée aux régistrateurs des comtés de *Chicoutimi* et *Charlevoix*, au sujet de l'enrôlement de la milice dans les endroits où cet enrôlement n'a pas eu lieu, ou n'a été que partiellement exécuté.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné que les membres du Conseil Exécutif qui sont membres de cette Chambre se rendent auprès de Son Excellence le gouverneur-général avec la dite adresse.

L'honorable M. *Christie* a proposé, secondé par l'honorable M. *Currie*,

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le gouverneur-général, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement du *Canada* et le gouvernement impérial ou avec les représentants de Sa Majesté à *Washington*, au sujet du traité de réciprocité.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné que les membres du Conseil Exécutif qui sont membres de cette Chambre se rendent auprès de Son Excellence le gouverneur-général avec la dite adresse.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte pour régler l'inspection des cuirs et peaux crues," a été lu la seconde fois.

Ordonné que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables MM. *Price*, *Sir N. F. Belleau*, *Letellier de St. Just* et *Panet*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour pourvoir à la punition de personnes convaincues à plusieurs reprises d'offenses mineures,"

L'honorable M. *Bull* a proposé, secondé par l'honorable M. *Allan*,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats, il a été

Ordonné qu'elle soit remise à mercredi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la considération des amendements proposés par le comité spécial au bill intitulé : " Acte pour amender de nouveau l'acte concernant les compagnies à fonds social pour la construction de chemins et autres ouvrages dans le *Haut-Canada*,"

Sur motion de l'honorable M. *Alexander*, secondé par l'honorable M. *McMaster*, il a été

Ordonné qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amender le chapitre 32 des statuts refondus du *Canada*, concernant les sociétés d'agriculture, la Chambre d'agriculture et l'association d'agriculture du *Bas-Canada*,"

Sur motion de l'honorable M. *Price*, secondé par l'honorable M. *A. J. Duchesnay*, il a été

Ordonné qu'il soit remis à lundi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. *Brown* et autres, comme suit :—

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,

Mardi, 7 février 1865.

Résolu,—Qu'il soit envoyé un message à l'honorable Conseil Législatif, priant Leurs Honneurs de vouloir bien s'associer à cette Chambre dans la formation d'un comité collectif des deux Chambres chargé de s'enquérir et faire rapport des mesures à adopter pour l'avancement de l'agriculture en cette province, et informant Leurs Honneurs que l'honorable M. Brown, l'honorable M. McGee, l'honorable M. Chapais, M. McKellar, M. Dunkin, M. Dorion (*Drummond et Arthabaska*), M. Perrault, M. Fope, M. Stirton, M. Wallbridge (*Hastings Nord*), M. Willson et M. Dickson, agiront comme membres du dit comité collectif de la part de cette Chambre.

Ordonné que l'honorable M. Brown porte le dit message au Conseil Législatif.

Attesté,

WM. B. LINDSAY,

Greffier, A. L.

Et alors ils se sont retirés.

Les messagers ont été appelés de nouveau et informés que le Conseil Législatif enverra une réponse par son propre messenger.

Sur motion de l'honorable M. Christie, secondé par l'honorable Sir E. P. Taché, il a été

Résolu que le comité spécial nommé par cette Chambre au sujet de l'agriculture, reçoive instruction d'agir au nom de cette Chambre avec le comité de l'Assemblée Législative, comme comité collectif des deux Chambres pour s'enquérir et faire rapport des mesures à adopter pour l'avancement de l'agriculture en cette province, tel que demandé par le message de l'Assemblée Législative reçu ce jour.

Sur motion de l'honorable M. Christie, secondé par l'honorable M. Alexander, il a été

Ordonné que les honorables MM. Moore et Allan soient ajoutés au dit comité.

Ordonné que les résolutions suivantes soient transmises à l'Assemblée Législative par un des maîtres en chancellerie.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a repris les débats ajournés sur la motion de l'honorable M. Sanborn, en amendement à la motion de l'honorable Sir E. P. Taché, savoir : pour une adresse à Sa Majesté, pour la prier de vouloir gracieusement faire soumettre une mesure au Parlement Impérial dans le but d'unir les colonies du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, de *Terreneuve* et de *l'Île du Prince-Edouard* en un gouvernement, avec des dispositions basées sur les résolutions qui ont été adoptées à la conférence des délégués des dites colonies, tenue en la cité de *Québec*, le dix octobre 1864, savoir :

Que les mots suivants soient ajoutés à la résolution maintenant sous considération, comme amendement, en substituant à la huitième résolution l'article suivant :

“ Le *Haut-Canada* sera représenté dans le Conseil Législatif par 24 membres élus, et le *Bas-Canada* par 24 membres élus, et les Provinces Maritimes par 24 membres correspondant aux 24 membres élus dans chaque section du *Canada* ; la *Nouvelle-Ecosse* devant avoir dix membres, le *Nouveau-Brunswick* dix, et *l'Île du Prince-Edouard* quatre ; et les membres actuels du Conseil Législatif du *Canada*, à vie et élus, seront membres du premier Conseil Législatif du parlement fédéral ; les membres nommés par la couronne resteront membres à vie, et les membres élus resteront membres pour huit ans à compter de leur élection, à moins de décès ou autre cause, auquel cas leurs successeurs seront élus par les mêmes collègues et électeurs. Et les provinces maritimes pourront nommer dix membres à vie additionnels : quatre pour le *Nouveau-Brunswick*, quatre pour la *Nouvelle-Ecosse* et deux pour *l'Île du Prince-Edouard*, qui correspondront aux membres à vie actuels pour le *Canada* ; et après la première nomination de membres dans les provinces maritimes, il ne sera fait de nouvelles nominations que pour remplacer les vacances par suite de décès ou autrement, parmi les vingt-quatre membres correspondant aux membres élus des deux sections du *Canada*.”

Que, dans le onzième article, après les mots : “ conseillers législatifs,” dans la première ligne, les mots suivants soient ajoutés : “ des provinces maritimes.”

Que le quatorzième article soit retranché.

Après de nouveaux débats,

Sur motion de l'honorable M. *Reesor*, secondé par l'honorable M. *Sanborn*, il a été

Ordonné que les débats ultérieurs sur la dite motion soient remis à lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Reesor*,

La Chambre s'est ajournée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 13 Février, 1865.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable ULRIC JOSEPH TESSIER, Orateur.

Les Honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Perry,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Price,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Archambault,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Prud'homme,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Currie,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>DeBeaujeu,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Bennett,</i>	<i>Duchesnoy, A. J.,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Blair, Fergusson,</i>	<i>Duchesnoy, E. H. J.,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bossé,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Taché, Sir E. P.,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Moore,</i>	<i>Vidal.</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Gingras,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Wilson,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Panet,</i>	

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table :—

Par l'honorable M. *Ferrier* ; de la faculté de médecine de l'Université *Mc Gill*, *Montréal*.

Par l'honorable M. *Hamilton (Inkerman)* ; du très-révérend *James Lyster*, doyen d'*Ontario* et recteur de *Kingston*, et autres, de l'église cathédrale de *St. George*, *Kingston*.

Par l'honorable M. *Bull* ; de la corporation de la ville d'*Ingersoll*, dans le comté d'*Oxford*.

Par l'honorable M. *Fergusson Blair* ; de la corporation de la ville de *Guelph*.

Par l'honorable M. *Foster* ; d'*Alexander Allan* et autres, de *St. Eustache* ; et de *Roger Marshall* et autres, du comté de *Laval*.

Par l'honorable M. *Cormier* ; de *Stan. Piché* et autres, de *Bulstrode* ; et de *G. Crépeau* et autres, de *St. Norbert d'Arthabaska*.

Par l'honorable M. *McMaster* ; du conseil municipal du comté de *Simcoe* ; du conseil municipal des comtés-unis de *York* et *Peel* ; et de *F. H. Medcalf* et autres, de la compagnie du canal de la baie *Géorgienne*.

Par l'honorable M. *Macpherson* ; des corporations des villes de *Barrie* et de *Collingwood* ; et du conseil municipal du comté de *Bruce*.

Par l'honorable M. *McCrea* ; du conseil municipal du comté de *Kent*.

Par l'honorable M. *Price* ; cinq pétitions de la municipalité des *Escoumains*, dans le comté de *Saguenay* ; du révérend *Julien Rioux* et autres, de *St. François Xavier*, dite la *Petite Rivière* ; et du révérend *Archd. Henderson* et autres, de la paroisse de *St. André*, dans le comté d'*Argenteuil*.

Par l'honorable M. *E. H. J. Duchesnay* ; de *Wm. Henderson* et autres, de *Frampton Est*, dans le comté de *Dorchester*.

Par l'honorable M. *Leonard* ; de la chambre de commerce de la cité de *London*.

Par l'honorable M. *Campbell* ; de *George H. Low* et autres, de la paroisse de *Darlington*.

Par l'honorable M. *Aikins* ; de *Rowland Burr*, de la cité de *Toronto*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

Du révérend *John Crombie* et autres, du presbytère de *Montréal* ; demandant le redressement de certains griefs se rapportant à l'éducation des protestants dans le *Bas-Canada*.

De *P. D. Day* et autres, de la cité de *Montréal*, au nom du collège et de l'université *McGill* ; demandant une allocation.

Du révérend *Samuel D. Rice*, de la cité de *Hamilton* ; demandant un acte pour autoriser les syndics de la propriété d'église à bailler, hypothéquer ou vendre la dite propriété pour les besoins de la dite église.

De *George Barr* et autres, des townships de *Loughborough* et *Bedford* ; demandant une allocation pour achever un certain chemin dans les dits townships.

Trois pétitions du conseil municipal du comté de *Kent* ; demandant certains changements dans la nomination des *coroners* ; demandant aussi certains amendements aux lois du jury, de manière à abroger le second choix des jurés ; et demandant aussi un acte pour pourvoir à ce que les criminels condamnés à l'emprisonnement avec travaux forcés, soient employés à travailler en dehors des dites prisons :

Du conseil municipal du comté d'*Elgin* ; demandant que, dans le cas où le gouvernement général se chargerait des obligations créées en vertu de l'acte de la tenure seigneuriale du *Bas-Canada*, il se charge aussi de celles dues par le *Haut-Canada* et provenant du fonds d'emprunt municipal.

De *Frs. D. Baril* et autres, de *St. Christophe d'Arthabaska* ; et de *Fr. Bruneau* et

autres, de *Blanford*; demandant séparément que l'union fédérale proposée des provinces de l'*Amérique Britannique du Nord* n'ait pas lieu.

Du conseil municipal du comté de *Hastings*; demandant un acte pour autoriser les conseils de comté à emprunter des deniers, dans le but d'acheter des grains de semence qu'ils revendront aux cultivateurs.

De la société d'agriculture du comté de *Victoria*; demandant certains amendements aux actes d'agriculture du *Haut-Canada*.

De l'Union St. Pierre de *Montréal*; demandant certains amendements à son acte d'incorporation.

Et de *Thomas Mc Ginn*, ci-devant geôlier de la prison commune du district de *Montréal*; se plaignant de certains griefs et en demandant le redressement.

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre le rapport de la Compagnie d'Assurance de *Hartford*, jusqu'au 1er novembre 1864.

Aussi, le rapport de la Société Canadienne des Menuisiers et Charpentiers de *Montréal*, pour l'année 1864.

Ordonné qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit :

(Voir Documents de la Session.)

L'honorable M. *Simpson*, du comité conjoint des impressions des deux Chambres de la législature a présenté son troisième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :

CHAMBRE DE COMITE,
13 février 1865.

Le comité-conjoint des deux Chambres pour les impressions de la législature a l'honneur de présenter son troisième rapport.

Le comité recommande que, dans la mise à exécution des arrangements arrêtés pour la publication des débats, les différents discours soient reproduits selon l'ordre dans lequel ils sont prononcés, d'après le plan des *Hansard's Debates* du parlement impérial; et que chaque orateur ait 24 heures à sa disposition pour effectuer les corrections qu'il pourra désirer faire sur la copie que les sténographes lui auront remise.

Le comité recommande aussi que le comptable de chaque Chambre reçoive instruction d'ouvrir un compte spécial sous le titre de "Rapport des Débats," et que toutes les dépenses y relatives soient payées par lui, sur le certificat du greffier du comité-conjoint des impressions, dans la proportion suivante : l'honorable Conseil Législatif en payant un tiers et l'Assemblée Législative deux tiers ; que les débats soient imprimés en la même forme et sur le même système que les *Hansard's Parliamentary Debates*, et que les membres reçoivent chacun 25 exemplaires en anglais et 25 exemplaires en français.

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Seymour*, il a été Ordonné que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre un bill intitulé : "Acte pour séparer le township d'*Amherst Island* d'avec le comté de *Lennox* et *Addington* et l'annexer au comté de *Frontenac*."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné que le dit bill soit lu la seconde fois d'hui en huit.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour autoriser la plantation d'arbres forestiers, fruitiers, et d'agrément sur les grands chemins de cette province, et pour conférer le droit de propriété sur ces arbres aux possesseurs du sol le long de ces grands chemins," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Flint*, secondé par l'honorable M. *Leonard*, il a été Ordonné que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour protéger les colons en certains cas dans le *Bas-Canada*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Olivier*, secondé par l'honorable M. *Cormier*, il a été Ordonné que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour amender l'acte intitulé: 'Acte pour établir des dispositions spéciales concernant les deux Chambres du parlement provincial,'"

L'honorable M. *Fergusson Blair* a proposé, secondé par l'honorable M. *Armstrong*, que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après un court débat,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné que le dit bill soit renvoyé à un comité général, demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour établir de meilleures dispositions pour l'inspection officielle du poisson et des huiles de poisson," Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable Sir *E. P. Taché*, il a été

Ordonné qu'il soit remis à d'hui en huit.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour amender le chapitre soixante-deux des statuts refondus du *Canada*, et pour mieux régler la pêche et protéger les pêcheries,"

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable Sir *E. P. Taché*, il a été

Ordonné qu'il soit remis à d'hui en huit.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte relatif aux sentences de convictions sommaires," a été lu la seconde fois.

Ordonné que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables messieurs *Currie*, *Campbell*, *Ross*, *McCrea* et *Dickson*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte d'amendement de l'acte de cotisation, 1865,"

Sur motion de l'honorable M. *McDonald*, secondé par l'honorable M. *Alexander*, il a été

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour amender de nouveau la loi relative aux compagnies d'assurance mutuelle en *Haut-Canada*,"

Sur motion de l'honorable M. *Fergusson Blair*, secondé par l'honorable M. *Armstrong*, il a été

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour établir la validité des actes exécutés en *Canada* par certains membres du clergé ordonnés en " pays étrangers, et pour d'autres fins,"

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Crawford*, il a été *Ordonné* qu'il soit remis à vendredi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la considération du bill intitulé : " Acte pour amender de nouveau l'acte concernant les compagnies à fonds social pour la construction de chemins " et autres ouvrages dans le *Haut-Canada*" tel qu'amendé par le comité spécial, et

Les dits amendements étant lus de nouveau par le greffier,

L'honorable M. *Alexander* a proposé, secondé par l'honorable M. *McDonald*, Que les dits amendements soient agréés.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Alors, sur motion de l'honorable M. *Alexander*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*,

Le dit bill a été de nouveau amendé.

Ordonné que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender le chapitre 32 " des statuts refondus du *Canada*, concernant les sociétés d'agriculture, la chambre d'agriculture et l'association d'agriculture du *Bas-Canada*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Price*, secondé par l'honorable M. *A. J. Duchesnay*, il a été

Ordonné que le dit bill soit renvoyé au comité permanent sur l'agriculture.

L'honorable Sir *E. P. Taché* a présenté à la Chambre la réponse à l'adresse à Son Excellence le gouverneur-général, en date du sixième jour de février présent, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de toute dépêche et correspondance échangée entre le gouvernement impérial et le gouvernement provincial, au sujet de la passation de l'acte 12 *Victoria*, chapitre 19, intitulé : " Acte pour faciliter " la mise à effet en cette province d'un traité entre Sa Majesté et les *Etats-Unis d'Amérique*, concernant l'arrestation et l'extradition de certains prévenus," et de l'acte 24 *Victoria*, chapitre 6, intitulé : " Acte pour amender le chapitre 89 des statuts refondus du *Canada*, " relativement à l'extradition des félons fugitifs des *Etats-Unis d'Amérique*," ainsi que copie de toutes proclamations publiées en cette province au sujet de la passation de ces deux actes.

Ordonné qu'elle reste sur la table, et elle est comme suit :

(*Voir Documents de la Session.*)

L'ordre du jour étant lu pour reprendre les débats ajournés sur la motion de l'honorable M. *Sanborn*, en amendement à la motion de l'honorable Sir *E. P. Taché*, savoir : pour une adresse à Sa Majesté, pour la prier de vouloir gracieusement faire soumettre une mesure au Parlement Impérial dans le but d'unir les colonies du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, de *Terre-Neuve* et de *l'Île du Prince-Edouard* en un gouvernement, avec des dispositions basées sur les résolutions qui ont été adoptées à la conférence des délégués des dites colonies, tenue en la cité de *Québec*, le dix octobre 1864, savoir :

Que les mots suivants soient ajoutés à la résolution maintenant sous considération, comme amendement, en substituant à la huitième résolution, l'article suivant :

“ Le *Haut-Canada* sera représenté dans le Conseil Législatif par 24 membres élus, et le *Bas-Canada* par 24 membres élus, et les Provinces Maritimes par 24 membres correspondant aux 24 membres élus dans chaque section du *Canada* ; la *Nouvelle-Ecosse* devant avoir dix membres, le *Nouveau-Brunswick* dix, et l'*Île du Prince-Edouard* quatre ; et les membres actuels du Conseil Législatif du *Canada*, à vie et élus, seront membres du premier Conseil Législatif du parlement fédéral ; les membres nommés par la couronne resteront membres à vie, et les membres élus resteront membres pour huit ans à compter de leur élection, à moins de décès ou autre cause, auquel cas leurs successeurs seront élus par les mêmes collègues et électeurs. Et les provinces maritimes pourront nommer dix membres à vie additionnels : quatre pour le *Nouveau-Brunswick*, quatre pour la *Nouvelle-Ecosse* et deux pour l'*Île du Prince-Edouard*, qui correspondront aux membres à vie actuels pour le *Canada* ; et après la première nomination de membres dans les provinces maritimes, il ne sera fait de nouvelles nominations que pour remplacer les vacances par suite de décès ou autrement, parmi les vingt-quatre membres correspondant aux membres élus des deux sections du *Canada*.”

Que, dans le onzième article, après les mots : “ conseillers législatifs,” dans la première ligne, les mots suivants soient ajoutés : “ des provinces maritimes.”

Que le quatorzième article soit retranché.

L'honorable M. *Reesor* a proposé, secondé par l'honorable M. *Moore*,

Que les débats ultérieurs sur les dits amendements aux résolutions ci-dessus soient remis à jeudi de la semaine prochaine.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée : et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :—

CONTENTS :

Les Honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Archambault,</i>	<i>Currie,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Duchesnoy, A. J.,</i>	<i>Moore,</i>	<i>Seymour et</i>
<i>Bennett</i>	<i>Flint,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Simpson.—19.</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Perry,</i>	

NON-CONTENTS :

Les Honorables Messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Gingras,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Frud'homme,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Read,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>De Beaujeu,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Blair, Fergusson,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Mc Crea,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Taché, Sir E. P.,</i>
<i>Bossé,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Vidal et</i>
<i>Bull,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Wilson.—37.</i>
<i>Burnham,</i>			

Ainsi elle a passé dans la négative.

En conséquence, la Chambre a repris les débats sur la dite motion de l'honorable M. *Sanborn*.

A six heures P. M., l'honorable Orateur, a laissé le fauteuil et à sept heures et demie, il a repris son siège.

Sur motion de l'honorable M. *A. J. Duchesnay*, secondé par l'honorable M. *Moore*, il a été

Ordonné que les débats ultérieurs sur la dite motion soient remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *A. J. Duchesnay*, secondé par l'honorable M. *Moore*,

La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 14 Février, 1865.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable ULRIC JOSEPH TESSIER, Orateur.

Les Honorables Messieurs

<i>Ailins,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Panet,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Perry,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Price,</i>
<i>Archambault,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Currie,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Prud'homme,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>DeBeaujeu,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Read,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bennett,</i>	<i>Duchesnay, A. J.,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Blair, Fergusson,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bossé,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Malliot,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Taché, Sir E. P.,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Gingras,</i>	<i>Moore,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Wilson.</i>
<i>Campbell,</i>			

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table :—

Par l'honorable M. *Ferrier* ; de *John L. Dier* et autres, de la cité de *Montréal* ; de *W. J. Knox* et autres, de *Lachine* ; et de *Henry Porter* et autres, de la dite cité de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Boulton* ; du conseil municipal du township de *Vespra*, dans le comté de *Simcoe*.

Par l'honorable M. *Fergusson Blair* ; de *W. H. Boulby* et autres, du village de *Berlin*, dans le comté de *Waterloo*.

Par l'honorable M. *Chaffers* ; de *Charles Etienne Letéu* et autres, de *St. Hilaire*.

Par l'honorable M. *Gingras* ; du maire et autres de la municipalité locale de la paroisse de *Québec*.

Par l'honorable M. *Hamilton (Inkerman)*; de *William Morrin* et autres, de la *Grande Frenière, Petit Brûlé, St. Joseph du Lac*, comté des *Deux-Montagnes*.

Par l'honorable M. *Flint*; de *J. W. Fife* et autres, de *Hastings*, dans le comté de *Peterboro'*.

Par l'honorable M. *Macpherson*; du conseil municipal du township de *Sunnidale*, dans le comté de *Simcoe*.

Par l'honorable M. *Shead*; de *William Graham* et autres, intéressés dans le commerce du bois du *Canada*.

Par l'honorable M. *McMaster*; des conseils municipaux des townships de *Tecumseth* et *Essa* et du comté de *Simcoe*; de la chambre de commerce de la cité de *Toronto*; et de l'honorable *J. C. Aikins* et autres, directeurs provisoires de la compagnie du canal de la baie *Géorgienne* et de *Toronto*.

Par l'honorable M. *McCrea*; de la corporation de la ville de *Brantford*; et de *John D. R. McLean* et autres, de *Ridgetown*, dans le comté de *Kent*.

Par l'honorable M. *Cormier*; de *James Henry* et autres, du township d'*Inverness*.

Par l'honorable M. *Letellier de St. Just*; de *Louis Roy* et autres, de *St. Norbert* du *Cap Chat*.

Par l'honorable M. *Leonard*; du collège de *Huron*.

Par l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*; du bureau des visiteurs de l'observatoire de *Kingston*.

Par l'honorable M. *Bull*; de la société d'agriculture de *Hamilton*.

Par l'honorable M. *Blake*; de la corporation du village de *Berlin*.

Par l'honorable M. *Christie*; de *James Weyms* et un autre, de la ville de *Brantford*.

Par l'honorable M. *Campbell*; de *J. C. Clark* et autres, de l'église *St. John*, dans le village de *Portsmouth*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De *George M. Loy* et autres, de *Valleyfield*; demandant le redressement de certains griefs se rapportant à l'éducation des protestants dans le *Bas-Canada*.

De *Peter Gibbon* et autres, de *Port Colborne*; et de *Edward Killan* et autres, de *London*; demandant séparément que les mêmes privilèges qui sont ou seront accordés à la minorité protestante dans le *Bas-Canada*, quant à l'éducation, soient accordés également à la minorité catholique romaine du *Haut-Canada*.

Du conseil municipal des comtés-unis de *Lanark* et *Renfrew*; demandant que nulles mesures ne soient adoptées à l'effet de rendre locale la dette provenant du fonds d'emprunt municipal.

De la compagnie du chemin de fer de *Brockville* et *Ottawa*; demandant que le délai pour ouvrir et compléter cette partie du dit chemin de fer entre *Arnprior* et *Pembroke* soit prolongé, et pour d'autres fins.

De la société d'éducation du district de *Québec* ; demandant certains amendements à son acte d'incorporation.

Deux pétitions du maire et autres de la paroisse de *St. Roch* de *Québec* Sud ; demandant que les amendements proposés aux actes d'incorporation de la cité de *Québec* ne deviennent pas loi,—et demandant aussi un acte pour accorder certains pouvoirs à la municipalité de *St. Roch* de *Québec* Sud.

De *William K. Flesher* et autres ; demandant un acte pour construire un chemin de fer à partir d'un point quelconque sur le chemin de fer du Nord, à terminer au village de *Durham*, dans le comté de *Grey*.

Du révérend *John A. Mullock*, recteur, et autres, de l'église *St. Paul*, à *Kingston* ; et du révérend *R. V. Royers*, M. A., et autres, de l'église *St. James*, dans la dite cité ; demandant séparément un acte pour autoriser la vente de la dotation de la cure de l'église *St. George* à *Kingston*.

De *J. L. Beaudry* et autres, de la cité de *Montréal* ; demandant à être incorporés sous le titre de " Académie de Musique de *Montréal*."

Des Sœurs de Miséricorde pour la régie de l'hospice de la maternité de *Montréal* ; demandant que l'allocation annuelle accordée au dit hospice soit augmentée.

D'*Edward Lewis Montizambert*, avocat, greffier en loi de l'honorable Conseil Législatif ; demandant que son salaire soit augmenté.

De la corporation de l'asile *Finlay* de *Québec* ; demandant une allocation.

D'*Edouard Boudreau* et autres, des paroisses de la *Baie St. Paul*, *St. Irénée*, *St. François* et *Isle-aux-Coudres* ; demandant une allocation pour construire un certain quai et pour d'autres objets.

De *Joseph Dasilva* et autres, de la concession *Mary Grace*, paroisse de la *Malbaie*, comté de *Charlevoix* ; demandant une allocation pour ouvrir certains chemins.

De *Charles Rhéaume* et autres, de la paroisse de *Charlesbourg* ; demandant certains amendements à la loi de milice.

Et de la société d'agriculture de la division Nord du comté de *Wellington* ; demandant certains amendements à l'acte d'agriculture du *Haut-Canada*.

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre le rapport des mariages, baptêmes et sépultures dans le comté de *Joliette*, pour l'année 1864.

Ordonné qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(Voir Documents de la Session.)

L'honorable *M. Fergusson Blair*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son septième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :

BUREAU DES BILLS PRIVÉS,
14 février 1865.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son septième rapport.

Votre comité a examiné la pétition de *George Stephen* et autres, de la cité de *Montréal*, demandant à être incorporés sous le nom de " La compagnie d'assurance du Soleil, *Montréal*," et a trouvé l'avis suffisant.

Votre comité a aussi examiné la pétition des compagnies des chemins de fer du Grand Tronc, du Great Western et du Nord du *Canada*, demandant un acte pour confirmer et légaliser une convention faite entre elles relativement à l'usage de l'Esplanade de *Toronto* ; et aussi la pétition de la compagnie d'assurance mutuelle et de prêts des fermiers du *Canada* Ouest, demandant des amendements à son acte d'incorporation, et a trouvé que l'avis n'a pas encore été publié pendant tout le temps requis ; mais en autant qu'il pourra, comme comité des bills privés, pourvoir à ce qu'il n'en résulte aucun dommage à qui que ce soit, il recommande en conséquence la suspension de la 53e règle dans chaque cas.

Relativement à la pétition de *W. King* et autres, des paroisses de *St. Sylvestre, St. Giles* et *Ste. Agathe*, comté de *Lotbinière*, demandant que les dites paroisses soient réunies en une division d'enregistrement, votre comité a trouvé que l'avis n'a pas encore été publié pendant tout le temps requis dans le district d'*Arihabaska*, l'une des localités affectées, quoiqu'il l'ait été dans les autres localités ; mais en autant qu'il pourra, comme comité des bills privés, pourvoir à ce qu'il n'en résulte aucun dommage à qui que ce soit, il recommande en conséquence la suspension de la 53e règle.

Et aussi, relativement à la pétition de la corporation de la ville de *Napanee*, demandant un acte pour confirmer et légaliser un règlement du ci-devant village de *Napanee*, relatif à la division du dit village en quartiers et pour d'autres fins, votre comité a trouvé qu'il n'en a pas été donné d'avis ; mais en autant que le règlement en question est devenu nécessaire par suite de l'omission, dans l'acte de la dernière session incorporant le dit village en une ville, d'une disposition pourvoyant à cette division, et en autant qu'il pourra, comme comité des bills privés, pourvoir à ce qu'il n'en résulte aucun dommage à qui que ce soit, il recommande en conséquence la suspension de la 53e règle.

Quant à la pétition du révérend *Samuel D. Rice*, de la cité de *Hamilton*, demandant un acte pour autoriser les syndics des propriétés immobilières dépendant de l'Eglise Méthodiste Wesleyenne du *Canada*, à vendre icelles pour l'avantage de la dite église, votre comité a trouvé que l'avis n'a été publié que dans la *Gazette du Canada*, et il est d'opinion que la publication d'un avis local n'est pas nécessaire dans ce cas.

La pétition de l'Union *St. Pierre* de *Montréal*, demandant un amendement à son acte d'incorporation, n'est pas de nature à requérir la publication de l'avis voulu par la 53e règle

Le tout respectueusement soumis.

A. J. FERGUSSON BLAIR,
Président.

L'honorable *M. Fergusson Blair*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer l'association de placements de "*Montréal*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier.

Sur motion de l'honorable *M. Ferrier*, secondé par l'honorable *M. Leslie*, il a été

Ordonné que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre demain.

L'honorable *M. Hamilton (Kingston)*, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour amender les actes relatifs à la banque du "district de *Niagara*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable *M. Currie*, secondé par l'honorable *M. Dickson*, il a été

Ordonné que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative:

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill auquel il demande le concours de l'Assemblée.

L'honorable M. *Ferrier* a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour donner plus de liberté aux syndics de l'Eglise Méthodiste Wesléyenne en *Canada* dans l'administration et l'aliénation des biens en *trust*."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender de nouveau l'acte concernant les compagnies à fonds social pour la construction de chemins et autres ouvrages dans le *Haut-Canada*," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill auquel il demande le concours de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour encourager la plantation d'arbres forestiers, fruitiers et d'agrément sur les grands chemins publics de cette province, et pour conférer le droit de propriété sur ces arbres aux possesseurs du sol le long de ces grands chemins," a été lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables messieurs *Flint, Moore, Leonard, De Beaujeu, Seymour et Letellier de St. Just*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte intitulé: "Acte qui établit des dispositions spéciales concernant les deux Chambres du parlement provincial."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

l'honorable M. *Moore* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Fergusson Blair*, secondé par l'honorable M. *Boulton*, il a été

Ordonné que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill auquel il demande le concours de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte d'amendement de l'acte de cotisation, de 1865," a été lu la seconde fois.

Ordonné que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables MM. *McDonald, Campbell, Fergusson Blair, Ross, McCrear, Currie, Seymour, Vidal, Burnham et Ressor*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender de nouveau la loi relative aux compagnies d'assurance mutuelle en *Haut-Canada*," a été lu la seconde fois.

Ordonné que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables MM. *Fergusson Blair, Mills, Currie et McMas'er*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'ordre du jour étant lu pour reprendre les débats ajournés sur la motion de l'honorable M. *Sanborn*, en amendement à la motion de l'honorable Sir *E. P. Taché*, savoir : qu'il soit présenté une humble adresse à Sa Majesté, pour la prier de vouloir gracieusement faire soumettre une mesure au Parlement Impérial dans le but d'unir les colonies du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, de *Terreneuve* et de *l'Île du Prince-Edouard* en un gouvernement, avec des dispositions basées sur les résolutions qui ont été adoptées à la conférence des délégués des dites colonies, tenue en la cité de *Québec*, le dix octobre, 1864, savoir :

Que les mots suivants soient ajoutés à la résolution maintenant sous considération, comme amendement, en substituant à la huitième résolution l'article suivant :

“ Le *Haut-Canada* sera représenté dans le Conseil Législatif par 24 membres élus, et le *Bas-Canada* par 24 membres élus, et les Provinces Maritimes par 24 membres correspondant aux 24 membres élus dans chaque section du *Canada*; la *Nouvelle-Ecosse* devant avoir dix membres, le *Nouveau-Brunswick* dix, et *l'Île du Prince-Edouard* quatre; et les membres actuels du Conseil Législatif du *Canada*, à vie et élus, seront membres du premier Conseil Législatif du parlement fédéral; les membres nommés par la couronne resteront membres à vie, et les membres élus resteront membres pour huit ans à compter de leur élection, à moins de décès ou autre cause, auquel cas leurs successeurs seront élus par les mêmes collèges et électeurs. Et les provinces maritimes pourront nommer dix membres à vie additionnels: quatre pour le *Nouveau-Brunswick*, quatre pour la *Nouvelle-Ecosse* et deux pour *l'Île du Prince-Edouard*, qui correspondront aux membres à vie actuels pour le *Canada*; et après la première nomination de membres dans les provinces maritimes, il ne sera fait de nouvelles nominations que pour remplacer les vacances par suite de décès ou autrement, parmi les vingt-quatre membres correspondant aux membres élus des deux sections du *Canada*.”

Que, dans le onzième article, après les mots : “ conseillers législatifs,” dans la première ligne, les mots suivants soient ajoutés : “ des provinces maritimes.”

Que le quatorzième article soit retranché.

Après un nouveau long débat,

L'honorable M. *Letellier de St. Just* a proposé, secondé par l'honorable M. *Armstrong*,

Que tous les mots après “ Que,” dans la première ligne, soient retranchés, et que les suivants leur soient substitués : “ le débat sur l'adresse à Sa Majesté au sujet de l'union des colonies de *l'Amérique Britannique du Nord* soit remis jusqu'au temps où le gouvernement aura fait connaître à cette Chambre : 1° les mesures qu'il se propose de soumettre à la législature pour l'organisation des gouvernements locaux et des législatures locales dans le *Haut* et le *Bas-Canada*; 2° le projet de loi sur l'éducation qu'il se propose de soumettre au parlement actuel pour la protection des minorités dans le *Haut-Canada* et dans le *Bas-Canada*; 3° la correspondance entre le gouvernement impérial et le gouvernement du *Canada* relative à la défense de la province, et quelle mesure le gouvernement doit nous proposer pour le même objet; 4° de quelle manière le gouvernement se propose de diviser entre les provinces du *Haut* et du *Bas-Canada*, la balance de notre dette provinciale actuelle, après déduction des \$62,500,000 payables par le gouvernement fédéral, et quels seront les items assignés à chacune de ces provinces; 5° le rapport de M. *Fleming* sur l'exploration du chemin de fer intercolonial.”

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée; et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les Honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Archambault,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Currie,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bennett,</i>	<i>Duchesnay, A. J.,</i>	<i>Malhot,</i>	<i>Seymour et</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Simpson.—20.</i>

NON-CONTENTS ;

Les Honorables Messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Guéremont,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Price,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Prud'homme,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>De Beaujeu,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Read,</i>
<i>Blair, Fergusson,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bossé,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Taché, Sir E. P. et</i>
<i>Bull,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Wilson.—38.</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Gingras,</i>		

Ainsi elle a passé dans la négative.

Alors, l'honorable M. *Letellier de St. Just* a proposé, secondé par l'honorable M.

Blake,

Que les débats sur la motion de l'honorable M. *Samborn*, en amendement à la résolution de l'honorable Sir *E. P. Taché*, soient remis à demain, et que cette Chambre s'ajourne maintenant.

Objection étant faite à la dite motion,

Après débats,

La question de concours a été mise sur la dite motion, et elle a été résolue dans l'affirmative, et

L'honorable Orateur a alors déclaré cette Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Mercredi, 15 Février, 1865.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable ULRIC JOSEPH TESSIER, Orateur.

Les Honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Panet,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Perry,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Price,</i>
<i>Archambault,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Currie,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Prud'homme,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>De Beaujeu,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Read,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bennett,</i>	<i>Duchesnay, A. J.,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Blair, Fergusson,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bossé,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Mathiot,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Taché, Sir E. P.,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Gingras,</i>	<i>Moore,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Guéremont,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Wilson.</i>
<i>Campbell,</i>			

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table :—

Par l'honorable M. *Campbell* ; de la compagnie canadienne de mécanique et de pompes ; et de la compagnie d'entrepôt, de bassin et de quai du *St. Laurent*.

Par l'honorable M. *Chaffers* ; de *A. Guénette* et autres, de l'*Ange Gardien*, dans le comté de *Rouville*.

Par l'honorable M. *Malhiot* ; de *F. Larue* et autres, de la cité des *Trois-Rivières*.

Par l'honorable M. *Christie* ; de la chambre de commerce de la cité de *Hamilton* ; et de *Morris C. Luty*.

Par l'honorable M. *Cormier* ; de *F. X. Beaudette* et autres, de *Victoriaville*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De la faculté médicale de l'Université *Mc Gill* de *Montréal* ; demandant que son allocation annuelle soit continuée.

Du très-révérénd *James Lyster*, doyen d'*Ontario* et recteur de *Kingston*, et autres, de l'église cathédrale de *St. George*, à *Kingston* ; demandant que nulle démarche n'ait lieu à l'égard de la pétition de l'église *St. Paul*, relativement à l'appropriation des terres de la cure de la cathédrale de *St. George*.

De la corporation de la ville d'*Ingersoll*, dans le comté d'*Oxford* ; demandant un acte pour autoriser la dite corporation à émettre de nouvelles débentures pour racheter celles déjà en circulation et pour lesquelles il n'a pas été créé de fonds d'amortissement.

De la corporation de la ville de *Guelph* ; et de la chambre de commerce de la cité de *London* ; demandant séparément que le bill pour amalgamer les compagnies de chemin de fer de *Buffalo* et du lac *Huron* et celle du Grand Tronc ne devienne pas loi.

D'*Alexander Allan* et autres, de *St. Eustache* ; de *Roger Marshall* et autres, du comté de *Laval* ; et du révérend *Arch. Henderson* et autres, de *St. André*, dans le comté d'*Argenteuil* ; demandant le redressement de certains griefs se rapportant à l'éducation des protestants dans le *Bas-Canada*.

De *Stan. Piché* et autres, de *Bulstrode* ; et de *G. Crépeau* et autres, de *St. Norbert* d'*Arthabaska* ; demandant séparément que la confédération proposée des provinces de l'*Amérique Britannique du Nord* n'ait pas lieu.

Des conseils municipaux des comtés de *Simcoe*, *York* et *Peel* ; demandant séparément qu'un octroi de terre soit fait à la compagnie proposée du canal de la baie *Géorgienne*.

De *F. H. Medcalf* et autres, au nom de la dite compagnie du canal de la baie *Géorgienne* ; demandant certains amendements à l'acte d'incorporation de la dite compagnie.

Des corporations des villes de *Barrie* et *Collingwood* ; demandant séparément un acte d'incorporation en faveur de la banque du comté de *Simcoe*.

Du conseil municipal du comté de *Bruce* ; demandant un acte pour déclarer *Paisley* chef-lieu du comté de *Bruce*.

Du conseil municipal du comté de *Kent* ; demandant une allocation pour l'aider à faire disparaître les obstacles qui gênent la navigation de la rivière *Thames* et du "chenal *Écarté*."

Cinq pétitions de la municipalité des *Escoumains* ; demandant un octroi gratuit de terre aux colons sur les chemins *Tadousac* et *Portneuf* ; aussi demandant l'érection d'un phare à *Portneuf* en bas ; aussi demandant une allocation pour aider à parachever certains chemins ; aussi demandant la nomination d'un coroner pour le comté de *Saguenay* ; et aussi demandant certains amendements aux lois de pêche, afin de permettre aux propriétaires de tendre des pêches sur la devanture de leurs lots de terre, gratis.

Du révérend *Julien Rioux* et autres, de *St. François Xavier* dite la *Petite Rivière* ; et de *Wm. Henderson* et autres, de *Frampton Est*, dans le comté de *Dorchester* ; demandant une allocation pour leur aider à ouvrir et compléter certains chemins.

De *George H. Low* et autres, de la paroisse de *Darlington* ; demandant que le bill pour la vente des terres d'église dans *Darlington* ne devienne pas loi.

Et de *Rowland Burr*, de la cité de *Toronto* ; demandant que l'acte des écoles de grammaire soit amendé de manière à lui faire toucher le montant de deniers qui lui est dû pour la construction de la maison d'école de grammaire à *Weston*.

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre le rapport des baptêmes, mariages et sépultures pour le comté de *Montcalm*, durant l'année 1864.

Ordonné qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(Voir Documents de la Session.)

L'honorable Sir *E. P. Taché* a informé la Chambre qu'il avait un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, sous son seing manuel, que Son Excellence l'avait chargé de remettre à cette Chambre.

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :

MONCK.

Lord *Monck*,
29 décembre 1864, Le Gouverneur-Général transmet, pour l'information du Conseil Législatif, les copies ci-jointes de dépêches relatives à la force volontaire récemment incorporée pour le service de la frontière.

M. Curdwell,
23 janvier 1865,

HOTEL DU GOUVERNEMENT,
Québec, 13 février, 1865.

(Copie.)

QUÉBEC, 29 décembre, 1864.

MONSIEUR,

Relativement à mes dépêches indiquées à la marge, j'ai l'honneur de faire rapport No. 199—17 dec. qu'en conformité de l'ordre général du 19 décembre, les trente compagnies " 202—20 " de volontaires appelées pour faire le service ont été incorporées en trois " 205—24 " bataillons de dix compagnies chacune, qui ont leurs quartiers généraux respectifs à *Windsor*, *Niagara* et *Laprairie*.

Les compagnies sont toutes de soixante-et-cinq hommes, non compris les officiers.

Vous verrez par les copies des divers ordres généraux, que les compagnies ont été choisies de manière à donner à toutes les parties de la province l'occasion de contribuer à la création de la force incorporée.

J'ai fait en sorte que la force volontaire du *Canada Est* fût, autant que possible, stationnée dans le *Canada Ouest* et vice versa.

Ces modes de procéder ont causé quelque délai pour faire parvenir la force à sa destination ; mais je pense que ce qui fait beaucoup d'honneur aux volontaires et à ceux qui ont conduit les arrangements, c'est que la première nouvelle que leurs services seraient requis fut par eux reçue par l'ordre général du 19 décembre, et que les trois bataillons sont maintenant rendus à leurs destinations respectives, bien que quelques-unes des compagnies dont ils se composent aient eu à parcourir une distance de près de sept cents milles pour se rendre à leur destination.

Si je n'eus point permis aux hommes de passer, comme je le désirais, le jour de Noël avec leurs familles, l'opération eût été accomplie en moins de temps encore.

Je n'ai été informé d'aucun cas de mauvaises conduite parmi les hommes dans le cours de leur trajet ; on m'a appris, au contraire, que tout s'était passé avec autant d'ordre et de régularité que si les bataillons eussent été composés de troupes régulières.

J'ai eu des offres de service de la part d'un grand nombre de corps par toute la province, et je suis convaincu qu'il me serait facile de lever une force considérable, s'il en était besoin.

Ordre général,
30 décembre 1864.
Gazette, 31 décembre
1864. — Page
4,270.

J'ai l'honneur de vous transmettre une copie de la *Gazette* contenant un ordre général complétant l'incorporation de la force, et aussi un autre ordre plaçant cette force sous le commandement militaire du lieutenant-général commandant dans l'Amérique du Nord Britannique.

J'ai, etc.,

(Signé)

Au très-honorable *E. Gardwell*, M. P.

(Copie—Canada—No. 15.)

DOWNING STREET,
23 janvier, 1865.

MILORD,

No. 119—17 déc., 1864. J'ai l'honneur d'accuser réception de vos dépêches indiquées à la
" 202—20 " " marge, m'informant des diverses mesures que vous prenez, de l'avis de
" 205—24 " " votre conseil, afin d'assurer la plus stricte neutralité sur la frontière
" 213—29 " " des *Etats Unis* et du *Canada*.

Le gouvernement de Sa Majesté approuve entièrement toutes les mesures dont vous m'avez fait rapport ; et je remarque avec beaucoup de plaisir le bon esprit et la bonne conduite des volontaires canadiens. Je me flatte que vous saisissez l'occasion favorable pour les informer que la promptitude avec laquelle ils ont répondu à votre appel est dûment appréciée par le gouvernement de Sa Majesté.

J'ai, etc.,

(Signé)

EDWARD CARDWELL.

Au Gouverneur Vicomte *Monck*,
etc., etc., etc.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour pourvoir à la punition des personnes convaincues à plusieurs reprises d'offenses mineures," Sur motion de l'honorable M. *Bull*, secondé par l'honorable M. *Allan*, il a été ordonné qu'il soit remis à vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a procédé à la considération des amendements proposés par le comité spécial au bill intitulé : " Acte pour incorporer l'association " de placement de *Montréal*," et

Les amendements étant lus de nouveau par le greffier,

L'honorable M. *Ferrier* a proposé, secondé par l'honorable M. *Leslie*,

Que les dits amendements soient adoptés.

Après un court débat,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill auquel il demande le concours de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a repris les débats ajournés sur la motion de l'honorable M. *Sanborn*, en amendement à la motion de l'honorable Sir *E. P. Taché*, savoir : qu'il soit présenté une humble adresse à Sa Majesté, pour la prier de vouloir gracieusement faire soumettre une mesure au Parlement Impérial dans le but d'unir les colonies du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, de *Terreneuve* et de l'*Île du Prince-Edouard* en un gouvernement, avec des dispositions basées sur les résolutions qui ont été adoptées à la conférence des délégués des dites colonies, tenue en la cité de *Québec*, le dix octobre, 1864, savoir :

Que les mots suivants soient ajoutés à la résolution maintenant sous considération, comme amendement, en substituant à la huitième résolution, l'article suivant :

“ Le *Haut-Canada* sera représenté dans le Conseil Législatif par 24 membres élus, et le *Bas-Canada* par 24 membres élus, et les Provinces Maritimes par 24 membres correspondant aux 24 membres élus dans chaque section du *Canada* ; la *Nouvelle-Ecosse* devant avoir dix membres, le *Nouveau-Brunswick* dix, et l'*Île du Prince-Edouard* quatre ; et les membres actuels du Conseil Législatif du *Canada*, à vie et élus, seront membres du premier Conseil Législatif du parlement fédéral ; les membres nommés par la couronne resteront membres à vie, et les membres élus resteront membres pour huit ans à compter de leur élection, à moins de décès ou autre cause, auquel cas leurs successeurs seront élus par les mêmes collèges et électeurs. Et les provinces maritimes pourront nommer dix membres à vie additionnels : quatre pour le *Nouveau-Brunswick*, quatre pour la *Nouvelle-Ecosse* et deux pour l'*Île du Prince-Edouard*, qui correspondront aux membres à vie actuels pour le *Canada* ; et après la première nomination de membres dans les provinces maritimes, il ne sera fait de nouvelles nominations que pour remplacer les vacances par suite de décès ou autrement, parmi les vingt-quatre membres correspondant aux membres élus des deux sections du *Canada*.”

Que, dans le onzième article, après les mots : “ conseillers législatifs,” dans la première ligne, les mots suivants soient ajoutés : “ des provinces maritimes.”

Que le quatorzième article soit retranché.

A six heures P. M., l'honorable Orateur a laissé le fauteuil, et à sept heures et demie il a repris son siège.

Alors l'honorable M. *Alexander* a proposé en amendement, secondé par l'honorable M. *Shead*,

Que les membres de cette Chambre devraient avoir l'occasion d'enregistrer leur opinion sur le changement proposé dans la nomination des membres du Conseil Législatif, et que le moyen de parvenir à cette fin de la manière la plus satisfaisante, sans mettre en danger le projet de confédération comme ensemble, serait pour eux d'enregistrer un mémoire ou protêt sur les journaux de cette Chambre, énonçant leurs vues sur ce détail important du projet de confédération ; copie de ce mémoire ou protêt devant être transmise au gouvernement impérial avec les résolutions maintenant soumises à cette Chambre.

La question d'ordre étant soulevée,

Son Honneur l'Orateur a déclaré la dite motion hors d'ordre, parce que le droit d'enregistrer un protêt contre tout vote donné dans cette Chambre existe en vertu de la 23^e règle de la Chambre.

L'honorable M. *Sanborn* est entré.

La Chambre a repris les débats sur la motion de l'honorable M. *Sanborn* en amendement à la motion de l'honorable Sir *E. P. Taché*.

L'honorable M. *Bureau* a proposé, secondé par l'honorable M. *Bossé*,

Que les débats ultérieurs soient remis à demain, et que cette Chambre s'ajourne maintenant.

Objection étant faite à la dite motion,

La question de concours a été mise sur icelle, et elle a été résolue dans la négative.

Après de nouveaux débats sur la dite motion en amendement,

L'honorable M. *Moore* a proposé, secondé par l'honorable M. *Armstrong*,
Que les débats ultérieurs soient ajournés, et que cette Chambre s'ajourne à demain, à
trois heures de l'après-midi.

Objection étant faite à la dite motion,

La question de concours a été mise sur icelle, et elle a été résolue dans l'affirmative.

L'honorable Orateur a déclaré la Chambre continuée à demain, à trois heures de l'après-
midi, la Chambre l'ordonnant ainsi.

Jeudi, 16 Février, 1865.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable ULRIC JOSEPH TESSIER, Orateur.

Les Honorables Messieurs

<i>Ailcins,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Price,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Cornier,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Prud'homme,</i>
<i>Archambault,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Currie,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>DeBeaujeu,</i>	<i>Mc Crea,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bennett,</i>	<i>Duchesnay, A. J.,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Blair, Fergusson,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Mathiot,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bossé,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Slead,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Moore,</i>	<i>Taché, Sir E. P.,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Gingras,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Guévrement,</i>	<i>Panet,</i>	<i>Wilson.</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Perry,</i>	

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table :—

Par l'honorable M. *Macpherson* ; du conseil municipal du township de *Nottawasaga* ;
et du conseil municipal du township d'*Oro*, dans le comté de *Simcoe*.

Par l'honorable M. *McMaster* ; du conseil municipal des comtés-unis de *York* et *Peel* ;
de *Samuel Gunn* et autres, de la cité de *Toronto* ; et du conseil municipal du township
d'*Innisfil*, dans le comté de *Simcoe*.

Par l'honorable M. *Foster* ; de *David Dunkerley* et autres, de *Durham*, dans le comté
de *Drummond*.

Par l'honorable Sir *N. F. Belleau*; du bureau d'administration canadien de la compagnie anglo-canadienne des mines; et de l'honorable *Charles Alieyn* et autres, actionnaires de la dite compagnie anglo-canadienne des mines.

Par l'honorable M. *Vidal*; de la société d'agriculture de *Moore* du comté de *Lambton*.

Par l'honorable M. *Price*; du conseil municipal de la seconde division du comté de *Charlevoix*; et du révérend *J. Maurault* et autres, de la paroisse de *St. Thomas de Pierreville*, dans le comté d'*Yamaska*.

Par l'honorable M. *Currie*; de *Richard Atkinson Clarke*, de la ville de *Ste. Catharines*, dans le comté de *Lincoln*.

Par l'honorable M. *Bull*; de la corporation de la cité de *Hamilton*.

Par l'honorable M. *Ferrier*; de *Henry Meyer* et autres, de la cité de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Perry*; de *Patrick McGuire* et autres, de *Cobourg*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:—

De *John L. Dier* et autres, de la cité de *Montréal*; de *W. J. Knox* et autres, de *Lachine*; de *Henry Porter* et autres, de la cité de *Montréal*; et de *William Morrin* et autres, de la *Grande-Frèrière*, *Petit Brûlé*, *St. Joseph du Lac*, comté des *Deux-Montagnes*; demandant séparément le redressement de certains griefs se rapportant à l'éducation des protestants dans le *Bas-Canada*.

Des conseils municipaux des townships de *Vespra*, *Sunnidale*, *Tecumseth* et *Essa*, tous dans le comté de *Simcoe*; demandant séparément un acte pour incorporer "La banque du comté de *Simcoe*."

De *W. H. Bowdby* et autres, du village de *Berlin*, dans le comté de *Waterloo*; et de la corporation du dit village de *Berlin*; demandant que nulle mesure ne soit prise tendant à changer les limites de la corporation du dit village.

De *Charles Etienne Letéu* et autres, de *St. Hilaire*; demandant que l'union fédérale projetée des provinces de l'*Amérique Britannique du Nord* n'ait pas lieu.

Du maire et autres de la municipalité locale de la paroisse de *Québec*; demandant à être érigés en municipalité de comté.

De *J. W. Fife* et autres, de *Hastings*; et de *John D. R. McLean* et autres, de *Ridgetown*; demandant séparément que des mesures soient prises pour pourvoir à l'émission, aussitôt que possible, de nouvelles espèces courantes.

De *William Graham* et autres, intéressés dans le commerce des bois du *Canada*; demandant que, avenant une union fédérale des provinces de l'*Amérique Britannique du Nord*, le contrôle du commerce des bois du *Canada* soit donné au gouvernement général.

Du conseil municipal du comté de *Simcoe*; demandant que tous les actes qui autorisent la vente en détail des liqueurs enivrantes dans les boutiques et magasins soient abrogés, et pour d'autres fins.

De la corporation de la ville de *Brantford*; demandant un acte pour amalgamer, sous certaines conditions, les compagnies de chemin de fer de *Buffalo* et du lac *Huron* et du Grand Tronc de chemin de fer.

De la chambre de commerce de la cité de *Toronto*; et de *James Weyms* et un autre

de la ville de *Brantford* ; demandant séparément que l'acte pour l'amalgame des compagnies de chemin de fer de *Buffalo* et du lac *Huron* et du Grand Tronc de chemin de fer, ne devienne pas loi.

De l'honorable *J. C. Aikins* et autres, directeurs provisoires de la compagnie du canal de *Toronto* et de la baie *Géorgienne* ; demandant à être déchargés comme tels directeurs provisoires, et que d'autres directeurs soient nommés en leur lieu et place.

De *James Henry* et autres, du township d'*Inverness* ; demandant une allocation en faveur de certains chemins dans le dit township.

De *Louis Roy* et autres, de *St. Norbert* du *Cap-Chat* ; demandant que toute la dite paroisse de *St. Norbert* du *Cap-Chat* soit annexée aux comté et district de *Gaspé*.

Du collège de *Huron* ; demandant une allocation.

Du bureau des visiteurs de l'Observatoire de *Kingston* ; demandant que son allocation annuelle lui soit continuée.

De la société d'agriculture de *Hamilton* ; demandant certains amendements aux lois sur l'agriculture du *Haut-Canada*.

Et de *J. C. Clark* et autres, de l'église *St. John*, dans le village de *Portsmouth* ; demandant un acte pour autoriser la vente des terres de la cure de l'église *St. George*, à *Kingston*.

L'honorable Sir *E. P. Taché* a présenté à la Chambre la réponse à une adresse en date du 10 février 1865, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement du *Canada* et le gouvernement impérial ou avec les représentants de Sa Majesté à *Washington*, au sujet du traité de réciprocité.

Ordonné qu'elle reste sur la table, et elle est comme suit :

(Voir Documents de la Session.)

L'honorable M. *McDonald*, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte amendant l'acte de cotisation, de 1865," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *McDonald*, secondé par l'honorable M. *Alexander*, il a été

Ordonné que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill, auquel il demande le concours de l'Assemblée.

L'honorable M. *Fergusson Blair*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son huitième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :

BUREAU DES BILLS PRIVÉS,
16 février 1865.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son huitième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes, et a trouvé l'avis suffisant dans chaque

cas, savoir :—De *J. L. Beaudry* et autres, de la cité de *Montréal*, demandant à être incorporés sous le nom de l'Académie de Musique de *Montréal*; et du maire, des conseillers et de habitants de la municipalité de la paroisse de *St. Roch* de *Québec* Sud, demandant à être autorisés à accorder des licences d'auberge et à se prémunir contre les incendies.

Votre comité a aussi examiné la pétition de la Société d'Éducation du district de *Québec*, demandant que la sixième section de l'acte d'incorporation de la dite société soit abrogée, et a trouvé qu'il n'en a pas été donné d'avis; mais en autant qu'il pourra, comme comité des bills privés, pourvoir à ce qu'il n'en résulte aucun dommage à qui que ce soit, votre comité recommande en conséquence la suspension de la 53^e règle.

Quant aux pétitions de la corporation de la ville d'*Ingersoll*, dans le comté d'*Oxford* demandant un acte pour autoriser la dite corporation d'émettre de nouvelles débetures pour le rachat de celles déjà émises et pour lesquelles il n'a pas été créé un fonds d'amortissement; de *William R. Flesher* et autres, demandant un acte pour la construction d'un chemin de fer de quelque point sur le chemin de fer du Nord jusqu'au village de *Durham*, dans le comté de *Grey*; et de la compagnie du chemin de fer de *Brockville* et *Ottawa*, demandant une extension du temps fixé pour ouvrir et compléter cette partie du dit chemin qui se trouve entre *Arnprior* et *Pembroke*, et pour d'autres fins, votre comité a trouvé que l'avis n'a pas encore été publié pendant tout le temps requis; mais en autant qu'il pourra, comme comité des bills privés, pourvoir à ce qu'il n'en résulte aucun dommage à qui que ce soit, il recommande en conséquence la suspension de la 53^e règle dans chaque cas.

Et quant à la pétition de la corporation de la ville de *Barrie*, demandant que la banque du comté de *Simcoe* soit incorporée, votre comité a trouvé que l'avis n'a pas été publié pendant tout le temps requis; mais en autant que le comité des banques et du commerce, auquel le bill sera renvoyé et auquel ce rapport sera communiqué par ce comité, pourra pourvoir à ce qu'il n'en résulte aucun dommage à qui que ce soit, il recommande en conséquence la suspension de la 53^e règle.

Relativement à la pétition de *James Montgomery* et autres, du township de *Kingsley*, dans le comté de *Drummond* demandant qu'une certaine partie du dit township soit détachée du township de *Kingsley* et annexée au township de *Kingsley Falls*, votre comité considère l'avis insuffisant, en autant qu'il n'a pas été publié dans la *Gazette du Canada*, tel que voulu par la 53^e règle.

Le tout respectueusement soumis.

A. J. FERGUSSON BLAIR,
Président.

L'honorable M. *Fergusson Blair*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour autoriser la société d'église du diocèse de *Toronto* à vendre certains terrains d'église dans *Darlington* et pour d'autres fins," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements étant alors lus deux fois par le greffier, et la question de concours mise sur iceux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Fergusson Blair*, secondé par l'honorable M. *Armstrong*, il a été

Ordonné que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. *Currie*, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour permettre aux sociétés d'église et aux synodes incorporés des diocèses de l'Église Anglicane en *Canada*, de vendre les terres dépendant des *rectories* dans les "dits diocèses," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements étant alors lus deux fois par le greffier, et la question de concours mise sur iceux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Currie*, secondé par l'honorable M. *Ross*, il a été

Ordonné que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill, auquel il demande le concours de l'Assemblée.

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Gingras*, il a été

Ordonné que la cinquante-troisième règle de cette Chambre soit suspendue en autant quelle a rapport à la demande de la Société d'Education de *Québec*, pour un amendement à son acte d'incorporation.

Sur motion de l'honorable Sir *E. P. Taché*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné que le temps fixé pour recevoir des bills privés soit prolongé jusqu'au second jour de mars prochain.

Alors, l'honorable Sir *N. F. Belleau* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte pour amender l'acte pour incorporer la Société d'Education du district de *Québec*."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'honorable M. *Hamilton (Inkerman)* a proposé, secondé par l'honorable M. *Crawford*,

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le gouverneur-général, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copies de la correspondance échangée entre les commissaires préposés à l'administration de l'asile des aliénés de *Beauport* et le gouvernement, pendant les trois dernières années.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné que les membres du Conseil Exécutif qui sont membres de cette Chambre se rendent auprès de Son Excellence le gouverneur-général avec la dite adresse.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour protéger " les colons en certains cas dans le *Bas-Canada*,"

Sur motion de l'honorable M. *Olivier*, secondé par l'honorable M. *Cormier*, il a été

Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain, et qu'il soit alors le premier item sur les ordres du jour.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour donner plus de liberté aux syndicats de l'Eglise Méthodiste Wesléyenne en *Canada* dans l'administration et l'aliénation de biens en *trust*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Leslie*, il a été

Ordonné que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour lever tout doute quant aux limites de certains comtés dans le *Bas-Canada*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Armand*, il a été

Ordonné que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a repris les débats ajournés sur la motion de l'honorable M. *Sanborn*, en amendement à la motion de l'honorable Sir *E. P. Taché*, savoir : qu'il soit présenté une humble adresse à Sa Majesté, pour la prier de vouloir gracieusement faire soumettre une mesure au Parlement Impérial dans le but d'unir les colonies du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, de *Terreneuve* et de l'*Ile du Prince-Edouard* en un gouvernement, avec des dispositions basées sur les résolutions qui ont été adoptées à la conférence des délégués des dites colonies, tenue en la cité de *Québec*, le dix octobre, 1864, savoir :

Que les mots suivants soient ajoutés à la résolution maintenant sous considération, comme amendement, en substituant à la huitième résolution, l'article suivant :

“ Le *Haut-Canada* sera représenté dans le Conseil Législatif par 24 membres élus, et le *Bas-Canada* par 24 membres élus, et les Provinces Maritimes par 24 membres correspondant aux 24 membres élus dans chaque section du *Canada* ; la *Nouvelle-Ecosse* devant avoir dix membres, le *Nouveau-Brunswick* dix, et l'*Ile du Prince-Edouard* quatre ; et les membres actuels du Conseil Législatif du *Canada*, à vie et élus, seront membres du premier Conseil Législatif du parlement fédéral ; les membres nommés par la couronne resteront membres à vie, et les membres élus resteront membres pour huit ans à compter de leur élection, à moins de décès ou autre cause, auquel cas leurs successeurs seront élus par les mêmes collèges et électeurs. Et les provinces maritimes pourront nommer dix membres à vie additionnels : quatre pour le *Nouveau-Brunswick*, quatre pour la *Nouvelle-Ecosse* et deux pour l'*Ile du Prince-Edouard*, qui correspondront aux membres à vie actuels pour le *Canada* ; et après la première nomination de membres dans les provinces maritimes, il ne sera fait de nouvelles nominations que pour remplacer les vacancés par suite de décès ou autrement, parmi les vingt-quatre membres correspondant aux membres élus des deux sections du *Canada*.”

Que dans le onzième article, après les mots : “ conseillers législatifs,” dans la première ligne, les mots suivants soient ajoutés : “ des provinces maritimes.”

Que le quatorzième article soit retranché.

A six heures P. M., l'honorable Orateur a laissé le fauteuil, et à sept heures et demie il a repris son siège.

Et après des débats prolongés,

La question de concours étant mise sur l'amendement de l'honorable M. *Sanborn*, la Chambre s'est divisée ; et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :—

CONTENTS :

Les Honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Archambault,</i>	<i>Currie,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Sanborn et</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Perry,</i>	<i>Simpson.—18.</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leslie,</i>		

NON-CONTENTS :

Les Honorables Messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Guèvremont,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Price,</i>
<i>Armand,</i>	<i>De Beaujeu,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Prud'homme,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Read,</i>
<i>Bennett,</i>	<i>Duchesnay, A. J.,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Blair, Fergusson,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bossé,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Taché, Sir E. P. et</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Gingras,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Vidal.—41.</i>
<i>Campbell,</i>			

Ainsi, elle a été résolue dans la négative.

La Chambre a alors repris les débats sur la résolution proposée par l'honorable Sir *E. P. Taché*.

Sur quoi, l'honorable M. *Dickson* a proposé, secondé par l'honorable M. *Currie*,

Que les débats ultérieurs sur la dite motion soient remis à demain, et qu'ils soient le premier item sur les ordres du jour.

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée ; et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :—

CONTENTS :

Les Honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Burnham,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Archambault,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Gingras,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Read,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bennett,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Blair, Fergusson,</i>	<i>Currie,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bossé,</i>	<i>Duchesnay, A. J.,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Skead et</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Vidal.—36.</i>

NON-CONTENTS :

Les Honorables Messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>DeBeaujeu,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Price,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Prud'homme,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Guvremont,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Mills,</i>	<i>Taché, Sir E. P. et</i>
<i>Crawford,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Panet,</i>	<i>Wilson.—24.</i>

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Campbell*,

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 17 Février, 1865.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable ULRIC JOSEPH TESSIER, Orateur.

Les Honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Price,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Prud'homme,</i>
<i>Archambault,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Currie,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>DeBeaujeu,</i>	<i>Mc Crea,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bennett,</i>	<i>Duchesnay, A. J.,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Blair, Fergusson,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bossé,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Moore,</i>	<i>Taché, Sir E. P.,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Gingras,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Guévrement,</i>	<i>Panet,</i>	<i>Wilson.</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Perry,</i>	

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table :—

Par l'honorable Sir *N. F. Belleau* ; deux pétitions de la Chambre de commerce de Québec.

Par l'honorable *M. Foster* ; du révérend *W. M. Seaborn* et autres, de *Kildare, Joliette* et *St. Alphonse*, dans le comté de *Joliette*.

Par l'honorable *M. Foster* ; de *James Read* et autres, de *Ramsay*.

Par l'honorable *M. Campbell* ; de *John McGinness* et autres, du township d'*Amherst Island*.

Par l'honorable *M. Bull* ; de *Jos. Wright* et autres, du comté de *Wentworth*.

Par l'honorable *M. Ferrier* ; de la société d'histoire naturelle de *Montréal* ; de la corporation de la cité de *Montréal* ; et de *James L. Mathewson* et autres, de la dite cité de *Montréal*.

Par l'honorable *M. Skead* ; de *John Supple* et autres, directeurs provisoires de la compagnie du chemin de fer du Centre du *Canada*.

Par l'honorable *M. Ryan* ; des dames directrices de l'hôpital de la maternité de *Montréal*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De la compagnie canadienne de mécanique et de pompes ; demandant un nouvel acte d'incorporation sous l'acte refondu des compagnies à fonds social.

De la compagnie d'entrepôt, de bassin et de quai du *St. Laurent*; demandant un acte pour changer le nom de la dite compagnie en celui de "Compagnie de bassin du *St. Laurent*," et pour d'autres fins.

De *A. Guénette* et autres, de la paroisse de l'*Ange-Gardien*; et de *F. X. Baudette* et autres, de *Victoriaville*; demandant séparément que l'union fédérale proposée des provinces de l'*Amérique Britannique du Nord* n'ait pas lieu.

De *F. Larue* et autres, de la cité des *Trois-Rivières*; demandant une allocation en faveur des Sœurs de la Providence des *Trois-Rivières*.

De la Chambre de commerce de la cité de *Hamilton*; demandant que le bill pour amalgamer les compagnies de chemin de fer de *Buffalo* et du lac *Huron* et du Grand Tronc de chemin de fer et pour d'autres fins, devienne loi.

Et de *Morris C. Luty* et autres, de la ville de *Galt* et de ses environs; demandant à être incorporés sous le titre de "Compagnie du chemin de fer de *Doon* et *Galt*."

L'honorable *M. Fergusson Blair*, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour demander de nouveau la loi relative aux compagnies d'assurance mutuelle en *Haut-Canada*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné que le rapport soit maintenant regu, et

Les dits amendements étant alors lus deux fois par le greffier, et la question de concours mise sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable *M. Fergusson Blair*, secondé par l'honorable *M. Armstrong*, il a été

Ordonné que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'honorable *M. Ross* a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour exempter la compagnie à fonds social de la maison *Rossin Hotel* (responsabilité limitée,) du paiement de taxes."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour autoriser la société d'église du diocèse de *Toronto* à vendre certains terrains d'église dans *Darlington* et pour d'autres fins," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill, auquel il demande le concours de l'Assemblée.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour établir la validité des actes exécutés en *Canada* par certains membres du clergé ordonnés en pays étrangers, et pour d'autres fins,"

Sur motion de l'honorable *M. Ross*, secondé par l'honorable *M. Campbell*, il a été

Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour pourvoir à la punition des personnes convaincues à plusieurs reprises d'offenses mineures,"

Sur motion de l'honorable *M. Bull*, secondé par l'honorable *M. Ross*, il a été

Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain.

L'honorable Sir *E. P. Taché* a informé la Chambre qu'il avait un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, sous son seing manuel, que Son Excellence l'avait chargé de remettre à cette Chambre.

Le dit message a été alors lu par le greffier, et il est comme suit :

MONCK.

Le Gouverneur-Général informe l'honorable Conseil Législatif qu'il a accordé à l'honorable *James Morris* la permission de s'absenter de son siège dans cette Chambre durant la présente session.

Québec, 17 février 1865.

Un message de l'Assemblée Législative par M. *Dorion (Drummond et Arthabaska)* et autres, comme suit :

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,
Vendredi, 17 février 1865.

Résolu qu'il soit renvoyé un message à l'honorable Conseil Législatif, pour prier Leurs Honneurs de permettre à l'honorable *J. Bte. Guévremont*, un des membres du dit Conseil, de comparaître et rendre témoignage devant le comité spécial nommé par cette Chambre pour juger et décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le comté de *St. Hyacinthe*.

Ordonné que M. *Dorion (Drummond et Arthabaska)* porte le dit message au Conseil Législatif.

Attesté,

WM. B. LINDSAY,
Greffier, A. L.

Et alors ils se sont retirés.

Les messagers ont été appelés de nouveau et informés que le Conseil Législatif enverra sa réponse par son propre messager.

Sur motion de l'honorable Sir *E. P. Taché*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné qu'il soit permis à l'honorable M. *Guévremont* de comparaître et rendre témoignage, s'il le juge à propos, devant le comité spécial de l'Assemblée Législative nommé pour juger et décider du mérite de la pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection pour le comté de *St. Hyacinthe*, tel que requis par son message reçu ce jour.

Ordonné que la résolution ci-dessus soit transmise à l'Assemblée Législative par un des maîtres en chancellerie.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a repris les débats ajournés sur la motion de l'honorable Sir *E. P. Taché*, savoir : qu'il soit présenté une humble adresse à Sa Majesté, pour la prier de vouloir gracieusement faire soumettre une mesure au Parlement Impérial dans le but d'unir les colonies du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, de *Terreneuve* et de *l'Île du Prince-Edouard* en un gouvernement, avec des dispositions basées sur les résolutions qui ont été adoptées à la conférence des délégués des dites colonies, tenue en la cité de *Québec*, le dix octobre, 1864.

Et après de nouveaux débats,

L'honorable M. *Currie* a proposé en amendement, secondé par l'honorable M. *Sanborn*,

Qu'il soit résolu :—Que sur une question d'une aussi grande importance que celle de la confédération projetée du *Canada* et de certaines autres colonies anglaises, cette Chambre se refuse à assumer la responsabilité de consentir à une mesure qui renferme tant de graves intérêts, sans que l'opinion publique ait l'occasion de se manifester d'une manière plus solennelle.

A six heures, P. M., l'honorable Orateur a laissé le fauteuil, et à sept heures et demie il a repris son siège.

Après des débats prolongés,
L'honorable M. *Fergusson Bair* a proposé, secondé par l'honorable M. *Letellier de St Just*,

Que le débat soit ajourné.

Objection étant faite à la dite motion,

La question de concours a été mise sur icelle, et elle a été résolue dans la négative.

La Chambre a repris les débats sur la dite motion en amendement.

Après débats,

L'honorable M. *Letellier de St. Just* a proposé, secondé par l'honorable M. *Fergusson Blair*,

Que cette Chambre s'ajourne maintenant.

Objection étant faite à la dite motion,

La question de concours a été mise sur icelle, la Chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les Honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Malhiot,</i>
<i>Archambault,</i>	<i>Currie,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Duchesnay, A. J.,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Blair, Fergusson,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Seymour et</i>
<i>Blake,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Simpson.—32.</i>
<i>Bossé,</i>	<i>Leonard,</i>		

NON-CONTENTS :

Les Honorables Messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Ross,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>DeBeaujeu,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bennett,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Dumquichel,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Taché, Sir E. P.,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Vidal et</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Gingras,</i>	<i>Panet,</i>	<i>Wilson.—31.</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Price,</i>	

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Après quoi, les débats ont continué sur la motion en amendement de l'honorable M. *Currie*.

L'honorable M. *Armstrong* a proposé, secondé par l'honorable M. *Leslie*,

Que les débats soient ajournés.

Objection étant faite à la dite motion,

La question de concours étant mise sur icelle, la Chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les Honorables Messieurs

<i>Archambault,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Perry,</i>	<i>Simpson, et</i>
<i>Currie,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Proulx,</i>	<i>Vidal.—21.</i>
<i>Duchesnay, A. J.,</i>			

NON-CONTENTS :

Les Honorables Messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Price,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>De Beaujeu,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Ross,</i>
<i>Bennett,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Taché, Sir E. P. et</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Gingras,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Wilson.—29.</i>
<i>Campbell,</i>			

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et les débats sur la dite motion en amendement ont été de nouveau continués.

La question de concours a été mise sur icelle, la Chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les Honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Malliot,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Archambault,</i>	<i>Duchesnay, A. J.,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>Perry,</i>	<i>Simpson et</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Proulx,</i>	<i>Vidal.—19.</i>
<i>Currie,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Read,</i>	

NON-CONTENTS :

Les Honorables Messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Mills,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Panet,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Bennett,</i>	<i>De Beaujeu,</i>	<i>Mc Crea,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Taché, Sir E. P. et</i>
<i>Bull,</i>	<i>Gingras,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Wilson.—31.</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Matheson,</i>	

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, La Chambre s'est ajournée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 20 Février, 1865.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable ULRIC JOSEPH TESSIER, Orateur.

Les Honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Perry,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Price,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Archambault,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Currie,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>De Beaujeu,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bennett,</i>	<i>Duchesnay, A. J.,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Blair, Fergusson,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bossé,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Moore,</i>	<i>Taché, Sir E. P.,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Gingras,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Guéremont,</i>	<i>Panet,</i>	<i>Wilson.</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>		

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table :—

Par l'honorable M. *Skead* ; de *R. W. Scott* et autres, de la cité d'*Ottawa* ; et deux pétitions du conseil municipal du comté de *Carleton*.

Par l'honorable M. *Ryan* ; de l'association de la halle au blé de *Montréal*.

Par l'honorable M. *McMaster* ; de la corporation du village de *Bradford*, dans le comté de *Simcoe*.

Par l'honorable M. *Aikins* ; du conseil municipal des comtés-unis de *York* et *Peel*.

Par l'honorable M. *Leonard* ; de la société permanente de construction et d'épargnes de *London* ; et de la société d'épargnes et de prêts de *Huron* et *Erie*.

Par l'honorable M. *Reesor* ; du conseil municipal des comtés-unis de *York* et *Peel*.

Par l'honorable M. *Moore* ; de *Joseph C. Bowman* et autres, de *St. Valentin* ; du révérend *W. R. Parker* et autres, de la paroisse de *Lacolle* ; et de *Charles Cooper* et autres, de *Chambly*.

Par l'honorable M. *Allan* ; du conseil municipal des comtés-unis de *York* et *Peel*.

Par l'honorable M. *Ryan* ; de *James* et *John Miller*, de la cité de *Montréal*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

Du conseil municipal du township de *Nottawasaga*, dans le comté de *Simcoe*; demandant que les lois de la cotisation dans le *Haut-Canada* soient amendées.

Des conseils municipaux des townships d'*Oro* et d'*Innisfil*, dans le comté de *Simcoe*; demandant séparément l'incorporation de la "Banque du comté de *Simcoe*."

Du conseil municipal des comtés-unis d'*York* et *Peel*; de *Samuel Gunn* et autres, de la cité de *Toronto*; et de la corporation de la cité d'*Hamilton*; demandant séparément que le bill pour amalgamer la compagnie du chemin de fer de *Buffalo* et lac *Huron* et celle du Grand Tronc de chemin de fer, ne devienne pas loi.

De *David Dunkerley* et autres, de *Durham*, dans le comté de *Drummond*; demandant le redressement de certains griefs se rapportant à l'éducation des protestants du *Bas-Canada*.

Du Bureau canadien d'administration de la compagnie Anglo-Canadienne des mines (responsabilité limitée); et de l'honorable *Charles Alley* et autres, actionnaires de la dite compagnie; demandant séparément un acte pour incorporer la dite compagnie en *Canada*.

De la société d'agriculture de *Moore*, du comté de *Lambton*; demandant que l'acte d'agriculture du *Haut-Canada* soit amendé.

Du conseil municipal de la seconde division du comté de *Charlevoix*; demandant une allocation pour réparer un certain chemin dans le dit comté.

Du révérend *J. Maurault* et autres, de la paroisse de *St. Thomas de Pierreville*, dans le comté d'*Yamaska*; demandant un acte pour changer la tenure des terres possédées par les Sauvages abénakis, à *St. François de Sales*, et pour d'autres fins.

De *Richard Atkinson Clarke*, de la ville de *St. Catharines*, dans le comté de *Lincoln*; demandant le paiement de certains arrérages de salaire dus à son défunt père, le révérend *James Clarke*.

De *Henry Meyer* et autres, de la cité de *Montréal*; demandant à être incorporés sous le titre de "Société Allemande de la cité de *Montréal*."

Et de *Patrick McGuire* et autres, de *Cobourg*; demandant que la minorité catholique romaine du *Haut-Canada* soit mise, avenant une union fédérale des provinces de l'*Amérique Britannique du Nord*, sur le même pied, quant à ce qui a rapport à l'éducation, que la minorité protestante dans le *Bas-Canada*.

L'honorable Sir *E. P. Taché* a présenté à la Chambre la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du six du présent, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état indiquant le montant versé au fonds des écoles communes créé par l'acte de la 12^e *Victoria*, chapitre 200, à même la vente des terres dans le *Haut* et le *Bas-Canada* respectivement.

Ordonné qu'elle reste sur la table, et elle est comme suit :

(Voir Documents de la Session.)

L'honorable M. *Fergusson Blair*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son neuvième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :

BUREAU DES BILLS PRIVÉS,
20 février, 1865.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son neuvième rapport.

Votre comité a examiné la pétition de la compagnie canadienne de mécanique et de pompe, demandant un nouvel acte d'incorporation sous l'autorité de l'acte des clauses refundues des compagnies à fonds social, et a trouvé l'avis suffisant.

Votre comité a aussi examiné les pétitions suivantes de la compagnie d'entrepôt, de dock et de quai du *St. Laurent*, demandant l'autorité d'émettre des actions privilégiées et pour d'autres fins ; de *F. H. Medcalf* et autres, de la Compagnie du canal de la Baie *Georgienne*, demandant des amendements à l'acte d'incorporation de la dite compagnie ; et de *Morris C. Luty* et autres, de la ville de *Galt*, demandant à être autorisés à construire un chemin de fer de *Doon* à *Galt*, et de là à quelque point sur la ligne de la compagnie du chemin de fer de *Buffalo* et du lac *Huron*, selon qu'ils le croiront le plus avantageux, et a trouvé l'avis donné trop général, en ce qu'il ne précise pas suffisamment les amendements demandés ; mais en autant qu'il pourra, comme comité des bills privés, pourvoir à ce qu'il n'en résulte aucun dommage à qui que ce soit, il recommande, en conséquence, la suspension de la 53^e règle dans chaque cas.

Le tout respectueusement soumis.

A. J. FERGUSSON BLAIR,
Président.

L'honorable M. *Price*, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte pour régler l'inspection des cuirs et peaux crues," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. *Price*, secondé par l'honorable M. *A. J. Duchesnay*, il a été

Ordonné que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre demain.

Sur motion de l'honorable Sir *E. P. Taché*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné que l'honorable M. *Wilson* soit ajouté au comité des banques et du commerce pour la présente session.

Sur motion de l'honorable Sir *E. P. Taché*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné que l'honorable M. *Wilson* soit ajouté au comité nommé pour examiner et faire rapport sur les comptes contingents du Conseil Législatif pour la présente session.

L'honorable M. *Proulx* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte concernant les municipalités locales, dans le *Bas-Canada*, situées partie dans les seigneuries et partie dans les townships."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné que le dit bill soit lu la seconde fois, jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender de nouveau la loi relative aux compagnies d'assurance mutuelle du *Haut-Canada*," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill auquel il demande le concours de l'Assemblée.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour séparer le township d'*Amherst Island* d'avec le comté de *Lennox* et *Addington*, et l'annexer au comté de *Frontenac*,"

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable Sir *E. P. Taché*, il a été.

Ordonné qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour établir de meilleures dispositions pour l'inspection officielle du poisson et des huiles de poisson,"

Sur motion de l'honorable M. *Campbell* secondé par l'honorable Sir *E. P. Taché*, il a été

Ordonné qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amender le chapitre soixante-deux des statuts refondus du *Canada*, pour mieux régler la pêche et protéger les pêcheries,"

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable Sir *E. P. Taché*, il a été

Ordonné qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amender l'acte pour incorporer la Société d'Education du district de *Québec*,"

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Dickson*, il a été

Ordonné qu'il soit remis à mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour lever tout doute quant aux limites de certains comtés dans le *Bas-Canada*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Bossé*, il a été

Ordonné que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour exempter la compagnie à fonds social de la maison '*Rossin Hotel*' (responsabilité limitée) du paiement de taxes," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné que la cinquante-troisième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a repris les débats ajournés sur la motion de l'honorable Sir *E. P. Taché*, savoir : qu'il soit présenté une humble adresse à Sa Majesté, pour la prier de vouloir gracieusement faire soumettre une mesure au Parlement Impérial dans le but d'unir les colonies du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, de *Terreneuve* et de l'*Île du Prince-Edouard* en un gouvernement, avec des dispositions basées sur les résolutions qui ont été adoptées à la conférence des délégués des dites colonies, tenue en la cité de *Québec*, le dix octobre, 1864.

L'honorable M. *Aikins* a proposé en amendement, secondé par l'honorable M. *Bureau*,

Que les conseillers législatifs devant représenter le *Haut* et le *Bas-Canada* au Conseil Législatif de la législature générale, seront élus comme ils le sont maintenant pour représenter les quarante-huit collèges électoraux mentionnés dans la cédule A du chapitre premier des statuts refondus du *Canada*, et devront avoir leur résidence ou posséder leur qualification dans le collège qui les élira.

Après un court débat,

Une question d'ordre s'est élevée, savoir, si la motion en amendement de l'honorable M. *Sanborn*, déjà jugée par cette Chambre, est ou n'est pas en substance la même que la motion en amendement maintenant sous discussion.

L'honorable Orateur a décidé dans l'affirmative et a déclaré, en conséquence, que la motion en amendement n'était pas dans l'ordre.

Et les débats sur la motion de l'honorable Sir *E. P. Taché* ont continué.

Lorsque l'honorable M. *Reesor* a proposé en amendement, secondé par l'honorable M. *Bureau*,

Que les mots suivants soient ajoutés à la motion principale :

“ Pourvu toujours que Son Excellence le Gouverneur-Général sera prié de ne pas transmettre la dite adresse jusqu'à ce que les dites résolutions aient été approuvées par les électeurs de cette province, qualifiés à voter en vertu des dispositions de l'acte 22e *Vict.*, chap. 6, la dite approbation à être constatée par un vote direct sur les dites résolutions, qui devra être pris dans les diverses municipalités du *Haut* et du *Bas-Canada*.”

Sur la question d'ordre, savoir, si la dite motion peut être entretenue parce que, en substance, elle a été déterminée par la décision donnée sur la motion en amendement de l'honorable M. *Currie*,

Après un court débat,

L'honorable Orateur a déclaré la dite motion dans l'ordre.

En conséquence, les débats ont continué sur la dite motion d'amendement.

Et la question de concours étant mise sur la dite motion d'amendement, la Chambre s'est divisée ; et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les Honorables Messieurs

<i>Aikins</i> ,	<i>Chaffers</i> ,	<i>Leslie</i> ,	<i>Reesor</i> ,
<i>Archambault</i> ,	<i>Currie</i> ,	<i>Malhiot</i> ,	<i>Seymour</i> ,
<i>Armstrong</i> ,	<i>Duchesnay, A. J.</i> ,	<i>Moore</i> ,	<i>Simpson et</i>
<i>Bennett</i> ,	<i>Flint</i> ,	<i>Olivier</i> ,	<i>Vidal</i> .—19.
<i>Bureau</i> ,	<i>Leonard</i> ,	<i>Proulx</i> ,	

NON-CONTENTS :

Les Honorables Messieurs

<i>Alexander</i> ,	<i>Christie</i> ,	<i>Hamilton (Inkerman)</i> ,	<i>Fanet</i> ,
<i>Allan</i> ,	<i>Crawford</i> ,	<i>Hamilton (Kingston)</i> ,	<i>Price</i> ,
<i>Armand</i> ,	<i>De Beaujeu</i> ,	<i>Lacoste</i> ,	<i>Read</i> ,
<i>Belleau, Sir N. F.</i> ,	<i>Dickson</i> ,	<i>McCrea</i> ,	<i>Ross</i> ,
<i>Blake</i> ,	<i>Duchesnay, E. H. J.</i> ,	<i>McDonald</i> ,	<i>Ryan</i> ,
<i>Boulton</i> ,	<i>Dumouchel</i> ,	<i>McMaster</i> ,	<i>Shaw</i> ,
<i>Bossé</i> ,	<i>Foster</i> ,	<i>Macpherson</i> ,	<i>Shead</i> ,
<i>Bull</i> ,	<i>Gingras</i> ,	<i>Matheson</i> ,	<i>Taché, Sir E. P. et</i>
<i>Campbell</i> ,	<i>Guévremont</i> ,	<i>Mills</i> ,	<i>Wilson</i> .—36.

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Alors, l'honorable M. *A. J. Duchesnay* a proposé, secondé par l'honorable M. *Malhiot*, Que les débats ultérieurs sur la motion principale soient remis à demain.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans la négative.

A six heures P.M., l'honorable Orateur a laissé le fauteuil et l'a repris à sept heures et demie.

Les honorables messieurs *Letellier de St. Just*, *Ferrier* et *Renaud* sont entrés.

Après de longs débats,

La question étant mise sur la motion de l'honorable Sir *E. P. Taché*, la Chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les Honorables Messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Panel,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Price,</i>
<i>Armand,</i>	<i>De Beaujeu,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Road,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Renaud,</i>
<i>Bennett</i>	<i>Duchesnay, A. J.,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Blair, Fergusson,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bossé,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Taché, Sir E. P.,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Gingras,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Vidal et</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Wilson.—45.</i>
<i>Campbell,</i>			

NON-CONTENTS :

Les Honorables Messieurs

<i>Ailens,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Malliot,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Archambault,</i>	<i>Currie,</i>	<i>Moore,</i>	<i>Seymour et</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Simpson.—15.</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Proulx,</i>	

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

L'honorable Sir *E. P. Taché* a proposé, secondé par l'honorable *M. Fergusson Blair*, Qu'il soit nommé un comité spécial pour rédiger une adresse basée sur la dite résolution, et que le dit comité soit composé des honorables messieurs *Campbell, Fergusson Blair, Ross, Christie, Sir N. F. Belleau, E. H. J. Duchesnay* et du moteur.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable Sir *E. P. Taché*, de la part du dit comité, a fait rapport d'une adresse comme suit :

A Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

TRÈS GRACIEUSE SOUVERAINE :

Nous, les très-fidèles et loyaux sujets de Votre Majesté, le Conseil Législatif du *Canada*, réunis en Parlement Provincial, approchons humblement de Votre Majesté, pour la prier de vouloir gracieusement faire soumettre une mesure au Parlement Impérial, dans le but d'unir les colonies du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, de *Terreneuve* et de l'*Île du Prince-Édouard* en un gouvernement, avec des dispositions basées sur les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à la conférence des délégués des dites colonies, tenue en la cité de *Québec*, le dix octobre, 1864, savoir :

(Ci-suivent verbatim les résolutions qui se trouvent dans le journal, pages 39 et seq.)

Nous le Conseil Législatif du *Canada*, prions humblement Votre Majesté de prendre le tout en sa gracieuse et favorable considération.

Laquelle dite adresse étant lue par le greffier,
l'honorable Sir *E. P. Taché* a proposé, secondé par l'honorable M. *Fergusson Blair*,
Que la dite adresse soit agréée.

Objection étant faite,

La question du concours a été mise, et elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que la dite adresse soit grossoyée.

Ordonné que la dite adresse soit signée par l'honorable Orateur de cette Chambre.

Sur motion de l'honorable Sir *E. P. Taché*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il
a été

Ordonné qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-
Général, dans les termes suivants :

A Son Excellence le Très-Honorable CHARLES STANLEY, Vicomte MONCK, Baron MONCK
de *Ballytrammon*, dans le comté de *Wexford*, Gouverneur-Général de l'*Amérique
Britannique du Nord*, et Capitaine Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur les
provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'*Ile du
Prince-Edouard* et Vice Amiral d'icelles, etc., etc.

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE :

Nous les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Conseil Législatif du *Canada*,
réunis en Parlement Provincial, demandons qu'il soit permis d'approcher de Votre Excel-
lence, pour vous prier respectueusement de vouloir bien transmettre à Sa Très-Gracieuse
Majesté notre adresse au sujet de l'union des provinces de Sa Majesté dans l'*Amérique
Britannique du Nord*, en la manière que Votre Excellence le jugera à propos, afin qu'elle
soit déposée au pied du trône.

Ordonné que la dite adresse soit grossoyée.

Ordonné que l'honorable Orateur signe l'adresse en dernier lieu mentionnée.

L'honorable Sir *E. P. Taché* a proposé, secondé par l'honorable M. *Campbell*,

Que les dites adresses soient présentées à Son Excellence le Gouverneur-Général par
toute la Chambre.

Objection étant faite à la dite motion,

La question de concours a été mise sur icelle, et elle a été résolue dans l'affirmative et
il a été

Ordonné en conséquence.

Ordonné que les membres du Conseil Exécutif qui sont membres de cette Chambre se
rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général, pour savoir quand il plaira à
Son Excellence de recevoir les dites adresses.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M.
Ross,

La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 21 Février, 1865.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable ULRIC JOSEPH TESSIER, Orateur.

Les Honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Price,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Pru d'homme,</i>
<i>Archambault,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Currie,</i>	<i>McOrea,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>DeBeaujeu,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Renaud,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.</i>	<i>Dichson,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Bennett,</i>	<i>Duchesnay, A. J.,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Blair, Fergusson,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>Mailhot,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bossé,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Moore,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Taché, Sir F. P.,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Gingras,</i>	<i>Panet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Perry,</i>	<i>Wilson.</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>		

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table :—

Par l'honorable M. *Ferrier* ; de *B. Chamberlain* et autres, membres de la société de l'Université *McGill*, et autres gradués de cette université ; du révérend *Henry A. Howe* et autres ; et de *Josiah Bruce* et autres, de la cité de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Shaw* ; de *John Doran* et autres, de la ville de *Perth*.

Par l'honorable M. *Macpherson* ; d' *Edward Webster* et autres, des townships de *Notawasaga* et *Sunnidale* ; et d' *A. Stinson* et autres, de *Hamilton*.

Par l'honorable M. *McDonald* ; de *John J. E. Linton*, de la ville de *Stratford*, dans le comté de *Perth*.

Par l'honorable M. *Leonard* ; du conseil municipal du township de *Bayham*.

Par l'honorable M. *Fergusson Blair* ; de *Jacob M. Clemens* et autres ; et de *Jacob Y. Shantz* et autres.

Par l'honorable M. *Alexander* ; de *Jacob Topping*, préfet du comté d' *Oxford*.

Par l'honorable M. *Simpson* ; deux pétitions du conseil municipal du comté de *Ontario*.

Par l'honorable Sir *N. F. Belleau*; de *P. Garneau*, président, et autres, de la compagnie du chemin de fer des rues de *Québec*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

Deux pétitions de la chambre de commerce de *Québec*; demandant que les articles No. 44 du Titre des Obligations et No. 1 du Titre de Vente, du Code Civil du *Canada*, ne deviennent pas loi,—et aussi demandant certains amendements au bill pour amender et refondre les actes concernant l'aqueduc de la cité de *Québec*.

Du révérend *W. M. Seaborn* et autres, de *Kildare*, *Joliette* et *St. Alphonse*, dans le comté de *Joliette*; et de *James Read* et autres, de *Ramsay*; demandant séparément le redressement de certains griefs se rapportant à l'éducation des protestants en *Bas-Canada*.

De *John Mc Guinness* et autres, du township d'*Amherst Island*; demandant que le bill pour séparer le dit township du comté de *Lennox* et *Addington*, et l'annexer au comté de *Frontenac*, ne devienne pas loi.

De *Joseph Wright* et autres, du comté de *Wentworth*; demandant certains amendements aux lois des pêcheries.

De la Société d'histoire naturelle de la cité de *Montréal*; demandant que son allocation annuelle soit continuée.

De la corporation de la cité de *Montréal*; demandant un acte pour expliquer et étendre certaines dispositions des actes d'incorporation de la dite cité, et pour d'autres fins.

De *James L. Mathewson* et autres, de la cité de *Montréal*; demandant à être incorporés sous le titre de "Société bienveillante des Irlandais protestants de *Montréal*."

De *John Supple* et autres, directeurs provisoires de la compagnie du chemin de fer Central du *Canada*; demandant un acte pour définir leurs pouvoirs et prolonger le temps auquel le dit chemin doit être commencé.

Et des dames directrices de l'hôpital de la Maternité de *Montréal*; demandant que l'allocation annuelle en faveur du dit hôpital soit continuée.

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre les rapports des baptêmes, mariages et sépultures dans les comtés de *Soulanges* et de *Chateauguay*, pour l'année 1864.

Ordonné qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit :

(*Voir Documents de la Session.*)

L'honorable *M. Flint*, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour encourager la plantation d'arbres forestiers, fruitiers et d'agrément sur les grands chemins publics de cette province, et pour conférer le droit de propriété sur ces arbres aux possesseurs du sol le long de ces grands chemins," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier.

Sur motion de l'honorable *M. Flint*, secondé par l'honorable *M. Leonard*, il a été ordonné que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre vendredi prochain, et que dans l'intervalle, le dit bill, tel qu'il est proposé de l'amender, soit imprimé pour l'usage des membres.

L'honorable M. *Bull*, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte " à l'effet d'obtenir des rapports statistiques des compagnies d'assurance," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. *Bull*, secondé par l'honorable M. *Ross*, il a été

Ordonné que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre demain, et que dans l'intervalle, le dit bill, tel qu'il est proposé de l'amender, soit imprimé pour l'usage des membres.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulée : " Acte pour " protéger les colons en certains cas dans le *Bas-Canada*,"

L'honorable M. *Olivier* a proposé, secondé par l'honorable M. *Archambault*,

Que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Après un long débat,

L'honorable M. *Boulton* a proposé en amendement, secondé par l'honorable M. *de Beaujeu*,

De retrancher le mot " maintenant " et insérer " d'hui en trois mois."

Des débats s'étant élevés sur la dernière motion,

La question de concours a été mise sur icelle, la Chambre s'est divisée ; et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les Honorables Messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Mc Crea,</i>	<i>Price,</i>
<i>Allan,</i>	<i>De Beaujeu,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Read,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Bennett,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Blair, Fergusson,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Moore,</i>	<i>Skead et</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Panet,</i>	<i>Wilson.—34.</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Leslie,</i>		

CONTENTS :

Les Honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Gingras,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Archambault,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Gauthremont,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Currie,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Prud'homme,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Duchesnay, A. J.,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>Malkiot,</i>	<i>Simpson et</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Taché, Sir E. P.—24.</i>

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question étant alors mise sur la motion principale telle qu'amendée, elle a été aussi résolue dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

L'honorable Sir *E. P. Taché* a fait rapport que l'honorable M. *Campbell* et lui s'étaient, conformément à l'ordre, transportés chez Son Excellence le Gouverneur-Général,

pour savoir quand il plairait à Son Excellence de recevoir l'adresse de cette Chambre à Sa Majesté relativement à l'union des provinces de l'*Amérique Britannique du Nord*, et aussi l'adresse à Son Excellence le priant de transmettre la dite adresse, et que Son Excellence avait fixé jeudi prochain, à trois heures et demie de l'après-midi, à l'Hôtel du Gouvernement en cette Cité.

Sur motion de l'honorable M. *Christie*, secondé par l'honorable M. *Currie*, il a été

Ordonné que la cinquante-troisième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à la demande pour incorporer la compagnie du chemin de fer de *Doon et Galt*.

Alors, l'honorable M. *Christie* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de *Doon et Galt*."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

L'honorable M. *Armand* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte pour amender le chapitre cinquante-et-un des statuts refondus pour le *Bas-Canada*, concernant " l'amélioration des cours-d'eau."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour établir la validité des actes exécutés en *Canada* par certains membres du clergé ordonnés en pays étrangers, et pour d'autres fins," a été lu la seconde fois.

Ordonné que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables MM. *Ross*, Sir *N. F. Belleau*, *Currie*, *Panet*, *McCrea* et *Campbell*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour pourvoir à la punition des personnes convaincues à plusieurs reprises d'offenses mineures,"

Sur motion de l'honorable M. *Bull*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été Ordonné qu'il soit remis à demain et qu'il soit alors le premier item sur les ordres du jour.

L'ordre du jour étant lu pour la considération des amendements proposés par le comité spécial au bill intitulé : " Acte pour amender l'acte pour régler l'inspection des cuirs et des peaux crues,"

Sur motion de l'honorable M. *A. J. Duchesnay*, secondé par l'honorable M. *Armand*, il a été

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Crawford*, secondé par l'honorable M. *Ross*, La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 22 Février, 1865.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable ULRIC JOSEPH TESSIER, Orateur.

Les Honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Price,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Archambault,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Prud'homme,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Currie,</i>	<i>Lestic,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>De Beaujeu,</i>	<i>Mc Crea,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Bennett,</i>	<i>Duchesnay, A. J.,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Blair, Ferguson,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Mulhiot,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Moore,</i>	<i>Taché, Sir E. P.,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Gingras,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Panet,</i>	<i>Wilson.</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Perry,</i>	

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table :—

Par l'honorable M. *Ferrier* ; de *W. Easton* et autres, de la cité de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Shaw* ; de la corporation de la ville de *Prescott*.

Par l'honorable M. *Moore* ; de *John Simpson* et autres, de *Lachute*, dans le comté d'*Argenteuil* ; et de *Edward Cole* et autres, de *Papineauville*, dans le comté d'*Ottawa*.

Par l'honorable M. *McMaster* ; du conseil municipal du township de *Gwillimbury*-Ouest, dans le comté de *Simcoe*.

Par l'honorable M. *McCrea* ; de *D. D. Williston* et autres, de la ville de *Dresden*, dans le comté de *Kent*.

Par l'honorable M. *Cormier* ; de *Joseph Connelly* et autres, de *Wotton*.

Par l'honorable M. *Flint* ; de l'association agricole du comté d'*Addington* ; et de *John D. Ham* et autres, des comtés-unis de *Lennox* et *Addington*.

Par l'honorable M. *Christie* ; de *Thomas Dick*, de la cité de *Toronto*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De *R. W. Scott* et autres, de la cité d'*Ottawa* ; demandant un acte pour ratifier un compromis que la compagnie du chemin de fer d'*Ottawa* et *Prescott* a fait avec ses créanciers.

Deux pétitions du conseil municipal du comté de *Carleton* ; demandant qu'il soit fait certains amendements à la loi des jurés,—et aussi demandant une allocation en faveur de certains fermiers du township de *Marlboro'*, dans le dit comté, pour les assister à rebâtir leurs maisons, etc., qui ont été détruites par le feu en 1864.

De l'association de la Halle au Bié de *Montréal* ; demandant que le bill pour incorporer la Compagnie d'entrepôt de *Montréal* ne devienne pas loi.

De la corporation du village de *Bradford*; demandant l'incorporation de la banque du comté de *Simcoe*.

Trois pétitions du conseil municipal des comtés-unis d'*York* et *Peel*; demandant qu'il soit pris certaines mesures pour l'avancement de l'agriculture en cette province, aussi demandant que les lois de cotisation du Haut-Canada soient augmentées,—et demandant aussi l'augmentation de l'allocation annuelle accordée à l'Hôpital-général de *Toronto*.

De la Société permanente de bâtisse et banque d'épargnes, de *London*; et de la Société d'économie et de prêt d'*Huron* et *Erié*; demandant un acte de consolidation.

De *Joseph C. Bowman* et autres, de *St. Valentin*; du révérend *W. R. Parker* et autres, de la paroisse de *Lacolle*; et de *Charles Cooper* et autres, de la paroisse de *Chambly*; demandant séparément le redressement de certains griefs se rapportant à l'éducation des protestants dans le *Bas-Canada*.

Et de *James* et *John Miller*, de la cité de *Montréal*; demandant à être incorporés sous le nom de "Compagnie canadienne pour la fabrication du tan."

L'honorable *M. Ferguson Blair*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son dixième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :

BUREAU DES BILLS PRIVÉS,
23 février 1865.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son dixième rapport.

Votre comité a examiné la pétition de l'honorable *Charles Alleyn* et autres, actionnaires de la Compagnie anglaise et canadienne pour l'exploitation des mines (responsabilité limitée), demandant que la compagnie soit incorporée en *Canada*, et a trouvé que l'avis n'a pas encore été publié pendant tout le temps requis; mais en autant qu'il pourra, comme comité des bills privés, pourvoir à ce qu'il n'en résulte aucun dommage à qui que ce soit, il recommande en conséquence la suspension de la 53^e règle.

Les pétitions de *James L. Mathewson* et autres, de la cité de *Montréal*, demandant à être incorporés sous le titre de Société Bienveillante des Irlandais Protestants de *Montréal*; et de *Henry Meyer* et autres, de la cité de *Montréal*, demandant à être incorporés sous le titre de Société Allemande de la cité de *Montréal*, ne sont pas de nature à requérir la publication de l'avis requis par la 53^e règle.

Le tout respectueusement soumis.

A. J. FERGUSSON BLAIR,
Président.

L'honorable *M. Simpson*, du comité-conjoint des impressions, a présenté ses quatrième et cinquième rapports.

Ordonné qu'ils soient reçus, et

Ils ont été alors lus par le greffier, comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,
22 février 1865.

Le comité-conjoint des deux Chambres pour les impressions de la législature a l'honneur de présenter son quatrième rapport.

Le comité a examiné avec soin les documents mentionnés dans les motions suivantes :

Par *M. Bell*.—Réponse à une adresse : Copie de tous rapports faits par MM. *C. L. de Bellefeuille* et *T. R. Gilman*, inspecteurs des mines d'or.

Le comité recommande de faire imprimer les rapports seulement.

Par *M. Dunkin*.—Réponse à une adresse : Etat des aubains en *Canada*.

Par l'honorable *M. Letellier de St. Just*.—Réponse à une adresse au sujet des actes pour l'arrestation et l'extradition de prévenus et félons fugitifs.

Par l'honorable M. *Christie*.—Réponse à une adresse : Correspondance entre le gouvernement du *Canada* et les *Etats-Unis*, etc., dépêches du gouvernement de la mère-patrie et ordres en conseil, relatifs au traité de réciprocité.

Le comité recommande de faire imprimer les trois réponses ci-dessus pour l'usage des membres.

Par M. *Street*.—Statistiques Diverses relatives au *Canada*, 1864.

Le comité recommande de ne pas faire imprimer ce document.

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON,
Président

CHAMBRE DE COMITÉ,
22 février 1865.

Le comité-conjoint des deux Chambres pour les impressions de la législature a l'honneur de présenter, comme son cinquième rapport, le rapport de son sous-comité sur les comptes d'impressions, ainsi que le rapport du greffier du comité sur le service d'impressions pendant l'année dernière, dont le comité signale respectueusement la nature satisfaisante à l'attention des deux Chambres.

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON,
Président.

CHAMBRE DE COMITÉ,
21 février 1865.

Le sous-comité chargé de vérifier les comptes d'impressions des deux Chambres et auquel a été renvoyé le rapport du greffier sur les transactions de l'année dernière, a l'honneur de présenter ce qui suit comme résultat de ses recherches :

Il a confronté le bilan des impressions de 1864 avec les comptes déposés chez les comptables, et l'a trouvé exact. Il a aussi comparé les comptes d'impressions, un à un, avec les pièces justificatives qui en font preuve, et les a trouvés exacts.

Le sous-comité désire exprimer sa satisfaction de la manière et du système qui président à la tenue des différents comptes. Ces comptes font voir que le coût total de l'impression, de la reliure et du papier à imprimer a été, en 1864,

Pour l'honorable Conseil Législatif.....	\$3,520 11
Pour l'Assemblée Législative.....	28,581 21
Formant un total de.....	\$32,101 32
Ce qui, déduction faite de la somme payée, pour réimpression des feuilles détruites par l'incendie.....	5,336 03

Donne pour coût des impressions en 1864..... \$26,765 29

Quant à cette partie du rapport du greffier où il est dit que la reliure n'a pas été exécutée d'une manière satisfaisante, le sous-comité a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné l'ouvrage et l'a trouvé tel. L'entrepreneur, qui a comparu devant le sous-comité, a reconnu que l'ouvrage n'avait pas été exécuté d'une manière convenable, et consent à réduire de dix pour cent le prix stipulé par son contrat, ce que le sous-comité recommande d'accepter.

L'ouvrage exécuté en vertu du contrat se montait à.....	\$961 84
A déduire 10 %	96 18
Reste.....	\$865 66
Payé à compte	555 87

Reste au compte des impressions et de la reliure de 1865..... \$309 79
que le sous-comité recommande de payer.

Le sous-comité attire l'attention sur l'économie apportée dans la réimpression des feuilles détruites par l'incendie dans l'atelier du relieur. Ces feuilles faisaient partie pour la plupart des rapports départementaux. L'épargne réalisée montre que l'on pourrait économiser beaucoup sur l'impression de ces rapports, particulièrement sur les tableaux, et le sous-comité recommande fortement comme règle permanente du comité-conjoint que toutes les fois que la chose sera possible, on ne fasse qu'une édition des tableaux, avec les titres en français et en anglais, ce qui assurera plus d'exactitude, d'économie et d'expédition.

En terminant, le comité désire faire remarquer qu'après cinq ans d'expérience sur l'opération du comité-conjoint des impressions, l'état suivant, extrait des journaux, des diverses sommes dépensées depuis 1856 pour les impressions de la législature, fait voir que le résultat obtenu a été très satisfaisant :

Montant payé en 1856	\$133,051 58
“ “ 1857	204,859 43
“ “ 1858	159,547 91
“ “ 1859	110,645 23
“ “ 1860	26,000 00
“ “ 1861	21,493 19
“ “ 1862	33,101 71½
“ “ 1863 (comprenant deux sessions).....	41,541 54
“ “ 1864	\$26,765 29

Il a été de plus payé en 1864, pour faire réimprimer
les feuilles détruites par un incendie..... 5,336 03

\$32,101 32

Le tout respectueusement soumis.

J. B. E. DORION,
A. MACKENZIE.

CHAMBRE DE COMITÉ,
2 février 1865.

Aux président et membres du comité-conjoint des impressions.

MESSIEURS,—En conformité de la résolution du comité, je présente les comptes d'impressions, de reliure et du papier à imprimer pour l'année 1864. A la suite des premiers, on trouvera, comme pièces à l'appui, une liasse complète des documents imprimés, sur le dos de chacun desquels est inscrit le prix exact de l'impression

Les pièces justificatives sont numérotées : celles de l'honorable Conseil Législatif, de 1 à 445, et celles de l'Assemblée Législative, de 1 à 1476, inclusivement, ce qui fait en tout 1921 pièces justificatives.

Les contrats pour l'impression et le papier à imprimer ont été, suivant mon opinion, équitablement exécutés ; mais celui de la reliure a été si mal rempli, que j'ai cru de mon devoir de suspendre le paiement d'une certaine somme, sauf la décision du comité.

Le bilan ci-annexé fait voir que les impressions parlementaires pour l'année dernière, y compris la réimpression des feuilles détruites par l'incendie dans l'établissement de reliure, le 20 mai dernier, s'élèvent à \$32,101 32. En déduisant de ce montant le coût de la réimpression mentionnée (\$5,336 03), le coût des impressions de la législature, en 1864, n'est que de \$26,765 29.

La valeur des feuilles détruites par cet incendie est supposée être de \$7,213 42

Valeur des feuilles trouvées ensuite et des documents non-imprimés 395 12

Valeur des feuilles restant à remplacer..... \$6,818 30

Coût total de réimpression..... 5,336 03

Economie dans la réimpression..... \$1,482 27

Sur le coût de la réimpression..... \$5,336 03

Il faut déduire..... 3,000 00

somme reçue de la Compagnie d'Assurance Provinciale.

Ce qui porte la perte totale à \$2,336 03

Je dois aussi mentionner que les personnes qui ont offert d'entreprendre les impressions, la reliure et la fourniture du papier à imprimer, et dont les offres ont été acceptées à la dernière session, ont fourni les cautionnements voulus, et qu'on a, en conséquence, passé contrat avec eux.

Le tout respectueusement soumis.

HENRY HARTNEY,
Greffier du comité-conjoint des impressions.

COMPTES D'IMPRESSIONS—BILAN DE 1864.

CONSEIL LÉGISLATIF.

AV.

Dr.	1864.	\$	cts.	Pièces justificatives.	\$	cts.
Décembre 31 ...	Montant porté sur les livres du comptable.....	3,520	11	A B C	2,560 116	76 25
	Impressions, Thompson et Cie.....					
	Reliure, succession F. C. Dredge.....					
	Papier, Buntin et Cie.....					
	do fourni par les imprimeurs.....					
	Coût total du papier.....					
	Coût total, Conseil Législatif.....	\$3,520	11		\$3,520	11

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Dr.	1864.	\$	cts.	Pièces justificatives.	\$	cts.
Décembre 31 ...	Valeur du papier resté en mains de l'année dernière.....			M. 1. M. 2.	22,461	91
	Montant remboursé par la succession F. C. Dredge.....	2,375	78			
	Montant porté sur les livres du comptable.....	27,871	77	M. 3. M. 4.	780	55
	A deboutre—Somme reçue de la compagnie d'assurance provinciale.....				45	00
	Impressions, Thompson et Cie.....					
	Reliure, succession F. C. Dredge.....					
	Reservé à la décision du comité.....					
	Payé.....					
	do A. Mortimer.....					
	Papier, Buntin et Cie.....					
	do en main de l'année dernière.....					
	Valeur totale du papier en main.....					
	Non justifié et déduit du compte de l'imprimeur.....					
	En main pour l'année prochaine.....					
	Coût total du papier employé.....	6,800	74			

Dr.	1865.	\$	cts.	Pièces justificatives.	\$	cts.
1er janvier 1865—	Balance, papier restant en main :—					
	493 rames Royal à \$3.38.....	\$1,666	34			
	Papier de Manille et papiers fins.....			M. 5. M. 6. M. 7. M. 8.	385 330 200 400	70 00 00 00
	Lithographies, Rae Smith.....				28	31
	do Chevall et Cie.....					
	Payé au greffier en conformité du 9e rapport.....					
	Charroyage, Reynolds.....					
	Dépense totale, Assemblée Législative.....				31,581	21
	Moins—Reçu de la compagnie de l'assurance provinciale.....	3,000	00			
	Coût total, Assemblée Législative.....	28,581	21			
	Valeur du papier en main.....	1,666	34			
	Coût total, Conseil Législatif.....	\$30,247	55			
	Dépense totale du Conseil Législatif.....	\$ 3,520	11			
	Dépense totale de l'Assemblée Législative.....	28,581	21			
	Coût total, Assemblée Législative.....	\$32,101	32			

Examiné et trouvé correct,
 J. SIMPSON,
 J. B. E. DORION. }
 8 février 1865.

CHAMBRE DE COMITÉ, 1er janvier 1865.
 HENRY HARTNEY,
 Greffier du Comité-conjoint des Impressions.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Seymour*, il a été *Ordonné* que les dits rapports soient pris en considération par la Chambre lundi prochain.

L'honorable M. *Simpson*, du comité-conjoint des impressions, a présenté son sixième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,
22 février 1865.

Le comité-conjoint des deux Chambres pour les impressions de la législature a l'honneur de présenter, comme son sixième rapport, le second rapport de son sous-comité, chargé de faire des arrangements pour la publication des débats sur les résolutions relatives à la confédération des provinces anglaises de l'*Amérique du Nord*, et recommande respectueusement l'adoption de ce rapport par les deux Chambres.

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON,
Président.

CHAMBRE DE COMITÉ,
21 février 1865.

Le sous-comité chargé de faire des arrangements pour la publication des débats sur la confédération, a l'honneur de présenter son second rapport.

Le troisième rapport du comité-conjoint des impressions recommandait de remettre à chaque membre 25 exemplaires des débats sur la confédération dans les deux langues ; mais comme plusieurs membres avaient de la difficulté à changer leurs exemplaires pour d'autres en la langue dans laquelle ils préféraient les avoir, on a prié chaque membre de faire connaître combien il voulait d'exemplaires dans les deux langues, sans toutefois dépasser le nombre de 50 en tout ; et il a été constaté ainsi que, pour répondre aux désirs des membres, il fallait 6000 exemplaires en anglais et 3272 en français. Le sous-comité recommande, en outre, que, pour conserver ces débats, on les considère comme documents de la session et qu'on les fasse relier et distribuer comme tels.

Pour ce double objet, et pour distribuer des rapports de ces débats aux journaux, à la bibliothèque, aux départements et aux bureaux publics, il est nécessaire de faire un tirage de 7,500 exemplaires en anglais et de 4000 exemplaires en français, et le sous-comité recommande de faire imprimer ce nombre d'exemplaires.

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON,
J. B. E. DORION,
A. MACKENZIE,
E. DUCHESNAY,

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Mc Crea*, il a été *Ordonné* que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Lacoste*, il a été

Ordonné que la cinquante-troisième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à la pétition de l'honorable *Charles Allyn* et autres, actionnaires de la Compagnie anglaise et canadienne pour l'exploitation des mines (responsabilité limitée), demandant que la dite compagnie soit incorporée en *Canada*, tel que recommandé dans le dixième rapport du comité des ordres permanents et des bills privés.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné que la pétition du greffier en loi de cette Chambre soit renvoyée au comité spécial chargé d'examiner et faire rapport sur les comptes contingents du Conseil Législatif pour la présente session.

L'honorable M. Guévremont a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte pour amender l'acte relatif à la procédure ordinaire dans les cours supérieure et de circuit du " *Bas-Canada*."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour pourvoir à la punition " des personnes convaincues à plusieurs reprises d'offenses mineures," a été lu la seconde fois.

Ordonné que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables messieurs *Bull*, *Sir N. F. Belleau*, *Foster*, *Panet*, *Ross*, *McCrea* et *Fergusson Blair*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte pour " incorporer la Société d'Education du district de *Québec*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable *Sir N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Lacoste*, il a été

Ordonné que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

L'ordre du jour étant lu pour la considération des amendements proposés par le comité spécial au bill intitulé : " Acte à l'effet d'obtenir des rapports statistiques des compagnies " d'assurance,"

Sur motion de l'honorable M. *Bull*, secondé par l'honorable M. *Ross*, il a été

Ordonné qu'il soit remis à vendredi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la considération des amendements proposés par le comité spécial au bill intitulé : " Acte pour amender l'acte pour régler l'inspection des cuirs et " peaux crues,"

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Ryan*, il a été

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Ross*,

La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 23 Février, 1865.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable ULRIC JOSEPH TESSIER, Orateur.

Les Honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Perry,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Price,</i>
<i>Archambault,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Currie,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Prud'homme,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>De Beaujeu,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Read,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bennett,</i>	<i>Duchesnay, A. J.,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Blair, Fergusson,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Moore,</i>	<i>Taché, Sir E. P.,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Gingras,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Panet,</i>	<i>Wilson.</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>		

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table :—

Par l'honorable M. *Ferrier* ; de *Charles Gillock* et autres, de *Montréal* ; et du très-révérénd *John Bethune*, doyen, et autres, de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Lacoste* ; de *John McCutcheon*, de *Chambly*.

Par l'honorable M. *Bureau* ; de *Louis Roussy* et autres, de la *Grande Ligne*, dans le comté de *St. Jean*.

Par l'honorable M. *Price* ; d'*Edouard Tremblay* et autres, de *St. Etienne* de la *Malbaie* ; et de *L. C. Clément* et autres, de la paroisse des *Eboulemens*, comté de *Charlevoix*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De *B. Chamberlain* et autres, membres de la société de l'Université *McGill* ; et du révérend *Henry A. Howe* et autres, de la cité de *Montréal* ; demandant qu'une dotation permanente soit créée en faveur du Collège et Université *McGill*, *Montréal*, et pour d'autres fins.

De *Josiah Bruce* et autres, de la cité de *Montréal* ; demandant le redressement de certains griefs se rapportant à l'éducation des protestants en *Bas-Canada*.

De *John Doran* et autres, de la ville de *Perth* ; demandant que la minorité catholique romaine en *Haut-Canada*, avenant une union fédérale des provinces de l'*Amérique Britannique du Nord*, soit mise, quant à l'éducation, sur le même pied que la minorité protestante du *Bas-Canada*.

D'*Edward Webster* et autres, des townships de *Nottawasaga* et *Sunnisdale* ; demandant la construction d'une ligne de chemin de fer partant d'un point quelconque du chemin de fer du Nord à terminer au village de *Durham*.

De *A. Stinson* et autres, de *Hamilton* ; demandant que le bill pour amalgamer la compagnie du chemin de fer de *Buffalo* et du lac *Huron*, et le Grand Tronc de chemin de fer, et pour d'autres fins, devienne loi.

De *John. J. E. Linton*, de la ville de *Stratford*, dans le comté de *Perth* ; demandant que tous les deniers provenant de l'octroi des licences pour la vente des liqueurs enivrantes soient payés au gouvernement pour des fins générales, au lieu de les payer aux municipalités qui les octroyent, comme c'est actuellement le cas.

Du conseil municipal du township de *Bayham* ; demandant que le bill pour légaliser le règlement No. 116 du dit township ne devienne pas loi.

De *Jacob M. Clemens* et autres, du village de *Berlin* ; et de *Jacob Y. Shantz* et autres, du township de *Waterloo* ; demandant un acte pour changer les limites du village incorporé de *Berlin* susdit.

De *Jacob Topping*, préfet du comté d'*Ontario* ; demandant que des mesures soient prises pour pourvoir aux besoins des pauvres et indigents, et pour rendre ces mesures obligatoires contre les divers comtés.

Deux pétitions du conseil municipal du comté d'*Ontario* ; demandant que dans le cas d'une allocation pour pourvoir au tracé du canal en contemplation pour les vaisseaux du lac *Ontario* au lac *Erié*, le dit tracé soit fait de manière à traverser le comté d'*Ontario*,— et demandant aussi un acte pour obliger les non-résidents au paiement des taxes.

Et de *P. Garneau*, président, et autres, de la compagnie du chemin de fer des rues de *Québec*; demandant un acte pour autoriser la compagnie du chemin à barrières de la Rive Nord à permettre à la dite compagnie de chemin de fer de poser certaines lisses et pour d'autres fins.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour incorporer l'académie de *Clarenceville*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable *M. Moore*, secondé par l'honorable *M. Mills*, il a été Ordonné que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour incorporer la Société St. Ignace de *Montréal*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable *M. Bureau*, secondé par l'honorable *M. Ryan*, il a été Ordonné que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour incorporer l'Hospice des Orphelins de la cité d'*Outaouais*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable *M. Shaw*, secondé par l'honorable *Alexander*, il a été Ordonné que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte concernant les municipalités locales dans le *Bas-Canada* situées partie dans les seigneuries et partie dans les "townships," a été lu la seconde fois.

Ordonné que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables MM. *Proulx*, Sir *N. F. Belleau* et *Bureau*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance.

L'honorable Orateur a fait rapport que la Chambre s'était rendue ce jour auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec son adresse à Sa Majesté la Reine, au sujet de l'union des colonies du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, de *Terreneuve* et de l'*Île du Prince-Edouard* en un seul gouvernement, avec des dispositions basées sur les résolutions adoptées à une conférence des délégués des dites colonies, tenue en la cité de *Québec*, le 10 octobre 1864;

Et aussi, l'adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de transmettre la dite adresse au secrétaire d'Etat pour les colonies, afin que la dite adresse à Sa Majesté puisse être déposée au pied du trône,—et qu'il avait plu à Son Excellence faire la gracieuse réponse suivante:

Monsieur l'Orateur et Honorables Messieurs,

Je transmettrai avec grand plaisir votre adresse au secrétaire d'Etat au département des colonies, afin qu'elle soit par lui mise devant Sa Majesté la Reine.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de *Doon* et *Galt*,"

Sur motion de l'honorable *M. Christie*, secondé par l'honorable *M. Bureau*, il a été Ordonné qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amender " le chapitre cinquante-et-un des statuts refondus pour le *Bas-Canada*, concernant l'amélioration des cours-d'eau,"

Sur motion de l'honorable M. *Armand*, secondé par l'honorable M. *Guévremont*, il a été

Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la considération des amendements proposés par le comité spécial au bill intitulé : " Acte pour amender l'acte pour régler l'inspection des cuirs et " des peaux crues,"

Sur motion de l'honorable M. *A. J. Duchesnay*, secondé par l'honorable M. *Armand*, il a été

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Leslie*, secondé par l'honorable M. *Moore*, La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 24 Février, 1865.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable ULRIC JOSEPH TESSIER, Orateur.

Les Honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Panet,</i>
<i>Archambault,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Iacoste,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Price,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Currie,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>DeBraujeu,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Prud'homme,</i>
<i>Bennett,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Read,</i>
<i>Blair, Fergusson,</i>	<i>Duchesnay, A. J.,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bossé,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Taché, Sir E. P.,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Gingras,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Moore,</i>	<i>Wilson.</i>

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table :—

Par l'honorable M. *Seymour* ; de la corporation de la ville de *Port Hope* ; et d'*Elizabeth Macdonell*, de la cité d'*Ottawa*.

Par l'honorable M. *Leonard* ; de la corporation de la cité de *London* ; et de *Daniel Row* et autres, du township de *Bayham*.

Par l'honorable M. *Ferrier* ; des directeurs du lycée, étant en même temps l'école royale de grammaire, de *Québec* ; et des gouverneurs du collège *Morrin*, *Québec*.

Par l'honorable M. *McDonald*; du conseil municipal du comté de *Perth*.

Par l'honorable M. *Blake*; de *Michael McDonald* et autres, catholiques du *Haut-Canada*.

Par l'honorable M. *Guvémont*; du révérend *J. Lauzon* et autres, des townships de *Wexford*, *Abercrombie* et *Kilkenny*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De *W. Easton* et autres, de la cité de *Montréal*; de *John Simpson* et autres, de *Lachute*, dans le comté d'*Argenteuil*; et d'*Edward Cole* et autres, de *Papineauville*, dans le comté d'*Ottawa*; demandant le redressement de certains griefs se rapportant à l'éducation des protestants dans le *Bas-Canada*.

De la corporation de la ville de *Prescott*; demandant que le bill pour venir en aide à la compagnie du chemin de fer d'*Ottawa* et *Prescott* ne devienne pas loi.

Du conseil municipal du township de *Gwillimbury* Ouest, dans le comté de *Simcoe*; demandant que la banque du comté de *Simcoe* soit incorporée.

De *D. D. Williston* et autres, de la ville de *Dresden*, dans le comté de *Kent*; demandant que des mesures soient prises pour pourvoir à l'émission, aussitôt que possible, de nouvelles pièces courantes.

De *Joseph Connolly* et autres, de *Watton*; demandant que l'union fédérale proposée des provinces de l'*Amérique Britannique du Nord* n'ait pas lieu.

De l'association agricole du comté d'*Addington*; et de *John D. Ham* et autres, des comtés-unis de *Lennox* et *Addington*; demandant un acte pour autoriser les conseils de comté à contracter des emprunts d'argent pour acheter des grains de semence et les revendre aux cultivateurs.

Et de *Thomas Dick*, de la cité de *Toronto*; demandant que l'acte pour exempter la compagnie de la maison "*Rossin Hotel*" des taxes, pendant cinq ans, ne devienne pas loi.

L'honorable M. *Fergusson Blair*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son onzième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :

BUREAU DES BILLS PRIVÉS,
24 février 1865.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son onzième rapport.

Votre comité a examiné la pétition de *Jacob Y. Shantz* et autres, du township de *Waterloo*, demandant un acte pour changer les limites du village de *Berlin*, dans le dit township de *Waterloo*, et a trouvé l'avis suffisant.

Votre comité a aussi examiné les pétitions de *John Supple* et autres, directeurs provisoires de la compagnie du chemin de fer Central du *Canada*, demandant un acte pour définir les pouvoirs de la dite compagnie et prolonger le temps limité pour commencer la construction de son chemin; et aussi la pétition de la Société permanente de Construction et d'Épargnes de *London*, et de la Société d'Épargnes et de Prêts de *Huron* et *Erié*, demandant un acte d'amalgamation, a trouvé que l'avis n'a pas encore été publié pendant tout le temps requis, mais en autant qu'il pourra, comme comité des bills privés, pourvoir à ce qu'il n'en résulte aucun dommage à qui que ce soit, il recommande en conséquence la suspension de la 53^e règle dans chaque cas.

Le tout respectueusement soumis.

A. J. FERGUSSON BLAIR,
Président.

L'honorable M. *Proulx*, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte concernant les municipalités locales dans le *Bas-Canada*, situées partie dans les seigneuries et partie dans les townships," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné que le rapport soit maintenant reçu, et

Le dit amendement a été alors lu par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. *Proulx*, secondé par l'honorable Sir *N. F. Belleau*, il a été

Ordonné que le dit amendement soit pris en considération par la Chambre lundi prochain, et que dans l'intervalle, le dit bill, tel qu'il est proposé de l'amender, soit imprimé pour l'usage des membres.

L'honorable M. *Bull*, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour pourvoir à la punition des personnes convaincues à plusieurs reprises d'offenses mineures," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire le rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. *Bull*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre lundi prochain, et que dans l'intervalle, le dit bill, tel qu'il est proposé de l'amender, soit imprimé pour l'usage des membres.

Sur motion de l'honorable M. *Christie*, secondé par l'honorable M. *Bureau*, il a été

Ordonné que la pétition de *Thomas Dick*, de la cité de *Toronto*, soit renvoyée au comité des ordres permanents et des bills privés.

Sur motion de l'honorable Sir *E. P. Taché*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné que le délai pour recevoir les pétitions pour bills privés soit prolongé jusqu'à vendredi, le dixième jour de mars mil huit cent soixante-et-cinq.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte pour confirmer certains règlements des comtés-unis de *Frontenac*, *Lennox* et *Addington*."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour incorporer l'Union *St. Michel* des Saints de *Montréal*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bureau*, secondé par l'honorable M. *de Beaujeu*, il a été

Ordonné que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour autoriser les exécuteurs et l'exécutrice testamentaires de *Thomas Tindall* à vendre ses immeubles pour payer ses dettes," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Seymour*, secondé par l'honorable M. *Mc Crea*, il a été

Ordonné que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour incorporer la Société de l'Union *St. Joseph* de *St. Joseph de Lévis*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bossé*, secondé par l'honorable M. *de Beaujeu*, il a été

Ordonné que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour incorporer la Société des Missionnaires Baptistes libres du *Haut-Canada*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *McCrea*, secondé par l'honorable M. *Christie*, il a été

Ordonné que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour incorporer la Société de l'Union St. Joseph de la ville de *Lévis*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *de Beaujeu*, secondé par l'honorable M. *Bureau*, il a été

Ordonné que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la considération des amendements proposés par le comité spécial au bill intitulé : " Acte pour encourager la plantation d'arbres forestiers, fruitiers et d'agrément sur les grands chemins publics de cette province, et pour conférer le droit de propriété sur ces arbres aux possesseurs du sol le long de ces grands chemins,"

Sur motion de l'honorable M. *Flint*, secondé par l'honorable M. *Leonard*, il a été

Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amender l'acte relatif à la procédure ordinaire dans les cours supérieure et de circuit du *Bas-Canada*,"

Sur motion de l'honorable M. *Gutremont*, secondé par l'honorable M. *Armand*, il a été

Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la considération des amendements proposés par le comité spécial au bill intitulé : " Acte à l'effet d'obtenir des rapports statistiques des compagnies d'assurance,"

Sur motion de l'honorable M. *Bull*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été

Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, a précédé à la considération des amendements proposés par le comité spécial au bill intitulé : " Acte pour amender l'acte pour régler l'inspection des cuirs et des peaux crues."

Après débats,

Sur motion de l'honorable M. *Price*, secondé par l'honorable Sir *N. F. Belleau*, il a été

Ordonné que le dit bill soit imprimé, tel qu'amendé, et pris en considération par la Chambre mercredi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *McDonald*,

La Chambre s'est ajournée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 27 Février, 1865.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable ULRIC JOSEPH TESSIER, Orateur.

Les Honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Perry,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Price,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Prud'homme,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>Currie,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Read,</i>
<i>Bennett,</i>	<i>De Beaujeu,</i>	<i>Mc Crea,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Blair, Fergusson,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Duchesnay, A. J.,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bossé,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Gingras,</i>	<i>Moore,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Guéremont,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Wilson.</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Panet,</i>	

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table :—

Par l'honorable M. *Price* ; du conseil municipal de *Roberval*, dans le comté de *Chicotimi* ; et de *C. Hébert* et autres, des townships de *Signaï, Labarre, Caron, Mésy* et *l'Isle d'Alma*.

Par l'honorable M. *Hamilton (Inkerman)* ; de la Chambre du commerce de la cité d'*Ottawa*.

Par l'honorable M. *Proulx* ; de *Pierre Leblanc* et autres, de la paroisse de la *Visitation de Champlain*.

Par l'honorable M. *Moore* ; d'*A. P. Bishop* et autres, de *Dudswell*, dans le comté de *Wolfe* ; de *Thomas McCaig* et autres, du township de *Wickham* ; et de *David Brown* et autres, de *Napierville*.

Par l'honorable M. *Dickson* ; de la Société d'église du diocèse de *Toronto* ; et du très-révérénd évêque du dit diocèse.

Par l'honorable M. *Shaw* ; du conseil municipal des comtés-unis de *Lanark* et *Renfrew*.

Par l'honorable M. *Letellier de St. Just* ; du révérend *F. Paradis* et autres, du *Dégéllé*, seigneurie de *Madawaska*, dans le comté de *Témiscouata* ; et de *Herménégilde Boucher* et autres, de *St. Jean de Dieu*, dans le dit comté de *Témiscouata*.

Par l'honorable M. *Christie* ; de *J. W. Cameron* et autres, du comté de *Brant*.

Par l'honorable M. *Aikins* ; de la compagnie de manufacture générale de *Peel*.

Par l'honorable M. *Panet* ; de l'honorable *Édouard Bowen*, D.L.C., juge en chef de la cour supérieure de Sa Majesté pour le *Bas-Canada*, et autres, électeurs de la cité de *Québec*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De *Charles Gillock* et autres, de la cité de *Montréal* ; du très-révérénd *John Bethune*, doyen de *Montréal*, et autres ; et de *Louis Roussy* et autres, de la *Grande Ligne*, dans le comté de *St. Jean* ; demandant le redressement de certains griefs se rapportant à l'éducation des protestants en *Bas-Canada*.

De *John McCutcheon*, de *Chambly* ; demandant une union fédérale des provinces de l'*Amérique Britannique du Nord*, sous certaines conditions.

D'*Edouard Tremblay* et autres, de *St. Etienne* de la *Malbaie* ; et de *L. C. Clément* et autres, de la paroisse des *Eboulemens* ; demandant que le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte des pêcheries et arrêter la destruction des petits poissons," ne devienne pas loi.

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre le rapport des baptêmes, mariages et sépultures dans les comtés de *Vaudreuil*, *Yamaska* et l'*Assomption*, pour l'année 1864. Et aussi, un état des affaires de la compagnie du *Richelieu*, en date du 8 février 1865. Ordonné qu'ils restent sur la table et ils sont comme suit :

(Voir Documents de la Session.)

L'honorable M. *Fergusson Blair*, du comité des ordres permanente et des bills privés, a présenté son douzième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu, et il a été alors lu par le greffier comme suit :

BUREAU DES BILLS PRIVÉS,
27 février 1865.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son douzième rapport.

Votre comité a examiné la pétition de *P. Garneau* et autres, de la compagnie du chemin de fer des rues de *Québec*, demandant un acte pour autoriser la Commission des chemins à barrières de la Rive Nord de *Québec* à permettre à la dite compagnie de poser une lisse de chemin de fer depuis la rue *St. Joseph* jusqu'à la barrière, et pour d'autres fins, et a trouvé que l'avis, quoique suffisant sous tous les autres rapports, ne fait pas mention de la clause insérée dans la dite pétition par laquelle la dite compagnie demande l'autorisation de transporter les voyageurs avant la construction du chemin de fer, et dans certains cas, de se servir de diligences, d'omnibus et de sleighs sur le parcours des rues de *Québec*, des municipalités voisines et chemins à barrières de ladite cité ; mais en autant qu'il pourra, comme comité des bills privés, pourvoir à ce qu'il n'en résulte aucun dommage à qui que ce soit, il recommande en conséquence la suspension de la 53^e règle dans ce cas.

La pétition de *Pierre Brunelle* et autres, de *St. Joseph de Lévis* demandant à être incorporés sous le titre de l'*Union St. Joseph de St. Joseph de Lévis*, n'est pas de nature à requérir de publication d'avis.

Le tout respectueusement soumis.

A. J. FERGUSSON BLAIR,
Président.

L'honorable M. *Fergusson Blair*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour lever tout doute quant aux limites de

“ certains comtés dans le *Bas-Canada*, ” a fait rapport qu’il avait examiné le dit bill en entier, et l’avait chargé d’en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l’honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l’honorable M. *Bossé*, il a été

Ordonné que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l’affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l’Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Sur motion de l’honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l’honorable M. *Bossé*, il a été

Ordonné que le cinquante-troisième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu’elle a rapport à la pétition de *F. Garneau* et autres, de la cité de *Québec*.

L’honorable Sir *N. F. Belleau* a alors présenté à la Chambre un bill intitulé : “ Acte pour amender l’acte incorporant la compagnie du chemin de fer des rues de *Québec*. ”

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

L’honorable M. *Olivier* a présenté à la Chambre un bill intitulé : “ Acte pour amender l’acte concernant les abus préjudiciables à l’agriculture. ”

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

L’honorable M. *Currie*, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : “ Acte pour établir la validité des actes exécutés en *Canada* par certains membres du clergé ordonnés en pays étrangers et pour d’autres fins, ” a fait rapport qu’il avait examiné le dit bill en entier, et l’avait chargé d’en faire le rapport avec divers amendements, qu’il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier.

Sur motion de l’honorable M. *Currie*, secondé par l’honorable M. *Christie*, il a été

Ordonné que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre mercredi prochain.

L’honorable M. *Simpson*, du comité-conjoint des impressions, a présenté son septième rapport.

Ordonné qu’il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ.

27 février 1865.

Le comité-conjoint des deux Chambres sur les impressions de la législature a l’honneur de présenter son septième rapport.

Le comité a soigneusement examiné le document mentionné dans la motion suivante pour impression, savoir :

Par M. *McGivern* :— Réponse à une adresse demandant des renseignements sur le commerce, le revenu et la dépense, etc., des provinces maritimes, pour l’année 1863.— Le comité recommande l’impression de ce document.

L’Assemblée Législative ayant renvoyé à votre comité pour être considérée de nouveau cette partie de son quatrième rapport qui recommande de ne pas faire imprimer “ les statistiques diverses relatives au *Canada*, 1864, 1ère partie, ” le comité a maintenant l’honneur de recommander que le dit document soit imprimé :

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Seymour*, il a été *Ordonné* que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre mercredi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour séparer " le township d'*Amherst Island* d'avec le comté de *Lennox* et *Addington* et l'annexer au " comté de *Frontenac*,"

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Crawford*, il a été *Ordonné* qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour établir " de meilleures dispositions pour l'inspection du poisson et des huiles de poisson,"

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable *Crawford*, il a été *Ordonné* qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amender " le chapitre soixante-deux des statuts refondus du *Canada*, et pour mieux régler la pêche " et protéger les pêcheries,"

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Crawford*, il a été *Ordonné* qu'il soit remis à jeudi prochain.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, a procédé à la considération des quatrième et cinquième rapports du comité-conjoint des impressions, et

Les dits rapports étant lus de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Seymour*, il a été *Ordonné* que les dits rapports soient adoptés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer l'académie " de *Clarenceville*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Moore*, secondé par l'honorable M. *Armstrong*, il a été *Ordonné* que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la Société *St. Ignace de Montréal*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bureau*, secondé par l'honorable M. *Rym*, il a été *Ordonné* que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer l'hospice des " orphelins de la cité d'*Outaouais*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Skead*, secondé par l'honorable M. *Shaw*, il a été *Ordonné* que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie " du chemin de fer de *Doon* et *Gall*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Christie*, secondé par l'honorable M. *Currie*, il a été *Ordonné* que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

L'ordre du jour étant lu pour la considération des amendements proposés par le comité spécial au bill intitulé: " Acte concernant les municipalités locales dans le *Bas-Canada* " situées partie dans les seigneuries et partie dans les townships,"

Sur motion de l'honorable M. *Proulx*, secondé par l'honorable Sir *N. F. Belleau*, il a été

Ordonné qu'il soit remis à mercredi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la considération du bill intitulé: " Acte pour pourvoir " à la punition des personnes convaincues à plusieurs reprises d'offenses mineures," tel qu'il est proposé par le comité spécial de l'amender,

Sur motion de l'honorable M. *Bull*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: " Acte pour incorporer l'Union *St. Michel* des Saints de *Montréal*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bureau*, secondé par l'honorable M. *Ryan*, il a été

Ordonné que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: " Acte pour autoriser les exécuteurs testamentaires de *Thomas Tindal* à vendre ses immeubles pour payer " ses dettes,"

Sur motion de l'honorable M. *Seymour*, secondé par l'honorable M. *McCrea*, il a été

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: " Acte pour incorporer la Société *St. Joseph* de *St. Joseph de Lévis*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bossé*, secondé par l'honorable M. *Bureau*, il a été

Ordonné que la cinquante-troisième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: " Acte pour incorporer la Société des " Missionnaires Baptistes libres du *Haut-Canada*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *McCrea*, secondé par l'honorable M. *Currie*, il a été

Ordonné que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: " Acte pour incorporer la Société de " l'Union *St. Joseph* de la ville de *Lévis*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *de Beaujeu*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été

Ordonné que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Moore*, secondé par l'honorable M. *Armstrong*, La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 28 Février, 1865.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable ULRIC JOSEPH TESSIER, Orateur.

Les Honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Price,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Prud'homme,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Read,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.</i>	<i>Currie,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bennett,</i>	<i>DeBeaujeu,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Blair, Fergusson,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Duchesnay, A. J.,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bossé,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Moore,</i>	<i>Taché, Sir E. P.,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Gingras,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Panet,</i>	<i>Wilson.</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Perry,</i>	

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table :—

Par l'honorable M. *Leslie* ; de la Compagnie du chemin de fer pour les passagers de la cité de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Currie* ; du révérend *T. B. Fuller*, D.D., D.L.C., et autres, de la cité de *Toronto*.

Par l'honorable M. *Shead* ; de *Flavien Rochon* et autres, de la cité d'*Ottawa*.

Par l'honorable M. *Price* ; du révérend *A. Bernier* et autres, des townships de *Tadou-sac* et *Colbert*, comté de *Saguenay*.

Par l'honorable M. *A. J. Duchesnay* ; du lieutenant-colonel *Joseph Laurin*, président de la société d'agriculture du comté de *Québec*.

Par l'honorable M. *McCrea* ; de *Rufus Stephenson*, maire et autres de la ville de *Chatham*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De la corporation de la ville de *Port Hope* ; demandant un acte pour légaliser une convention faite entre la dite corporation et la banque du *Haut-Canada*, et pour d'autres fins.

D'*Elizabeth Mc Donnell*, de la cité d'*Ottawa*, veuve de feu *Donald Mc Donnell*, colonel et député-adjutant-général des milices ; demandant une gratification en considération des services rendus par son défunt mari.

De la corporation de la cité de *London* ; demandant que, dans le cas où des prisons centrales seraient établies dans la province, il en soit établi une à *London*.

De *Daniel Row* et autres, du township de *Bayham*; demandant que le bill pour légaliser le règlement N^o. 116 du dit township ne devienne pas loi.

Di lycée, étant en même temps école royale de grammaire, de *Québec*; et du collège *Mc-rin*, aussi de *Québec*; demandant séparément un octroi annuel.

Le conseil municipal du comté de *Perth*; demandant certains amendements aux lois de la cotisation du *Haut-Canada*.

De *Michael McDonald* et autres, catholiques du *Haut-Canada*; demandant que la minorité catholique romaine du *Haut-Canada* soit mise, avenant une union fédérale des provinces de l'*Amérique Britannique du Nord*, sur le même pied, quant à ce qui a rapport à l'éducation, que la minorité protestante du *Bas-Canada*.

Et du révérend *J. Lauzon* et autres, des townships de *Wexford*, *Abercrombie* et *Kilkenny*; demandant une allocation en faveur de certains chemins de colonisation.

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre le rapport de l'Ordre indépendant du Grand Temple des Bons Templiers du *Canada*.

Ordonné qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(*Voir Documents de la Session.*)

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amender le chap. 51 des statuts refondus pour le *Bas-Canada*, concernant l'amélioration des " cours-d'eau,"

Sur motion de l'honorable M. *Armand*, secondé par l'honorable M. *Guévremont*, il a été

Ordonné qu'il soit remis à mercredi, le quinze de mars prochain.

L'honorable M. *Olivier* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte pour faciliter les poursuites en vertu de l'acte concernant les aubergistes et la vente des liqueurs " enivrantes."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour confirmer certains règlements des comtés-unis de *Frontenac*, *Lennox* et *Aldington*,"

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), Que la cinquante-huitième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

L'ordre du jour étant lu pour la considération des amendements proposés par le comité spécial au bill intitulé : " Acte pour encourager la plantation d'arbres forestiers, fruitiers et d'agrément sur les grands chemins de cette province, et pour conférer le droit " de propriété sur ces arbres aux possesseurs du sol le long de ces grands chemins,"

L'honorable M. *Seymour* a proposé, secondé par l'honorable M. *Simpson*,

Que les dits amendements soient renvoyés à un comité général demain.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte relatif à la procédure ordinaire dans les cours supérieure et de circuit du *Bas-Canada*," a été lu la seconde fois.

Ordonné que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial, composé des honorables MM. *Guévremont*, *Sir N. F. Belleau*, *Olivier*, *Bossé* et *E. H. J. Duchesnay*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'ordre du jour étant lu pour la considération des amendements proposés par le comité spécial au bill intitulé : " Acte à l'effet d'obtenir des rapports statistiques des compagnies d'assurance,"

Sur motion de l'honorable M. *Bull*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné* qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la considération des amendements proposés par le comité spécial au bill intitulé : " Acte pour pourvoir à la punition des personnes convaincues à plusieurs reprises d'offenses mineures,"

Sur motion de l'honorable M. *Bull*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné* qu'il soit remis à jeudi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour autoriser les exécuteurs testamentaires de *Thomas Tindall* à vendre ses immeubles pour payer ses dettes,"

L'honorable M. *Seymour* a proposé, secondé par l'honorable M. *Simpson*, Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après un court débat,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Sur motion de l'honorable M. *Leonard*, secondé par l'honorable M. *Blake*, il a été

Ordonné que la cinquante-troisième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à la pétition de la Société de construction et d'épargnes de *London*, et de la Société d'épargnes et de prêts de *Huron* et *Erié*.

Alors, l'honorable M. *Leonard* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte pour permettre à la Société permanente de construction et d'épargnes de *London* de s'amalgamer avec la Société d'épargnes et de prêts de *Huron* et *Erié*."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

L'honorable Sir *E. P. Taché* a présenté à la Chambre la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 16 février 1865, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copies de la correspondance échangée entre les commissaires préposés à l'administration de l'asile des aliénés de *Beruyport* et le gouvernement, pendant les trois dernières années.

Ordonné qu'elle reste sur la table, et elle est comme suit :

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte pour autoriser un nouvel arpentage d'une partie du township de *Portland*, dans le comté de *Frontenac*."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), secondé par l'honorable Sir *E. P. Taché*,

La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 1^{er} Mars, 1865.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable ULRIC JOSEPH TESSIER, Orateur.

Les Honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Price,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Prucl'homme,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>Currie,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Read,</i>
<i>Bennett,</i>	<i>De Beaujeu,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Blair, Ferguson,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Duchesnay, A. J.,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bossé,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Gingras,</i>	<i>Moore,</i>	<i>Taché, Sir E. P.,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Panet,</i>	<i>Wilson.</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>		

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table :—

Par l'honorable M. *Macpherson* ; du conseil municipal provisoire du comté de *Bruce*.

Par l'honorable M. *Leslie* ; de *J. A. Matheson* et autres, de la cité de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Proulx* ; de *Napoléon Bédard* et autres, de *St. Guillaume*.

Par l'honorable M. *Gingras* ; de *Pierre Giguère* et autres, de *Québec*.

Par l'honorable M. *McCrea* ; d'*E. B. Wood* et d'un autre, de la ville de *Brantford* ; et deux pétitions de la corporation de la ville de *Chatham*.

Par l'honorable M. *Vidal* ; de *Samuel Hitchcock* et autres, pêcheurs, du comté de *Lambton*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

Du conseil municipal de *Roberval*, dans le comté de *Chicoutimi* ; demandant une allocation pour ouvrir et compléter certains chemins et pour d'autres fins.

De *C. Hébert* et autres, des townships de *Signai*, *Labarre*, *Caron*, *Mésy* et de l'île d'*Alma* ; demandant une allocation pour certains chemins de colonisation.

De la Chambre de commerce de la cité d'*Ottawa* ; demandant que la loi qui règle le mesurage et l'inspection des bois de commerce, madriers et autres bois soit amendée, et pour d'autres fins.

De *Pierre Leblanc* et autres, de la paroisse de la *Visitation de Champlain* ; demandant que l'union projetée des provinces de l'*Amérique Britannique du Nord* n'ait pas lieu.

D'*A. P. Bishop* et autres, de *Dudswell*, dans le comté de *Wolfe* ; demandant qu'aucuns nouveaux privilèges ne soient accordés à la compagnie Anglo-américaine des terres dans le dit township de *Dudswell*.

De *Thomas McCaig* et autres, du township de *Wickham* ; et de *David Brown* et autres, de *Napierville* ; demandant le redressement de certains griefs se rattachant à l'éducation des protestants en *Bas-Canada*.

De la Société d'église du diocèse de *Toronto* ; et du très-révérend évêque du dit diocèse ; demandant à être autorisés à vendre certaines terres dans le dit diocèse.

Du conseil municipal des comtés-unis de *Lanark* et *Renfrew* ; demandant un acte pour faciliter la séparation des dits comtés et pour d'autres objets.

Du révérend *F. Paradis* et autres, de *Dégely* ; demandant une allocation en faveur de certains chemins de colonisation.

D'*Herménégilde Boucher* et autres, de la paroisse de *St. Jean de Dieu* ; demandant une allocation pour les aider à acheter de la graine de semence et à soutenir leurs familles jusqu'à la prochaine récolte.

De *J. W. Cameron* et autres, du comté de *Brant* ; demandant un acte pour l'enregistrement, dans les bureaux des greffiers de la paix, des noms et résidence des médecins pratiquant, et pour autrement empêcher les personnes non licenciées de pratiquer.

De la compagnie de manufacture générale de *Peel* ; demandant certains amendements à son acte d'incorporation.

Et de l'honorable *Edward Bowen*, D.L.C., juge-en-chef de la cour supérieure de Sa Majesté pour le *Bas-Canada*, et autres, électeurs de la cité de *Québec* ; demandant que les bills Nos. 106, 121 et 122, relatifs à la corporation de la dite cité, ne deviennent pas loi ; et aussi, que la corporation soit dépouillée de ses pouvoirs actuels, et que ces pouvoirs soient conférés à des commissaires à être nommés par la couronne.

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre les rapports des mariages, baptêmes et sépultures pour les comtés de *Beauce* et de *Mégantic*, durant les années 1863 et 1864.

Ordonné qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit :—

[Voir Documents de la Session.]

L'honorable M. *Fergusson Blair*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son treizième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :—

BUREAU DES BILLS PRIVÉS,
1er mars 1865.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son treizième rapport.

Votre comité a examiné la pétition de la corporation de la ville de *Port Hope*, demandant un acte pour légaliser une certaine convention faite entre la dite corporation et la Banque du *Haut-Canada*, et a trouvé qu'il n'a pas été donné d'avis ; mais, vu que la convention en question a été soumise aux contribuables de la dite ville, qui l'ont approuvée, et en autant qu'il pourra, comme comité des bills privés, pourvoir à ce qu'il n'en résulte aucun dommage à qui que ce soit, il recommande en conséquence la suspension de la 53e règle dans ce cas.

Le tout respectueusement soumis.

A. J. FERGUSSON BLAIB,
Président.

L'honorable M. *Fergusson Blair*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer l'académie de *Clarenceville*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné que le rapport soit maintenant reçu, et le dit amendement a été alors lu par le greffier comme suit :

Page 1ère, ligne 14—Après "*Clarenceville*," insérez : " pour les fins de l'éducation générale."

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concours mise sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. *Moore*, secondé par l'honorable M. *Armstrong*, il a été

Ordonné que le dit amendement soit grossoyé, et que le bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. *Fergusson Blair*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la Société des Missionnaires "Baptistes Libres du *Haut-Canada*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné que le rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

P. 1, l. 21—Après "*Canada*" insérez " pour les fins susdites."

P. 1, l. 24—Après " actuelle " insérez " les dits immeubles ne devant pas excéder " en valeur annuelle la somme de deux mille piastres."

P. 1, l. 36—Après " corporation " insérez comme susdit."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours mise sur icieux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Fergusson Blair*, secondé par l'honorable M. *Armstrong*, il a été

Ordonné que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. *Fergusson Blair*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la Société *St. Ignace de Mont-réal*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire

rapport avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné que le rapport soit maintenant reçu, et le dit amendement a été alors lu par le greffier, comme suit :

P. 2, l. 26—Après "parlement" la clause A.

CLAUSE A.

"Nulle somme d'argent accordée par la dite corporation en vertu de sa constitution ou de quelqu'un de ses règlements, à titre d'aide ou de secours, à quelqu'un de ses membres lorsqu'il sera malade, ou à la veuve ou aux orphelins d'un membre décédé ne sera sujette à saisie soit avant ou après jugement, pourvu toujours que rien en la présente section ne porte atteinte en quoi que ce soit au droit de tout créancier par rapport à une somme due par la corporation à quelqu'un, de ses membres en conséquence d'un contrat ou d'une entreprise conclue entre la dite corporation et tel membre."

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concours mise sur icelui il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. *Bureau*, secondé par l'honorable M. *Christie*, il a été

Ordonné que le dit amendement soit grossoyé, et que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. *Fergusson Blair*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour incorporer l'Union *St. Michel* des Saints de *Montréal*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné que le rapport soit maintenant reçu, et le dit amendement a été alors lu par le greffier, comme suit :

P. 2, l. 26—Après "parlement" insérez la clause A.

CLAUSE A.

"Nulle somme d'argent accordée par la dite corporation, en vertu de sa constitution ou de quelqu'un de ses règlements, à titre d'aide ou de secours à quelqu'un de ses membres lorsqu'il sera malade, ou à sa veuve ou aux orphelins d'un membre décédé, ne sera sujette à saisie soit avant ou après jugement ; pourvu toujours que rien en la présente section ne porte atteinte en quoi que ce soit au droit de tout créancier par rapport à une somme due par la corporation à quelqu'un de ses membres en conséquence d'un contrat ou d'une entreprise conclue entre la dite corporation et tel membre."

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concours mise sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. *Bureau*, secondé par l'honorable M. *Christie*, il a été

Ordonné que le dit amendement soit grossoyé, et que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. *Fergusson Blair*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour incorporer la Société de l'Union *St. Joseph* de la ville de *Lévis*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné que le rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

P. 1, l. 16—Après "*Lévis*" insérez "par les fins susdites."

P. 2, l. 15—Après "législature" insérez la clause A.

CLAUSE A.

"Nulle somme d'argent accordée par la dite corporation en vertu de sa constitution

“ ou de quelqu'un de ses règlements, à titre d'aide ou de secours à quelqu'un de ses membres lorsqu'il sera malade, ou à la veuve ou aux orphelins d'un membre décédé, ne sera sujette à saisie soit avant ou après jugement; pourvu toujours que rien en la présente section ne porte atteinte en quoi que ce soit au droit de tout créancier par rapport à une somme dûe par la corporation à quelqu'un de ses membres en conséquence d'un contrat ou d'une entreprise conclue entre la dite corporation et tel membre.”

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours mise sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. de Beaujeu, secondé par l'honorable M. Leslie, il a été ordonné que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Fergusson Blair, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: “ Acte pour incorporer la Société St. Joseph de St. Joseph de Lévis,” a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné que le rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit:

P. 1, l. 21—Après “ Lévis ” insérez “ les fins susdites.”

P. 2, l. 19—Après “ législation ” insérez la clause A.

CLAUSE A.

“ Nulle somme d'argent accordée par la dite corporation en vertu de sa constitution ou de quelqu'un de ses règlements, à titre d'aide ou de secours à quelqu'un de ses membres, lorsqu'il sera malade, ou à la veuve ou aux orphelins d'un membre décédé, ne sera sujette à saisie, soit avant ou après jugement; pourvu toujours que rien en la présente section ne porte atteinte en quoi que ce soit au droit de tout créancier par rapport à une somme dûe par la corporation à quelqu'un de ses membres en conséquence d'un contrat ou d'une entreprise conclue entre la dite corporation et tel membre.”

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours mise sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable Sir N. F. Belleau, secondé par l'honorable M. Letellier de St. Just, il a été

Ordonné que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour étant lu pour la considération des amendements proposés par le comité spécial au bill intitulé: “ Acte pour amender l'acte pour régler l'inspection des cuirs et des peaux crues,”

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable Sir N. F. Belleau, il a été

Ordonné qu'il soit remis à demain.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, a procédé à la considération des amendements proposés par le comité spécial au bill intitulé: “ Acte pour établir la validité des actes exécutés en Canada par certains membres du clergé ordonnés en pays étrangers, et pour d'autres fins,” et

Les dits amendements étant lus de nouveau par le greffier, et la question de concours mise sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Currie, secondé par l'honorable M. Christie, il a été

Ordonné que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, a procédé à la considération du septième rapport du comité conjoint des impressions, et

Le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Christie*, il a été *Ordonné* que le dit rapport soit adopté.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, a procédé à la considération des amendements proposés par le comité spécial au bill intitulé : " Acte concernant les municipalités locales dans le *Bas-Canada* situées partie dans les seigneuries et partie dans les town-ships," et

Les dits amendements étant lus de nouveau par le greffier, et la question de concours mise sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Proulx*, secondé par l'honorable Sir *N. F. Belleau*, il a été

Ordonné que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur les amendements proposés par le comité spécial au bill intitulé : " Acte pour encourager la plantation d'arbres forestiers, fruitiers et d'agrément sur les grands chemins publics en cette province, et pour conférer le droit de propriété sur ces arbres aux possesseurs du sol le long de ces grands chemins."

Quelque temps après, la Chambre a repris ses séances, et

L'honorable M. *Armand* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné en entier les dits bill et amendements, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de recommander que les dits bill et amendements soient renvoyés de nouveau au même comité spécial.

Ordonné que le rapport soit reçu.

Ordonné que les dits bill et amendements soient renvoyés au même comité spécial auquel le dit bill a été déjà renvoyé, pour l'amender de nouveau.

Sur motion de l'honorable M. *Seymour*, secondé par l'honorable M. *Currie*, il a été

Ordonné que les honorables MM. *Letellier de St. Just* et *Christie* soient ajoutés au dit comité.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Moore*, secondé par l'honorable M. *Armstrong*, La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 2 Mars, 1865.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable ULRIC JOSEPH TESSIER, Orateur.

Les Honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Price,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Prud'homme,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Read,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>Curric,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bennett,</i>	<i>De Beaujeu,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Blair, Ferguson,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Symour,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Duchesnay, A. J.,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bossé,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Gingras,</i>	<i>Moore,</i>	<i>Taché, Sir E. P.,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Panet,</i>	<i>Wilson.</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>		

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table :—

Par l'honorable M. *Leslie* ; de *J. Johnston* et autres, de *Farnham Centre*.

Par l'honorable M. *Macpherson* ; du révérend *W. Taylor, D.D.*, et un autre, de la cité de *Montréal* ; et du révérend *James Elliott* et autres, de la dite cité de *Montréal*.

Par l'honorable Sir *N. F. Belleau* ; de la Compagnie d'assurance maritime de *Québec*.

Par l'honorable M. *Bureau* ; des commissaires d'écoles de la cité de *St. Hyacinthe*.

Par l'honorable M. *Vidal* ; de *W. S. Brown* et autres, d'*Erié, Ashtabula* et *New-York*, dans les *Etats-Unis*, et de *Henry C. Shannon*, du township d'*Ennisville*, dans le comté de *Lambton*.

Par l'honorable M. *Sanborn* ; du révérend *James A. McLeod* et autres, de la ville d'*Iberville* ; et du révérend *N. V. Fern* et autres, de *Sabrevois*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De la compagnie du chemin de fer pour passagers de la cité de *Montréal* ; demandant que si un acte est passé en faveur d'une compagnie de chemin de fer pour la construction d'un chemin de fer faisant le tour de la montagne, cet acte ne renferme aucune clause à l'effet d'empiéter sur les privilèges de la dite compagnie de chemin de fer pour passagers.

Du révérend *T. B. Fuller, D.D., D.L.C.*, et autres, de la cité de *Toronto* ; demandant que le bill pour autoriser la vente des terres des rectories, avec certains amendements, devienne loi.

De *Flavien Rochon* et autres, de la cité d'*Ottawa*; demandant que la minorité catholique romaine dans le *Haut-Canada* soit mise, avenant une union fédérale des provinces de l'*Amérique Britannique du Nord*, sur le même pied, quant à ce qui a rapport à l'éducation, que la minorité protestante du *Bas-Canada*.

Du révérend *A. Bernier* et autres, des townships de *Tadousac* et *Colbert*; demandant une allocation en faveur de certains chemins de colonisation dans les dits townships.

Du lieutenant-colonel *Jos. Laurin*, président de la société d'agriculture du comté de *Québec*; demandant un acte pour déclarer que les exhibitions agricoles pour le *Bas-Canada* seront tenues alternativement dans certaines localités mentionnées dans la dite pétition.

Et de *Rufus Stephenson*, maire, et autres, de la ville de *Chatham*; demandant que l'amendement à la loi municipale du *Haut-Canada*, relatif à l'élection des maires, ne devienne pas loi.

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre le rapport de la Compagnie du chemin de fer du Nord, pour l'année finissant le 31 décembre 1864.

Et aussi, le rapport des baptêmes, mariages et sépultures dans le comté de *Drummond*, durant l'année 1864.

Ordonné qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit :

(Voir Documents de la Session.)

L'honorable *M. Skead* a présenté à la Chambre le rapport de l'Union *St. Joseph* d'*Ottawa*, jusqu'au 31 janvier 1865.

Ordonné qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(Voir Documents de la Session.)

L'honorable *M. Fergusson Blair*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son quatorzième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :

BUREAU DES BILLS PRIVÉS,
2 mars 1865.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son quatorzième rapport.

Votre comité a examiné la pétition de la compagnie de manufacture générale de *Peel*, demandant des amendements à son acte d'incorporation, et a trouvé l'avis trop général, en ce qu'il ne précise pas suffisamment les amendements demandés; mais en autant qu'il pourra, comme comité des bills privés, pourvoir à ce qu'il n'en résulte aucun dommage à qui que ce soit, il recommande en conséquence la suspension de la 53e règle dans ce cas.

Le tout respectueusement soumis.

A. J. FERGUSSON BLAIR,
Président.

L'honorable *M. Fergusson Blair*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour incorporer l'hospice des orphelins de la cité d'*Ottawa*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné que le rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

P. 1, l. 10—Après “*Eaton*” insérez “*Louise Burritt, Minerva Thorp Bate.*”

P. 1, l. 14—Après “*d’Outaouais*” insérez “pour tous et chacun les objets mentionnés du préambule du présent acte.”

P. 1, l. 38—Retranchez depuis “*corporation*” jusqu’à la fin de la clause.

Dans le préambule, P. 1, l. 1—Retranchez depuis “pour” jusqu’au second “et,” dans la deuxième ligne, insérez : “le secours, l’entretien et l’éducation des orphelins et autres enfants dans l’indigence et le secours et l’entretien des veuves dans l’indigence.”

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours mise sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l’honorable M. *Shead*, secondé par l’honorable M. *Shaw*, il a été

Ordonné que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill, tel qu’amendé, soit lu la troisième fois lundi prochain.

L’honorable M. *Fergusson Blair*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : “Acte pour amender l’acte pour incorporer la Société d’Education du district de *Québec*,” a fait rapport qu’il avait examiné le dit bill en entier, et l’avait chargé d’en faire rapport avec un amendement, qu’il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné que le rapport soit maintenant reçu, et le dit amendement étant lu deux fois par le greffier, et la question de concours mise sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l’honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l’honorable M. *Gingras*, il a été

Ordonné que le bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l’affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l’Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill, auquel il demande le concours de l’Assemblée.

Un message de l’Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : “Acte pour permettre aux exécuteurs testamentaires de feu *Lawrence McLaughlin* de vendre certains immeubles du dit testateur,” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l’honorable M. *Blake*, secondé par l’honorable M. *Leonard*, il a été

Ordonné que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de l’Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : “Acte pour amender l’acte passé dans la vingt-sixième année du règne de *S. Maienté*, relativement à la compagnie du chemin de fer de *Hamilton et Fort Dover*,” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l’honorable M. *Mills*, secondé par l’honorable M. *Matheson*, il a été

Ordonné que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de l’Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : “Acte à l’effet de permettre que les terres appartenant à la succession de feu *John Lorn McDougall* soient vendues, ou qu’il en soit autrement disposé,” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l’honorable M. *Shaw*, secondé par l’honorable M. *Shead*, il a été

Ordonné que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de l’Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : “Acte pour incorporer le club des patineurs et des joueurs de galets d’*Outaouais*,” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Shaw*, secondé par l'honorable M. *Skead*, il a été Ordonné que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour permettre à *George Thomas Webster* de pouvoir être admis comme procureur, solli-
" teur et avocat dans le *Haut-Canada*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Fergusson Blair*, secondé par l'honorable M. *Armstrong*, il a été

Ordonné que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

Sur motion de l'honorable M. *Hamilton [Inkerman]*, secondé par l'honorable M. *Crawford*, il a été

Ordonné que la réponse à l'adresse relative à l'asile des aliénés de *Beauport* soit renvoyée au comité-conjoint des impressions de la législature.

Sur motion de l'honorable Sir *E. P. Taché*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné que le délai pour présenter des bills privés dans le Conseil Législatif soit prolongé jusqu'au 16^e jour de mars 1865.

L'honorable M. *Bureau* a proposé, secondé par l'honorable M. *Chaffers*,

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre cette Chambre :

1. Copie des plaintes faites contre les commissaires pour la décision sommaire des petites causes dans le *Bas-Canada*, depuis le premier juillet 1862 ;

2. De plus, les noms et résidences de ceux des dits commissaires qui ont été destitués durant cette période, la date de leur destitution et la correspondance qui a eu lieu à ce sujet.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné que les membres du Conseil Exécutif qui sont membres de cette Chambre se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite adresse.

L'honorable M. *Ailens* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte pour amender l'acte pour incorporer la Compagnie de manufacture générale de *Peel*."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant les municipalités locales dans le *Bas-Canada* situées partie dans les seigneuries et partie dans les town-
" ships," a été lu la troisième fois.

L'honorable M. *Proulx* a proposé, secondé par l'honorable *Letellier de St. Just*,

Que les clauses suivantes soient ajoutées au dit bill :

" 4. Aucune procédure judiciaire pendante lors de la mise en opération de la présente loi, résultant d'aucun tel règlement, ne sera affectée par la présente loi.

" 5. Cet acte sera un acte public."

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

La question a été alors mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill, auquel il demande le concours de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer l'académie " de *Clarenceville*," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande le concours de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la Société " des missionnaires Baptistes libres du *Haut-Canada*," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la Société " *St. Ignace de Montréal*," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande le concours de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer l'Union *St. Michel des Saints de Montréal*," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande le concours de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la Société de " l'Union *St. Joseph de la ville de Lévis*," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la Société de " l'Union *St. Joseph de St. Joseph de Lévis*," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amender l'acte incorporant la compagnie du chemin de fer des rues de Québec,"

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Letellier de St. Just*, il a été

Ordonné qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant les abus préjudiciables à l'agriculture,"

Sur motion de l'honorable M. *Olivier*, secondé par l'honorable M. *Lacoste*, il a été

Ordonné qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amender le chapitre soixante-deux des statuts refondus du *Canada*, et pour mieux régler la pêche et protéger les pêcheries,"

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, il a été

Ordonné qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la considération des amendements proposés par le comité spécial au bill intitulé : " Acte pour pourvoir à la punition des personnes convaincues à plusieurs reprises d'offenses mineures,"

L'honorable M. *Bull* a proposé, secondé par l'honorable M. *Hamilton [Kingston]*,

Que le dit bill et amendements soient renvoyés à un comité général présentement.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le dit bill, et amendements.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Wilson* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill et amendements, et l'avait chargé d'en faire rapport, pour être agréés par la Chambre, avec divers autres amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits nouveaux amendements étant lus deux fois par le greffier, et la question de concours mise sur iceux, ils ont été agréés.

Ordonné que les amendements proposés par le comité spécial soient aussi agréés.

Ordonné que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill, auquel il demande le concours de l'Assemblée.

L'ordre du jour étant lu pour la considération des amendements proposés par le comité spécial au bill intitulé : " Acte pour amender l'acte pour régler l'inspection des cuirs et des peaux crues," et

Les dits amendements étant lus de nouveau par le greffier,

L'honorable M. *Price* a proposé, secondé par l'honorable Sir *N. F. Belleau*,

Que les dits amendements soient agréés.

Après débats,

L'honorable M. *Simpson* a proposé en amendement, secondé par l'honorable M. *Bureau*,

De retrancher le mot "agréés" et insérer : " considérés de nouveau d'hui en trois mois."

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion en amendement, la Chambre s'est divisée ; et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :—

CONTENTS :

Les Honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Bureau,</i>	<i>Duchesnay, A. J.,</i>	<i>Matheson,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>Moore,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Sanborn et</i>
<i>Blake,</i>	<i>Currie,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Simpson.—21.</i>
<i>Bossé,</i>			

NON-CONTENTS :

Les Honorables Messieurs

<i>Belleau, Sir N. F.</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bennett,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Price,</i>	<i>Taché, Sir E. P. et</i>
<i>Bull,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Read,</i>	<i>Vidal.—14.</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>		

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question de concours étant alors mise sur la motion principale, telle qu'amendée, elle a été aussi résolue dans l'affirmative, et
Ordonné en conséquence.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton [Kingston]*, secondé par l'honorable M. *McCrea*,

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 3 Mars, 1865.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable ULRIC JOSEPH TESSIER, Orateur.

Les Honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Prud'homme,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Bennett,</i>	<i>De Beaujeu,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Blair, Fergusson,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Duchesnay, A. J.,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bossé,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Gingras,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Taché, Sir E. P.,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Guèvremont,</i>	<i>Moore,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Wilson.</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Panet,</i>	

PRIÈRES.

La pétition suivante a été présentée et mise sur la table :—

Par l'honorable M. *Proulx* ; de *Joseph Paradis* et autres, de *St. Germain*, dans le comté de *Drummond*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

Du conseil municipal provisoire du comté de *Bruce* ; demandant l'abrogation de l'acte de la dernière session, chapitre 77, et demandant un acte pour confirmer les mesures prises pour l'érection des bâtisses de comté à *Walkerton*, et pour d'autres fins.

De *J. A. Mathewson* et autres, de la cité de *Montréal* ; demandant un acte d'incorporation sous le titre d'Association Homœopathique de *Montréal*.

De *Napoléon Bédard* et autres, de *St. Guillaume* ; demandant que l'union fédérale projetée des provinces de l'*Amérique Britannique du Nord* n'ait pas lieu.

De *Pierre Giguère* et autres, de *Québec* ; demandant certains amendements au bill pour amender et refondre les divers actes d'incorporation de la cité de *Québec*.

D'*E. B. Wood* et un autre, de la ville de *Brantford* ; demandant que la corporation de *Brantford* soit autorisée d'approprier certaines terres pour y ériger des abris pour l'exercice militaire.

Deux pétitions de la corporation de la ville de *Chatham* ; demandant un acte pour autoriser l'emploi des criminels, condamnés aux travaux forcés, en dehors des murs des prisons ; et aussi, demandant une allocation pour faire disparaître le banc de sable à l'embouchure de la rivière *Thames*.

Et de *Samuel Hitchcock* et autres, pêcheurs, du comté de *Lambton* ; demandant certains amendements aux bills actuellement devant la législature pour amender les lois de la pêche du *Haut-Canada*.

L'honorable M. *Gingras* a présenté à la Chambre un état des affaires de la Caisse d'Economie de Notre-Dame de *Québec*, pour l'année expirée le 31 mai 1864.

Ordonné qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(Voir Documents de la Session.)

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre les rapports des mariages, baptêmes et sépultures dans les comtés de *Beauharnois* et *Huntingdon*, durant l'année 1864.

Ordonné qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit :

(Voir Documents de la Session.)

L'honorable M. *Simpson*, du comité-conjoint des impressions de la législature, a présenté son huitième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,
3 mars 1865.

Le comité-conjoint des deux Chambres pour les impressions de la législature, a l'honneur de présenter son huitième rapport.

Le comité a attentivement examiné les documents mentionnés dans les motions suivantes pour impression, savoir :

Par M. *Macdonald (Glengarry)*,—Etat indiquant les frais encourus par les différents comités de l'Assemblée Législative chargés de considérer des sujets d'un intérêt spécial pendant certaines sessions. Le comité recommande que cet état soit imprimé.

Par l'honorable M. *Evanturel*,—Rapport du comité spécial de l'Assemblée Législative nommé pour s'enquérir de la nature et du progrès des travaux entrepris en vue d'ouvrir un chemin direct de colonisation de Québec au lac *St. Jean*, etc. Le comité recommande que le rapport seul soit imprimé, sans l'enquête y annexée.

Le comité a aussi l'honneur de faire rapport de la résolution suivante à titre de recommandation :

Résolu :—Le comité regrette de voir que la règle établie au sujet de l'impression des débats sur la confédération, qui exige que les membres remettent le manuscrit aux rapporteurs, pour l'impression, vingt-quatre heures après l'avoir reçu pour le reviser, ne soit pas observée, et a l'honneur de recommander qu'à l'avenir les imprimeurs n'attendent plus après les membres qui ne reviseront pas leurs discours dans le délai fixé, mais qu'ils procèdent à les imprimer autant que possible dans l'ordre qu'ils leurs auront été donnés.

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Christie*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable Sir *E. P. Taché*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été.

Ordonné que le délai pour recevoir les rapports des comités spéciaux ou permanents sur les bills privés soit prolongé jusqu'au seizième jour de mars 1865.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour permettre à la Société Permanente de Construction et d'Épargnes de *London* de s'amalgamer avec la Société d'Épargnes et de Prêts de *Huron et Erié*,"

Sur motion de l'honorable M. *Leonard*, secondé par l'honorable M. *Rcesor*, il a été *Ordonné* qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour autoriser un nouvel arpentage d'une partie du township de *Portland*, dans le comté de *Frontenac*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable Sir *E. P. Taché*, il a été

Ordonné que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour permettre aux exécuteurs testamentaires de feu *Lawrence McLaughlin* de vendre certains immeubles du dit testateur,"

L'honorable M. *Blake* a proposé, secondé par l'honorable M. *Bull*,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte incorporant la compagnie du chemin de fer des rucs de Québec," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Gingras*, il a été

Ordonné que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton* [*Kingston*], secondé par l'honorable M. *Wilson*,

La Chambre s'est ajournée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 6 Mars, 1865.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable ULRIC JOSEPH TESSIER, Orateur.

Les Honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Burnham,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Perry,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Price,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bennett,</i>	<i>DeBeaujeu,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Blaiz, Fergusson,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Duchesnay, A. J.,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bossé,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>Marpherson,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Gingras,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Wilson.</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Guvremont,</i>	<i>Moore,</i>	

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table :—

Par l'honorable M. *Sanborn* ; de *J. P. Wilson* et autres, de la municipalité de *St. Germain de Grantham*, dans le comté de *Drummond*.

Par l'honorable M. *Christie* ; de *J. McMurrich* et autres, de la cité de *Toronto*.

Par l'honorable M. *Letellier de St. Just* ; deux pétitions d'*Abraham Dubé* et autres, de la paroisse du *Détour du Lac*, dans le comté de *Témiscouata*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De *J. Johnston* et autres, de *Farnham Centre* ; du révérend *James Elliott* et autres, de la cité de *Montréal* ; du révérend *Jas. A. McLeod* et autres, de la ville d'*Therville* ; et du révérend *N. V. Fenn* et autres, de *Sabrevois* ; demandant le redressement de certains griefs se rapportant à l'éducation des protestants en *Bas-Canada*.

Du révérend *W. Taylor*, D.D., et un autre, de la cité de *Montréal*; demandant un acte pour incorporer le Collège presbytérien de *Montréal*.

De la Compagnie d'assurance maritime de *Québec*; demandant certains amendements à son acte d'incorporation.

Des commissaires d'écoles de la cité de *St. Hyacinthe*; demandant certains amendements aux lois des écoles du *Bas-Canada*.

Et de *W. S. Brown* et autres, d'*Erie*, *Ashtabula* et *New-York*, dans les *Etats-Unis*, et de *Henry C. Shannon*, du township d'*Enniskillen*, dans le comté de *Lambton*, en *Haut-Canada*; demandant un acte pour autoriser la vente et cession des immeubles dépendant de la succession de feu *William E. Sanborn*, et pour d'autres objets.

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre les rapports des baptêmes, mariages et sépultures dans les districts de *Chicoutimi* et *Trois-Rivières*, et dans les comtés de *Bonaventure* et *Arthabaska*, durant l'année 1864.

Ordonné qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit :

(*Voir Documents de la Session.*)

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre le rapport de la Compagnie du chemin de fer du Nord, pour l'année 1864.

Ordonné qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(*Voir Documents de la Session.*)

L'honorable *M. Fergusson Blair*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son quinzième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :

BUREAU DES BILLS PRIVÉS,
6 mars 1865.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son quinzième rapport.

Votre comité a examiné la pétition de *J. A. Mathewson* et autres, de la ville de *Montréal*, demandant un acte d'incorporation en faveur de la Société homœopathico-médicale de *Montréal*, et a trouvé l'avis suffisant.

Votre comité a aussi examiné la pétition du conseil municipal des comtés-unis de *Lanark* et *Renfrew*, demandant un acte pour faciliter la séparation des dits comtés et pour d'autres fins, et a trouvé que l'avis n'a pas encore été publié pendant tout le temps requis; mais en autant qu'il pourra, comme comité des bills privés, pourvoir à ce qu'il n'en résulte aucun dommage à qui que ce soit, il recommande en conséquence la suspension de la 53^e règle.

Relativement à la pétition de *E. B. Wood* et autres, de la ville de *Brantford*, demandant que la corporation de *Brantford* soit autorisée à approprier certain terrain pour y ériger un hangar pour servir à l'exercice militaire, votre comité a trouvé qu'il n'en a pas été donné d'avis; mais, vu que nul intérêt privé n'en peut être affecté, et en autant que votre comité pourra, comme comité des bills privés, pourvoir à ce qu'il n'en résulte aucun dommage à qui que ce soit, il recommande en conséquence la suspension de la 53^e règle.

Le tout respectueusement soumis.

A. J. FERGUSSON BLAIR,
Président.

L'honorable Sir *N. F. Belleau* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte pour faciliter davantage les transactions commerciales."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné que la dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

L'honorable M. *Simpson* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte pour veoir en aide aux représentants de feu *Boyd Sylvester*."

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Seymour*, il a été *Ordonné* que la cinquante-troisième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

L'honorable M. *Leonard* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte pour amender le chapitre cinquante-deux des statuts refondus pour le *Haut-Canada*."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre la réponse à l'adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général en date du 10 février 1865, priant Son Excellence de vouloir bien faire soumettre à cette Chambre copie de la correspondance adressée aux registrateurs des comtés de *Chicoutimi* et *Charlevoix*, au sujet de l'enrôlement de la milice dans les endroits où cet enrôlement n'a pas eu lieu, ou n'a été que partiellement exécuté.

Ordonné qu'elle reste sur la table, et elle est comme suit :

[Voir Documents de la Session.]

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre la réponse à l'adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général en date du 7 juin 1864, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie—mentionnant la date, le prix et les termes de paiement—de l'acte primitif de vente du chemin et du havre de *Port Whitey*, et un état du montant total payé au gouvernement à compte sur le dit prix de vente.

Aussi, copie de tous ordres en conseil et de la correspondance, pétitions, états, obligations et dépêches télégraphiques qui ont eu lieu entre la dite compagnie ou quelque personne ou corporation que ce soit, et le gouvernement ou quelque membre particulier d'icelui.

Aussi, la date de la reprise des dits ouvrages par le gouvernement, les noms et les salaires des officiers chargés d'iceux, ainsi qu'un état détaillé de tous deniers perçus par les dits officiers, avec mention de l'emploi de ces fonds.

Aussi, la date du *writ of extent* émis par le gouvernement contre la dite compagnie, avec un état détaillé de toutes les sommes réalisées en vertu de ce writ, des frais qu'a coûtés son exécution, et à qui ces frais ont été payés.

Aussi, copie de l'annonce par laquelle on a demandé des soumissions pour le rachat des dits ouvrages, des soumissions reçues ainsi que de la correspondance et des dépêches télégraphiques relatives aux dites soumissions, avec mention des particuliers ou des compagnies à qui les dits ouvrages ont été vendus, le prix de vente, la somme payée, les termes de paiement pour la balance, et copie de toute la correspondance échangée jusqu'aujourd'hui avec les dites compagnies.

Aussi, copie du rapport que MM. *Zewager* et *Brunel* ont fait au gouvernement sur l'état de réparation et la valeur des dits ouvrages avant que le gouvernement ait vendu ceux-ci.

Ordonné qu'elle reste sur la table, et elle est comme suit :

(Voir Documents de la Session.)

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer l'Hospice des " Orphelins de la cité d'*Outaouais*," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour séparer

“ le township d’*Amherst Island* d’avec le comté de *Lennox* et *Addington*, et l’annexer au comté de *Frontenac*,”

Sur motion de l’honorable M. *Campbell*, secondé par l’honorable M. *Macpherson*, il a été Ordonné qu’il soit déchargé des ordres du jour.

L’ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : “ Acte pour établir de meilleures dispositions pour l’inspection officielle du poisson et des huiles de poisson,”

Sur motion de l’honorable M. *Campbell*, secondé par l’honorable M. *Macpherson*, il a été

Ordonné qu’il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l’ordre du jour, le bill intitulé : “ Acte pour faciliter les poursuites en vertu de l’acte concernant les aubergistes et la vente des liqueurs enivrantes,” a été lu la seconde fois.

Ordonné que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables MM. *Olivier*, *Sanborn*, *Bossé*, *E. H. J. Duchesnay* et *Letellier de St. Just*, qui s’assembleront et s’ajourneront à loisir.

L’ordre du jour étant lu pour la considération des amendements proposés par le comité spécial au bill intitulé : “ Acte à l’effet d’obtenir des rapports statistiques des compagnies d’assurance,”

L’honorable M. *Bull* a proposé, secondé par l’honorable M. *Campbell*,

Que les dits bill et amendements soient renvoyés à un comité général présentement.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l’affirmative, et

La Chambre, conformément à l’ordre, s’est ajournée à loisir et s’est mise en comité général sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L’honorable M. *Alexander* a fait rapport, de la part du comité, qu’il avait examiné les dits bill et amendements, et l’avait chargé de faire rapport, des dits amendements pour être agréés par la Chambre, avec divers autres amendements, qu’il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits nouveaux amendements étant lus deux fois par le greffier, et la question de concours mise sur iceux, ils ont été agréés.

Ordonné que les amendements proposés par le comité spécial soient aussi agréés.

Ordonné que le dit bill et amendements soient lus la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l’affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l’Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill, auquel il demande le concours de l’Assemblée.

Conformément à l’ordre du jour, le bill intitulé : “ Acte pour amender l’acte passé dans la vingt-sixième année du règne de Sa Majesté, relativement à la compagnie du chemin de fer de *Hamilton* et *Port Dover*,” a été lu la seconde fois.

Sur motion de l’honorable M. *Mills*, secondé par l’honorable M. *Perry*, il a été

Ordonné que la cinquante-troisième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu’elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l’ordre du jour, le bill intitulé : “ Acte à l’effet de permettre que les terres appartenant à la succession de feu *John Lorn McDougall* soient vendues ou qu’il en soit autrement disposé,” a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Shaw*, secondé par l'honorable M. *Matheson*, il a été *Ordonné* que la cinquante-troisième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à ce bill et que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer le Club des " patineurs et des joueurs de galets d'*Outaouais*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Shaw*, secondé par l'honorable M. *Matheson*, il a été *Ordonné* que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amender " l'acte pour incorporer la compagnie de manufacture générale de *Peel*,"

L'honorable M. *Aikins* a proposé, secondé par l'honorable M. *McMaster*, Que la cinquante-troisième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amen- " der l'acte concernant les abus préjudiciables à l'agriculture,"

L'honorable M. *Olivier* a proposé, secondé par l'honorable M. *Lacoste*, Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables messieurs *Olivier, Moore, de Beaujeu, Armand, Armstrong, E. H. J. Duchesnay, Lacoste, Letellier de St. Just, Bureau* et *Sanborn*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amender " le chapitre soixante-deux des statuts refondus du *Canada*. et pour mieux régler la pêche " et protéger les pêcheries,"

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Alexander*, il a été *Ordonné* qu'il soit remis à jeudi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour per- " mettre à la Société permanente de construction et d'épargnes de *London* de s'amalgamer " avec la Société d'épargnes et de prêts de *Huron* et *Erie*,"

L'honorable M. *Leonard* a proposé, secondé par l'honorable M. *Blake*, Que la cinquante-troisième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Après un court débat,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Leslie*, secondé par l'honorable M. *Mills*, La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 7 Mars, 1865.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable ULRIC JOSEPH TESSIER, Orateur.

Les Honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Perry,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Price,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bennett,</i>	<i>DeBeaujeu,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Blair, Fergusson,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Blaké,</i>	<i>Duchesnay, A. J.,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bossé,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Taché, Sir E. P.,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Gingras,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Wilson.</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Moore,</i>	

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table :—

Par l'honorable M. *McMaster* ; de *George Worthington* et autres, de la cité de *Hamilton*.

Par l'honorable M. *Ferrier* ; de *Donald McKinnon* et autres, de *Ste. Julie de Somerset* ; et de *James Hardman* et autres, de la cité de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Aikins* ; de la corporation du village de *Streetsville* ; du conseil municipal des comtés-unis de *York* et *Peel* ; et du conseil municipal du township de *Toronto*.

Par l'honorable M. *Fergusson Blair* ; de *John F. Taylor* et autres, officiers et serviteurs de l'honorable Conseil Législatif.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue :—

De *Joseph Paradis* et autres, de *St. Germain*, dans le comté de *Drummond* ; demandant que l'union fédérale projetée des provinces de l'*Amérique Britannique du Nord* n'ait pas lieu.

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre le rapport des baptêmes, mariages et sépultures dans la paroisse de *St. Michel des Saints*, dans le comté de *Berthier* ; aussi, un semblable rapport du comté d'*Ilverville* ; et aussi, un semblable rapport du district de *Québec*, durant l'année 1864.

Ordonné qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit :

(Voir Documents de la Session.)

L'honorable M. *Fergusson Blair*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son seizième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu, et
Il a été alors lu par le greffier, comme suit :

BUREAU DES BILLS PRIVÉS,
7 mars 1865.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son seizième rapport.

Votre comité a examiné la pétition de *W. S. Brown* et autres, d'*Erié*, *Ashtabula* et *New-York*, dans les *Etats-Unis*, et de *Henry C. Shannon*, du township d'*Fenniskillen*, dans le comté de *Lambton*, dans le *Haut-Canada*, demandant un acte pour autoriser la vente et le transport des immeubles de feu *William E. Sanborn* et pour d'autres fins, et a trouvé que l'avis local n'a pas été publié pendant tout le temps requis ; mais en autant qu'il pourra, comme comité des bills privés, pourvoir à ce qu'il n'en résulte aucun dommage à qui que ce soit, il recommande en conséquence la suspension de la 53^e règle.

Votre comité a aussi examiné la pétition de la Compagnie d'assurance maritime de *Québec*, demandant des amendements à son acte d'incorporation, et a trouvé l'avis trop général, en ce qu'il ne précise pas suffisamment les amendements demandés ; mais en autant qu'il pourra, comme comité des bills privés, pourvoir à ce qu'il n'en résulte aucun dommage à qui que ce soit, il recommande en conséquence la suspension de la 53^e règle.

La pétition du révérend *W. Taylor, D.D.*, et autres, de la cité de *Montréal*, demandant un acte d'incorporation en faveur du Collège Presbytérien de *Montréal*, n'est pas de nature à requérir la publication de l'avis requis par la 53^e règle.

Le tout respectueusement soumis.

A. J. FERGUSON BLAIR,
Président.

L'honorable *M. Fergusson Blair*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour permettre aux exécuteurs testamentaires de feu *Lawrence McLaughlin* de vendre certains immeubles du dit testateur," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé de faire rapport que le préambule n'était pas prouvé, en autant qu'aucune évidence suffisante n'avait montré au comité la nécessité d'intervenir par acte législatif dans cette matière.

L'honorable *M. Fergusson Blair*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour autoriser les exécuteurs testamentaires de *Thomas Tindall* à vendre ses immeubles pour payer ses dettes," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé de faire rapport que le préambule n'était pas prouvé, en autant qu'aucune évidence suffisante n'avait montré au comité la nécessité d'intervenir par acte législatif dans cette matière.

L'honorable *M. Fergusson Blair*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de *Doon* et *Galt*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements étant alors lus deux fois par le greffier, et la question de concours mise sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable *M. Christie*, secondé par l'honorable *M. Bureau*, il a été *Ordonné* que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre.

que le Conseil Législatif a passé ce bill, auquel il demande le concours de l'Assemblée.

L'honorable M. *Olivier*, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour faciliter les poursuites en vertu de l'acte concernant les aubergistes et la vente de "liqueurs enivrantes," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné que le rapport soit maintenant reçu, et

Le dit amendement étant alors lu deux fois pas le greffier, et la question de concours mise sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. *Olivier*, secondé par l'honorable M. *Cornier*, il a été *Ordonné* que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill, auquel il demande le concours de l'Assemblée.

L'honorable M. *Guévremont*, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte concernant la procédure ordinaire dans la cour supérieure et "la cour de circuit du *Bas-Canada*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné que le rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. *Guévremont*, secondé par l'honorable M. *Arnaud*, il a été

Ordonné que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre, demain.

L'honorable M. *Simpson*, du comité-conjoint des impressions de la législature, a présenté son neuvième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,
7 mars 1865.

Le comité-conjoint des deux Chambres pour les impressions de la législature a l'honneur de présenter son neuvième rapport.

Il a examiné avec soins les documents suivants, et recommande de les faire imprimer :

Réponse à une adresse,—Etat des terres achetées par le département des Sauvages, à charge de *trust* pour les Sauvages onéidas, dans le township de *Delaware*.

Réponse à une adresse,—Etat des revenus et des dépenses de la province du *Canada*, pour le semestre commençant au 1er juillet et finissant au 31 décembre 1864.

Réponse à une adresse,—Correspondance entre les commissaires de l'asile des aliénés de *Beauport* et le gouvernement pendant ces trois dernières années.

Le comité recommande, en outre, de ne pas faire imprimer les documents suivants

Réponse à une adresse,—Renseignements sur certaines obstructions qui se trouvent dans la rivière *Richelieu*.

Etat général des baptêmes, mariages et sépultures, etc., en certains districts du *Bas-Canada*.

Réponse à une adresse,—Recettes et dépenses sur les chemins et le havre de *Whitby*.

Rapport de municipalités du *Bas-Canada*.

Réponse à une adresse,—Renseignements au sujet de certains officiers de douane des districts de *Montmagny*, etc.

Réponse à une adresse,—Réclamations des propriétaires de ponts sur la rivière des *Prairies*, et leur réglemeut par voie d'arbitrage.

Réponse à une adresse,—Liste de tous les employés, soit temporaires ou permanents, des départements publics.

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Christie*, il a été *Ordonné* que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre vendredi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour autoriser certains conseils de comté dans le *Haut-Canada* à prélever des deniers pour aider aux personnes en certains cas à ensemercer leurs terres," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable Sir *E. P. Taché*, il a été

Ordonné que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'honorable M. *Vidal* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte pour autoriser la vente ou toute autre disposition des biens appartenant à feu *William E. Sanborn*."

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Vidal*, secondé par l'honorable M. *Crawford*, il a été *Ordonné* que la cinquante-troisième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour permettre à *George Thomas Welster* de pouvoir être admis comme procureur, sollicitateur et avocat dans le *Haut-Canada*,"

L'honorable M. *Fergusson Blair* a proposé, secondé par l'honorable M. *Armstrong*, Qu'il soit remis à lundi prochain.

Après un court débat,

La dite motion, avec la permission de la Chambre, a été retirée.

L'honorable M. *Christie* alors proposé, secondé par l'honorable M. *Bureau*,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable Sir *E. P. Taché*,

La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 8 Mars, 1865.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable ULRIC JOSEPH TESSIER, Orateur.

Les Honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Price,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>De Beaujeu,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Bennett,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Blair, Fergusson,</i>	<i>Duchesnay, A. J.,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bossé,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Gingras,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Taché, Sir E. P.,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Gutvremont,</i>	<i>Moore,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Wilson.</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>		

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table :—

Par l'honorable M. *McCrea* ; du conseil municipal du township d'*Orford*, dans le comté de *Kent*.

Par l'honorable M. *Ryan* ; deux pétitions de la Chambre de commerce de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Hamilton (Inkerman)* ; de *Robert Bell* et autres.

Par l'honorable M. *E. H. J. Duchesnay* ; du révérend *Od. Paradis* et autres, de *St. Edouard de Frampton*, dans le comté de *Dorchester*.

Par l'honorable M. *Letellier de St. Just* ; de *Jean Savard* et autres, squatters, du township de *Cullière*, dans le comté de *Charlevoix*.

Par l'honorable M. *Sanborn* ; du révérend *H. Hamelin* et autres, de *Watton*.

Par l'honorable M. *Ferrier* ; des directeurs de la Société d'école Anglo-canadienne de *Montréal*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De *J. P. Wilson* et autres, de *St. Germain de Grantham*, dans le comté de *Drummond* ; demandant le redressement de certains griefs se rapportant à l'éducation des protestants en *Bas-Canada*.

De *J. McMurrich* et autres, de la cité de *Toronto* ; demandant que le bill pour exempter la compagnie de l'hôtel *Rossin House* du paiement de taxes durant les cinq années à venir ne devienne pas loi.

Deux pétitions d'*Abraham Dubé* et autres, de la paroisse du *Détour du Lac*, dans le comté de *Témiscouata* ; demandant une allocation pour certains chemins dans le dit comté de *Témiscouata*.

L'honorable *M. Fergusson Blair*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour légaliser certains règlements et débetures des comtés-unis de *Frontenac, Lennox* et *Addington*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable *M. Campbell*, secondé par l'honorable *Sir E. P. Taché*, il a été

Ordonné que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill, auquel il demande le concours de l'Assemblée.

L'honorable *M. Fergusson Blair*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte passé dans la vingt-sixième année du règne de Sa Majesté, relativement à la compagnie du chemin de fer de *Hamilton* et *Port Dover*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable *M. Mills*, secondé par l'honorable *M. Perry*, il a été

Ordonné que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable *M. Fergusson Blair*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour incorporer le Club des patineurs et "joueurs de galets d'*Outaouais*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable *M. Shaw*, secondé par l'honorable *M. Crawford*, il a été

Ordonné que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Sur motion de l'honorable *M. Christie*, secondé par l'honorable *M. Bureau*, il a été

Ordonné que la soixante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport au bill intitulé : "Acte pour amender l'acte pour incorporer la "compagnie de manufacture générale de *Peel*."

Sur motion de l'honorable *Sir N. F. Belleau*, secondé par l'honorable *M. Dickson*, il a été

Ordonné que la cinquante-troisième règle de cette Chambre soit suspendue en

autant qu'elle a rapport à la demande pour que le bill pour amender l'acte incorporant la Compagnie d'assurance maritime de *Québec* devienne loi, tel que recommandé par le seizième rapport du comité des ordres permanents et des bills privés.

L'honorable M. *Olivier* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte à l'effet de constater quels sont les co-propriétaires de certaines communes dans le *Bas-Canada*."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte pour incorporer l'hospice des orphelins d'*Outaouais*," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif au dit bill, sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour venir en aide aux représentans de feu *Boyd Sylvester*,"

L'honorable M. *Simpson* a proposé, secondé par l'honorable M. *Christie*,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amender le chapitre cinquante-deux des statuts refondus pour le *Haut-Canada*,"

Sur motion de l'honorable M. *Leonard*, secondé par l'honorable M. *Blake*, il a été

Ordonné que le dit bill soit déchargé des ordres du jour.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, a procédé à la considération des amendemens proposés par le comité spécial au bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant la procédure ordinaire dans la cour supérieure et la cour de circuit du *Bas-Canada*," et

Les dits amendemens étant lus de nouveau par le greffier, et la question de concours mise sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Bossé*, il a été

Ordonné que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour autoriser certains conseils de comté dans le *Haut-Canada* à prélever des deniers pour aider aux personnes en certains cas à ensemercer leurs terres," a été lu la seconde fois.

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Ross*,

Que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Moore* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Moore*, il a été

Ordonné que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Sur motion de l'honorable M. *Leonard*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été ordonné que la soixante-et-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle se rapporte au bill intitulé: "Acte pour permettre à la Société permanente de construction et d'épargne de *London* de s'amalgamer avec la Société d'épargne et de "prêt de *Huron* et *Erie*."

Alors, sur motion de l'honorable M. *Moore*, secondé par l'honorable M. *Ross*, La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 9 Mars, 1865.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable ULRIC JOSEPH TESSIER, Orateur.

Les Honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Cornier,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>DeBeaujeu,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Bennett,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Blair, Fergusson,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bossé,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Gingras,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Taché, Sir E. P.,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Moore,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Wilson.</i>
<i>Campbell,</i>			

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table:—

Par l'honorable M. *McMaster* ; du conseil municipal du township de *Tossorontio*, dans le comté de *Simcoe* ; et de *Thomas R. Ferguson* et autres, du dit comté de *Simcoe*.

Par l'honorable M. *Simpson* ; du conseil municipal du township de *Reach*, dans le comté d'*Ontario*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:—

De *George Worthington* et autres, de la cité de *Hamilton* ; demandant que le bill pour amalgamer la compagnie du chemin de fer de *Buffalo* et du lac *Huron* avec celle du Grand Tronc de chemin de fer, ne devienne pas loi.

De *Donald McKinnon* et autres, de *Ste. Julie de Somerset* ; et de *James Hardman* et autres, de la cité de *Montréal* ; demandant le redressement de certains griefs se rapportant à l'éducation des protestants en *Bas-Canada*.

De la corporation du village de *Streetsville* ; du conseil municipal des comtés-unis de *York* et *Peel* ; et du conseil municipal du township de *Toronto* ; demandant que le bill pour amender l'acte incorporant la compagnie de manufacture générale de *Peel* devienne loi.

Et de *John F. Taylor* et autres, officiers et serviteurs de l'honorable Conseil Législatif ; relativement au remboursement de certaines avances qui leur ont été faites.

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre des rapports des municipalités du *Bas-Canada*, pour l'année 1864.

Ordonné qu'il restent sur la table, et ils sont comme suit :

(*Voir Documents de la Session.*)

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre le rapport des baptêmes, mariages et sépultures dans le district d'*Ottawa*, durant l'année 1864.

Ordonné qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(*Voir Documents de la Session.*)

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable *M. Bossé*, il a été

Ordonné que la soixante-et-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport au bill intitulé : " Acte pour amender l'acte incorporant la compagnie du " chemin de fer des rues de *Québec*."

L'honorable *M. Fergusson Blair*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte incorporant la compagnie " du chemin de fer des rues de *Québec*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable *M. Bossé*, il a été

Ordonné que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill auquel il demande le concours de l'Assemblée.

Sur motion de l'honorable *M. Fergusson Blair*, secondé par l'honorable *M. Armstrong*, il a été

Ordonné que la pétition de *J. F. Taylor* et autres, officiers et serviteurs du Conseil Législatif, soit renvoyée au comité spécial nommé pour examiner et faire rapport sur les comptes contingents du Conseil Législatif pour la présente session.

L'honorable *M. Bossé* a proposé, secondé par l'honorable Sir *N. F. Belleau*,

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de toute la correspondance qui a eu lieu entre le gouvernement de cette province et les propriétaires de l'asile de *Beauport*.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné que les membres du Conseil Exécutif qui sont membres de cette Chambre, se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite adresse.

L'honorable M. *Boulton* a proposé, secondé par l'honorable M. *Perry*,

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de toute la correspondance échangée entre le département des terres de la couronne et toute personne ou personnes, sur le sujet de la demande faite de certains terrains miniers dans le township de *Watford* par la compagnie des mines de *Stadacona* et autres.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné que les membres du Conseil Exécutif qui sont membres de cette Chambre, se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite adresse.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant la procédure ordinaire dans la cour supérieure et la cour de circuit du *Bas-Canada*," a été lu la troisième fois.

La question a été mise. ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill auquel il demande le concours de l'Assemblée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour autoriser certains conseils de comté dans le *Haut-Canada* à prélever des deniers pour aider aux personnes en certains cas à ensemercer leurs terres," a été lu la troisième fois.

La question a été mise. ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour faciliter davantage les transactions commerciales,"

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Letellier de St. Just*, il a été

Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amender le chapitre soixante-et-deux des statuts refondus du *Canada* et pour mieux régler la pêche et protéger les pêcheries,"

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable Sir *E. P. Taché*,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après un long débat,

Sur motion de l'honorable Sir *E. P. Taché*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné que les débats ultérieurs sur la dite motion soient remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Bull*,
La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 10 Mars, 1865.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable ULRIC JOSEPH TESSIER, Orateur.

Les Honorables Messieurs

<i>Ailcins,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Price,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Prud'homme,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>DeBeaujeu,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bennett,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Blair, Ferguson,</i>	<i>Duchesnay, A. J.,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Bossé,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Motheson,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Gingras,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Moore,</i>	<i>Taché, Sir E. P.,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Vidal.</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Panet,</i>	

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table :—

Par l'honorable M. *McMaster* ; de la corporation de la cité de *Toronto* ; et du conseil municipal du township de *Adjala*, dans le comté de *Simcoe*.

Par l'honorable M. *Crawford* ; du révérend *John R. Meade* et autres, du comté de *Dundas* ; du révérend *J. S. O'Connor* et autres, de la paroisse de *Cornwall* ; du révérend *R. J. Fitzgerald* et autres, du comté de *Prince-Edouard* ; de *William Lehane* et autres, du township de *Emily*, dans le comté de *Victoria* ; de *James Doyle* et autres, de la ville de *Gananoque* ; du très-révérend *Angus MacDonell*, vicaire-général, et autres, de *Westport* ; et de *William Lynn Smart*, de la cité de *Toronto*.

Par l'honorable M. *Shaw* ; du très révérend *Angus MacDonell*, vicaire-général, et autres, d'*Asphodel*, *Seymour* et *Percy* ; et de *Wm. J. Carty* et autres, de *Kemptville*.

Par l'honorable M. *Macpherson* ; des conseils municipaux des townships de *Flos*, *Tiny* et *Tay*, *Medonte*, *Orillia* et *Nottawasaga*, dans le comté de *Simcoe*.

Par l'honorable M. *Bureau* ; de *Laurent Godin* et autres, de *Ste. Marguerite de Blairfindie*, dans le comté de *St. Jean*.

Par l'honorable M. *McCrea* ; d'*A. B. MacIntosh* et autres, de *Chatham*, dans le comté de *Kent* ; et du conseil municipal du township de *Anderdon*, dans le comté de *Essex*.

Par l'honorable M. *Sanborn* ; d'*Eli W. Goff* et autres, du township de *Magog*.

Par l'honorable M. *Campbell*; du très-révérénd *Angus Macdonell*, vicaire-général et autres, de *Kingston*; du révérénd *Michael Mackey* et autres, de la moitié sud du township de *Tyendinaga*; de *J. O. Reilly* et autres, de *Napanee*; de *Thomas O'Connor* et autres, de la ville de *Brockville*; du révérénd *H. Brettargh* et autres, du village de *Trenton*; du révérénd *Michael Stafford* et autres, du township de *Wolfe Island*; de *P. McMullan* et autres, de *Sheffield*; et du révérénd *Michael Brennan* et autres, de *Belleville*.

Par l'honorable M. *Boulton*; du révérénd *James Farrelly* et autres, de la ville de *Lindsay* et du township d'*Ops*; du révérénd *Oliver Kelly* et autres, de la ville de *Peterborough*; et du révérénd *Michael Lynch* et autres, du township de *Douro*.

Par l'honorable M. *Crawford*; de monseigneur l'évêque catholique romain de *Toronto* et autres, de *Toronto*.

Par l'honorable M. *Bennett*; du révérénd *J. J. McCarthy* et autres, de la paroisse de *Williamstown, Glengarry*; du révérénd *George A. Hay* et autres, de la paroisse de *St. Andrews*, dans le comté de *Stormont*; du révérénd *James J. Chisholm* et autres, du village d'*Alexandria*; du très-révérénd *John Macdonald*, vicaire-général, et autres, de la paroisse de *St. Raphaël*; et du révérénd *Alexander McDonell* et autres, de la mission de *St. Alexandre*, dans les townships de *Lochiel* et *Kenyon*, dans le comté de *Glengarry*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

Du conseil municipal du township d'*Orford*, dans le comté de *Kent*; du révérénd *Od. Paradis* et autres, de *St. Edouard de Frampton*, dans le comté de *Dorchester*; de *Jean Savard* et autres, *squatters*, du township de *Callière*, dans le comté de *Charlevoix*; et du révérénd *F. Hamelin* et autres, du township de *Wotton*, dans le comté de *Wolfe*; demandant séparément une allocation pour ouvrir et réparer certains chemins mentionnés dans leurs pétitions respectives.

Deux pétitions de la Chambre de commerce de *Montréal*; demandant que le bill pour incorporer la compagnie de la halle au blé de *Montréal* ne devienne pas loi; et aussi demandant que le bill d'amendement à l'acte incorporant les pilotes pour le havre de *Québec* et au-dessus ne devienne pas loi.

De *Robert Bell* et autres; demandant un acte pour incorporer une compagnie pour construire un chemin de fer à partir d'un point quelconque du ou près du lac *Témiscaming* à aller à un point quelconque sur le lac *Huron*.

Et des directeurs de la Société d'école anglo-canadienne de *Montréal*; demandant que l'acte d'incorporation de la dite société soit amendé.

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre le rapport des baptêmes, mariages et sépultures dans le comté de *Maskinongé*, durant l'année 1864.

Ordonné qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(Voir Documents de la Session.)

L'honorable M. *Fergusson Blair*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour permettre à *George Thomas Webster* de "pouvoir être admis comme procureur, solliciteur et avocat dans le *Haut-Canada*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill et l'avait chargé de faire rapport qu'il trouve que le préambule du bill n'est pas prouvé, en autant qu'aucune preuve suffisante n'est donnée de la nécessité d'intervenir par acte législatif dans cette matière.

L'honorable M. *Fergusson Blair*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour permettre à la Société permanente de construction et d'épargne de *London* de s'amalgamer avec la Société d'épargne et de prêt de *Huron* et *Erié*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Leonard*, secondé par l'honorable M. *Blake*, il a été *Ordonné* que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill auquel il demande le concours de l'Assemblée.

Sur motion de l'honorable Sir *E. P. Taché*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné que le délai pour recevoir des pétitions pour bills privés soit prolongé jusqu'à lundi, le vingtième jour du présent mois.

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *Reesor*, il a été *Ordonné* que l'ordre pour renvoyer le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte pour incorporer la Compagnie de manufacture générale de *Peel*," soit déchargé, et que les honoraires reçus au sujet de ce bill soient remboursés aux pétitionnaires.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, a repris les débats ajournés sur la motion de l'honorable M. *Campbell* pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amender le chapitre soixante-et-deux des statuts refondus du *Canada*, et pour mieux régler la pêche et protéger les pêcheries."

Et après un nouveau et long débat,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné que le dit bill soit renvoyé à un comité général lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour autoriser la vente ou toute autre disposition des biens appartenant à feu *William E. Sanborn*,"

Sur motion de l'honorable M. *Vidal*, secondé par l'honorable M. *Burnham*, il a été

Ordonné qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la considération du neuvième rapport du comité-conjoint des impressions de la législature,

Sur motion de l'honorable M. *Hamilton* [*Kingston*], secondé par l'honorable M. *Ross*, il a été

Ordonné qu'il soit remis à lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton* [*Kingston*], secondé par l'honorable M. *Ross*,

La Chambre s'est ajournée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 13 Mars, 1865.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable ULRIC JOSEPH TESSIER, Orateur.

Les Honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Panet,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Choffers,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Perry,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Price,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Prud'homme,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>DeBeaujeu,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bennett,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Mc Crea,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Blair, Fergusson,</i>	<i>Duchesnay, A. J.,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Bossé,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Taché, Sir E. P.,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Gingras,</i>	<i>Moore,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Wilson.</i>

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table :—

Par l'honorable M. *Gingras* ; de *C. Narcisse Hamel* et autres ; de *Z. Levasseur* et autres ; de *Charles Cinq-Mars* et autres ; de *Charles Hough* et autres ; d'*Arthur Gagnon* et autres ; de *G. O'Kill Stuart* et autres ; de *John Darlington* et autres ; et de *W. Sealy Duffette* et autres, tous électeurs municipaux de la cité de Québec.

Par l'honorable M. *Matheson* ; du conseil provisoire du comté de *Renfrew*.

Par l'honorable M. *Olivier* ; de *Charles Sévigny* et autres, de la paroisse de *St. Barthélemy*.

Par l'honorable M. *Ryan* ; de *T. B. Anderson* et autres, de la cité de *Montréal*, propriétaires et résidents dans la rue *Sherbrooke* et ses environs.

Par l'honorable M. *Hamilton (Inkerman)* ; de *John McGillivray* et autres, du township de *Lochaber*, dans le comté d'*Ottawa* ; et de MM. *Thompson* et Cie., et autres, de *Buckingham*.

Par l'honorable M. *Sanborn* ; de *John McDonald* et autres, de la paroisse de *St. Anicet* ; de *W. R. Doak* et autres ; d'*E. S. White* et autres, de *Barnston* ; de *Thomas Newington* et autres, de *St. Paul d'Abbottsford* ; et d'*Horace Lyman* et autres, de *Granby*

Par l'honorable M. *Moore* ; de *P. P. Halley* et autres, du township de *Stanbridge*.

Par l'honorable M. *Allan* ; de la corporation de la cité de *Toronto*.

Par l'honorable M. *Price*; du révérend N. *Doucet* et autres, du comté de *Charlevoix*.

Par l'honorable M. *Ferrier*; du révérend G. *Werner* et autres; et de S. P. *Girard* et autres, de la dite cité de *Montréal*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

Du conseil municipal du township de *Tossorontio*, dans le comté de *Simcoe*; et de *Thomas R. Ferguson* et autres, du dit comté de *Simcoe*; demandant un acte d'incorporation en faveur de la Banque du Comté de *Simcoe*.

Et du conseil municipal du township de *Reach*, dans le comté d'*Ontario*; demandant que le tracé en contemplation du canal de la baie *Géorgienne* au lac *Ontario*, soit fait et traverse le dit comté d'*Ontario*.

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre le rapport des baptêmes, mariages et sépultures dans le district de *Montmagny*, durant l'année 1864.

Ordonné qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(Voir Documents de la Session.)

L'honorable M. *Seymour*, du comité spécial nommé pour examiner et faire rapport sur les comptes contingents du Conseil Législatif pour la présente session, a présenté son premier rapport.

Ordonné qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF,
CHAMBRE DE COMITÉ,

13 mars 1865.

Le comité spécial nommé pour examiner les comptes contingents du Conseil Législatif pour la présente session, et faire rapport sur iceux, a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité a examiné les comptes du greffier depuis le quinzième jour de juin dernier, date à laquelle s'étendait la dernière audition de ses comptes, jusqu'au trente-et-unième jour de décembre dernier.

Le jour en premier lieu mentionné, il y avait une balance entre les mains du greffier, au crédit de votre honorable Chambre, de treize mille quatre cent vingt-neuf piastres vingt-huit cents [\$13,429 28]. Le greffier a reçu depuis quatre-vingt-quatre mille quatre cent vingt-neuf piastres soixante-et-douze cents [\$84,429 72], faisant en tout quatre-vingt-dix-sept mille huit cent cinquante-neuf piastres [\$97,859], qui composent le côté du débit des comptes du greffier pour la période plus haut mentionnée.

Le côté du crédit du dit compte se compose de sommes déboursées par le greffier au montant de cinquante mille neuf cent vingt-et-une piastres soixante-et-huit cents (\$50,921.68), pour lesquelles il a rendu compte à la satisfaction de votre comité par pièces justificatives numérotées depuis 1 à 257 inclusivement, ce qui laissait une balance de quarante-six mille neuf cent trente-huit piastres vingt-deux cents (\$46,933.22) au crédit de votre Honorable Chambre le trente-et-un décembre dernier.

Votre comité a aussi examiné les comptes du greffier, du premier jour de janvier dernier au vingt-huitième jour de février dernier. Le greffier a reçu durant cette période la somme de cinq cent soixante-et-onze piastres cinquante cents (\$571.50), faisant, avec la balance au crédit de la Chambre le trente-et-un décembre dernier, une somme totale de quarante-sept mille cinq cent neuf piastres soixante-et-douze cents (\$47,509.72) et a déboursé, comme le font voir les pièces justificatives numérotées depuis 258 à 390 inclusivement, une somme de treize mille huit cent trois piastres soixante cents, laissant au crédit de votre honorable chambre une balance de trente-trois mille sept cent six piastres douze cents (\$33,706.12) le vingt-huit février dernier.

Votre comité prend la liberté de renouveler la recommandation du comité des contingents de la dernière session du parlement, comportant que tous deniers tirés ou reçus par le greffier, sur warrant ou autrement, soient déposés au crédit du Conseil Législatif à la banque où le gouvernement a son compte, le greffier ne devant faire de paiement que par chèque contre pièces justificatives correspondantes.

Il a été présenté des pétitions à votre comité de la part de dame *Angèle Chamberland*, veuve de *Olivier Vallerand*, en son vivant sergent-d'armes de votre Honorable Chambre; de dame *Catherine Walsh*, veuve de *John Young*, et de dame *Margaret Farrel*, veuve de *John Hanley*, de leur vivant messagers de votre Honorable Chambre, les pétitionnaires demandant chacune la gratuité ordinaire de trois mois de salaire de leurs défunts maris; votre comité recommande que ces demandes soient accordées.

Votre comité désire aussi recommander d'autoriser le greffier, avenant le décès d'un officier, commis ou serviteur de votre Honorable Chambre qui laissera après lui une veuve ou un enfant ou des enfants mineurs, à payer une gratification du quart des appointements annuels ou de l'allocation sessionnelle, suivant le cas, de cet officier, commis ou serviteur, à sa veuve ou à quelque personne dûment autorisée à représenter tel enfant ou tels enfants.

Sur la pétition de *Neil W. McLean*, copiste anglais de votre Honorable Chambre, votre comité recommande que M. *McLean*, en sus de ses devoirs actuels, soit nommé assistant-greffier des comités, aux appointements de six cents piastres par année.

Sur la pétition de M. *John Walsh*, commis sessionnel de votre Honorable Chambre, demandant à être nommé copiste anglais permanent, votre comité recommande que M. *Walsh* soit nommé copiste anglais additionnel, aux appointements de cinq cents piastres par année, à compter de l'adoption de ce rapport.

Votre comité recommande aussi que le maître de poste, en considération du labeur et de la responsabilité de sa charge, ait un salaire de huit cent cinquante piastres par année, et que cette somme soit payée à *J. B. Myrand*, faisant actuellement les fonctions de maître de poste, jusqu'à ce que son honneur l'Orateur fasse une nomination permanente.

Sur la pétition de *Peter Dunn* demandant une augmentation de salaire, votre comité recommande qu'il lui soit accordé une augmentation de cent piastres par année, à titre d'assistant-concierge.

Il a été présentée une pétition à votre comité de la part de *Frédéric Gilbert* et *Napoléon Boulet*, deux des serviteurs de votre Honorable Chambre, demandant à être nommés messagers permanents.

Votre comité recommande que les pétitionnaires soient nommés messagers permanents, au salaire de cinq cents piastres par année.

Le tout respectueusement soumis.

B. SEYMOUR,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Seymour*, secondé par l'honorable M. *Christie*, il a été Ordonné que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre, mercredi prochain.

L'honorable M. *Fergusson Blair*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son dix-septième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

BUREAU DES BILLS PRIVÉS,
13 mars, 1865.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son dix-septième rapport.

Votre comité a examiné la pétition de *Robert Bell* et autres, demandant un acte pour incorporer une compagnie pour construire un chemin de fer de quelque point à ou près du lac *Témiscaming* à quelque endroit sur le lac *Huron*, et a trouvé que l'avis n'a pas encore été publié pendant tout le temps requis; mais en autant qu'il pourra, comme comité des

bills privés, pourvoir à ce qu'il n'en résulte aucun dommage à qui que ce soit, il recommande en conséquence la suspension de la 53e règle dans ce cas.

La pétition des directeurs de la Société Britannique et Canadienne d'Education de *Montréal*, demandant que son acte d'incorporation soit amendé, n'est pas de nature à requérir la publication de l'avis voulu par la 53e règle.

Le tout respectueusement soumis.

A. J. FERGUSSON BLAIR,
Président.

L'honorable M. *Fergusson Blair*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour donner plus de liberté aux syndics de l'Eglise méthodiste wesleyenne en *Canada* dans l'administration et l'aliénation de biens " possédés à titre de fidéicommiss (*trust*)," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements étant alors lus deux fois par le greffier, et la question de concours mise sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Leslie*, il a été

Ordonné que le dit bill soit lu la troisième fois mercredi prochain.

L'honorable M. *Christie*, du comité-conjoint des impressions de la législature, a présenté son dixième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,
11 mars 1865.

Le comité-conjoint des deux Chambres pour les impressions de la législature a l'honneur de présenter son dixième rapport.

Le comité a examiné avec soin les documents indiqués dans les motions suivantes pour impression :

Par M. *Powell* :—Rapport du comité spécial de l'Assemblée Législative chargé d'examiner le contenu du rapport sur la charge de surintendant des mesureurs de bois.

Le comité recommande de faire imprimer ce rapport, sans les dépositions y annexées.

Par M. *Dunkin* :—Réponse à une adresse relative aux tarifs des chemins de fer, et réponse à une adresse relative aux réglemens des compagnies de chemin de fer, etc., qui ont été soumis jusqu'à présent à l'approbation du gouverneur en conseil.

Le comité recommande de ne pas les faire imprimer.

Il recommande de plus de faire imprimer les rapports des noms des actionnaires des différentes banques chartrées de la province.

Il recommande de ne pas faire imprimer la réponse à une adresse concernant le Bureau des médecins du *Haut-Canada*.

Le comité prend la liberté de soumettre la résolution suivante à titre de recommandation :

Résolu qu'avenant la passation d'un ordre qui suspende les délibérations sur tous les bills présentés dans l'une et l'autre Chambre en cette session-ci, le jour de la prorogation du parlement, on fasse réimprimer ces bills pendant la vacance, afin que les promoteurs puissent procéder sans délai à l'ouverture de la session suivante du parlement, et qu'afin que le numérotage de ces bills ne donne lieu à aucune difficulté, on recommande qu'ils soient introduits alors dans l'ordre actuel.

Le tout respectueusement soumis.

D. CHRISTIE,
Faisant les fonctions de président temporaire.

Sur motion de l'honorable M. *Christie*, secondé par l'honorable M. *McCrea*, il a été

Ordonné que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre mercredi prochain.

L'honorable M. *Fergusson Blair*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour autoriser un nouvel arpentage d'une partie du township de *Portland*, dans le comté de *Frontenac*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné que le rapport soit maintenant reçu, et le dit amendement étant alors lu deux fois par le greffier, et la question de concours mise sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable Sir *E. P. Taché*, il a été

Ordonné que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill auquel il demande le concours de l'Assemblée.

L'ordre du jour étant lu pour seconde lecture du bill intitulé : "Acte pour établir de meilleures dispositions pour l'inspection officielle du poisson et des huiles de poisson,"

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable Sir *E. P. Taché*, il a été

Ordonné que le dit bill soit déchargé des ordres du jour.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte à l'effet de constater quels sont les co-propriétaires de certaines communes dans le *Bas-Canada*,"

Sur motion de l'honorable M. *Olivier*, secondé par l'honorable M. *Lacoste*, il a été

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte pour amender le chapitre soixante-et-deux des statuts refondus du *Canada*, et pour mieux régler la pêche et protéger les pêcheries."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *de Beaujeu* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait pris le dit bill en considération et y avait fait certains amendements, qu'il serait prêt de soumettre aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir, et que le comité l'avait aussi chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable Sir *E. P. Taché*, il a été

Ordonné qu'il soit permis au dit comité de siéger de nouveau, et que les dits bill et amendements proposés soient imprimés dans les deux langues pour l'usage des membres.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte pour autoriser la vente ou toute autre disposition des biens appartenant à feu *William E. Sanborn*,"

L'honorable M. *Vidal* a proposé, secondé par l'honorable M. *Burnham*,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné que la soixante-et-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, a procédé à la considération du neuvième rapport du comité-conjoint des impressions, et

Le dit rapport étant de nouveau lu par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *E. H. J. Duchesnay*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Moore*, secondé par l'honorable M. *Bennett*, La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 14 Mars, 1865.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable ULRIC JOSEPH TESSIER, Orateur.

Les Honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Burnham,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Panet,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Perry,</i>
<i>Archambault,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Price,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Frud'homme,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.</i>	<i>DeBeaujeu,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bennett,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Blair, Fergusson,</i>	<i>Duchesnay, A. J.,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Black,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Bossé,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Mathiot,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Taché, Sir E. P.,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Gingras,</i>	<i>Moore,</i>	<i>Vidal.</i>

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table :—

Par l'honorable M. *Gingras* ; de *Joseph Knight Boswell* et autres ; et de *Pierre Patoine* et autres, de la cité de *Québec*.

Par l'honorable M. *Moore* ; de *Henry Dobell* et autres, de la cité de *Montréal*.

Par l'honorable M. *McCrea* ; du révérend *P. D. Lament* et autres, d'*Amherstburg*.

Par l'honorable M. *McDonald* ; de *Parker William Freeland*, par son agent, *Weymouth Schrieber*.

Par l'honorable M. *Allan* ; de la Société de *Kingston* pour l'observance du Dimanche.

Par l'honorable M. *Letellier de St. Just* ; du conseil municipal de la paroisse de *St. Arsène*, dans le comté de *Témiscouata* ; et du conseil municipal du dit comté de *Témiscouata*.

Par l'honorable M. *Bull* ; de *H. R. O'Reilly* et autres, du comté de *Wentworth*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De la corporation de la cité de *Toronto* ; demandant certains amendements aux lois municipales et de la cotisation du *Haut-Canada*, et pour d'autres objets.

De *William Lynn Smart*, de la cité de *Toronto* ; demandant un acte pour autoriser la Société des hommes de loi du *Haut-Canada* à l'admettre à pratiquer dans les cours en loi et équité en *Haut-Canada*.

Des conseils municipaux des townships d'*Adjala*, *Flos*, *Tiny* et *Tay*, *Medonte*, *Orillia* et *Nottawasaga*, tous dans le comté de *Simcoe* ; demandant séparément l'incorporation de la banque du comté de *Simcoe*.

De *Laurent Godin* et autres, de *Ste. Marguerite de Blairfindie*, dans le comté de *St. Jean* ; et d'*Eli W. Goff* et autres, du township de *Magog* ; demandant séparément que l'union fédérale projetée des provinces de l'*Amérique Britannique du Nord* n'ait pas lieu.

Du conseil municipal du township d'*Anderdon*, dans le comté d'*Essex* ; demandant que la requête de *Joseph H. Morgan* et autres, du dit township d'*Anderdon*, soit écoutée.

Du révérend *John R. Meade* et autres, du comté de *Dundas* ; du révérend *J. S. O'Connor* et autres, de la paroisse de *Cornwall* ; de *R. J. Fitzgerald* et autres, du comté de *Prince-Edouard* ; de *William Lehan* et autres, du township d'*Emily*, dans le comté de *Victoria* ; de *James Doyle* et autres, de la ville de *Gananoque* ; du très-révérend *Angus MacDonell* et autres, d'*Asphodel*, *Seymour* et *Percy* ; de *William J. Carthy* et autres, de *Kemptville* ; d'*A. B. MacIntosh* et autres, de *Chatham*, dans le comté de *Kent* ; du très-révérend *Angus MacDonell*, vicaire-général, et autres, de *Kingston* ; du révérend *Michael Mackey* et autres, de la moitié sud du township de *Tyendinaga* ; de *J. O. Reilly* et autres, de *Napanee* ; de *Thomas O'Connor* et autres, de la ville de *Brockville* ; du révérend *H. Brettargh* et autres, du village de *Trenton* ; du révérend *Michael Stafford* et autres, du township de *Wolfe Island* ; de *P. McMullen* et autres, de *Sheffield* ; du révérend *Michael Brennan* et autres de *Belleville* ; du révérend *James Farrelly* et autres, de la ville de *Lindsay* et township d'*Ops* ; du révérend *Oliver Kelly* et autres, de la ville de *Peterborough* ; du révérend *Michael Lynch* et autres, du township de *Dour* ; de Monseigneur l'Evêque catholique romain de *Toronto* et autres, de *Toronto* ; du révérend *J. J. McCarthy* et autres, de la paroisse de *Williamstown*, *Glenarry* ; du révérend *George A. Hay* et autres, de la paroisse de *St. Andrews*, dans le comté de *Stormont* ; du révérend *James J. Chisholm* et autres, du village d'*Alexandria* ; du très-révérend *John Macdonald*, vicaire-général, et autres, de la paroisse de *St. Raphaël* ; et du révérend *Alexandre McDonell* et autres, de la Mission de *St. Alexandre*, dans les townships de *Lochiel* et *Kenyon*, dans le comté de *Glengarry* ; demandant que la minorité catholique romaine dans le *Haut-Canada* soit mise, avenant une

union fédérale des provinces de l'*Amérique Britannique du Nord*, sur le même pied, quant à ce qui a rapport à l'éducation, que la minorité protestante du *Bas-Canada*.

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre le rapport des baptêmes, mariages et sépultures dans le comté de *St. Jean*, durant l'année 1864.

Ordonné qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(*Voir Documents de la Session.*)

L'honorable M. *Fergusson Blair*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son dix-huitième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :

BUREAU DES BILLS PRIVÉS,
14 mars, 1865.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son dix-huitième rapport.

Votre comité a examiné la pétition de *W. B. Brown* et autres, du township de *Culross*, demandant des amendements à l'acte de la dernière session relativement au choix du chef-lieu du comté de *Bruce*, et a trouvé l'avis suffisant.

Le tout respectueusement soumis.

A. J. FERGUSSON BLAIR,
Président.

L'honorable M. *Hamilton (Inkerman)* a proposé, secondé par l'honorable M. *Foster*, Que la réponse à l'adresse de cette Chambre à Son Excellence le Gouverneur-Général, du 16^e jour de février dernier, et la réponse à l'adresse de cette Chambre du 9^e jour de mars présent, relativement à l'administration de l'asile des aliénés de *Beauport*, soient renvoyées à un comité spécial composé de l'honorable Sir *N. F. Belleau* et des honorables messieurs *Bossé*, *Christie*, *Vidal* et du moteur.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. *Moore* a proposé, secondé par l'honorable M. *Sanborn*,

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre toute la correspondance échangée entre le gouvernement de Sa Majesté et le gouvernement canadien, sur le sujet de la construction d'ouvrages de défense en cette province.

Après un long débat,

La dite motion a été retirée avec la permission de la Chambre.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour faciliter " davantage les transactions commerciales,"

L'honorable Sir *N. F. Belleau* a proposé, secondé par l'honorable M. *Ryan*,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte à l'effet de

“ constater quels sont les co-propriétaires de certaines communes dans le *Bas-Canada*, ”
 Sur motion de l'honorable M. *Olivier*, secondé par l'honorable M. *Archambault*, il a
 été
 Ordonné qu'il soit remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton* [*Kingston*], secondé par l'honorable Sir
E. P. Taché,
 La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 15 Mars, 1865.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable ULRIC JOSEPH TESSIER, Orateur.

Les Honorables Messieurs

<i>Aikins</i> ,	<i>Campbell</i> ,	<i>Hamilton</i> (<i>Inkerman</i>),	<i>Panet</i> ,
<i>Alexander</i> ,	<i>Chaffers</i> ,	<i>Hamilton</i> (<i>Kingston</i>),	<i>Perry</i> ,
<i>Allan</i> ,	<i>Christie</i> ,	<i>Lacoste</i> ,	<i>Price</i> ,
<i>Archambault</i> ,	<i>Cormier</i> ,	<i>Leonard</i> ,	<i>Proulx</i> ,
<i>Armand</i> ,	<i>Crawford</i> ,	<i>Leslie</i> ,	<i>Prud'homme</i> ,
<i>Armstrong</i> ,	<i>De Beaujeu</i> ,	<i>Letellier de St. Just</i> ,	<i>Reesor</i> ,
<i>Belleau</i> , Sir <i>N. F.</i> ,	<i>Dickson</i> ,	<i>McCrea</i> ,	<i>Ross</i> ,
<i>Bennett</i> ,	<i>Duchesnay</i> , <i>A. J.</i> ,	<i>McDonald</i> ,	<i>Ryan</i> ,
<i>Blair</i> , <i>Fergusson</i> ,	<i>Duchesnay</i> , <i>E. H. J.</i> ,	<i>Macpherson</i> ,	<i>Sanborn</i> ,
<i>Blake</i> ,	<i>Dumouchel</i> ,	<i>Malhiot</i> ,	<i>Seymour</i> ,
<i>Bossé</i> ,	<i>Ferrier</i> ,	<i>Matheson</i> ,	<i>Shaw</i> ,
<i>Boulton</i> ,	<i>Flint</i> ,	<i>Mills</i> ,	<i>Taché</i> , Sir <i>E. P.</i> ,
<i>Bull</i> ,	<i>Foster</i> ,	<i>Moore</i> ,	<i>Vidal</i> ,
<i>Bureau</i> ,	<i>Gingras</i> ,	<i>Olivier</i> ,	<i>Wilson</i> .
<i>Burnham</i> ,	<i>Guévremont</i> ,		

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table :—

Par l'honorable M. *Fergusson Blair* ; de *James Glennie*, du township de *Woolwich*, dans le comté de *Waterloo*.

Par l'honorable M. *Flint* ; de *Rufus Holden*, maire de la ville de *Belleville* ; et de *William Bell* et autres, de la ville de *Peterborough*.

Par l'honorable Sir *E. P. Taché* ; de *Thomas Roy* et autres, du township de *Woodbridge*, dans le comté de *Kamouraska*.

Par l'honorable M. *Cormier* ; du révérend *J. W. Truesdell* et autres, de *Warwick*.

Par l'honorable M. Moore ; de François Garreau et autres, de Grenville ; et de James Allan et autres, de la Pointe-aux-Trembles.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De C. Narcisse Hamel et autres ; de Z. Levasseur et autres ; de Charles Cinq-Mars et autres ; de Charles Hough et autres ; d'Arthur Gagnon et autres ; de G. O'Kill Stuart et autres ; de John Darlington et autres ; et de W. Sealy Duffett et autres, électeurs municipaux de la cité de Québec ; demandant que les affaires de la dite cité soient placées, pour une période de cinq ans ou plus, entre les mains de commissaires à être nommés par la couronne.

Du conseil provisoire du comté de Renfrew ; demandant un acte pour autoriser spécialement la séparation du dit comté d'avec le comté de Lanark, aussitôt que certaines conditions y ayant rapport seront remplies.

De Charles Sévigny et autres, de la paroisse de St. Barthélemi ; de W. R. Doak et autres ; et d'E. S. White et autres, du township de Barnston ; demandant que l'union proposée des provinces de l'Amérique Britannique du Nord n'ait pas lieu.

De T. B. Anderson et autres, de la cité de Montréal, propriétaires et résidants dans la rue Sherbrooke et ses environs ; demandant qu'aucun pouvoir tel que celui demandé par la compagnie du chemin de fer de Mont-Royal ne soit accordé, mais qu'au contraire, le privilège de poser des lisses de chemin de fer sur la rue Sherbrooke et d'y faire marcher les chars mus par la vapeur, soit absolument refusé.

De John McGillivray et autres, du township de Lochaber, dans le comté d'Ottawa ; demandant que T. Samuel McKay ne soit pas nommé greffier de la cour de circuit à Papi-nauville, dans le dit comté.

De messieurs Thompson et Cie., et autres, de Buckingham ; de John McDonald et autres, de la paroisse de St. Anicet ; de Thomas Newington et autres d'Abbottsford ; d'Horace Lyman et autres, de Granby ; de P. P. Halley et autres, du township de Stanbridge ; du révérend J. Werner et autres, de la cité de Montréal ; et de S. P. Girard et autres, du même lieu ; demandant le redressement de certains griefs se rapportant à l'éducation des protestants en Bas-Canada.

De la corporation de la cité de Toronto ; demandant un acte pour autoriser la perception des taxes sur certains terrains dans la dite cité, et pour d'autres objets.

Et du révérend N. Doucet et autres, du comté de Charlevoix ; demandant que le quai à la Malbaie, dans le dit comté, soit prolongé et rendu plus utile.

L'honorable Orateur a présenté à la Chambre le rapport des baptêmes, mariages et sépultures dans le comté de Gaspé, et aussi un rapport semblable du district de Bedford, durant l'année 1864.

Ordonné qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit :

(Voir Documents de la Session.)

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte pour incorporer l'académie de Clarendville."

Aussi, le bill intitulé : " Acte pour incorporer l'Union St. Michel des Saints de Montréal."

Aussi, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la Société des missionnaires baptistes libres du Haut-Canada."

Aussi, le bill intitulé : “ Acte pour incorporer la société de l'Union St. Joseph de *St. Joseph de Lévis.*”

Aussi, le bill intitulé : “ Acte pour incorporer la société de l'Union St. Joseph de la ville de *Lévis.*”

Et aussi, le bill intitulé : “ Acte pour incorporer la Société St. Ignace de *Montréal,*” et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif aux dits bills, sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : “ Acte pour amender l'acte incorporant la compagnie du chemin de fer des rues de *Québec,*” et informer cette Chambre que l'Assemblée a passé ce bill avec un amendement auquel elle demande le concours du Conseil Législatif.

Le dit amendement a été alors lu par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 38—Après “ prélevés ” insérez “ mais elle ne posera aucune voie de chemin de fer dans aucune telle rue, ou sur aucun tel chemin, sans le consentement de la corporation, municipalité ou des syndics des chemins à barrières de la rive nord, selon le cas.”

Le dit amendement étant lu la seconde fois,

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Panet*, il a été

Ordonné qu'il soit agréé.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif acquiesce à l'amendement fait au bill en dernier lieu mentionné, sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : “ Acte pour amender les actes relatifs à la banque du district de *Niagara,*” et informer cette Chambre que l'Assemblée a passé ce bill avec un amendement auquel elle demande le concours du Conseil Législatif.

Le dit amendement a été alors lu par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 12—Biffez depuis “ années ” jusqu'à la fin, et insérez “ à compter du deuxième jour de mai prochain.”

Le dit amendement étant lu la seconde fois,

Sur motion de l'honorable M. *Hamilton* [*Kingston*], secondé par l'honorable M. *Crawford*, il a été

Ordonné qu'il soit agréé.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif acquiesce à l'amendement fait au bill en dernier lieu mentionné, sans amendement.

L'honorable M. *Seymour*, du comité spécial nommé pour examiner et faire rapport sur les comptes contingents du Conseil Législatif pour la présente session, a présenté son second rapport.

Ordonné qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

CONSEIL LÉGISLATIF,
CHAMBRE DE COMITÉ,
15 mars 1865.

Le comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Conseil Législatif pour la présente session, et de faire rapport sur iceux, a l'honneur de présenter son second rapport.

Le greffier de votre Honorable Chambre a transmis à votre comité une communication attirant son attention sur le fait que, pendant la session de 1862, il a été surpayé une somme de cent quatre-vingt-dix piastres quatre-vingt centins (\$190.80), et demandant qu'il lui soit permis de porter cette somme à son crédit dans ses comptes avec votre Honorable Chambre. Votre comité recommande que la considération de cette pétition soit remise à la prochaine session du parlement.

Il a été présentée une pétition de la part du greffier en loi de votre honorable Chambre demandant une augmentation d'appointements; votre comité recommande que cette demande ne soit pas accordée.

Il a aussi été présentée une pétition de la part des officiers, commis et serviteurs de votre Honorable Chambre, demandant que l'argent payé par eux, en remboursement du prêt qui leur a été fait en 1858, leur soit rendu, si les employés de la Chambre d'Assemblée et ceux de l'Exécutif ne sont pas requis de faire le même remboursement.

Votre comité recommande qu'il ne soit pas pris d'action sur la dite pétition avant la prochaine session du parlement.

Le tout respectueusement soumis.

B. SEYMOUR,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Seymour*, secondé par l'honorable M. *Christie*, il a été *Ordonné* que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre à sa prochaine séance.

L'honorable M. *Fergusson Blair*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son dix-neuvième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

BUREAU DES BILLS PRIVÉS,
15 mars, 1865.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son dix-neuvième rapport.

Votre comité a examiné la pétition de *William Lynn Smart*, de la cité de *Toronto*, demandant un acte pour autoriser la Société des hommes de loi du *Haut-Canada* à l'admettre à pratiquer dans les cours de loi et d'équité du *Haut-Canada*, et a trouvé qu'il n'a pas été donné d'avis local dans ce cas; mais en autant qu'il pourra, comme comité des bills privés, pourvoir à ce qu'il n'en résulte aucun dommage à qui que ce soit, il recommande en conséquence la suspension de la 53e règle.

Votre comité a aussi examiné la pétition de la corporation de la cité de *Montréal*, demandant un acte pour expliquer et étendre certaines dispositions des actes qui incorporent la dite cité et pour d'autres fins, et a trouvé qu'il n'en a pas été donné d'avis; mais attendu que la présente application est de notoriété publique, ayant été pleinement discutée dans le conseil de la cité de *Montréal*, dont les procédés sont publiés dans les journaux de la localité, et en autant que votre comité pourra, comme comité des bills privés, pourvoir à ce qu'il n'en résulte aucun dommage à qui que ce soit, il recommande en conséquence la suspension de la 53e règle.

Relativement à la pétition de la corporation de la cité de *Toronto*, demandant des amendements aux lois municipales et de cotisation du *Haut-Canada*, et pour d'autres fins, votre comité a trouvé que la dite pétition était plutôt d'une nature publique que privée, et il considère en conséquence qu'il n'est pas de son devoir de faire rapport sur icelle.

Quant aux pétitions du conseil municipal du comté de *Bruce*, demandant un acte déclarant *Paisley* le chef-lieu du comté de *Bruce*; et de *Chs. De Cazes* et autres, propriétaires et occupants des lots Nos. 25, 26, 27, 28 et 29 dans le township de *Tingwick*, dans le comté de *Arthabaska*, demandant que les dits lots soient détachés du dit township de *Tingwick* et réunis au township de *Wotton* pour toutes les fins, il n'en a pas été donné d'avis.

Le tout respectueusement soumis.

A. J. FERGUSSON BLAIR,
Président.

L'honorable M. *Ross* a proposé, secondé par l'honorable M. *Fergusson Blair*,
Que l'argent reçu depuis le 30 avril dernier des officiers et des serviteurs du Conseil

Législatif, en remboursement de la balance du prêt qui leur fut fait en 1858, leur soit rendu si les employés de la Chambre d'Assemblée et ceux de l'Exécutif ne sont pas requis de faire le même remboursement avant la fin de la session actuelle.

Sur une question d'ordre s'étant élevée, savoir : si la motion dont il est question peut être prise en considération par la Chambre, en conséquence de ce qu'il s'agit d'un octroi de deniers,

Un débat s'en est suivi, et

Appel étant fait à son honneur l'Orateur, il a déclaré la dite motion dans l'ordre.

Sur quoi, la Chambre a procédé à la considération de la motion de l'honorable M.

Ross,

Et après un nouveau débat,

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée ; et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit, savoir :—

CONTENTS :

Les Honorables Messieurs

<i>Allan,</i>	<i>De Beaujeu,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Price,</i>
<i>Archambault,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Mc Crea,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Prud'homme,</i>
<i>Blair, Fergusson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Mills,</i>	<i>Shaw et</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Moore,</i>	<i>Wilson.—29.</i>
<i>Crawford,</i>			

NON-CONTENTS :

Les Honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Burnham,</i>	<i>Gingras,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Bennett,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Duchesnay, A. J.,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Taché, Sir E. P., et</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Panet,</i>	<i>Vidal.—25.</i>
<i>Bossé,</i>			

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

DISSENTIT :

Parce que c'est faire un octroi d'argent à divers officiers, commis et serviteurs de cette Chambre sans l'autorisation du parlement et sans services rendus, mais à titre de gratification que le comité des contingents s'est refusé à accorder.

Parce que ce serait enfreindre les droits et privilèges de l'autre Chambre que d'approprier les deniers du peuple sans le consentement de ses représentants, si ce n'est pour les dépenses contingentes de cette Chambre.

G. S. BOULTON.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour amender l'acte vingt-septième et vingt-huitième *Victoria*, chapitre vingt, concernant " la nomination des magistrats dans les parties éloignées de la province," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable Sir *E. P. Taché*, il a été

Ordonné que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte " pour autoriser la ville de *Woodstock* à consolider la dette de la ville et pour d'autres fins," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Blake*, secondé par l'honorable M. *Leonard*, il a été Ordonné que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte " pour étendre les pouvoirs de la municipalité de *St. Roch de Québec Sud*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *A. J. Duchesnay*, secondé par l'honorable M. *Gingras*, il a été

Ordonné que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte " pour amender l'acte passé dans la 25^e année du règne de Sa Majesté, chapitre 94, " intitulé : " Acte pour incorporer la société de l'*Union St. Pierre de Montréal*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *de Beaujeu*, secondé par l'honorable Sir *N. F. Belleau*, il a été

Ordonné que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambee.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte " pour amender l'acte passé dans les 19^e et 20^e années du règne de Sa Majesté, chapitre " 131, intitulé : " Acte pour incorporer la ' Société de l'*Union St. Joseph de Montréal*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *de Beaujeu*, secondé par l'honorable Sir *N. F. Belleau*, il a été

Ordonné que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte " pour amender l'acte pour incorporer la ' Société de l'*Union St. Jacques de Montréal*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *de Beaujeu*, secondé par l'honorable Sir *N. F. Belleau*, il a été

Ordonné que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte " pour amender l'acte pour incorporer la compagnie des remorqueurs du *St. Laurent*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Bossé*, il a été

Ordonné que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte " pour amender le statut refondu concernant la cour de chancellerie," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable Sir *E. P. Taché*, il a été

Ordonné que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte

“ concernant les magistrats de police,” auquel elle demande le concours de cette Chambre.
Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable Sir *E. P. Taché*, il a été

Ordonné que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de l'honorable Sir *E. P. Taché*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné que, jusqu'à la fin de cette session, chaque séance de cette Chambre sera considérée comme séance distincte et séparée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : “ Acte pour donner plus de liberté aux syndics de l'Eglise méthodiste wesleyenne en *Canada* dans l'administration et l'aliénation des biens possédés à titre de fidéicommiss [*in trust*],” a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill auquel il demande le concours de l'Assemblée.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : “ Acte pour amender le chapitre cinquante-et-un des statuts refondus pour le *Bas-Canada*, concernant l'amélioration des cours-d'eau,”

Sur motion de l'honorable M. *Armand*, secondé par l'honorable M. *Panet*, il a été

Ordonné qu'il soit remis à lundi prochain.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, a procédé à la considération du premier rapport du comité spécial nommé pour examiner et faire rapport sur les comptes continents du Conseil Législatif pour la présente session, et

Le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Seymour*, secondé par l'honorable M. *Christie*, il a été

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, a procédé à la considération du dixième rapport du comité-joint des impressions de la législature, et

Le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Christie*, secondé par l'honorable M. *Bureau*, il a été

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : “ Acte à l'effet de constater quels sont les co-propriétaires de certaines communes dans le *Bas-Canada*,”

Sur motion de l'honorable M. *Olivier*, secondé par l'honorable M. *Lacoste*, il a été

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : “ Acte concernant la compagnie canadienne pour la fabrication des locomotives et machines,” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable Sir *E. P. Taché*, il a été

Ordonné que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Boulton*, secondé par l'honorable M. *Olivier*,
La Chambre s'est ajournée à huit heures, ce soir.

A huit heures du soir, la Chambre s'est réunie, et

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable ULRIC JOSEPH TESSIER, Orateur.

Les Honorables Messieurs

<i>Archambault,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Price,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Prud'homme,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bennett,</i>	<i>De Beaujeu,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Blair, Fergusson,</i>	<i>Duchesnay, A. J.,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Blace,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Panet,</i>	<i>Taché, Sir E. P.,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Gingras,</i>	<i>Perry,</i>	<i>Wilson.</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guévremont,</i>		

PRIÈRES.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De *Joseph Knight Boswell* et autres ; et de *Pierre Patoine* et autres, de la cité de *Québec* ; demandant que les affaires de la cité soient mises, pour une période de cinq années ou plus, entre les mains de commissaires à être nommés par la couronne.

De *Henry Dobell* et autres, de la cité de *Montréal* ; demandant le redressement de certains griefs se rapportant à l'éducation des protestants en *Bas-Canada*.

Du révérend *P. D. Lament* et autres, d'*Amherstburg* ; demandant que la minorité catholique romaine du *Haut-Canada* soit mise, quant à l'éducation, avec une union fédérale des provinces de *l'Amérique Britannique du Nord*, sur le même pied que la minorité protestante du *Bas-Canada*.

De *Parker William Freeland*, par son agent *Weymouth Schreiber* ; exposant certains griefs se rapportant à la cotisation et en demandant le redressement.

De la société de réforme de *Kingston* pour l'observance du dimanche ; demandant que des mesures soient prises pour mieux faire observer le dimanche.

Du conseil municipal de la paroisse de *St. Arsène* ; demandant une allocation pour un certain chemin.

Du conseil municipal du comté de *Témiscouata* ; et de *H. R. O'Reilly* et autres, du comté de *Wentworth* ; demandant certains amendements aux lois de la pêche.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour permettre à Madame *Marianne Doyle* de transporter certaines terres possédées en " fédération par feu son mari," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Bull*, il a été Ordonné que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour incorporer la société de l'Union St. Roch de *Montréal*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *de Beaujeu*, secondé par l'honorable M. *Bull*, il a été Ordonné que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour autoriser la corporation du village de *Lanard* à vendre un certain lopin de terre " et en appliquer le produit à construire une maison de détention," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été Ordonné que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour amender l'acte pour incorporer l'association *St. François-Xavier de Montréal*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Armand*, secondé par l'honorable M. *Malhiot*, il a été Ordonné que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie d'assurance maritime de *Québec*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Foster*, il a été

Ordonné que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable Sir *E. P. Taché*, il a été

1. Résolu que toute procédure ultérieure relative à aucun bill qui a été présenté à cette Chambre, durant la présente session, soit suspendue le jour que le parlement sera prorogé, afin de permettre aux membres qui en sont chargés de procéder avec les mêmes bills à la prochaine session du parlement.

2. Qu'une liste alphabétique de tous ces bills, indiquant la phase à laquelle ils étaient rendus quand la procédure y relative a été suspendue, soit préparée par le greffier de cette Chambre et imprimée.

3. Qu'une liste de ces bills, accompagnée du certificat du greffier de cette Chambre, attestant la phase à laquelle les procédures y relatives ont été suspendues, soit déposée sur le bureau de la Chambre à la prochaine session du parlement, dans l'ordre qu'ils occuperont sur la dite liste.

4. Qu'à l'égard de tout bill ainsi déposé sur le bureau de la Chambre, la pétition en demandant la passation soit lue, et que sur ce, le bill soit lu une première fois, et une seconde fois (si le bill a été lu une seconde fois avant que la procédure y relative ait été suspendue); et si ce bill a été rapporté par un comité durant la présente session, il ne sera pas nécessaire que la Chambre en ordonne le renvoi à un comité, et il sera ordonné que le

bill reste sur le bureau de la Chambre pour être renvoyé à un comité général, ou pour être lu une troisième fois, suivant le cas.

5. Que toutes les pétitions présentées durant cette session pour ou contre la passation de bills privés, et qui ont été renvoyées aux comités auxquels ces bills mêmes l'ont été, restent à la disposition des mêmes comités pour être par eux examinées à la prochaine session du parlement.

6. Que toutes les instructions données durant cette session à des comités chargés d'examiner des bills à l'égard desquels les procédures auront été suspendues avant d'être rapportés, soient des instructions auxquelles devront, à la prochaine session, se conformer les comités saisis de ces bills.

7. Que les dits ordres soient considérés comme des ordres sessionnels de cette Chambre, devant être en vigueur jusqu'à la fin de la prochaine session, et qu'ils soient imprimés.

8. Que les résolutions ci-dessus soient communiquées par message à l'Honorable Assemblée Législative.

Ordonné qu'un des maîtres en chancellerie transmette le dit message à l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant lu pour la considération du second rapport du comité spécial nommé pour examiner et faire rapport sur les comptes contingents du Conseil Législatif pour la présente session,

Sur motion de l'honorable M. *Seymour*, secondé par l'honorable M. *Armand*, il a été *Ordonné* qu'il soit remis à la prochaine séance de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte vingt-septième et vingt-huitième *Victoria*, chapitre vingt, concernant la nomination des magistrats " dans les parties éloignées de la province," a été lu la seconde fois.

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable Sir *E. P. Taché*,

Que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est alors ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *McCrea* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable Sir *E. P. Taché*, il a été

Ordonné que la quarante-quatrième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour autoriser la ville de " *Woodstock* à consolider la dette de la ville et pour d'autres fins," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Reesor*, secondé par l'honorable M. *Blake*, il a été

Ordonné que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour étendre " les pouvoirs de la municipalité de *St. Roch* de Québec Sud,"

L'honorable M. *A. J. Duchesnay* a proposé, secondé par l'honorable M. *Ginyras*,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte passé dans la 25e année du règne de Sa Majesté, chapitre 94, intitulé : " Acte pour incorporer " " La Société de l'Union St. Pierre de Montréal," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. de Beaujeu, secondé par l'honorable Sir N. F. Belleau, il a été

Ordonné que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte pour " incorporer la Société de l'Union St. Jacques de Montréal," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. de Beaujeu, secondé par l'honorable Sir N. F. Belleau, il a été

Ordonné que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte passé " dans les 19e et 20e années du règne de Sa Majesté, chapitre 131, intitulé : " Acte pour " incorporer la Société de l'Union St. Joseph de Montréal," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. de Beaujeu, secondé par l'honorable Sir N. F. Belleau, il a été

Ordonné que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amender " l'acte pour incorporer la compagnie des remorqueurs du St. Laurent."

L'honorable Sir N. F. Belleau a proposé, secondé par l'honorable M. Wilson,

Que la soixante-et-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Sur motion de l'honorable M. Fergusson Blair, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Ordonné que la soixante-et-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue pour tout le temps qui reste à courir de la présente session.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender le statut " refondu concernant la cour de chancellerie," a été lu la seconde fois.

L'honorable M. Campbell a proposé, secondé par l'honorable Sir E. P. Taché,

Que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est alors ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. McDonald a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable Sir *E. P. Taché*, il a été

Ordonné que la quarante-quatrième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant les magistrats " de police," a été lu la seconde fois.

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable Sir *E. P. Taché*,

Que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est alors ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Crawford* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable Sir *E. P. Taché*, il a été

Ordonné que la quarante-quatrième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant la compagnie " canadienne pour la fabrication des locomotives et machines," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable Sir *E. P. Taché*, il a été

Ordonné que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé ; " Acte " pour venir en aide aux administrateurs et légataires de feu *John David Smith* et pour " permettre aux dits administrateurs de régler les affaires de la succession," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Seymour*, secondé par l'honorable M. *Ross*, il a été

Ordonné que la quarante-quatrième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), secondé par l'honorable M. *Ross*,

La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 16 Mars, 1865.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable ULRIC JOSEPH TESSIER, Orateur.

Les Honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Panet,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Perry,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Price,</i>
<i>Archambault,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Prud'homme,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>De Beaujeu,</i>	<i>Lctellier de St. Just,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McCrea,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Bennett,</i>	<i>Duchesnay, A. J.,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Blair, Fergusson,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bossé,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Taché, Sir E. P.,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Moore,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Gingras,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Wilson.</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Guévremont,</i>		

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table :—

Par l'honorable M. *Burnham* ; de la compagnie du chemin de fer de *Coboury* et *Peterborough*.

Par l'honorable M. *E. H. J. Duchesnay* ; du révérend *L. Rousseau* et autres, des townships de *Buckland* et *Frampton*.

Par l'honorable M. *Bureau* ; du conseil municipal de la paroisse de *Notre-Dame de la Grande-Rivière*.

Par l'honorable M. *Gingras* ; de *L. E. Guay* et autres ; et de *Henri Pelletier* et autres, de la cité de *Québec*.

Par l'honorable M. *Macpherson* ; des conseils municipaux des townships de *Greenock* et *Kilross*, dans le comté de *Bruce*.

Par l'honorable M. *Leonard* ; de *Timothy Crowley* et autres, de *Malahide*.

Par l'honorable M. *Price* ; de *William McLaren* et autres, du township de *Saguenay*, dans le comté de *Saguenay* ; et de *Narcisse Simard* et autres, du township de *Callière*, dans le comté de *Charlevoix*.

Par l'honorable M. *Sanborn* ; de *S. A. Hurd* et autres, d'*Eaton*.

Par l'honorable M. *Ferrier* ; de *George Perry* et autres, de la cité de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Hamilton (Inkerman)* ; de *John Irvine* et autres, de *Mille Isle*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:—

De *James Glennie*, du township de *Woolwich*, dans le comté de *Waterloo*; demandant la dissolution de son mariage avec *Jessie Ritchie*.

De *Rufus Holden*, maire de *Belleville*; demandant un octroi de terre ou une allocation aux fins de construire un chemin de fer à partir de la dite ville de *Belleville*, et à terminer aux forges de *Marmora*, dans le comté de *Hastings*.

De *William Bell* et autres, de la ville de *Peterborough*; demandant que l'acte 24^e Vic., chapitre 61, soit amendé à l'effet d'autoriser un règlement à être soumis à l'approbation des contribuables pour la construction de l'hôtel-de-ville.

De *Thomas Ray* et autres, du township de *Woodbridge*, dans le comté de *Kamou-raska*; demandant une allocation en faveur de *J. B. Dionne*, de *St. Paschal*, pour lui aider à reconstruire son moulin à scie détruit par le feu.

Du révérend *J. W. Truesdell* et autres, de *Warwick*; demandant certains amendements à l'acte érigeant certaine nouvelle municipalité sous le nom de *Chutes de Kingsey*, de manière à inclure dans cette nouvelle municipalité certains lots de terre mentionnés en la dite pétition.

De *François Gareau* et autres, de *Grenville*; et de *James Allan* et autres, de la *Pointe-aux-Trembles*; demandant le redressement de certains griefs se rapportant à l'éducation des protestants en *Bas-Canada*.

L'honorable M. *Fergusson Blair*, du comité des ordres permanents et bills privés, a présenté son vingtième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

BUREAU DES BILLS PRIVÉS,
16 mars, 1865.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son vingtième rapport.

Votre comité a examiné la pétition de la corporation de la cité de *Toronto*, demandant un acte pour autoriser la perception de certaines taxes sur des terres non occupées dans la dite cité de *Toronto*, et pour d'autres fins, et a trouvé l'avis suffisant.

Le tout respectueusement soumis.

A. J. FERGUSSON BLAIR,
Président.

L'honorable M. *Fergusson Blair*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte concernant la compagnie canadienne pour la fabrication des locomotives et machines," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable Sir *E. P. Taché*, il a été

Ordonné que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Fergusson Blair*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie des remorqueurs du *St. Laurent*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill

en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Letellier de St. Just*, il a été

Ordonné que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Fergusson Blair*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte passé dans les dix-neuvième et vingtième années du règne de Sa Majesté, chapitre 131, intitulé : " Acte pour " incorporer la société de l'Union St. Joseph de *Montréal*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *de Beaujeu*, secondé par l'honorable Sir *N. F. Belleau*, il a été

Ordonné que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Fergusson Blair*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été envoyé le bill intitulé : " Acte pour autoriser la ville de *Woodstock* à consoler la dette de la ville et pour d'autres fins," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Alexander*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été

Ordonné que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Fergusson Blair*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte pour incorporer la société " de l'Union St. Jacques de *Montréal*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *de Beaujeu*, secondé par l'honorable Sir *N. F. Belleau*, il a été

Ordonné que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Fergusson Blair*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour venir en aide aux administrateurs et " légataires de feu *John David Smith*, et pour autoriser les dits administrateurs à régler " les affaires de la succession," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

L'honorable M. *Seymour* a proposé, secondé par l'honorable M. *Ross*,

Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Fergusson Blair*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte passé dans la vingt-cinquième année du règne de Sa Majesté, chapitre 94, intitulé : " Acte pour incorporer " la société de l'Union St. Pierre de *Montréal*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *de Beaujeu*, secondé par l'honorable Sir *N. F. Belleau*, il a été

Ordonné que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informer cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte " pour accorder des pouvoirs additionnels à la compagnie d'assurance mutuelle à fonds social " des fermiers du *Canada Ouest*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bull*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été

Ordonné que la quarante-quatrième règle de cette Chamre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte " pour confirmer un règlement de la ville de *Napanee* relatif à la division de la dite ville " en quartiers. et pour d'autres fins," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable Sir *E. P. Taché*,

Que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte " pour incorporer la compagnie d'assurance de *Montréal* dite du Soleil," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Leslie*, il a été

Ordonné que la quarante-quatrième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour incorporer la Société Allemande de *Montréal*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Leslie*, il a été ordonné que la quarante-quatrième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour amender l'acte pour incorporer le Lycée de *Québec (High School)* et pour d'autres fins," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Dickson*, il a été

Ordonné que dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour amender l'acte incorporant la Société ecclésiastique du diocèse de *Toronto*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Allan*, il a été

Ordonné que la quarante-quatrième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de *Grey et Simcoe*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Alexander*, il a été

Ordonné que la quarante-quatrième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour consolider la dette de la ville d'*Ingersoll*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Blake*, secondé par l'honorable M. *Leonard*, il a été

Ordonné que la quarante-quatrième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour incorporer l'Académie de Musique de *Montréal*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Ross*, il a été Ordonné que la quarante-quatrième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte incorporant la Société d'Education du district de *Quebec*."

Et aussi, le bill intitulé : "Acte pour autoriser un nouvel arpentage d'une partie du township de *Portland*, dans le comté de *Frontenac*," et informer cette Chambre que l'Assemblée a passé ces bills sans amendements.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte pour autoriser la Société d'église du diocèse de *Toronto* à vendre certains terrains d'église dans *Darlington* et pour d'autres fins," et informer cette Chambre que l'Assemblée a passé ce bill avec divers amendements, auxquels elle demande le concours du Conseil Législatif.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 35—Après "*Bowmanville*" insérez "fondé sur un vote de la majorité de l'assemblée des paroissiens de la dite église, alors pris, acceptant une offre pour l'acquisition des dits terrains."

Page 1, ligne 43—Après "susdite" ajoutez "et ses successeurs."

Page 1, ligne 45—Après "acte" ajoutez "pourvu toujours que si aucune partie du prix d'acquisition n'est pas payée à l'époque de la vente, elle pourra rester hypothéquée sur les dits terrains aux conditions et pour le temps dont il pourra être convenu entre les parties."

Dans le préambule, page 1, ligne 2—Après "*Bowmanville*" insérez "et le township de *Darlington*."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours mise sur iceux, ils ont été agréés.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif acquiesce aux amendements faits au bill en dernier lieu mentionné, sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour amender le chapitre soixante-quinze des statuts refondus pour le *Bas-Canada*, concernant la division du *Bas-Canada* en comtés, en autant qu'il se rapporte aux comtés de *Rimouski* et *Gaspé*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable Sir *E. P. Taché*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'honorable M. *Flint* a présenté à la Chambre un bill intitulé : "Acte pour amender l'acte intitulé : 'Acte pour consolider la dette de la ville de *Peterborough*, et pour permettre l'émission de débentures sur la garantie des propriétés de la ville et pour d'autres fins.'"

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'honorable M. *Flint* a présenté à la Chambre un bill intitulé : "Acte pour continuer et amender l'acte incorporant la compagnie du chemin de fer de *Marmora* et *Belleville*."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'honorable M. *Ryan* a proposé, secondé par l'honorable M. *Ross*,

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un rapport de tous les baux accordés par le département des terres de la couronne pour places de pêche, énonçant la date et les conditions de ces baux, le nom des locataires, quels sont ceux qui ont rempli les conditions de leurs baux et ceux qui ont manqué de les exécuter ; aussi, un état du nombre des rets fixes ou autres engins dormants employés pour faire la pêche en cette province, et autorisés par le département des terres de la couronne.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné que les membres du Conseil Exécutif qui sont membres de cette Chambre, se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite adresse.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte pour établir la validité des actes exécutés en *Canada* par certains membres du " clergé ordonnés en pays étrangers, et pour d'autres fins," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif au dit bill, sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte pour incorporer l'association de Placements de *Montréal*," et informer cette Chambre que l'Assemblée a passé le dit bill avec divers amendements auxquels elle demande le concours du Conseil Législatif.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 21—Après " foncières " insérez " mais non des."

Page 1, ligne 30—Après " fin " insérez pourvu que des actions au montant de "\$100,000 seront souscrites et versées avant que l'association ne commence ses opérations."

Page 2, ligne 47—Biffez depuis " attachés " jusqu'au mot " nul " dans la ligne 4 de la page suivante, et insérez à la place : " pourvu que la totalité de la somme ou des sommes " ainsi empruntées ne devra jamais excéder le montant du capital souscrit de l'association " pour le temps et non versé, et."

Page 2, ligne 15—Effacez depuis " pourvu " jusqu'à la fin de la clause.

Page 2, ligne 22—Remplacez le mot " dix " par le mot " cinq."

Page 2—Biffez clause 8 et insérez clause A.

CLAUSE A.

" L'association pourra avoir un bureau à *Londres, Angleterre*, pour les objets que les " directeurs détermineront, et les bons, coupons ou dividendes de l'association pourront " être faits payables à tout endroit de *Londres* susdit, et en argent sterling ou courant."

Page 2, ligne 42—Remplacez les mots " la compagnie " par " l'association."

Page 2, ligne 44—Remplacez les mots " la compagnie " par " l'association."

Page 3, ligne 20—Après " huitième " insérez " neuvième."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours mise sur iceux, ils ont été agréés.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif acquiesce aux amendements faits au bill en dernier lieu mentionné, sans amendement.

Sur motion de l'honorable Sir *E. P. Taché*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné que le délai pour recevoir les bills privés et rapports des comités spéciaux ou permanents sur les bills privés, soit prolongé jusqu'au samedi 18e du présent.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte à l'effet de constater quels sont les co-propriétaires de certaines communes dans le *Bas-Canada*,"
 Sur motion de l'honorable M. *Olivier*, secondé par l'honorable M. *Lacoste*, il a été *Ordonné* qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour permettre à Madame *Marianne Doyle* de transporter certaines terres possédées en fidéi-commis par feu son mari,"

L'honorable M. *Macpherson* a proposé, secondé par l'honorable M. *Alexander*,
 Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la société de l'Union St. Roch de *Montréal*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *de Beaujeu*, secondé par l'honorable Sir *N. F. Belleau*, il a été

Ordonné que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour autoriser la corporation du village de *Lanark* à vendre un certain lopin de terre et en appliquer les produits à construire une maison de détention,"

L'honorable M. *Ross* a proposé, secondé par l'honorable M. *Matheson*,

Que la quarante-quatrième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte pour incorporer l'Association St. François-Xavier de *Montréal*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Armand*, secondé par l'honorable M. *Gingras*, il a été

Ordonné que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte pour incorporer la Compagnie d'assurance maritime de *Québec*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Dickson*, il a été

Ordonné que la soixante-et-unième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour étant lu pour la considération du second rapport du comité spécial nommé pour examiner et faire rapport sur les comptes contingents du Conseil Législatif pour la présente session,

L'honorable M. *Seymour* a proposé, secondé par l'honorable M. *Armand*,

Que le troisième paragraphe du dit rapport soit biffé.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

Alors, l'honorable M. *Seymour* a proposé, secondé par l'honorable M. *Armand*,

Que le dit rapport, tel que maintenant amendé, soit adopté.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été aussi résolue dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), secondé par l'honorable M. *Ross*,

La Chambre s'est ajournée à huit heures, ce soir.

A huit heures du soir, la Chambre s'est réunie, et

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable ULRIC JOSEPH TESSIER, Orateur.

Les Honorables Messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Burnham,</i>	<i>Gingras,</i>	<i>Price,</i>
<i>Allon,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Archambault,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Prud'homme,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Crawford,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>De Beaujeu,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bennett,</i>	<i>Duchesnay, A. J.,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Blair, Fergusson,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bossé,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Taché, Sir E. P.,</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Vidal.</i>
<i>Bull,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Panet,</i>	

La pétition suivante a été présentée et mise sur la table :—

Par l'honorable M. *Hamilton* (*Inkerman*) ; de *Peter Ayley* et autres, résidant dans le district d'*Ottawa*.

Sur motion de l'honorable M. *Burnham*, secondé par l'honorable M. *Vidal*, il a été *Ordonné* que la pétition de la compagnie du chemin de fer de *Cobourg* et *Peterborough* soit renvoyée au comité des ordres permanents et des bills privés.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Malhiot*, il a été *Résolu* que le président du comité spécial des comptes contingents de cette Chambre soit autorisé à signer un ordre pour la livraison de certains documents parlementaires déposés à l'hôpital des Immigrés, et que cet ordre soit aussi signé par le président du comité des contingents de l'Assemblée Législative.

L'honorable M. *Fergusson Blair*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de *Grey et Simcoe*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Leslie*, il a été

Ordonné que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Fergusson Blair*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel elle a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie d'assurance " de *Montréal* dite du Soleil," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Leslie*, il a été

Ordonné que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Fergusson Blair*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte pour incorporer l'Association St. François-Xavier de *Montréal*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Armand*, secondé par l'honorable M. *Gingras*, il a été

Ordonné que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Fergusson Blair*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer l'Académie de Musique de " *Montréal*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Leslie*, il a été

Ordonné que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Fergusson Blair*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la société de l'Union St. Roch " de *Montréal*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. de Beaujeu, secondé par l'honorable Sir N. F. Belleau, il a été

Ordonné que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte pour confirmer certains règlements et débetures des comtés-unis de *Frcntenac*, "*Lennox* et *Addington*," et informer cette Chambre que l'Assemblée a passé ce bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour continuer pour un temps limité les divers actes y mentionnés," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable Sir E. P. Taché, secondé par l'honorable M. Crawford, il a été

Ordonné que la quarante-quatrième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du *Richelieu* et l'acte qui l'amende," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable Sir N. F. Belleau, secondé par l'honorable M. Proulx, il a été

Ordonné que les quarante-quatrième et soixante-et-unème règles de cette Chambre soient suspendues en autant qu'elles ont rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé de l'honorable Sir N. F. Belleau et des honorables messieurs *Panet* et *Armand*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Alors, l'honorable Sir N. F. Belleau, du dit comité, a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable Sir N. F. Belleau, secondé par l'honorable M. Proulx, il a été

Ordonné que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour légaliser le règlement No. 200 de la corporation de la ville de *Port Hope*, et pour " d'autres fins," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Seymour*, secondé par l'honorable M. *Crawford*, il a été

Ordonné que la quarante-quatrième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour incorporer le collège presbytérien de *Montréal*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *de Beaujeu*, secondé par l'honorable M. *Leslie*, il a été

Ordonné que la quarante-quatrième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour incorporer l'association homœopatique de *Montréal*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été

Ordonné que la quarante-quatrième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour amender et étendre les dispositions du chapitre 30 des statuts refondus pour le " *Haut-Canada* intitulé : " Acte concernant les interlocutoires," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable Sir *E. P. Taché*, il a été

Ordonné que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour incorporer la Société de bienfaisance protestante Irlandaise, de *Montréal*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Leslie*, il a été

Ordonné que la quarante-quatrième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte pour permettre à la Société permanente de construction et d'épargne de *London* de s'amalgamer avec la Société d'épargne et de prêt de *Huron et Erié*," et informer cette

Chambre que l'Assemblée a passé le dit bill avec un amendement auquel elle demande le concours du Conseil Législatif.

Le dit amendement a été alors lu par le greffier comme suit :

Page 2, ligne 40—Après “ mois ” insérez ce qui suit comme clause A.

CLAUSE A.

“ Le présent acte n'aura force ni effet qu'après avoir été approuvé par le vote des deux tiers des actionnaires de chaque société, présents en personne ou par procureur à une assemblée qui sera convoquée spécialement à cette fin.”

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concours mise sur icelui, il a été agréé.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif acquiesce à l'amendement fait au dit bill en dernier lieu mentionné, sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : “ Acte pour incorporer la Compagnie du chemin de fer de *Doon et Galt*,” et informer cette Chambre que l'Assemblée a passé ce bill avec un amendement auquel elle demande le concours du Conseil Législatif.

Le dit amendement a été alors lu par le greffier comme suit :

Page 2, ligne 7—Après “ acte ” insérez ce qui suit comme clause A.

CLAUSE A.

“ Le capital de la dite compagnie n'excédera pas quatre cents mille piastres divisées en huit mille actions de cinquante piastres chacune, lequel montant pourra être prélevé par aucune des personnes ci-dessus nommées, ou par telles autres personnes ou corporation qui pourront être actionnaires.”

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concours mise sur icelui, il a été agréé.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif acquiesce à l'amendement fait au dit bill en dernier lieu mentionné, sans amendement.

L'honorable M. *Fergusson Blair*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : “ Acte pour accorder des pouvoirs additionnels à la compagnie d'assurances mutuelles et à fonds social des fermiers du *Canada Ouest*,” a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné que le rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 6—Retranchez depuis “ suit ” jusqu'à “ aucun ” dans la ligne 16.

Page 1, ligne 21—Retranchez depuis “ situé ” jusqu'à “ le ” dans la ligne 36.

Les dits amendements étant lus de nouveau par le greffier, et la question de concours mise sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Bull*, secondé par l'honorable M. *Ross*, il a été

Ordonné que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée.

L'honorable M. *Fergusson Blair*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour confirmer le règlements No. 200 de la " corporation de la ville de *Port-Hope* et pour d'autres fins," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Allan*, il a été *Ordonné* que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Fergusson Blair*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte incorporant la Société " ecclésiastique du diocèse de *Toronto*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Allan*, il a été *Ordonné* que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Fergusson Blair*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la Société Allemande de *Mont-réal*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *de Beaujeu*, il a été *Ordonné* que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Fergusson Blair*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour consolider la dette de la ville de *Ingersoll*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Blake*, secondé par l'honorable M. *Leonard*, il a été *Ordonné* que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Fergusson Blair*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer le Collège Presbytérien de " *Montréal*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Ross*, il a été *Ordonné* que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Fergusson Blair*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour autoriser la corporation du village de " *Lanark* à vendre un certain lopin de terre et en appliquer les produits à construire une " maison de détention," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Shaw*, secondé par l'honorable M. *Matheson*, il a été *Ordonné* que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte " pour incorporer l'Union St. Joseph des *Trois-Rivières*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *de Beaujeu*, il a été

Ordonné que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte " pour faciliter la condamnation et le châtement des personnes qui engagent les sujets de " Sa Majesté à prendre du service à l'étranger, contrairement aux dispositions de l'Acte " d'Enrôlement à l'Etranger," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable Sir *E. P. Taché*, il a été

Ordonné que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable Sir *E. P. Taché*, il a été

Ordonné que le bill intitulé : " Acte pour séparer le township d'*Amherst Island* d'avec " le comté de *Lennox* et *Addington*, et l'annexer au comté de *Frontenac*," soit remis sur les ordres du jour.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte pour " incorporer la Compagnie d'assurance maritime de *Québec*," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte pour " incorporer le Lycée de *Québec* (*High School*) et pour d'autres fins," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Panet*, il a été

Ordonné que la soixante-et-unième règle de cette Chambre soit suspendue en autant

qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables messieurs *Price, Panet* et *Sir N. F. Belleau*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour confirmer un règlement de la ville de *Napanee* relatif à la division de la dite ville en quartiers, et pour " d'autres fins," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable *M. Campbell*, secondé par l'honorable *Sir E. P. Taché*, il a été

Ordonné que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amender " le chapitre soixante et quinze des statuts refondus pour le *Bas-Canada*, concernant la " division du *Bas-Canada* en comtés en autant qu'il se rapporte aux comtés de *Rimouski* " et *Gaspé*,"

Sur motion de l'honorable *Sir E. P. Taché*, secondé par l'honorable *M. Campbell*, il a été

Ordonné qu'il soit remis à lundi prochain.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance

L'honorable *Sir N. F. Belleau*, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte pour incorporer le Lycée de *Québec* (*High School*), et pour " d'autres fins," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable *Sir N. F. Belleau*, secondé par l'honorable *M. Olivier*, il a été

Ordonné que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte " pour amender les actes incorporant la ville de *Lévis*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable *Sir N. F. Belleau*, secondé par l'honorable *M. E. H. J. Duchesnay*, il a été

Ordonné que la 44^e règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à ce bill, et qu'il soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte " concernant le service des malles océaniques," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable *M. Campbell*, secondé par l'honorable *Sir E. P. Taché*, il a été

Ordonné que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte " pour incorporer certaines personnes sous le nom de la Compagnie d'entrepôt de *Montréal*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable M. *Ross* a proposé, secondé par l'honorable M. *Crawford*,

Que la 44e règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à ce bill, et qu'il soit lu la seconde fois présentement.

Objection étant faite à la dite motion,

Après débats,

La question de concours étant mise sur icelle, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour octroyer à Sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du gouvernement civil pour l'année 1865, et à certains autres besoins se rattachant au service public," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été alors lu la première fois.

L'honorable Sir *E. P. Taché* a proposé, secondé par l'honorable M. *Campbell*,

Que la quarante-quatrième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à ce bill, et qu'il soit lu la seconde fois présentement.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour confirmer une convention faite entre la compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du *Canada*, la compagnie du grand chemin de fer Occidental et la compagnie du chemin de fer du Nord du *Canada*, relativement à l'Esplanade de *Toronto*, et pour d'autres fins y mentionnées," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été

Ordonné que la quarante-quatrième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à ce bill, et qu'il soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour faciliter la preuve de l'incorporation de la compagnie canadienne des terres et d'immigration (responsabilité limitée)," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été

Ordonné que la quarante-quatrième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à ce bill, et qu'il soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour incorporer la Banque des Artisans," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Allan*, il a été

Ordonné que la quarante-quatrième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à ce bill, et qu'il soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte pour amender de nouveau l'acte concernant les compagnies à fonds social pour la construction de chemins et autres ouvrages dans le *Haut-Canada*," et informer cette Chambre que l'Assemblée a passé le dit bill avec un amendement auquel elle demande le concours du Conseil Législatif.

Le dit amendement a été alors lu par le greffier comme suit :

Page 2, ligne 8—Remplacez le blanc par le mot " cinquante."

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concours mise sur icelui, il a été agréé.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif acquiesce à l'amendement fait au bill en dernier lieu mentionné, sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*,

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 17 Mars, 1865.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable ULRIC JOSEPH TESSIER, Orateur.

Les Honorables Messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Burnham,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Proulx,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Leslie,</i>	<i>Prud'homme,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>De Beaujeu,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Blair, Fergusson,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Duchesnay, A. J.,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bossé,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>Panet,}</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Boulton,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Ferry,</i>	<i>Taché, Sir E. P.,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Price,</i>	<i>Vidal.</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Gingras,</i>		

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table :—

Par l'honorable M. *Shaw* ; de *John Cunningham* et autres, du comté de *Russell* ; e du révérend *David Vaughan* et autres, du comté de *Carleton*.

Par l'honorable M. *Price* ; d'*Auguste Lemieux* et autres, du township de *De Sales*, dans le comté de *Charlevoix* ; et du conseil municipal du comté de *Québec*.

Par l'honorable M. *Sanborn* ; d'*Alexander Gibson* et autres, des Chutes de *Kingsey* ; du conseil municipal de *Durham-Sud* ; et de *Henry J. Pennoyer* et autres, de *Compton*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

Du révérend *L. Rousseau* et autres, des townships de *Buckland* et *Frampton* ; demandant une allocation pour un certain chemin dans le township de *Frampton*.

Du conseil municipal de la paroisse de *Notre-Dame de la Grande-Rivière* ; demandant une allocation.

De *L. E. Guay* et autres ; et de *Henri Pelletier* et autres, tous de la cité de *Québec* ; demandant que les affaires de la cité soient mises, pour une période de cinq ans ou plus, entre les mains de commissaires à être nommés par la couronne.

Du conseil municipal du township de *Greenock* ; demandant que les limites du dit township ne soient point changés.

Du conseil municipal du township de *Kilross* ; demandant que l'acte de la dernière session relatif au choix du chef-lieu du comté de *Bruce* soit abrogé, et pour d'autres fins.

De *Timothy Crowley* et autres, de *Malahide* ; demandant que la minorité catholique romaine du *Haut-Canada*, avenant l'union fédérale des provinces de l'*Amérique Britannique du Nord*, soit mise, quant à ce qui a rapport à l'éducation, sur le même pied que la minorité protestante du *Bas-Canada*.

De *William McLaren* et autres, du township de *Saguenay*, dans le comté de *Saguenay* ; demandant une allocation pour construire un pont sur la Rivière aux *Canards*.

De *Narcisse Simard* et autres, du township de *Callière* ; demandant une allocation pour acheter de la graine de semence.

De *S. A. Hurd* et autres, d'*Eaton* ; demandant que l'union fédérale projetée des provinces de l'*Amérique Britannique du Nord* n'ait pas lieu.

Et de *George Perry* et autres, de la cité de *Montréal* ; demandant le redressement de certains griefs se rapportant à l'éducation des protestants en *Bas-Canada*.

L'honorable M. *Fergusson Blair*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son vingtième-et-unième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

BUREAU DES BILLS PRIVÉS,
17 mars, 1865.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son vingtième-et-unième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé l'avis suffisant dans chaque cas, savoir :—De *James Glennie*, du township de *Woolwich*, dans le comté de *Waterloo* et la province du *Canada*, demandant la dissolution de son mariage d'avec *Jessie Ritchie*; et de la compagnie du chemin de fer de *Cobourg* et *Peterborough*, demandant des amendements à son acte d'incorporation, de manière à lui permettre de construire un chemin de fer jusqu'aux Forges de *Marmora*.

Quant à la pétition du conseil provisoire du comté de *Bruce*, demandant l'abrogation de l'acte de la dernière session, chapitre 77 et la légalisation des mesures adoptées pour l'érection des bâtisses de comté à *Walkerton*, et pour d'autres fins, il n'en a pas été donné d'avis.

Le tout respectueusement soumis.

A. J. FERGUSSON BLAIR,
Président.

L'honorable M. *Fergusson Blair*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour étendre les pouvoirs de la municipalité " de *St. Roch* de *Québec Sud*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné que le rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 45—Retranchez le second " de " et insérez " d'autre."

Page 2, ligne 46—Après " actes," insérez " pourvu toujours que tout terrain qui aura " plus de cinq acres en superficie soit exempt de taxe pour les fins des cinquième, septième " et huitième paragraphes de cette section."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours mise sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. *A. J. Duchesnay*, secondé par l'honorable M. *Armand* il a été

Ordonné que les dits amendements soient grossoyés, et que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée.

L'honorable M. *Fergusson Blair*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la Société de bienfaisance " protestante irlandaise de *Montréal*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été

Ordonné que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Fergusson Blair*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour faciliter la preuve de l'incorporation de " la compagnie canadienne des terres et d'immigration (responsabilité limitée)," a fait

rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Ryan*, il a été

Ordonné que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Fergusson Blair*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour confirmer une convention faite entre la " compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du *Canada*, la compagnie du grand chemin " de fer Occidental et la compagnie du chemin de fer du Nord du *Canada*, relativement à " l'Esplanade de *Toronto*, et pour d'autres fins y mentionnées," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Ryan*, il a été

Ordonné que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Fergusson Blair*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer certaines personnes sous le " nom de " Compagnie d'entrepôt de *Montréal*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

L'honorable M. *Ross* a proposé, secondé par l'honorable M. *Ferrier*,

Que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Après débats,

L'honorable M. *Ryan* a proposé en amendement, secondé par l'honorable Sir *N. F. Belleau*,

De retrancher tous les mots après " soit " et d'insérer : " renvoyé de nouveau au dit " comité des ordres permanents et des bills privés, avec instruction de reconsidérer la " cinquième clause."

Objection étant faite à la dite motion,

Après débats,

La question de concours a été mise sur icelle et elle a été résolue dans la négative.

La question étant alors mise sur la motion principale, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Fergusson Blair*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour confirmer un règlement de la ville de " *Napanee* relatif à la division de la dite ville en quartiers, et pour d'autres fins, " a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Ross*, il a été

Ordonné que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Fergusson Blair*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour permettre à madame *Marie Anne Doyle* " de transporter certaines terres possédées en fidéicommiss par feu son mari, " a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé de faire rapport qu'il trouve que le préambule n'est pas prouvé, en autant que nulle preuve suffisante n'est montrée au dit comité qu'il soit nécessaire de législater sur ce sujet.

L'honorable M. *Fergusson Blair*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer l'Association homœopatique " de *Montréal*, " a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné que l'ordre de renvoi, d'hier, du bill intitulé : " Acte pour incorporer la " Banque des Artisans, " au comité des banques et du commerce soit rescindé, et que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

L'honorable M. *Nessor*, du comité-conjoint des impressions de la législature, a présenté son onzième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,
17 mars, 1865.

Le comité-conjoint des deux Chambres pour les impressions de la législature a l'honneur de présenter son onzième rapport.

Il a examiné avec soin les documents indiqués dans les motions suivantes pour impression :

Par M. *Bourassa* :—Réponse à une adresse—Relevé des districts, diocèses, comtés, etc., du *Bas-Canada*, avec leur population respective. Le comité recommande de faire imprimer ce relevé parmi les documents de la session, une édition suffisant pour les deux langues.

Par M. *Perrault* :—Rapport du comité chargé d'étudier les moyens d'avancer l'instruction dans les écoles spéciales d'agriculture, de commerce, de navigation et dans les écoles militaires.

Le comité recommande de ne pas imprimer ce rapport.

Par M. *Mackenzie* [*Lambton*] :—Réponse à une Adresse—Sommes payées par les shérifs du *Haut-Canada* à la *Gazette du Canada*, etc.

Le comité recommande d'imprimer cet état sous forme condensée.

Par M. *Bell* :—Rapport du comité spécial sur les terrains aurifères du *Canada*.

Le comité recommande de faire imprimer ce rapport avec les témoignages et la carte y annexés.

Par M. *Mackenzie* [*Lambton*] :—Réponse à une adresse, —Honoraires et émoluments des régistateurs de certains comtés du *Haut-Canada*.

Le comité recommande de faire imprimer ce rapport, sous une forme condensée, parmi les documents de la session.

L'Assemblée Législative ayant renvoyé au comité cette partie de son dixième rapport où il recommandait de faire imprimer le rapport du comité spécial chargé d'examiner le contenu de la réponse relative à la charge du surintendant des mesureurs de bois, sans les annexes, pour que le comité des impressions l'examinât de nouveau, il a l'honneur de recommander de faire imprimer les dits témoignages.

Le comité recommande aussi de ne pas imprimer la réponse à l'adresse relative à la vente et transport du chemin de *Hamilton et Port-Dover*, et d'imprimer, sous forme condensée, la réponse à l'adresse relative à la correspondance échangée entre le gouvernement et les entrepreneurs des édifices publics à *Ottawa*.

Réponse à une adresse.—Accidents arrivés sur le chemin de fer du Grand Tronc, et tarifs de fret depuis janvier 1864.

Le comité recommande de ne faire imprimer que le relevé des accidents seulement.

Il recommande de plus de ne pas publier les divers états reçus de compagnies d'assurance et banques d'épargnes, parce qu'ils sont incomplets.

Rapport du surintendant de l'éducation du *Bas-Canada*, pour l'année 1864.

Le comité recommande de publier ce rapport, les tableaux avec les en-tête en français et en anglais, et de faire tirer 500 exemplaires supplémentaires en anglais.

Le tout respectueusement soumis.

Sur motion de l'honorable M. *Reesor*, secondé par l'honorable M. *Bureau*, il a été *Ordonné* que le dit rapport soit adopté.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour amender le chapitre onzième des statuts refondus pour le *Bas-Canada*, concernant "les journaux et autres publications du même genre," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Dickson*, il a été

Ordonné que la 41e règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à ce bill, et qu'il soit maintenant lu la seconde fois.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour fixer la propriété des essaims d'abeilles et les rendre insaisissables en certains cas," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable M. *Chaffers* a proposé, secondé par l'honorable M. *Sanborn*, que la quarante-quatrième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par l'honorable M. le procureur-général *Cartier* et autres, comme suit :

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,
Jeudi, 16 mars, 1865.

Résolu que toute procédure relative à des bills qui ont été présentés devant cette Chambre, durant la présente session, soit suspendue le jour de la prorogation du parlement, afin de permettre aux membres qui en sont chargés de procéder avec les mêmes bills à la prochaine session du parlement.

Résolu qu'une liste alphabétique de tous ces bills, indiquant la phase à laquelle ils étaient rendus quand la procédure y relative a été suspendue, soit préparée par le greffier de cette Chambre et imprimée.

Résolu qu'une liste de ces bills, accompagnée du certificat du greffier de cette Chambre, attestant la phase à laquelle les procédures y relatives ont été suspendues, soit déposée sur le bureau de la Chambre à la prochaine session du parlement, dans l'ordre qu'ils occuperont sur la dite liste.

Résolu qu'à l'égard de tout bill ainsi déposé sur le bureau de la Chambre, la pétition en demandant la passation, et l'ordre permettant de le présenter durant la présente session, soient lus, et que sur ce, le bill soit lu une première fois, et une seconde fois (si le bill a été lu une seconde fois avant que la procédure y relative ait été suspendue); et si ce bill a été rapporté par un comité durant la présente session, il ne sera pas nécessaire que la Chambre en ordonne le renvoi à un comité, et il sera ordonné que le bill reste sur le bureau de la Chambre pour être renvoyé à un comité général, ou pour être lu une troisième fois, suivant le cas.

Résolu que toutes les pétitions présentées durant cette session pour ou contre la passation de bills privés, et qui ont été renvoyées aux comités auxquels ces bills mêmes l'ont été, restent à la disposition des mêmes comités pour être par eux examinées à la prochaine session du parlement.

Résolu que toutes les instructions données durant cette session à des comités chargés d'examiner des bills à l'égard desquels les procédures auront été suspendues avant d'être rapportés, soient des instructions auxquelles devront, à la prochaine session, se conformer les comités saisis de ces bills.

Résolu que les dits ordres soient considérés des ordres sessionnels de cette Chambre, devant être en force jusqu'à la fin de la prochaine session, et qu'ils soient imprimés.

Résolu que les résolutions ci-dessus soient communiquées par message à l'Honorable Conseil Législatif.

Ordonné que l'honorable M. le procureur-général *Cartier* porte le dit message au Conseil Législatif.

(Attesté.)

WM. B. LINDSAY,
Greffier, A. L.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour venir en aide à la compagnie du chemin de fer d'*Ottawa* et *Prescott*, assurer le bon fonctionnement de son chemin de fer et pour d'autres fins," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Shaw*, secondé par l'honorable M. *Burnham*, il a été

Ordonné que la quarante-quatrième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour réglementer le métier d'arrimeur dans le havre de *Montréal*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné que la quarante-quatrième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour punir les personnes qui vendent des liqueurs sans licence et pour d'autres fins y mentionnées," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Flint*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été

Ordonné que la quarante-quatrième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables messieurs *Flint*, *Blake*, *Campbell*, *Alexander* et *Vidal*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte intitulé : " Acte pour consolider la dette de la ville de *Peterborough*, et pour permettre l'émission de " débetures sur la garantie des propriétés de la ville et pour d'autres fins," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Flint*, secondé par l'honorable M. *Reesor*, il a été

Ordonné que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour continuer et amender l'acte incorporant la compagnie du chemin de fer de *Marmora* et " *Belleville*,"

Sur motion de l'honorable M. *Flint*, secondé par l'honorable M. *Reesor*, il a été

Ordonné qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer l'Union *St. Joseph des Trois-Rivières*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Ryan*, il a été

Ordonné que le bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Alors l'honorable M. *Fergusson Blair*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer l'Union *St. Joseph des Trois-Rivières*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné que le rapport soit maintenant reçu, et le dit amendement a été alors lu par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 20—Après " corporation " insérez " n'excédant pas en valeur annuelle " la somme de deux mille piastres."

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concours mise sur icelui, il a été agréé.

Ordonné que le dit amendement soit grossoyé.

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Ryan*, il a été

Ordonné que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec un amendement auquel il demande le concours de l'Assemblée.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour faciliter " la condamnation et le châtement des personnes qui engagent les sujets de Sa Majesté à

“ prendre du service à l'étranger, contrairement aux dispositions de l'acte d'enrôlement à l'étranger,”

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable Sir *E. P. Taché*,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : “ Acte concernant le service des malles océaniques,” a été lu la seconde fois.

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Ryan*,

Que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est alors ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Vidal* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Ryan*, il a été ordonné que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : “ Acte pour amender et étendre les dispositions du chapitre trente des statuts refondus pour le Haut-Canada, intitulé : ‘ Acte concernant les interlocutoires,’ ” a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Bossé*, il a été ordonné que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : “ Acte pour incorporer la compagnie du cimetière *St. Thomas*,” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Reesor*, secondé par l'honorable M. *Blake*, il a été

ordonné que la 44^e règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : “ Acte concernant le pesage, mesurage et jaugeage de certains articles de consommation générale,” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Reesor*, il a été

Ordonné que la quarante-quatrième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé des l'honorables messieurs *Ryan*, *Ferrier*, Sir *N. F. Belleau*, *Bureau* et *Reesor*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour expliquer le chapitre 75 des statuts refondus pour le *Bas-Canada*, et déclarer que " certaines îles forment partie du comté de *Verchères*, pour toutes les fins," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bureau*, secondé par l'honorable M. *Bossé*, il a été

Ordonné que la quarante-quatrième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour arrêter la propagation des chardons canadiens dans le *Haut-Canada*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Fergusson Blair*, secondé par l'honorable M. *Shaw*, il a été

Ordonné que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour amender le chapitre soixante-huit des statuts refondus pour le *Bas-Canada*, " concernant les compagnies d'assurance mutuelle," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Olivier*, secondé par l'honorable M. *Cormier*, il a été

Ordonné que la quarante-quatrième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour amender le chapitre 109 des statuts refondus pour le *Bas-Canada*, concernant les " maisons de correction, cours de justice et prisons," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Olivier*, secondé par l'honorable M. *Cormier*, il a été

Ordonné que la quarante-quatrième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant les procureurs," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour simplifier la procédure en matières de prohibition et de *mandamus* en *Haut-Canada*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour mieux assurer la liberté du sujet," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte pour étendre les pouvoirs de la municipalité de *St. Roch* de *Québec* Sud," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif au dit bill, sans amendement.

L'honorable Orateur a informé la Chambre qu'il avait reçu une communication de Son Excellence le Gouverneur-Général, annonçant son intention de proroger le parlement demain, à trois heures de l'après-midi.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Flint*, secondé par l'honorable M. *Cormier*, La Chambre s'est ajournée à neuf heures, ce soir.

A neuf heures du soir, la Chambre s'est réunie, et

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable ULRIC JOSEPH TESSIER, Orateur.

Les Honorables Messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Ryan</i>
<i>Allan,</i>	<i>DeBeaujeu,</i>	<i>Gingras,</i>	<i>Sanborn,</i>
<i>Armstrong,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>Duchesnay, A. J.,</i>	<i>Panet,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Blair, Fergusson,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>Reesor,</i>	<i>Taché, Sir E. P.</i>
<i>Blake,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Ross,</i>	<i>Vidal.</i>
<i>Bureau,</i>			

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De *Peter Aylen* et autres personnes du district d'*Ottawa* ; énonçant certaines allégations contre l'honorable *Aimé Lafontaine*, juge de la cour supérieure du *Bas-Canada*, se rapportant aux terres de la couronne et à l'administration de la justice dans le district d'*Ottawa*, et demandant justice.

Et de *John Irvine* et autres, de *Mille Isles* ; demandant le redressement de certains griefs se rapportant à l'éducation des protestants en *Bas-Canada*.

L'honorable M. *Flint*, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour punir les personnes qui vendent des liqueurs sans licence et pour d'autres fins y mentionnées," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Flint*, secondé par l'honorable M. *Blake*, il a été ordonné que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Fergusson Blair*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son vingt-deuxième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

BUREAU DES BILLS PRIVÉS,

17 mars, 1865.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son vingt-deuxième rapport.

Votre comité a examiné la pétition du révérend *J. W. Truesdell* et autres, de *Warwick*, demandant qu'il soit fait certains amendements à l'acte qui crée certaines municipalités sous le nom de *Kingsey Falls*, à l'effet d'enclaver certains lots dans les dites municipalités, et a trouvé que l'avis, quoique régulièrement publié dans un journal de l'endroit, ne l'a pas été dans la *Gazette du Canada*.

Quand à la pétition de *William Bell* et autres, de *Peterborough*, demandant qu'on amende la 24^e *Vict.*, chap. 61, de manière à permettre que l'on soumette un certain règlement pour la construction d'un hôtel de ville à l'approbation des contribuables de la dite ville, il n'en a pas été donné d'avis.

Le tout respectueusement soumis.

A. J. FERGUSSON BLAIR,

Président.

L'honorable M. *Fergusson Blair*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la Banque des Artisans," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été

Ordonné que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Fergusson Blair*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour réglementer le métier d'arrimeur dans le havre de *Montréal*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *de Beaujeu*, il a été *Ordonné* que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Fergusson Blair*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du cimetière *St. Thomas*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Ressor*, secondé par l'honorable M. *Gingras*, il a été *Ordonné* que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Fergusson Blair*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour venir en aide à la Compagnie du chemin de fer d'*Ottawa et Prescott*, assurer le bon fonctionnement de son chemin de fer " et pour d'autres fins," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Shaw*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été *Ordonné* que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable Sir *L. P. Taché*, que le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant les procureurs," soit maintenant lu la seconde fois.

Objection étant faite à la dite motion,

Après débats,

La question de concours a été mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée ; et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les Honorables Messieurs

<i>Allan,</i>	<i>De Beaujeu,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Gingras,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Duchesnay, A. J.,</i>	<i>Fanet,</i>	<i>Taché, Sir E. P., et</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>Ross,</i>	<i>Vidal.—16.</i>

NON-CONTENTS :

Les Honorables Messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Blake,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Reesor.—5.</i>
<i>Blair, Fergusson,</i>			

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative, et
Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables messieurs *Fergusson Blair, Dickson, Vidal* et *Shaw*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable Sir *E. P. Taché*, il a été

Ordonné que le bill intitulé : " Acte pour faciliter la condamnation et le châtement des personnes qui engagent les sujets de Sa Majesté à prendre du service à l'étranger, contrairement aux dispositions de l'Acte d'enrôlement à l'étranger," soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Ryan*, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte concernant le pesage, mesurage et jaugeage de certains articles de consommation générale," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable Sir *N. F. Belleau*, il a été

Ordonné que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

Sur motion de l'honorable Sir *N. F. Belleau*, secondé par l'honorable M. *Allan*, il a été

Ordonné que le bill intitulé : " Acte pour simplifier la procédure en matières de prohibition et de *mandamus* en *Haut-Canada*," soit lu la seconde fois lundi prochain.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné que le bill intitulé : " Acte pour mieux assurer la liberté du sujet," soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Ross*,

Que l'ordre du jour pour la seconde lecture, lundi prochain, du bill intitulé : " Acte pour simplifier les procédures en matières de prohibitions et de *mandamus* en *Haut-Canada*," soit déchargé des ordres du jour, et que la quarante-quatrième règle de cette Chambre soit suspendue en autant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Ressor*, du comité-conjoint des impressions de la législature, a présenté son douzième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu, et
Il a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITE,
17 mars, 1865.

Le comité-conjoint des deux Chambres pour les impressions de la législature a l'honneur de présenter son douzième rapport.

Le comité a examiné attentivement le document suivant :

Rapport de *David B. Read*, écuyer, commissaire dans l'affaire de l'élection parlementaire du comté d'*Essex*, et recommande que ce document ne soit pas imprimé.

Le tout respectueusement soumis.

Sur motion de l'honorable *M. Keesor*, secondé par l'honorable *M. Bureau*, il a été *Ordonné* que le dit rapport soit adopté.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte pour incorporer l'Union St. Joseph des *Trois-Rivières*," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé aux amendements faits par le Conseil Législatif au dit bill, sans amendement.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte pour donner plus de liberté aux syndics de l'Eglise Méthodiste Wesleyenne en *Canada*, dans l'administration et l'aliénation des biens possédés à titre de fidéicommiss " (*en trust*)," et informer cette Chambre que l'Assemblée a passé ce bill avec un amendement auquel elle demande le concours du Conseil Législatif.

Le dit amendement a été alors lu par le greffier comme suit :

Page 2, ligne 12—Biffez depuis "faire" jusqu'à la fin de la clause.

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concours mise sur icelui, il a été agréé.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif acquiesce à l'amendement fait au bill mentionné en dernier lieu, sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable *Sir E. P. Taché*, secondé par l'honorable *M. Campbell*,

La Chambre s'est ajournée à demain, à deux heures de l'après-midi.

Samedi, 18 Mars, 1865.

Les Membres assemblés ont été :

L'honorable ULRIC JOSEPH TESSIER, Orateur.

Les Honorables Messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Pânet,</i>
<i>Belleau, Sir N. F.,</i>	<i>De Beaujeu,</i>	<i>Gingras,</i>	<i>Price,</i>
<i>Blair, Fergusson,</i>	<i>Duchesnay, A. J.,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bull,</i>	<i>Duchesnay, E. H. J.,</i>	<i>Matheson,</i>	<i>Vidal.</i>

PRIÈRES.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De *John Cunningham* et autres, du comté de *Russell*; et du révérend *Edward Vaughan* et autres, du comté de *Carleton*; demandant que la minorité catholique romaine en *Haut-Canada*, avenant une union fédérale des provinces de l'*Amérique Britannique du Nord*, soit mise, quant à l'éducation, sur le même pied que la minorité protestante du *Bas-Canada*.

D'*Auguste Lemieux* et autres, du township de *DeSales*; demandant une allocation pour certains chemins de colonisation.

D'*Alexander Gibson* et autres, des *Chutes de Kingsey*; demandant que la nouvelle municipalité des *Chutes de Kingsey* soit séparée du comté de *Drummond* et annexée au comté d'*Arthabaska*.

Du conseil municipal de *Durham Sud*; demandant une allocation pour améliorer certains chemins.

De *George E. Brown* et autres, du township de *Compton*; demandant que l'union fédérale proposée des provinces de l'*Amérique Britannique du Nord* n'ait pas lieu.

Et du conseil municipal du comté de *Québec*; demandant que le bill pour étendre les pouvoirs de la municipalité de *St. Roch de Québec Sud* ne devienne pas loi, et pour d'autres objets.

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Alexander*,

Que l'ordre de cette Chambre, d'hier, pour renvoyer le bill intitulé: "Acte concernant les procureurs," à un comité spécial, soit rescindé et que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est alors ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Matheson* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu, et

Le dit amendement a été alors lu par le greffier comme suit:

Page 3, ligne 5—Retranchez depuis "commun" jusqu'à la fin du bill.

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concours mise sur icelui, il a été agréé.

Ordonné que le dit amendement soit grossoyé, et que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée Législative, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce bill avec un amendement auquel il demande le concours de l'Assemblée.

Un message de l'Assemblée Législative par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte concernant les procureurs," et informer cette Chambre que l'Assemblée a acquiescé à l'amendement fait par le Conseil Législatif au dit bill, sans amendement.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

Son Excellence le Très-Honorable CHARLES STANLEY, Vicomte MONCK, Baron MONCK de *Ballytrammon*, dans le comté de *Wexford*, Gouverneur-Général de l'*Amérique Britannique du Nord* et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur les provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'*Île du Prince-Édouard*, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., étant assis dans le fauteuil sur le Trône, l'honorable Orateur a ordonné au gentilhomme huissier de la verge-noire de se rendre à l'Assemblée Législative et d'informer l'Assemblée " que c'est le plaisir de Son Excellence qu'elle se rende immédiatement auprès d'elle en cette Chambre."

Laquelle étant venue avec son Orateur,

Le greffier de la couronne en chancellerie a lu les titres des bills à être passés séparément comme suit :

Acte pour incorporer le club des patineurs et joueurs de galet d'*Outaouais*.

Acte pour amender l'acte passé dans la vingt-sixième année du règne de Sa Majesté, relativement à la compagnie du chemin de fer de *Hamilton* et *Port Dover*.

Acte pour incorporer " l'Hospice des orphelins de la cité d'*Outaouais*."

Acte pour lever tout doute quant aux limites de certains comtés dans le *Bas-Canada*.

Acte pour autoriser certains conseils de comté dans le *Haut-Canada*, à prélever des deniers pour aider aux personnes en certains cas à ensemercer leurs terres.

Acte pour incorporer l'Union *St. Michel* des Saints de *Montréal*.

Acte pour incorporer la Société de l'Union *St. Joseph* de *St. Joseph de Lévis*.

Acte pour amender l'acte incorporant la compagnie du chemin de fer des rues de *Québec*.

Acte pour incorporer la Société *St. Ignace* de *Montréal*.

Acte pour incorporer la Société de l'Union *St. Joseph* de la ville de *Lévis*.

Acte pour amender les actes relatifs à la banque du district de *Niagara*.

Acte pour incorporer la Société des missionnaires Baptistes libres du *Haut-Canada*.

Acte pour incorporer l'académie de *Clarenceville*.

Acte relatif aux magistrats de police.

Acte pour amender le statut refondu concernant la cour de chancellerie.

Acte pour amender l'acte vingt-sept et vingt-huit *Victoria*, chapitre vingt, concernant la nomination des magistrats dans les parties éloignées de la province.

Acte pour établir la validité des actes exécutés en *Canada* par certains membres du clergé ordonnés en pays étrangers, et pour d'autres fins.

Acte pour incorporer l'association de placement de *Montréal*.

Acte pour autoriser la société d'église du diocèse de *Toronto* à vendre certains terrains d'église dans *Darlington*, et pour d'autres fins.

Acte pour amender de nouveau l'acte concernant les compagnies à fonds social pour la construction de chemins et autres ouvrages dans le *Haut-Canada*.

Acte pour permettre à la société permanente de construction et d'épargnes de *London* de s'amalgamer avec la société d'épargne et de prêt de *Huron* et *Erié*.

Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de *Doon* et *Galt*.

Acte pour amender l'acte pour incorporer la Société de l'Union *St. Jacques* de *Montréal*.

Acte pour amender l'acte passé dans la vingt-cinquième année du règne de Sa Majesté, intitulé : " Acte pour incorporer la Société de l'Union *St. Pierre* de *Montréal*."

Acte pour amender l'acte incorporant le Lycée (*High School*) de *Québec*, et pour d'autres fins.

Acte pour venir en aide aux administrateurs et légataires de feu *John David Smith*, et pour permettre aux dits administrateurs de régler les affaires de la succession.

Acte pour confirmer certains règlements et débetures des comtés-unis de *Frontenac*, *Lennox* et *Addington*.

Acte pour amender l'acte incorporant la Société d'Education du district de *Québec*.

Acte concernant la compagnie canadienne pour la fabrication des Locomotives et Machines.

Acte pour autoriser la ville de *Woodstock* à consolider la dette de la ville, et pour d'autres fins.

Acte pour autoriser un nouvel arpentage d'une partie du township de *Portland*, dans le comté de *Frontenac*.

Acte pour amender l'acte passé dans les dix-neuvième et vingtième années du règne de Sa Majesté, chapitre cent trente-et-un, intitulé : " Acte pour incorporer l'Union *St. Joseph* de *Montréal*."

Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie des Remorqueurs du *St. Laurent*.

Acte pour incorporer la Société de l'Union *St. Roch* de *Montréal*.

Acte pour amender l'acte pour incorporer l'Association *St. François-Xavier* de *Montréal*.

Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie d'Assurance Maritime de *Québec*.

Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de *Grey* et *Simcoe*.

Acte pour incorporer l'Académie de Musique de *Montréal*.

Acte pour consolider la dette de la ville d'*Ingersoll*.

Acte pour amender l'acte incorporant la Société Ecclésiastique du diocèse de *Toronto*.

Acte pour incorporer la compagnie d'assurance de *Montréal* dite du Soleil.

Acte pour incorporer le collège presbytérien de *Montréal*.

Acte pour incorporer la Société Allemande de *Montréal*.

Acte pour légaliser le règlement numéro deux cents de la corporation de la ville de *Port Hope*, et pour d'autres fins.

Acte pour autoriser la corporation du village de *Lanark* à vendre un certain lopin de terre et en appliquer les produits à construire une maison de détention.

Acte pour continuer pendant un temps limité les divers Actes y mentionnés.

Acte pour incorporer la société de bienfaisance irlandaise protestante de *Montréal*.

Acte concernant le pesage, mesurage et jaugeage de certains articles de consommation générale.

Acte pour punir les personnes qui vendent des liqueurs sans licence, et pour d'autres fins y mentionnées.

Acte pour amender le chapitre onze des statuts refondus pour le *Bas-Canada*, concernant les journaux et autres publications du même genre.

Acte pour amender le chapitre soixante-et-huit des statuts refondus pour le *Bas-Canada*, concernant les compagnies d'Assurance mutuelle.

Acte pour simplifier les procédures en matières de prohibition et de *mandamus* dans le *Haut-Canada*.

Acte pour incorporer l'Union *St. Joseph* de *Trois-Rivières*.

Acte pour étendre les pouvoirs de la municipalité de la paroisse de *St. Roch* de *Québec Sud*.

Acte pour donner plus de liberté aux syndics de l'Eglise méthodiste wesléyenne, en *Canada*, dans l'administration et l'aliénation des biens possédés à titre de fidéicommiss (*in trust*).

Acte pour amender le chapitre cent neuf des statuts refondus pour le *Bas-Canada*, concernant les maisons de correction, cours de justice et prisons.

Acte pour faciliter la condamnation et le châtement des personnes qui engagent les sujets de Sa Majesté à prendre du service à l'étranger, contrairement aux dispositions de l'Acte d'enrôlement à l'étranger.

Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du *Richelieu* et l'acte qui l'amende.

Acte pour incorporer la banque des Artisans.

Acte pour amender l'acte incorporant la ville de *Napanee*, et pour d'autres fins.

Acte pour incorporer l'association homœopathique de *Montréal*.

Acte concernant le service des malles océaniques.

Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de "Compagnie d'entrepôt de *Montréal*."

Acte pour amender et étendre les dispositions du chapitre trente des statuts refondus pour le *Haut-Canada*, intitulé : "Acte concernant les interlocutoires."

Acte pour incorporer la compagnie du cimetière de *Saint Thomas*.

Acte pour réglementer le métier d'arrimeur dans le havre de *Montréal*.

Acte pour venir en aide à la compagnie du chemin de fer d'*Ottawa* et *Prescott*, assurer le bon fonctionnement de son chemin de fer, et pour d'autres fins.

Acte pour légaliser et ratifier une convention faite entre la compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du *Canada*, la compagnie du grand chemin de fer Occidental et la compagnie du chemin de fer du Nord du *Canada*, relativement à l'esplanade de *Toronto*, et pour d'autres fins y mentionnées.

Acte pour faciliter la preuve de l'incorporation de la compagnie canadienne des terres et d'immigration [responsabilité limitée].

Acte pour fixer la propriété des essaims d'abeilles et les rendre insaisissables en certains cas.

Acte pour expliquer le chapitre soixante-et-quinze des statuts refondus pour le *Bas-Canada*, et déclarer que certaines îles forment partie du comté de *Verchères* pour toutes les fins.

Acte pour amender l'Acte concernant les procureurs.

La sanction royale a été prononcée séparément sur ces bills par le greffier de cette Chambre comme suit :

“ Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le gouverneur-général sanctionne ce bill.”

Alors, l'Orateur de l'Assemblée Législative a adressé la parole à Son Excellence le Gouverneur-Général comme suit :

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE,

La session de la législature qui vient de se terminer sera à jamais mémorable dans les annales de ce pays, à raison de la gravité des questions qui ont engagé l'attention du parlement.

Le grand projet d'une union fédérale des provinces de l'*Amérique Britannique du Nord*, et la nécessité d'établir des dispositions convenables pour nos défenses militaires, sont des questions de la plus haute importance, et qui devront exercer la plus grande influence sur les destinées futures du *Canada*.

En réponse à l'invitation faite par Votre Excellence, l'Assemblée Législative s'est empressée de donner la plus grande attention à ces questions, et a consenti à clore prématurément la session, afin que le résultat de ses délibérations fût transmis, avec le moins de délai possible, au gouvernement impérial.

En établissant des dispositions pour la protection de notre frontière contre les desseins de personnes mal intentionnées qui voudraient nous brouiller avec la république voisine, et en conférant au gouvernement de plus amples pouvoirs pour empêcher ceux qui se sont prévalus du droit sacré d'asile que la mère-patrie et les colonies accordent aux opprimés de toutes nations, de faire de cette province la base de leurs démonstrations hostiles, plutôt qu'un lieu de refuge, nous avons donné les plus amples garanties que le *Canada* est préparé à maintenir, autant qu'il est en son pouvoir, la stricte neutralité que Sa Majesté nous a ordonné de maintenir dans le conflit qui malheureusement prévaut en ce moment chez nos voisins.

Vû l'urgence des affaires publiques, sous les présentes circonstances, et la nécessité pressante qu'il y avait pour les membres de l'administration de Votre Excellence d'entrer personnellement en communication avec les autorités impériales, l'Assemblée Législative a consenti à dévier de la pratique ordinaire du parlement quant à l'octroi des subsides, et a autorisé l'avance des sommes requises pour le service public par un vote de crédit, au lieu d'insister sur l'observance des règles constitutionnelles relatives aux appropriations des deniers publics. La confiance qu'on a montrée dans la fidélité et la modération du gouvernement de Votre Excellence sera par elle, j'en suis sûr, dûment appréciée, et dans la dépense des sommes votées pour les fins ordinaires du gouvernement, ainsi que pour la défense de la province, le gouvernement aura le même respect pour les vœux bien entendus de la législature que si les subsides eussent été accordés en la manière ordinaire.

Conséquemment, au nom des fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du *Canada*, je prie Votre Excellence de vouloir bien accepter un bill intitulé : “ Acte pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent requises pour faire face à certaines dépenses du gouvernement civil pour l'année 1865, et pour certaines autres fins se rattachant au service public.”

Sur ce bill le greffier de cette Chambre a alors dit :

“ Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur-Général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.”

Après quoi il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général prononcer le discours suivant :

*Honorables Messieurs du Conseil Législatif,
Messieurs de l'Assemblée Législative,*

En mettant fin pour le présent à vos travaux parlementaires, je me réjouis de pouvoir vous féliciter d'avoir posé les fondements d'une union plus étroite des possessions de Sa Majesté dans l'*Amérique Britannique du Nord*.

Je suis heureux de penser que la marche que vous avez adoptée a été de nature à prouver combien vous êtes sincères et sérieux dans votre adhésion à la politique de Sa Majesté vis-à-vis des pays étrangers, et que vous êtes prêts à passer toutes mesures qui pourront devenir nécessaires pour faire prévaloir cette politique dans la province.

Messieurs de l'Assemblée Législative,

Je vous remercie de la manière dont vous avez pourvu au service public de la province.

Nos co-sujets d'*Angleterre* ne peuvent manquer de voir dans la somme que vous avez mise à la disposition du gouvernement pour la défense permanente de la province, une preuve de la sérieuse disposition des Canadiens à accepter les charges de la connexion britannique, en même temps qu'ils en réclament les avantages.

Honorables Messieurs, et Messieurs,

Il a été jugé à propos qu'une députation du gouvernement du *Canada* se rendit à *Londres* pour conférer avec les ministres de Sa Majesté sur des questions de grande importance pour la colonie.

Au retour de ces messieurs, je ne perdrai pas de temps à recourir de nouveau à vos conseils et à mettre devant vous le résultat de leur mission.

Alors, l'honorable Orateur de cette Chambre a dit :

*Honorables Messieurs du Conseil Législatif, et
Messieurs de l'Assemblée Législative,*

Il plaît à Son Excellence le gouverneur-général de proroger le parlement provincial à jeudi le vingt-septième jour d'avril, prochain pour être ici tenu ; et le parlement provincial est en conséquence prorogé à jeudi le vingt-septième jour d'avril prochain.

2. F. ...
M. ...
T. ...
A. ...
S. ...

APPENDICE.

Dr.

Av.

Le greffier en compte avec l'honorable CONSEIL LEGISLATIF, pour diverses sommes reçues et déboursés par lui depuis le 1er janvier 1864 jusqu'au 1er janvier 1865.

		1864.			
		\$	cts.		\$
1864.		17444	33	Indemnité des membres.....	39477
Janvier 1er...	Balance due par le greffier à cette date.....			Appointements des officiers.....	20389
Février 20...	Montant du mandat No. 462, daté du 18 février 1864.....	15000	00	Gages des messagers et journaliers.....	10212
Mai 23	Montant du mandat No. 1240, daté du 27 avril 1864.....	20000	00	Impression, papier à imprimer et reliure :— Payé en vertu de contrat..... \$3520 11 Non en vertu de contrat..... 501 24	4081 35
Mai 23	Honoraire reçu sur le bill de divorce de Bennings.....	80	00	Papeterie.....	4122 85
Juillet 11.....	Montant du mandat No. 91, daté du 9 juillet 1864.....	13631	18	Dépense pour la bibliothèque.....	371 75
Juillet 11..	Lettre de crédit déposée le 5 juillet 1864.....	26400	00	Journaux et annonces.....	1321 93
Juillet 15...	Montant sur-payé à l'hon. G. Allan, et remboursé par lui.....	30	00	Frais de port et télégrammes.....	1540 40
Juillet 15...	Montant de l'honoraire reçu de l'hon. B. Seymour, sur le bill de la succession d'Herchmer.....	72	64	Comptes d'ouvriers.....	3211 31
Juillet 21...	Montant sur-payé à l'hon. B. Seymour, et remboursé par lui.....	21	44	Combustible, gaz et eau.....	1874 20
Août 13.....	Honoraire reçu sur bills privés durant la 2e session du 8e parlement, 1864.....	613	69	Assurance.....	1340 00
Novembre 8	Montant reçu du fonds de la bibliothèque, étant pour autant avancé par le greffier sur les comptes contingents le 26 mai 1864.....			Payé aux écrivains surnuméraires.....	1578 36
Décem. 1er.	Montant sur-payé à l'hon. J. Hamilton, de Kingston, et remboursé par lui.....	97	02	Payé pour fret et express.....	44 97
Décembre 16	Lettre de crédit, datée le 15 décembre 1864.....	41080	00	Payé pour la publication des débats.....	508 00
Décembre 31	Montant remboursé par les officiers et serviteurs en huit versements mensuels et porté au compte du prêt.....	2387	28	Avance à la bibliothèque.....	97 02
1865.		\$137257	58	Honoraire sur le bill de la succession d'Herchmer, remboursés à l'hon. B. Seymour.....	72 64
Janvier 1er..	Balance due par le greffier à cette date.....	\$46038	22	Balance en mains.....	46038 22
					\$137257 58

INDEX

DU

VINGT-QUATRIEME VOLUME.

28 VICTORIA, 1865.

ABELLES: Essaims d', exempts de la saisie. *Voir* Bill, No. 7.

ABBI pour exercice militaire à Brantford. Pétition, 171.

ACTES continués. *Voir* Bill, No. 1.

ADDINGTON: Association agricole d'. Pétition, 147.

ADRESSES :

A Sa Majesté :—

Au sujet de la Confédération. Pour toutes les procédures relatives à cette adresse. *Voir* Résolutions.

A Son Excellence le Gouverneur Général :—

En réponse au discours prononcé du Trône, 26, 27, 28. Réponse, 30.

Pour copies de dépêches relatives à l'arrestation et à l'extradition de certains prévenus et à l'extradition de félons fugitifs des Etats-Unis, 79. Réponse, 100. *Voir* Documents de la Scssion.

Relative au fonds des écoles communes, 79. Réponse, 126. *Voir* Documents de la Session.

Pour copies de la correspondance adressée aux registrateurs des comtés de Chicoutimi et Charlevoix au sujet de l'enrôlement de la milice, 94. Réponse, 175. *Voir* Documents de la Session.

Au sujet du traité de réciprocité, 94. Réponse, 115. *Voir* Documents de la Session.

ADRESSES—(*Suite.*)

Relative à l'asile de Beauport, 117, 186. Réponse, 157. *Voir Documents de la Session.* Renvoyée au comité conjoint des impressions, 167. Renvoyée à un comité spécial, 198.

Priant Son Excellence de transmettre à Sa Majesté l'adresse au sujet de la confédération, 131. Réponse, 145.

Relativement aux plaintes faites contre les commissaires pour la décision sommaire des petites causes, en Bas-Canada, 167.

Relative au havre de Port Whitby, en date du 7 juin 1864. Réponse, 175. *Voir Documents de la Session.*

Relative à la demande faite par la compagnie des mines de Stadacona et autres, de certains terrains miniers dans le township de Watford. 187.

Au sujet de la construction d'ouvrages de défense en cette province, 198.

Au sujet de baux accordés par la couronne pour places de pêche, 217.

ADJALA : Conseil municipal d'. Pétition, 197.

AGRICULTURE :

Pour prévenir les abus préjudiciables à l'. *Voir Bill, No 2.*

Voir Comité conjoint sur l'., 95, et aussi comité spécial de cette Chambre sur l', 115.

De York et Peel, du conseil municipal. Pétition pour l'avancement de l', 137.

Société d', de Renfrew. Pétition, 32.

De la division nord du comté de Wellington. Pétition, 104.

De Hamilton. Pétition, 115.

De Moore, dans le comté de Lambton, pour amender l'acte agricole du Haut-Canada. Pétition, 126.

D'Addington. Pétition, 147.

De Québec. Pétition, 165.

De Victoria. Pétition, 98.

Amendement à l'acte du Bas-Canada. *Voir Bill, No. 3.*

AIKINS, l'Hon. J. C., et autres, directeurs provisoires de la compagnie du canal de Toronto et de la Baie Géorgienne. Pétition, 115.

AIRTH, D., et autres, société d'agriculture de Renfrew. Pétition, 82.

ALLAN, A., et autres, de St. Eustache. Pétition, 109.

ALLARD, C., et autres, de Montréal. Pétition, 33.

ALLEMANDE : Société, Montréal. Pétition, 126. *Voir Bill, No. 53.*

- AMÉRIQUE BRITANNIQUE : Compagnie des terres de l'. Pétition, 159.
- AMHERST : Isle, Annexion de l'. Pétition, 30.
- ANDERDON : Conseil municipal d'. Pétition, 197.
- ANDERSON, T. B., et autres, de Montréal. Pétition, 200.
- APPEL de la Chambre : Membres présents et absents à l'. 49, 50.
- ARBRES : Plantation d', sur les chemins publics. Voir Bill, No. 111.
- ARTISANS : Incorporation de la banque des. Pétition, 78.
- ARTS et manufactures du Bas-Canada, chambre des. Pétition, 82.
- ASHLEY, L. W., de Windsor. Pétition, 67.
- ASSURANCES : Compagnies d'.
 Rapports statistiques des. Voir Bill, No. 34.
 Queen, de Montréal. Rapport, 25. Voir Documents de la Session.
 De prévoyance sur la vie et de placement. Rapport, 25. Voir Documents de la Session.
 Mutuelle, Beaver. Rapport, 25. Voir Documents de la Session.
 Sur la vie, du Canada. Rapport, 25. Voir Documents de la Session.
 De l'Ætna. Rapport, 59. Voir Documents de la Session.
 Maritime de Québec. Pétition, 89. Voir Bill, No. 62.
 A fonds social et mutuelle des fermiers du Canada-Ouest. Pétition, 93. Voir Bill, No. 9.
 Hartford. Rapport, 98. Voir Documents de la Session.
- Mutuelles :*
 Compagnie d', H. C. Voir Bill, No. 69.
 Amendement à la loi de la compagnie d', B.-C. Voir Bill, No. 70.
- AUBERGISTES : Poursuites contre les. Voir Bill, No. 106.
- AUGUSTA : Conseil municipal du township d'. Pétition, 59.
- AYLEN, P., et autres, du district d'Ottawa. Pétition, 239.

BANQUES :

- D'épargnes de la cité et district de Montréal. Rapport, 25. Voir Documents de la Session.
- D'épargnes de Northumberland et Durham. Rapport, 67. Voir Documents de la Session.

BANQUES—(Suite.)

- Du district de Niagara. Pétition de la, 59.
 Pour incorporation de la, des Artisans. Pétition, 78.
 Pour incorporation de la, de Simcoe. Pétitions, 109, 114, 147, 192, 197.
 D'Oro et Innisfil. Pétition, 126.
 De la société permanente de construction et de la, d'épargnes de London. Pétition, 137. 53e règle suspendue, 157.
 De la société de prêts et de la, d'épargnes de Huron et Erié. Pétition, 137. 53e règle suspendue, 157.

BAPTISTES libres : Société des Missionnaires des, H.-C. Voir Bill, No. 27.

BARIL, F. D., et autres, de St. Chrystophe d'Arthabaska. Pétitions, 97 et 98.

BARRIE : Incorporation de la ville de. Pétition, 109.

BARR :

- J., M. D., et autres, de Ste. Scholastique. Pétition, 89.
 G., et autres, de Loughborough et Bedford. Pétition, 97.

BASKERVILLE, P., et autres, serviteurs de la compagnie du chemin de fer d'Ottawa et Prescott. Pétition, 82.

BAYHAM : Légalisation du règlement No. 116 de. Pétition pour, 58. Pétitions contre, 144, 156.

BEAUDETTE, F. X., et autres, de Victoriaville. Pétition, 121.

BEAUDRY, J. L., et autres, de Montréal. Pétition, 104.

BEDARD, N., et autres, de St. Guillaume. Pétition, 171.

BELL :

- W., et autres, de la ville de Peterborough. Pétition, 212.
 R., et autres. Pétition, 189.

BELLEVILLE : Chemin de la ville de, aux forges de Marmora. Pétition, 212.

BERLIN :

- Corporation du village de. Pétition, 114.
 Pour changer les limites de la corporation de. Pétition 144.

BILLS :

- Délai prolongé pour recevoir les pétitions pour, privés, 90, 148, 190.
 Délai prolongé pour recevoir les, privés, 117, 167, 217.
 Délai prolongé pour recevoir les rapports des comités spéciaux ou permanents sur les, privés, 172, 217.

BILLS—(Suite.)

Bills privés et ordres permanents. Voir Comité des ordres permanents et des bills privés.

Procédures sur les, suspendues par la prorogation du parlement à être reprises à la prochaine session, 207 et 208.

1.—*Bill des actes continués :*

Reçu et lu, 221. 44^e règle suspendue et bill lu les seconde et troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 221. Sanctionné, 18 mars.

2.—*Bill pour prévenir les abus préjudiciables à l'agriculture :*

Présenté par l'hon. M. Olivier et lu, 152. Seconde lecture remise, 169. Lu la seconde fois et renvoyé, 177.

3.—*Bill d'amendement aux sociétés agricoles, B.-C. :*

Présenté par l'hon. M. Price et lu, 86. Seconde lecture remise, 94. Lu la seconde fois et renvoyé, 100.

4.—*Bill d'annexion d'Amherst Island à Frontenac :*

Présenté par l'hon. M. Campbell et lu, 98. Seconde lecture remise, 128, 153. Bill déchargé des ordres du jour, 175 et 176. Remis sur les ordres du jour, 225.

5.—*Bill de l'acte d'amendement de la cotisation, 1865 :*

Présenté par l'hon. M. McDonald et lu, 89. Seconde lecture remise, 99. Lu la seconde fois et renvoyé, 106. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 115.

6.—*Bill concernant les procureurs :*

Reçu et lu, 238. Motion pour la seconde lecture, objectée et passée après débats, *contents*, 16; *non-contents*, 5; 240. Bill lu la seconde fois et renvoyé, 241. Ordre de référence rescindé et bill renvoyé à un comité général, 243. Amendement rapporté et adopté, renvoyé à l'Assemblée, rapporté par l'Assemblée avec amendement adopté, 243. Sanctionné, 18 mars.

7.—*Bill exemptant de la saisie les essaims d'abeilles :*

Reçu et lu, 233. 44^e règle suspendue et bill lu la seconde et troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 233. Sanctionné, 18 mars.

8.—*Bill pour arrêter la propagation des chardons canadiens, H.-C. :*

Reçu et lu, 237.

9.—*Bill de la compagnie des fermiers du Canada Ouest :*

Reçu et lu, 214. 44^e règle suspendue et bill lu la seconde fois et renvoyé, 214. Amendements rapportés et adoptés et bill, tel qu'amendé, lu la troisième fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 223.

BILLS—(Suite.)

10.—*Bill des locomotives et machines :*

Reçu et lu, 205. Lu la seconde fois et renvoyé, 210. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 212. Sanctionné, 18 mars.

11.—*Bill d'incorporation de l'académie de Clarenceville :*

Reçu et lu, 145. Lu la seconde fois et renvoyé, 153. Un amendement rapporté et adopté, 160. Bill, tel qu'amendé, lu la troisième fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 168. Amendement adopté par l'Assemblée, 200. Sanctionné, 18 mars.

12.—*Bill pour valider les actes de certains membres du clergé :*

Reçu et lu, 93. Seconde lecture remise, 100, 121. Lu la seconde fois et renvoyé, 135. Amendements rapportés, 152. Adoptés et bill, tel qu'amendé, lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 162, 163. Amendements adoptés par l'Assemblée, 217. Sanctionné, 18 mars.

13.—*Bill pour faciliter les transactions commerciales :*

Présenté par l'hon. Sir N. F. Belleau et lu, 174. Seconde lecture remise, 187. Lu la seconde fois et renvoyé, 198.

14.—*Bill des écoles communes :*

Présenté, *pro formâ*, par l'hon. Sir E. P. Taché, et lu la première fois, 16.

15.—*Bill constatant quels sont les propriétaires de communes, B.-C. :*

Présenté par l'hon. M. Olivier et lu, 184. Seconde lecture remise, 195, 199, 205, 218.

16.—*Bill d'amendement des statuts consolidés du H.-C., ch. 52.*

Présenté par l'hon. M. Leonard et lu, 175. Déchargé des ordres du jour, 184.

17.—*Bill pour lever les doutes quant aux limites de certains comtés, B.-C. :*

Reçu et lu, 117. Lu la seconde fois et renvoyé, 128. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 152. Sanctionné, 18 mars.

18.—*Bill d'amendement à l'acte des cours de comtés :*

Présenté par l'hon. M. Currie et lu, 36. Lu la seconde fois et renvoyé, 57. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 60.

19.—*Bill pour amender la loi au sujet de la cour de chancellerie :*

Reçu et lu, 204. Lu la seconde fois, renvoyé à un comité général, rapporté sans amendement, 44e règle suspendue, et bill lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 209 et 210. Sanctionné, 18 mars.

BILLS—(Suite.)

20.—*Bill relatif à la vente de lots d'église, Darlington :*

Présenté par l'hon. M. Simpson et lu, 53. Seconde lecture remise, 61. Lu la seconde fois et renvoyé, 80. Amendements rapportés et adoptés, 116. Bill lu la troisième fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 121. Passé par l'Assemblée avec certains amendements, adoptés par le Conseil, 216. Sanctionné, 18 mars.

21.—*Bill d'incorporation du chemin de fer de Doon et Galt :*

Présenté par l'hon. M. Christie et lu, 135. 53^e règle suspendue, 135. Seconde lecture remise, 145. Lu la seconde fois et renvoyé, 153. Amendements rapportés, adoptés, et bill lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 179. Rapporté par l'Assemblée avec un amendement, adopté par le Conseil, 223. Sanctionné, 18 mars.

22.—*Bill d'amendement à la loi pour mieux assigner le douaire, H.-C. :*

Présenté par l'hon. M. Currie et lu, 33. Lu la seconde fois et renvoyé, 55.

23.—*Bill de cession de certains immeubles de la succession Doyle :*

Reçu et lu, 207. Lu la seconde fois et renvoyé, 218. Rapporté que le préambule n'est pas prouvé; nulle preuve n'est produite de la nécessité de l'intervention de la législature sur ce sujet, 232.

24.—*Bill de l'inspection du poisson et des huiles de poisson :*

Présenté par l'hon. M. Campbell et lu, 61. Seconde lecture remise, 87, 99, 128, 153, 176. Déchargé des ordres du jour, 195.

25.—*Bill de la protection des pêcheries :*

Présenté par l'hon. M. Campbell et lu, 61. Seconde lecture remise, 87, 99, 128, 153, 169, 177. Débats sur la motion pour seconde lecture, 187. Débats remis, 187. Et après reprise des débats, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général, 190. En comité général, et amendements rapportés, 195. Permission accordée au comité de siéger de nouveau, et les dits bills et amendements proposés à être imprimés dans les deux langues pour l'usage des membres, 195.

26.—*Bill pour faciliter la condamnation des personnes qui agissent contrairement aux dispositions de l'acte d'enrôlement à l'étranger :*

Reçu et lu, 225. Lu la seconde fois, 236. Lu la troisième fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 241. Sanctionné, 18 mars.

27.—*Bill de la société des missionnaires baptistes libres :*

Reçu et lu, 149. Lu la seconde fois et renvoyé, 154. Amendements rapportés et adoptés, 160. Bill, tel qu'amendé, lu la troisième fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 168. Rapporté avec les amendements adoptés, 200. Sanctionné, 18 mars.

BILLS—(Suite.)

28.—*Bill de légalisation de règlements de Frontenac, Lennox et Addington :*

Présenté par l'hon. M. Campbell et lu, 148. 58e règle suspendue, et bill lu la seconde fois et renvoyé, 156. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 183. Rapporté sans amendement, 221. Sanctionné, 18 mars.

29.—*Bill pour prévenir les outrages sur la frontière :*

Reçu et lu, 75 et 76. 44e règle suspendue, lu la seconde fois, renvoyé à un comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 76. Sanctionné, 6 février.

30.—*Bill du chemin de fer de Grey et Simcoe :*

Reçu et lu, 215. 44e règle suspendue, bill lu la seconde fois et renvoyé, 215. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 220. Sanctionné, 18 mars.

31.—*Bill du chemin de fer de Hamilton et Port Dover :*

Reçu et lu, 166. Lu la seconde fois. 53e règle suspendue et bill renvoyé, 176. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 133. Sanctionné, 18 mars.

32.—*Bill relatif aux maisons de correction, cours de justice et prisons :*

Reçu et lu, 237. 44e règle suspendue, et bill lu la seconde et la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 238. Sanctionné, 18 mars.

33.—*Bill de la consolidation de la dette d'Ingersoll :*

Reçu et lu, 215. 44e règle suspendue, et bill lu la seconde fois et renvoyé, 215. Rapporté sans amendement, bill lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 224. Sanctionné, 18 mars.

34.—*Bill des rapports statistiques des compagnies d'assurance :*

Présenté par l'hon. M. Bull et lu, 34. Seconde lecture remise, 55. Lu la seconde fois et renvoyé, 80. Amendements rapportés, 134. Leur considération remise, 143, 149, 157. Pris en considération, 176. Renvoyés ainsi que le bill à un comité général. Les amendements du comité spécial et autres nouveaux amendements rapportés et adoptés, et bill lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 176.

35.—*Bill d'amendement relatif aux interlocutoires :*

Reçu et lu, 222. Lu la seconde et la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 236. Sanctionné, 18 mars.

BILLS—(Suite.)

36.—*Bill d'amendement à la loi relative aux compagnies à fonds social pour la construction de chemins, H.-C. :*

Présenté par l'hon. M. Alexander et lu, 28. Lu la seconde fois et renvoyé, 54. Amendements rapportés, 86. Leur considération remise, 94. Considérés, et adoptés après débats, et, sur motion, bill amendé de nouveau, 100. Lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 106. Rapporté avec un amendement adopté par le Conseil et l'Assemblée en est informée, 128. Sanctionné, 18 mars.

37.—*Bill de la maison de détention à Lanark :*

Reçu et lu, 207. 44e règle suspendue, et bill lu la seconde fois et renvoyé, 218. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 225. Sanctionné, 18 mars.

38.—*Bill de la compagnie des terres et d'émigration (limitée) :*

Reçu et lu, 227. 44e règle suspendue et bill lu la seconde fois et renvoyé, 227. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 230, 231. Sanctionné, 18 mars.

39.—*Bill d'amendement à l'acte de l'inspection du cuir :*

Présenté par l'hon. M. Price et lu, 53. Seconde lecture remise, 80. Lu la seconde fois et renvoyé, 94. Amendements rapportés, 127. Leur considération remise, 135, 143. Considérés, 149. Bill, tel qu'amendé, à être imprimé et à être de nouveau considéré, 149. Considération remise, 162. Considéré, 169. Débats sur motion pour l'adopter, et motion en amendement pour le considérer de nouveau en trois mois adoptée, 169. Contents, 21. Non-contents, 14.

40.—*Bill pour amender les actes d'incorporation de Lévis :*

Reçu et lu, 226. 44e règle suspendue et bill lu la seconde fois et renvoyé, 226.

41.—*Bill de l'Union St. Joseph de la ville de Lévis :*

Reçu et lu, 149. Lu la seconde fois et renvoyé, 154. Amendements rapportés et adoptés, 161, 162. Bill, tel qu'amendé, lu la troisième fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 168. Rapporté avec les amendements adoptés, 201. Sanctionné, 18 mars.

42.—*Bill de l'Union St. Joseph de St. Joseph de Lévis :*

Reçu et lu, 148. Lu la seconde fois, 53e règle suspendue et bill renvoyé, 184. Amendements rapportés et adoptés, 162. Bill, tel qu'amendé, lu la troisième fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 168. Rapportés avec les amendements adoptés, 201. Sanctionné, 18 mars.

43.—*Bill pour assurer la liberté du sujet :*

Reçu et lu, 238.

44.—*Bill pour punir les personnes vendant des liqueurs sans licence :*

Reçu et lu, 44e règle suspendue et bill lu la seconde fois et renvoyé, 235. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 239. Sanctionné, 18 mars.

BILLS—(Suite.)

45.—*Bill d'amendement relatif aux municipalités locales du B.-C. :*

Présenté par l'hon. M. Proulx et lu, 127. Lu la seconde fois et renvoyé, 145. Un amendement rapporté, 148. La considération remise, 154. Considéré et adopté, 163. Bill lu la troisième fois, 167. Motion passée après débats pour y ajouter certaines clauses, et bill et amendements passés et envoyés à l'Assemblée, 168.

46.—*Bill damalgamation des sociétés d'épargnes de London et Huron :*

Présenté par l'hon. M. Leonard et lu, 157. Seconde lecture remise, 172. 53^e règle suspendue et bill lu la seconde fois et renvoyé, 177. 62^e règle suspendue, 185. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 190. Rapporté avec un amendement, 222; adopté par le Conseil et l'Assemblée en est informée, 223. Sanctionné, 18 mars.

47.—*Bill de nomination de magistrats dans les parties éloignées :*

Reçu et lu, 203. Lu la seconde fois et renvoyé à un comité général, 208. Rapporté sans amendement. 44^e règle suspendue, et bill lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 208. Sanctionné, 18 mars.

48.—*Bill au sujet de la procédure relative aux matière de prohibition et de writs du Haut-Canada :*

Reçu et lu, 238. 44^e règle suspendue, et bill lu la seconde et la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 241. Sanctionné, 18 mars.

49.—*Bill du chemin de fer de Marmora et Belleville :*

Reçu et lu, 216. Seconde lecture remise, 235.

50.—*Bill relatif à la vente des immeubles de la succession McDougall :*

Reçu et lu, 167. Lu la seconde fois, 53^e règle suspendue et bill renvoyé, 177

51.—*Bill de la succession immobilière de McLaughlin :*

Reçu et lu, 167. Lu la seconde fois et renvoyé, 172. Rapport que le Préambule n'est pas prouvé; nulle preuve n'est donnée de la nécessité d'une intervention de la législature sur le sujet, 179.

52.—*Bill d'incorporation de l'académie de musique de Montréal :*

Reçu et lu, 215.—44^e règle suspendue, et bill lu la seconde fois et renvoyé, 216. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 220. Sanctionné, 18 mars.

53.—*Bill d'incorporation de la société allemande de Montréal :*

Reçu et lu, 44^e règle suspendue, et bill lu la seconde fois et renvoyé, 215. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 224. Sanctionné, 18 mars.

54.—*Bill d'incorporation de l'association homœopathique de Montréal :*

Reçu et lu, 44^e règle suspendue, bill lu la seconde fois et renvoyé, 222. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et l'assemblée en est informée, 232. Sanctionné, 18 mars.

BILLS—(Suite.)

55.—*Bill d'incorporation de l'association de placement de Montréal :*

Présenté par l'hon. M. Ferrier et lu, 57. Seconde lecture remise, 65. Lu la seconde fois et renvoyé, 80. Amendements rapportés, 105. Adoptés et bill lu la troisième fois, passée et envoyé à l'Assemblée, 111. Rapporté avec amendements, 217. Adoptés par le Conseil et l'Assemblée en est informée, 217. Sanctionné, 18 mars.

56.—*Bill d'incorporation de la société bienveillante protestante Irlandaise de Montréal :*

Reçu et lu, 44e règle suspendue, et bill lu la seconde fois et renvoyé, 222. Rapporté sans amendement, et bill lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 230. Sanctionné, 18 mars.

57.—*Bill de la banque des artisans de Montréal :*

Reçu et lu, 44e règle suspendue, et bill lu la seconde fois et renvoyé au comité des banques et du commerce, 228. Ordre de renvois rescindé, et bill renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés, 232. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informé, 239. Sanctionné, 18 mars.

58.—*Bill du collège presbytérien de Montréal :*

Reçu et lu, 44e règle suspendue, et bill lu la seconde fois et renvoyé, 222. Rapporté sans amendement, bill lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 224. Sanctionné, 18 mars.

59.—*Bill règlementant le métier des artisans de Montréal :*

Reçu et lu, 44e règle suspendue, et bill lu la seconde fois et renvoyé, 234. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 240. Sanctionné, 18 mars.

60.—*Bill pour amender l'acte de l'association St. François Xavier de Montréal :*

Reçu et lu, 207. Lu la seconde fois et renvoyé, 218. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 220. Sanctionné, 18 mars.

61.—*Bill d'incorporation de la société St. Ignace de Montréal :*

Reçu et lu, 145. Lu la seconde fois et renvoyé, 153. Un amendement est rapporté et adopté, 161. Bill, tel qu'amendé, lu la troisième fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 168. Rapporté et amendement adopté par l'Assemblée, 201. Sanctionné, 18 mars.

62.—*Bill de la compagnie d'assurance de Montréal du Soleil :*

Reçu et lu, 44e règle suspendue, et bill lu la seconde fois et renvoyé, 214. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 220. Sanctionné, 18 mars.

63.—*Bill de l'Union St. Joseph de Montréal :*

Reçu et lu, 204. Lu la seconde fois et renvoyé, 209. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 213. Sanctionné, 18 mars.

BILLS—(Suite.)

64.—*Bill de l'Union St. Jacques de Montréal :*

Reçu et lu, 204. Lu la seconde fois et renvoyé, 209. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 213. Sanctionné, 18 mars.

65.—*Bill de l'Union St. Michel des Saints de Montréal :*

Reçu et lu, 148. Lu la seconde fois et renvoyé, 154. Un amendement est rapporté et adopté, 161. Bill, tel qu'amendé, lu la troisième fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 168. Rapporté et amendement adopté par l'Assemblée, 200. Sanctionné, 18 mars.

66.—*Bill de la société de l'Union St. Pierre de Montréal :*

Reçu et lu, 204. Lu la seconde fois et renvoyé, 209. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 241. Sanctionné, 18 mars.

67.—*Bill de l'union St. Roch de Montréal :*

Reçu et lu, 207. Lu la seconde fois et renvoyé, 218. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 220. Sanctionné, 18 mars.

68.—*Bill d'incorporation de la compagnie d'entrepôt de Montréal :*

Reçu et lu, 227. Motion pour suspendre la 45e règle, objectée et passée après débats, et bill lu la seconde fois et renvoyé, 227. Rapporté sans amendement. Débats sur la motion pour la troisième lecture, 231. Motion en amendement pour le renvoyer au même comité pour reconsidérer la cinquième clause, négative après débats, 231. Motion principale passée et bill lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 231. Sanctionné, 18 mars.

69.—*Bill pour amender la loi des compagnies d'assurance mutuelle, H.-C :*

Présenté par l'hon. M. Fergusson Blair et lu, 79. Seconde lecture remise, 90, 100. Lu la seconde fois et renvoyé, 106. Amendements rapportés et adoptés, 121. Bill lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 127.

70.—*Bill pour amender la loi des compagnies d'assurance mutuelle du B.-C :*

Reçu et lu, 44e règle suspendue et bill lu la seconde et la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 237. Sanctionné, 18 mars.

71.—*Bill pour légaliser un règlement de la ville de Nananee :*

Reçu et lu, 214. Lu la seconde fois et renvoyé, 256. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 232. Sanctionné, 18 mars.

72.—*Bill pour amender la loi concernant les journaux :*

Reçu et lu, 44e règle suspendue, et bill lu la seconde et la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 233. Sanctionné, 18 mars.

BILLS—(Suite.)

73.—*Bill d'amendement à l'acte relatif à la banque du district de Niagara :*

Présenté par l'hon. M. Currie et lu, 68. 53e règle suspendue, et bill lu la seconde fois et renvoyé, 81. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 105. Rapporté de l'Assemblée avec divers amendements, 201. Amendements adoptés par le Conseil et l'Assemblée en est informée, 201. Sanctionné, 18 mars.

74.—*Bill du service de la maille océanique :*

Reçu et lu, lu la seconde fois, renvoyé à un comité général, rapporte sans amendement, et bill lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 236. Sanctionné, 18 mars.

75.—*Bill pour la punition des offenses mineures commises plusieurs fois :*

Présenté par l'hon. M. Bull et lu, 34. Seconde lecture remise, 55, 80, 94, 111, 121, 135. Lu la seconde fois et renvoyé, 143. Amendements rapportés, 148. Leur considération remise, 154, 157. Bill et amendements renvoyés à un comité général, 169. Amendements rapportés ainsi que d'autres nouveaux amendements adoptés, et bill lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 169.

76.—*Bill de l'hospice des orphelins d'Ottawa :*

Reçu et lu, 145. Lu la seconde fois et renvoyé, 153. Amendements rapportés et adoptés, 165, 166. Bill, tel qu'amendé, lu la troisième fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 175. Rapporté de l'Assemblée avec les amendements adoptés, 184. Sanctionné, 18 mars.

77.—*Bill pour venir en aide au chemin de fer d'Ottawa et Prescott :*

Reçu et lu, 44e règle suspendue, et bill lu la seconde fois et renvoyé, 234. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 240. Sanctionné, 18 mars.

78.—*Bill du club des patineurs et des joueurs de galets, d'Ottawa :*

Reçu et lu, 166, 167. Lu la seconde fois et renvoyé, 177. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 183. Sanctionné, 18 mars.

79.—*Bill des dispositions spéciales concernant le parlement :*

Présenté par l'hon. M. Fergusson Blair et lu, 86. Lu la seconde fois et renvoyé à un comité général, 99. En comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 106.

80.—*Bill d'amendement relatif à la compagnie de manufacture générale de Peel :*

Reçu et lu, 167. 53e règle suspendue, et bill lu la seconde fois et renvoyé, 177. 62e règle suspendue, 183. Ordre de renvoi, rescindé, et honoraires à être remboursés aux pétitionnaires, 190.

81.—*Bill de la consolidation de la dette de la ville de Peterborough :*

Reçu et lu, 216. Lu la seconde fois et renvoyé, 235.

BILLS—(Suite.)

- 82.—*Bill d'amendement concernant les magistrats de police :*
 Reçu et lu, 204, 205. Lu la seconde fois, renvoyé à un comité général, rapporté sans amendement, 41e règle suspendue, et bill lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 210. Sanctionné, 18 mars.
- 83.—*Bill pour légaliser un règlement de la corporation de Port Hope :*
 Reçu et lu, 221. 44e règle suspendue, et bill lu la seconde fois et renvoyé, 222. Rapporté sans amendement, et bill lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 224. Sanctionné, 18 mars.
- 84.—*Bill du nouvel arpentage dans le township de Portland :*
 Présenté par l'hon. M. Campbell et lu, 158. Lu la seconde fois et renvoyé, 172. Un amendement rapporté et adopté, et bill lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 195. Passé par l'Assemblée, 216. Sanctionné, 18 mars.
- 85.—*Bill de la société d'éducation du district de Québec :*
 Présenté par l'hon. Sir N. F. Belleau et lu, 117. Seconde lecture remise, 128. Lu la seconde fois et renvoyé, 143. Un amendement est rapporté, adopté et bill lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 166. Rapporté avec amendements, adoptés par le Conseil, et l'Assemblée en est informée, 216. Sanctionné, 18 mars.
- 86.—*Bill d'incorporation du Lycée (High School) de Québec :*
 Reçu et lu, 215. Lu la seconde fois, 225. 61e règle suspendue et bill renvoyé, 225, 226. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informé, 226. Sanctionné, 18 mars.
- 87.—*Bill d'amendement à la compagnie d'assurance maritime de Québec :*
 Reçu et lu, 207. 53e règle suspendue, 183. Lu la seconde fois, et 61e règle suspendue, 218. Lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 225. Sanctionné, 18 mars.
- 88.—*Bill d'amendement relatif au chemin de fer des rues de Québec :*
 Présenté par l'hon. Sir N. F. Belleau et lu, 53e règle suspendue, 152. Seconde lecture remise, 169. Lu la seconde fois et renvoyé, 172, 173. 62e règle suspendue, 186. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 186. Rapporté de l'Assemblée avec un amendement, adopté par le Conseil et l'Assemblée en est informée, 201. Sanctionné, 18 mars.
- 89.—*Bill d'extension des pouvoirs de la municipalité locale de St. Roch, Québec Sud.*
 Reçu et lu, 204. Lu la seconde fois et renvoyé, 208, 209. Amendements rapportés, adoptés, et bill lu la troisième fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 230. Rapporté avec amendements adoptés par l'Assemblée, 238. Sanctionné, 18 mars.
- 90.—*Bill d'amendement à l'acte des chemins de fer.*
 Présenté par l'hon. M. Foster et lu, 30. Seconde lecture remise, 50. Lu la seconde fois et renvoyé, 55. Amendements rapportés, 56. Adoptés, 61. Lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 65.

BILLS—(Suite.)

91.—*Bill de la vente des terres des rectories :*

Présenté par l'hon. M. Currie, et lu 33. Lu la seconde fois et renvoyé, 54. Amendements rapportés et adoptés, et bill lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 117.

92.—*Bill pour amender l'acte relatif à la compagnie du Richelieu :*

Reçu et lu, 44e règle suspendue, et bill lu la seconde fois et renvoyé, rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 221. Sanctionné, 18 mars.

93.—*Bill d'amendement relatif à la division des comtés de Gaspé et Rimouski :*

Reçu et lu, 216. Seconde lecture, 226.

94.—*Bill d'exemption de taxes en faveur de la maison Rossin, Toronto :*

Présenté par l'hon. M. Ross et lu, 121. Lu la seconde fois, 53e règle suspendue, et bill renvoyé, 128.

95.—*Bill relatif à la succession immobilière de Sanborn :*

Présenté par l'hon. M. Vidal, et lu, 181. Seconde lecture remise, 190. Lu la seconde fois, 196. 62e règle suspendue et bill renvoyé, 196.

96.—*Bill des prêts de grains par les conseils de comté :*

Présenté par l'hon. M. Flint, et lu, 57. Déchargé des ordres du jour, 80.

97.—*Bill des prêts de grains pour semences, par les conseils de comté, Haut-Canada :*

Reçu et lu, 181. Lu la seconde fois, renvoyé à un comité général, et rapporté sans amendement, 184. Lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 187. Sanctionné, 18 mars.

98.—*Bill de la protection des colons :*

Reçu et lu, 99. Seconde lecture remise, 117. Débats sur motion pour la seconde lecture, 134. Motion en amendement pour la seconde lecture en trois mois, passée dans l'affirmative après débats, sur division de, contents 34, non-contents 24, 134.

99.—*Bill pour venir en aide aux administrateurs et légataires de feu John David Smith :*

Reçu et lu, 44e règle suspendue, bill lu la seconde fois et renvoyé, 210. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 213. Sanctionné, 18 mars.

100.—*Bill des subsides :*

Reçu et lu, 44e règle suspendue, et bill lu la seconde et troisième fois, passé, et l'Assemblée en est informée, 227. Sanctionné, 18 mars.

101.—*Bill de la compagnie des remorqueurs du St. Laurent :*

Reçu et lu, 204. 62 règle suspendue, et bill lu la seconde fois et renvoyé, 209. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 213. Sanctionné, 18 mars.

BILLS—(Suite.)

- 102.—*Bill d'incorporation de la compagnie du cimetière St. Thomas :*
 Reçu et lu, 44e règle suspendue, et bill lu la seconde fois et renvoyé, 236.
 Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 240. Sanctionné, 18 mars.
- 103.—*Bill des convictions sommaires :*
 Présenté par l'hon. M. Currie, 63. Seconde lecture remise, 80, 87. Lu la seconde fois et renvoyé, 99.
- 104.—*Bill pour amender la loi relative à la procédure ordinaire des cours supérieures et de circuit, B.-C. :*
 Présenté par l'hon. M. Guévremont et lu, 143. Seconde lecture remise, 149.
 Lu la seconde fois et renvoyé, 157. Amendements rapportés, 180 ;
 adoptés, 184. Lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 187.
- 105.—*Bill pour venir en aide aux représentants de feu Sylvester :*
 Présenté par l'hon. M. Simpson et lu, 175. 53e règle suspendue, 175. Lu la seconde fois et renvoyé, 184.
- 106.—*Bill pour faciliter les poursuites contre les aubergistes :*
 Présenté par l'hon. M. Olivier et lu, 156. Lu la seconde fois et renvoyé, 176.
 Un amendement rapporté et adopté, et bill lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 180.
- 107.—*Bill de l'Union St. Joseph des Trois-Rivières :*
 Reçu et lu, 225. Lu la seconde fois et renvoyé, 235. Un amendement est rapporté et adopté, et bill lu la troisième fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 235. Rapporté avec l'amendement adopté par l'Assemblée, 242. Sanctionné, 18 mars.
- 108.—*Bill de la vente des immeubles de la succession Tindal :*
 Reçu et lu, 148. Seconde lecture remise, 154. Lu la seconde fois et renvoyé, 157. Rapport que le préambule n'est pas prouvé et que nulle preuve suffisante n'est donnée de la nécessité de législater sur le sujet, 179.
- 109.—*Bill pour amender l'incorporation de la Société d'Eglise du diocèse de Toronto :*
 Reçu et lu, 44e règle suspendue, et bill lu la seconde fois et renvoyé, 215.
 Rapporté sans amendement, et bill lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée 224. Sanctionné, 18 mars.
- 110.—*Bill au sujet de la convention des chemins de fer relativement à l'esplanade de Toronto :*
 Reçu et lu, 41e règle suspendue, et bill lu la seconde fois et renvoyé, 227.
 Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 231. Sanctionné, 18 mars.

111.—*Bill de la plantation d'arbres le long des grands chemins :*

Reçu et lu, 99. Lu la seconde fois et renvoyé, 106. Amendements rapportés, 133. Leur considération remise, 149. Lu l'ordre pour les prendre en considération, 156. Motion pour les renvoyer à un comité général, passée après débats, 156, 157. En comité général, rapport de progrès, et que les dits bill et amendements soient renvoyés de nouveau au comité spécial, 163. Rapport adopté et ordonné en conséquence, 163.

112.—*Bill pour annexer certaines Iles au comté de Verchères :*

Reçu et lu, 44e règle suspendue, et bill lu la seconde et la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 237. Sanctionné, 18 mars.

113.—*Bill des voteurs sur les règlements relatifs à la création de dettes :*

Présenté par l'hon. M. Aikins et lu, 33. Lu la seconde fois et renvoyé, 54. Amendements rapportés, 60. Adoptés, lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 65.

114.—*Bill concernant l'amélioration des cours-d'eau, B.-C. :*

Présenté par l'hon. M. Armand et lu, 135. Seconde lecture remise, 146, 156, 205.

115.—*Bill d'admission de Webster comme avocat :*

Reçu et lu, 167. Lu l'ordre pour la seconde lecture, 181. Motion pour la remettre retirée après débats, 181. Bill lu la seconde fois et renvoyé, 181. Rapport que le préambule n'est pas prouvé et que nulle preuve n'est donnée de la nécessité de législater sur le sujet, 189.

116.—*Bill concernant le pesage, mesurage et jaugeage de certains articles de consommation.*

Reçu et lu, 236. 44e règle suspendue, et bill lu la seconde fois et renvoyé, 237. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 241. Sanctionné, 18 mars.

117.—*Bill relatif aux biens en trust de l'église méthodiste wesléyenne :*

Présenté par l'hon. M. Ferrier et lu, 106. Lu la seconde fois et renvoyé, 117. Amendements rapportés et adoptés, 194. Lu la troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 205. Rapporté de l'Assemblée avec un amendement adopté par le Conseil, et l'Assemblée en est informée, 242. Sanctionné, 18 mars.

118.—*Bill de la consolidation de la dette de Woodstock :*

Reçu et lu, 205. Lu la seconde fois et renvoyé, 208. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 213. Sanctionné, 18 mars.

BLARDEL, N. S., et autres, d'Ottawa. Pétition, 92.

BONNAR, Rév. J., et autres, de Montréal. Pétition, 89.

BOUCHARD, J., et autres, comté de Charlevoix. Pétition, 35.

BOUCHER, H., et autres, de St. Jean de Dieu. Pétition, 159.

-
- BOULET, N., nommé messenger permanent au salaire de \$500 par an, 193. *Voir* comité des contingents.
- BOWEN, Hon. Ed., D. D. C., juge en chef, et autres. Pétition, 159.
- BOWLBY :
- J. W., et autres, membres du barreau du Haut-Canada. Pétition, 51.
 - W. H., et autres, du village de Berlin. Pétition, 114.
- BRADFORD : Corporation du village de. Pétition, 137.
- BRAND, J., et autres, exécuteurs testamentaires de feu T. Tindall. Pétition, 52.
- BRANDON : Annexion de, à Joliette. Pétition, 89.
- BRANTFORD : Corporation de la ville de. Pétition, 114.
- BRASSARD, X., et autres, de Jonquière. Pétition, 83.
- BROCKVILLE ET OTTAWA : Compagnie du chemin de fer de. Pétition, 103.
- BROWN, W. R., et autres, de Culross. Pétition, 51.
- BRUCE :
- J., et autres, de Montréal. Pétition, 144.
 - Conseil municipal de. Pétition, 109.
 - Conseil municipal provisoire de. Pétition, 171.
- BRUNEAU, P., et autres, de Blanford. Pétition, 97, 98.
- BRYDGES, C. J., et autres, de Montréal. Pétition, 78.
- BUFFALO :
- Chemin de fer de, et du lac Huron. Pétition, 33.
 - Amalgamation du chemin de fer de, et du lac Huron et Grand Tronc. Pétition, 114, 115.
 - Amalgamation du chemin de fer de, et du lac Huron. Pétition, 114.
- BULL, Hon. H. B., prête serment. 16.
- BURGESS, H., Pétition, 62.
- BURR, Rowland, de Toronto. Pétition, 110.
- CALEDONIA : Corporation du village de. Pétition, 33.
- CAMERON, J. W., comté de Brant. Pétition, 159.
- CANADA :
- Incorporation à fonds social des fermiers du Ouest. *Voir* Bill, No. 9.
 - Pour empêcher la propagation des chardons du. *Voir* Bill, No. 8. Incorporation de la compagnie pour la fabrication du tan du. Pétition, 137.

COMPAGNIE CANADIENNE :

Des terres et d'immigration. Pétition, 83.

De mécanique et de pompes. Pétition, 120. *Voir* Bill, No. 10.

CARLETON : Conseil municipal de. Pétition, 136.

CARRIER, L. C., et autres, de Montréal. Pétition, 59.

CHAFFERS, Hon. W. H., prête serment, 16.

CHAMBERLAND, Angèle, veuve de feu Olivier Vallerand, octroi à, de trois mois de salaire de son défunt mari, 193. *Voir* comité des contingents.

CHAPMAN, Jacob, et autres, de Durham. Pétition, 58.

CHATHAM :

Maire de, et autres, de la ville de. Pétition, 165.

Corporation de. Pétition, 171.

CHEMINS :

Dans les townships de Richmond et Wolf. Pétition, 82.

Dans le comté de Témiscouata. Pétitions, 83, 183.

Dans les townships de Loughborough et Bedford. Pétition, 97.

Dans le comté de Dorchester. Pétition, 110.

Dans le comté de Charlevoix. Pétition, 127.

Dans le comté de Chicoutimi. Pétition, 159.

Dans le comté de Kent, Dorchester, Charlevoix et Wolfe, 189.

Dans le township de Frampton. Pétition, 229.

Dans la paroisse de St. Arsème. Pétition, 206.

Dans le township de DeSales. Pétition, 243.

Dans Durham Sud. Pétition, 243.

CHEMINS DE FER :

Grand Tronc. Pétitions, 56, 89.

Occidental. Pétition, 89.

Brockville et Ottawa. Pétition, 103.

Hamilton et Port Dover. Pétition, 33. *Voir* Bill, No 31.

Acte d'amendement des. *Voir* Bill, No. 90.

De Buffalo et Lac Huron et Grand Tronc. Annullation des. Pétitions pour, 33, 144. Pétitions contre, 109, 126, 185.

Ottawa et Prescott. Pétitions, 33, 92, 136, 147. *Voir* Bill, No. 77.

Doon et Galt, incorporation du. Pétition, 122. *Voir* Bill, No. 21.

CHEMINS DE FER.—(Suive.)

Central du Canada. Pétition, 133.

D'un point quelconque du chemin de fer du Nord, à aller au village de Durham. Pétition, 144.

Des rues de Québec. Pétition, 145. 45^e règle suspendue, 152. Voir Bill, No. 88.

De la compagnie des passagers par, de la cité de Montréal. Pétition, 164.

Du Nord. Pétition, 89. Rapports, 165, 174. Voir Documents de la Session.

Du lac Témiscaming à un point quelconque sur le lac Huron. Pétition, 189.

CHICOUTIMI : Conseil municipal du village de. Pétition, 83.

CHOUINARD, Rév. A., et autres, de St. Denis. Pétition, 83.

CLARENCEVILLE : Académie de. Pétition, 33. Voir Bill No. 11.

CLARKE, R. A., de Ste. Catharines. Pétition, 126.

CLEMENS, J., et autres, du village de Berlin. Pétition, 144.

CLEMENT, L. G., et autres, de la paroisse des Eboulements. Pétition contre le bill pour amender l'acte des pêcheries, 151.

CLINTON : Corporation du village de. Pétition, 33.

COFFIN, Margaret, et autres, d'Ottawa. Pétition, 59.

COLLÈGES. Voir Education.

COLLINGWOOD : Corporation de la ville de. Pétition, 109.

COLONISATION : Chemins de. Pétitions, 83, 156, 159, 165, 243.

COLONS : Protection des. Voir Bill, No. 98.

COMITÉS NOMMÉS :

Des privilèges :

Pour prendre en considération les usages et coutumes de cette Chambre et les privilèges du parlement, 17. L'Orateur fait rapport qu'aucun Membre à vie de cette Chambre, n'est décédé depuis la dernière session, 36.

Des comptes contingents :

Comité nommé, 30. Pétition du greffier en loi, renvoyée, 142. Pétition de J. F. Taylor et autres, officiers et serviteurs du Conseil Législatif, renvoyée, 186. Premier rapport, 192. Second rapport, 201. La considération de la pétition des officiers, etc., ci-haut mentionnée, recommandée à être remise à la prochaine session, 202. Rapport adopté, 205. Pour nouveaux procédés sur icelle, Voir les feuilles 202, 203. Considération du Second rapport, remise, 208. Lu l'ordre pour le prendre en considération, 218. Motion que le troisième paragraphe du dit rapport soit biffé, 219. Passée, 219. Motion à l'effet d'adopter le dit rapport, tel qu'amendé, passé après débats, 219. Hon. M. Wilson ajouté au dit comité, 127. Le président

COMITÉS NOMMÉS.—(Suite.)

est autorisé à signer un ordre pour la livraison de certains documents parlementaires déposés à l'hôpital des émigrés, et que cet ordre soit aussi signé par le président du comité des contingents de l'Assemblée Législative, 219.

Des ordres permanents et bills privés :

Comité nommé, 31. *Premier* rapport, 52, 53. Quorum réduit à cinq membres, 52, 53. *Second* rapport, 60. *Troisième* rapport, 67. *Quatrième* rapport, 78. *Cinquième* rapport, 85. *Sixième* rapport, 93. Un membre ajouté à ce comité, 93. *Septième* rapport, 104. *Huitième* rapport, 115. *Neuvième* rapport, 126. *Dixième* rapport, 137. *Onzième* rapport, 147. Pétition de T. Dick, de Toronto, renvoyée, 147. *Douzième* rapport, 151. *Treizième* rapport, 150. *Quatorzième* rapport, 165. *Quinzième* rapport, 174. *Seizième* rapport, 178. *Dix-septième* rapport, 193. *Dix-huitième* rapport, 198. *Dix-neuvième* rapport, 202. *Vingtème* rapport, 212. *Vingt-et-unième* rapport, 229. *Vingt-deuxième* rapport, 239. Pétitions au sujet desquelles avis suffisant n'a pas été donné et sur lesquelles la suspension de la règle n'a pas été recommandée, 86, 116, 239. Avis trouvé suffisant dans chaque cas, 60, 67, 104, 115, 116, 127, 147, 174, 212, 230. Avis trouvé insuffisant, mais suspension recommandée dans ce cas de la 53e règle, 53, 86, 68, 78, 105, 116, 137, 147, 151, 174, 178, 193. Avis donnés et publiés dans une localité seulement et recommandation qu'ils ne s'étendent qu'à la dite localité. Pétitions de nature à ne pas exiger de publication d'avis, 53, 68, 78, 86, 93, 105, 137, 178, 194. Pétitions au sujet desquelles nul avis n'a été donné, mais suspension de la 53e règle néanmoins recommandée, 68, 83, 105, 116, 160, 174, 202. Avis trouvés trop généraux, mais pour des raisons satisfaisantes, le comité a néanmoins recommandé la suspension de la 53e règle, 53, 93, 127, 165, 178. Pétitions au sujet desquelles nul avis n'a été donné, et suspension de la règle non recommandée, 202, 230, 239. Pétitions plutôt d'un caractère public que privé ou local, 202.

Des banques et du commerce :

Comité nommé, 31. Quorum réduit à cinq membres, 57. Membre ajouté à ce comité, 127.

Des journaux :

Comité nommé, 31.

Des impressions :

De cette Chambre, 31.

Conjoint, l'Assemblée communique les noms des Membres pour agir en son nom, 60, 61. Membres nommés de la part du Conseil, 61. *Premier* rapport, recommande que le quorum soit réduit à sept, adopté, 65. *Second* rapport, 90. Adopté, 90. *Troisième* rapport, 98. Adopté, 98. *Quatrième* rapport, 137. *Cinquième* rapport, 138. *Sixième* rapport, 142. Adopté, 142. *Septième* rapport, 152. Ordonné qu'il soit pris en considération, 153. Considéré et adopté, 163. *Quatrième* et *cinquième* rapport adoptés, 153. Réponse à une adresse relative à l'asile des aliénés à Beauport, renvoyée, 167. *Huitième* rapport, 171. Adopté, 172. *Neuvième* rapport, 178. Considération remise, 190. Considéré et adopté, 196. *Dixième* rapport,

COMITÉS NOMMÉS.—(Suite.)

194. Neuvième rapport adopté, 196. Dixième rapport adopté, 205. Onzième rapport, 232-3. Adopté, 233. Douzième rapport, 241. Adopté, 242.

De la bibliothèque du parlement :

Le conseil communique les noms des membres nommés sur le, à l'Assemblée, 31. L'Assemblée donne communication des noms de ses membres, au conseil, 55.

Des mines :

Comité nommé, 57.

Général des Elections :

L'Orateur dépose sur la table son warrant pour la nomination des membres qui doivent servir sur le, 68.

Agriculture :

Spécial de cette Chambre sur l', nommé, 87. Conjoint, 95. Certains membres ajoutés à ce comité, 95. Sur la réponse à l'adresse du 16 février dernier, et 9 mars présent, au sujet de l'acte des aliénés à Beauport, 198. N. B.—Point de réponse reçue à cette dernière adresse.

Pour s'enquérir du fonctionnement des volontaires et de la milice de cette province. Motion pour un. Retirée après débats. 53.

CONNOLLY, J., et autres, de Walton. Pétition, 147.

CONSEIL LEGISLATIF :

Orateur du, présente les rapports du greffier de la couronne en chancellerie, du retour des hon. MM. Jean Elie Gingras, 15. Léandre Dumouchel, William Henry Chaffers, Billa Flint, Walter McCrea, James Skead, David Lewis MacPherson, Elzéar Henri Juchereau Duchesnay, David Edward Price, Louis Renaud, John Sewell Sanborn, John Simpson, Harcourt Burland Bull, 16.

Décide des questions d'ordre, Voir Questions d'ordre. Annonce la prorogation du parlement. 238.

CONTENTS ET NON-CONTENTS :

Sur motion pour remettre les débats ultérieurs sur les amendements de l'hon. M. Sanborn aux résolutions sur la confédération, 101.

Sur l'amendement de l'hon. M. Letellier de St. Just, aux résolutions ci-dessus, 107.

Sur la division sur l'amendement de l'hon. M. Sanborn aux dites résolutions, 118, 119.

Sur motion pour remettre les débats ultérieurs sur les résolutions de l'hon. Sir E. P. Taché, sur la confédération, 119.

Sur motion pour ajourner les débats sur la motion en amendement de l'hon. M. Currie, aux dites résolutions, 123, 124.

 CONTENTS ET NON-CONTENTS.—(Suite.)

Sur la division sur la dite motion en amendement de l'hon. M. Currie, 124.

Sur la division sur la motion en amendement de l'hon. M. Reesor à la motion principale, 129.

Sur la division sur la motion principale, 129.

Sur la motion de l'hon. M. Ross, relativement à certaines sommes de deniers reçues par les officiers, commis et serviteurs du Conseil Législatif, 203.

Sur le bill de la protection des colons, 134.

Sur le bill de l'inspection du cuir, 170.

Sur le bill concernant les procureurs, 241.

CONTRIBUABLES : Votes des, au sujet de règlements pour la création de dettes. *Voir* Bill, No. 113.

CONVICTIONS SOMMAIRES : *Voir* Bill, No. 103.

COTISATION : Acte d'amendement à la, de 1865. *Voir* Bill, No. 5.

COURS D'EAU : Amélioration des, B.-C. *Voir* Bill, No. 114.

COURS SUPERIEURES ET DE CIRCUIT : B.-C. *Voir* Bill, No. 104.

COUTU : P., et autres, du township de Brandon. Pétition, 78.

CROMBIE, Rév. J., et autres, de Montréal. Pétition, 97.

CROWLEY, T., et autres, de Malahide. Pétition, 229.

CUIR : Acte pour amender l'acte de l'inspection du. *Voir* Bill, No. 39.

CURRIER, J. M., et autres, d'Ottawa. Pétition, 59.

DAY, P. D., et autres, de Montréal. Pétition, 97.

DECAZES, C., et autres, du township de Tingwick. Pétition, 77.

DELISLE, A. M., de Montréal. Pétition, 52.

DICK, T., de Toronto. Pétition, 117. Renvoyée, 149.

DIONNE, J. B., de St. Pascal. Pétition, 212.

DISSENTIT, l'hon. M. Boulton, sur la division qui a eu lieu sur la motion de l'hon. M. Ross, relativement au remboursement de certaines sommes de deniers reçues des officiers, commis et serviteurs du Conseil Législatif, 203.

DOON ET GALT : Chemin de fer de la compagnie de. Pétition, 121.

DOUCET, Rév. N., et autres, comté de Charlevoix. Pétition, 200.

- DOYLE, Marianne. Village d'Aylmer. Pétition, 68.
- DRUMMOND ET ARTHABASKA : Séparation de. Pétition, 243.
- DUCHESNAY, Hon. E. H. J., prête serment, 16.
- DUMOUCHEL, Hon. L., prête serment, 16.
- DUNKERLY, D., et autres, de Durham. Pétition, 126.
- DUNN, P., une augmentation de \$100 à son salaire annuel comme assistant-concierge, 193.
Voir comité des contingents.
- DURHAM SUD : Conseil municipal de. Pétition, 243.

ECOLES, B. C. : Amendement des lois des Pétition, 174.

EDUCATION :

- Collège de Joliette. Pétition, 92.
- Corporation du collège d'Ottawa. Pétition, 82.
- Institution pour les sourdes et muettes, Montréal. Pétition, 63.
- Collège McGill, de Montréal. Pétition, 97, 144.
- Faculté de médecine de l'université McGill. Pétition, 109.
- Académie de musique, Montréal. Pétition, 104. Voir Bill, No. 52.
- Société d', du district de Québec. Pétition, 104.
- Collège Huron. Pétition, 115.
- Pour amender les lois des écoles du B.-C. Pétition, 174.
- Lycée de Québec. Pétition, 156. Voir Bill, No. 86.
- Collège Morrin. Pétition, 156.
- Griefs se rapportant à l'. Pétitions, 109, 114, 126, 133, 137, 144, 147, 151, 156, 159, 165, 172, 182, 186, 197, 198, 200, 206, 212, 229, 239.

EGLISE méthodiste wesleyenne : Propriétés de l'. Voir Bill, No. 117.

ELECTIONS :

Comité général des.

L'Orateur dépose son warrant sur la table pour la nomination des membres qui doivent servir sur le, 68.

ELGIN : Conseil municipal d'. Pétition, 97.

ENRÔLEMENT A L'ÉTRANGER : Pour faciliter la condamnation des personnes contravenant à l'acte de l'. Voir Bill, No. 26.

ESCOUMAINS : Municipalité des. Pétition, 110.

EST : Société d'agriculture de Middlesex. Pétition. 78.

- F**ÉDÉRATION des provinces de l'Amérique Britannique du nord. Pétition pour la, 150. Pétitions contre la. 109, 114, 121, 147, 159, 171, 178, 200, 229, 243. Voir Résolutions.
- FERGUSSON, T. R., et autres du comté de Simcoe. Pétition, 192.
- FIFE, J. W., et autres, de Hastings. Pétition, 114.
- FLESHER, W. K., et autres. Pétition, 104.
- FLINT, Hon. Billa, prête serment, 51.
- FLOS : Conseil municipal de. Pétition, 197.
- FONDS SOCIAL : Amendement à l'acte des compagnies à, pour chemin, H. C.. Voir Bill, No 36.
- FORT ERIE : Corporation du village de. Pétition, 33.
- FREELAND, W., par son agent W. Schreiber. Pétition, 206.
- FRONTENAC, LENNOX ET ADDINGTON : Pour légaliser des règlements. Voir Bill, No. 28.
- FRONTIÈRE : Pour prévenir les outrages sur la. Voir Bill, No. 29.
- FULLER, Rév. T. B., et autres, de Toronto. Pétition, 164.
- G**ARNEAU, P., Président, et autres, de la compagnie du chemin de fer des rues de Québec. Pétition, 145. 45^e rgle suspendue, 152.
- GASH, M., et autres, de Dunville. Pétition, 33.
- GEORGIENE : Canal de la baie. Pétitions, 85, 109, 192.
- GIBBON, P., et autres, de Port Colborne. Pétition, 103.
- GIGUÈRE, P., et autres, Québec. Pétition, 171.
- GILBERT, F., nommé messenger permanent au salaire annuel de \$500, 193. Voir Comité des contingents.
- GINGRAS, Hon. J. E., prête serment, 16.
- GLENNIE, James, du township de Woolwich. Pétition, 212.
- GODIN, L., et autres, de Ste. Marguerite de Blairfindie. Pétition, 197.
- GOFF, E. W., et autres, du township de Magog. Pétition, 197.
- GOODALL Wm., et autres, de St. Louis de Gonzague. Pétition, 85.
- GOUVERNEUR GÉNÉRAL :
- Ouvre la session par un discours prononcé du trône, 13, 14, 15
- Répond à l'adresse du Conseil Législatif. 80.

GOUVERNEUR GÉNÉRAL.—(Suite.)

Annonce son intention de sanctionner le bill “ pour prévenir les outrages sur la
“ frontière.” 76.

Le sanctionne. 79.

Sanctionne divers bills, 76, 244 à 246, inclusivement.

Proroge le parlement. 247.

Transmet certaine correspondance et copie de résolutions au sujet de la confédé-
ration des provinces de l'Amérique Britannique du nord. 36, 37.

GRAHAM, W., et autres, intéressés dans le commerce des bois du Canada. Pétition, 114.

GRAINS DE SEMENCE :

Prêts faits par les conseils de comté. *Voir* Bill No. 96.

Prêts faits par les conseils de comté H.-C. *Voir* Bil, No. 97.

GREENOCK. Conseil Municipal du Township de. Pétition, 229.

GREFFIER :

De la Chambre. *Voir* comité des contingents.

Officiers et serviteurs du Conseil Législatif. Pétition 186. *Voir* comité des
contingents.

En loi. Pétition, 104. *Voir* comité des contingents. Son rapport sur les lois
expirantes, 17.

De la couronne en chancellerie. *Voir* rapports.

En loi. Pétition, 104. Renvoyée au comité des contingents, 144. *Voir* comité
des contingents.

GREY ET SIMCOE : Chemin de fer de. *Voir* Bill, No. 30.

GUAY, L. E., et autres, de Québec. Pétition, 229.

GUELPH : Corporation de la ville de. Pétition, 109.

GUENETTE, A., et autres, de la paroisse de l'Ange Gardien. Pétition, 121.

GUNN, S., et autres, de Hamilton. Pétition, 126.

GWILLIMBURY, OUEST : Conseil municipal de. Pétition, 147.

HAMILTON :

Compagnie du chemin de fer de, et Port Dover. Pétition, 33. *Voir* Bill, No. 31.

Rapport de l'école industrielle des enfants de, jusqu'au 23 janvier 1865. *Voir*
Documents de la Session.

Société d'agriculture de. Pétition, 115.

Chambre de commerce de. Pétitions, 59, 121.

Corporation de la cité de. Pétition, 126.

HART, Théodore, de Montréal. Pétition, 89.

HARTFORD : Compagnie d'assurance de. Pétition, 98.

HASTING : Conseil municipal de. Pétition, 98.

HENRY, J., et autres, du township d'Inverness. Pétition, 115.

HITCHCOCK, S., et autres, du comté de Lambton. Pétition, 171.

HÔPITAL :

De St. Joseph de la maternité de Québec. Pétition, 63.

Du district de Richelieu. Pétition, 85.

Général de Toronto. Pétition, 137.

De l'Hôtel-Dieu de St. Hyacinthe. Pétition, 89.

De la maternité de Montréal. Pétition, 137.

HOPKINS, E. M., et autres, de Montréal. Pétition, 33.

HOWARD, W., et autres, de l'Isle Amherst. Pétition, 30.

HURD, S., et autres, d'Eaton. Pétition, 229.

HURON :

Et Bruce, Conseil municipal de. Pétition, 67.

Et Erié, Société d'épargne et de prêt de. Pétition, 137. 53e règle suspendue, 157.

HUSTON, J., et autres, de Stanfold. Pétition, 89.

IMPRESSIONS :

Voir comité des impressions.

Ordonné par le Conseil Législatif :

Discours de Son Excellence et réponse à icelui, 17, 30.

INGERSOLL : Consolidation de la dette de la ville d'. *Voir Bill, No. 33.*
Inspection du poisson et des huiles de poisson. *Voir Bill, No. 24.*

INTERLOCUTORRES : Amendement à l'acte au sujet des. *Voir Bill, No. 35.*

IRVINE, J., et autres, de Mille Isles. Pétition, 239.

JARVIS, P. R., et autres, de Stratford. Pétition, 33.

JONQUIÈRE : Séparation du township de. Pétition, 83.

JOURNAUX : Amendement aux lois sur les. *Voir Bill, No. 72.*

-
- K**ENT : Conseil municipal de. Pétitions, 97, 109.
- KILLAN, E., et autres, de London. Pétition, 103.
- KILROSS : Conseil municipal de. Pétition, 229.
- KING, William et autres, de St. Sylvestre, St. Giles et Ste. Agathe. Pétition, 89.
- KINGSEY : Annexion aux chûtes de. Pétition, 82.
- KINGSTON :
- Corporation de la cité de. Pétition, 35.
 - Hôpital Général de. Rapport pour 1864. Pétition, 35. *Voir Documents de la Session.*
 - Eglise St. George de. Pétition, 104.
 - Rév. J. S. Lyster, doyen d'Ontario et curé de. Pétition, 109.
 - Observatoire de. Pétition, 115.
 - Eglise St. George de. Pétition, 115.
 - Société de réforme, pour l'observance du dimanche. Pétition, 206.
- L**ABADIE, J., et autres, de Lévis. Pétition, 82.
- LAMBTON : Conseil municipal de. Pétition, 35, 67.
- LANARK :
- Corporation du village de. Pétition, 78.
 - Maison de détention au village de. *Voir Bill, No. 37.*
 - Conseil municipal de, et Renfrew. Pétitions, 103, 200.
 - Séparation des comtés de, et Renfrew. Pétition, 159.
- LARUE, F., et autres, des Trois-Rivières. Pétition, 121.
- LEFEBVRE, F., et autres, de Brandon. Pétition, 89.
- LENNOX ET ADDINGTON :
- Annexion de. Pétition, 133.
 - Conseil municipal de. Pétition, 59.
- LETÊTU, C. E., et autres, de St. Hilaire. Pétition, 114.
- LETT, Thomas, et autres, de l'Isle au Calumet. Pétition, 89.
- LÉVIS :
- L'Union St. Joseph de la ville de. *Voir Bill, No. 41.*
 - Corporation de la ville de. Pétition, 85.
 - L'Union St. Joseph de St. Joseph de. Pétition 85. *Voir Bill, No. 42.*

LINTON, J. E., Stratford. Pétition, 144.

LIQUEURS SANS LICENCE : Pour punir les vendeurs de. *Voir* Bill, No. 44.

LISTE alphabétique, des membres du Conseil Législatif, préparée en conformité de la quarante-sixième section de l'act concernant les élections parlementaires contestées. 63, 64.

LOIS municipales, B.-C. Pour amender les. *Voir* Bill, No. 45.

LONDON :

De la maison de refuge des dames protestantes de. Pétition, 67.

Amalgamation des sociétés d'épargne de, et Huron. *Voir* Bill, No. 46.

De l'église St. Paul de. Pétition, 104.

De l'église St. James de. Pétition, 104.

De la chambre de commerce de. Pétition, 109.

De la société permanente de construction et d'épargne de. Pétition, 137. 53e règle suspendue, 157.

Corporation de la cité de. Pétition, 155.

LOUIS, H., et autres, de Montréal. Pétition, 35.

LOWE, G. H., et autres, de Darlington. Pétition, 110.

LOY, G. M., et autres, de Valleyfield. Pétition, 103.

LYSTER, Rév. J. L., Doyen d'Ontario et curé de Kingston. Pétition, 109.

MACNAB, Rév. A., D. D., et autres, de Bowmanville. Pétition, 35.

MACPHERSON, Hon. D. L., prête serment, 16.

MAGISTRATS : Nomination de, dans les parties éloignées de la province. *Voir* Bill, No. 47.

MAISON de correction : Cours de justice et prisons. *Voir* Bill, 32.

MALBAIE : Quais à la. Pétition, 200.

MALLE Océanique : Service de la. *Voir* Bill, No. 74.

MANDAMUS : Procédure relative au, et writs de prohibition du H.-C. *Voir* Bill, No. 48.

MARMORA :

Forges de. Pétition, 112.

Chemin de fer de, et Belleville. *Voir* Bill, No. 49.

MATHEWSON :

J. A., et autres, de Montréal. Pétition, 171.

J. L., et autres, de Montréal. Pétition, 133.

- MAURALT, Rév. J., et autres, de St. Thomas de Pierreville. Pétition, 126.
- McCREA, Hon. W., prête serment, 18.
- McDONELL, Elizabeth, veuve de feu D. McDonell, colonel et député-adjutant-général des milices. Pétition 155.
- McDOUGALL, J. L., et autres, de Renfrew et Montréal, syndics de la succession de feu, John Lorn McDougall. Pétition, 35. Voir Bill, No. 50.
- McGILLEVRAY, J., et autres, du township de Lochaber. Pétition, 200.
- McGINN, T., ci-devant géolier de la prison de Montréal. Pétition, 98.
- McGINNESS, J., et autres, de l'Isle Amherst. Pétition, 133.
- McGUIRE, P., et autres, de Cobourg. Pétition, 126.
- McKAY, J., et autres, de Woodstock. Pétition, 89.
- McLAREN, W., et autres, du township de Saguenay. Pétition, 229.
- McLAUGHLIN, Vente de l'immobilier de la succession de. Pétition, 58. Voir Bill, No. 51.
- McLEAN, Neil W., copiste anglais, nommé assistant greffier des comités au Salaire annuel \$600, 193. Voir comité des contingents.
- McMURRICH, J., et autres, de Toronto. Pétition, 103.
- MEDONTE : Conseil municipal de. Pétition, 197.

MESSAGES :

De Son Excellence le gouverneur général :

- Transmettant le code civil du Bas-Canada, 34.
- Accordant un congé d'absence à l'hon. F. A. Quesnel, 34.
- Transmettant copie des résolutions relatives à l'union proposée de l'Amérique Britannique du Nord et aussi certaine correspondance à ce sujet, 36 à 48, inclusivement.
- Relation à la force volontaire pour le service de la frontière, 110, 111.
- Accordant un congé d'absence à l'hon. J. Morris, 122.

De l'Assemblée Législative :

- Communiquant les noms des membres du comité conjoint de la bibliothèque, 54.
- Communiquant les noms des membres du comité conjoint des impressions, 60, 61.
- Demandant qu'il soit permis à l'hon. James Skead de comparaître devant un comité spécial, 84.
- Nommant les membres qui doivent composer le comité conjoint sur l'agriculture, 95.
- Demandant qu'il soit permis à l'hon. M. Guèvremont de comparaître devant un comité spécial, 22.
- Communiquant des résolutions relativement à la suspension de bills lors de la prorogation du parlement, 233.

MESSAGES.—(Suite.)

A l'Assemblée Législative :

- Communiquant les noms des membres du comité conjoint de la bibliothèques, 31.
 Communiquant les noms des membres du comité conjoint des impressions, 61.
 Communiquant les noms des membres du comité conjoint sur l'agriculture, 95.
 Accordant la permission à l'hon. J. Skead de comparaître devant un comité spécial, 84.
 Accordant la permission à l'hon. M. Guèvremont de comparaître devant un comité spécial, 123.
 Communiquant des résolutions relativement à la suspension de bills lors de la prorogation du parlement, 203.

MILLER :

- James. Pétition, 137.
 John. Pétition, 137

MINES :

- De la compagnie anglo-canadienne des. Pétition, 126. 53e règle suspendue, 142.
 Comité des, nommé, 57. *Voir* Comité.

MONTGOMERY, J., et autres, de Kingsey. Pétition, 82.

MONTIZAMBERT, E. L. Pétition, 104. Renvoyée au comité des contingents, 144. *Voir* Comité des contingents.

MONTRÉAL :

- Académie de musique de. Pétition, 104. *Voir* Bill, No. 52.
 Hospice de la maternité de. Pétition, 104.
 Chambre de commerce de. Pétition, 189.
 Banque des artisans de. *Voir* Bill, No. 57.
 Compagnie, pour passagers par chemin de fer, de la cité de. Pétition, 164.
 Société d'école anglo-canadienne de. Pétition, 189.
 Université et collège McGill de. Pétition, 144.
 Pour règlement concernant les arrimeurs de. *Voir* Bill, No. 59.
 Association de la halle au bled de. Pétition, 136.
 Compagnie d'entrepôt de. Pétition, 136. *Voir* Bill, No. 68.
 Collège presbytérien de. Pétition, 174. *Voir* Bill, No. 58.
 Société d'histoire naturelle de. Pétition, 133.
 Pour amender les actes d'incorporation de. Pétition, 133.
 Société bienveillante des Irlandais protestants de. Pétition, 133. *Voir* Bill, No. 56.

MONTRÉAL.—(Suite.)

- Hôpital de la maternité de. Pétition, 133.
Société allemande de. Pétition, 126. Voir Bill, No. 53.
Incorporation de la compagnie d'entrepôt de. Pétition, 78. Voir Bill, No. 68.
Association homœopathique de. Pétition, 171. Voir Bill, No. 54.
Société canadienne des menuisiers et charpentiers de. Rapport, 98. Voir Documents de la Session.
Compagnie d'assurance, dite du Soleil, de. Pétition, 92. Voir Bill, No. 62.
Association St. François Xavier de. Pétition, 77. Voir Bill, No. 60.
Asile des orphelins protestants de. Pétition, 67.
Institution pour les sourdes et muettes de. Pétition, 63.
Société St. Ignace de. Pétition, 59. Voir Bill, No. 61.
Société des dames bienveillantes de. Pétition, 52.
De la maison de refuge de. Pétition, 52.
L'union St. Michel des Saints, de. Pétition, 33. Voir Bill, No. 65.
Du très-révérend évêque de. Pétition, 35.
L'union St. Roch de. Pétition, 35. Voir Bill, No. 67.
L'union St. Joseph de. Pétition, 35. Voir Bill, No. 63.
L'union St. Jacques de. Pétition, 35. Voir Bill, No. 64.
Asile des orphelins catholiques romains de. Pétition, No. 35.
Très rév. évêque catholique romain de. Pétition, 33.
Association de placement de. Pétition, 33. Voir Bill, No. 55.
Institution des sourds et muets de. Pétition, 29.
Sœurs de Charité du Bon Pasteur de. Pétition, 30.
Corporation de l'asile de la Providence de. Pétition, 30.
Du directeur de l'asile St. Joseph de. Pétition, 30.
Du directeur de l'asile de Nazareth de. Pétition, 30.
Asile des orphelins de St. Patrice de. Pétition, 30.
Hôpital de St. Patrice de. Pétition, 33.
Des Dames de l'asile de la Providence de. Pétition, 33.
Hôpital-général de. Pétition, 33.
- MONT ROYAL : Incorporation de la compagnie du chemin de fer de. Pétition, 59.
- MOORE ET ADAM, MM. Pétition, 33.
- MULLOCK, Rév. J., et autres, église St. Paul, London. Pétition, 104.
- MUSSON, Rév. F., et autres, de Farnham Ouest. Pétition, 83.

MYRAND, J. B., agissant comme maître de poste, devra recevoir un salaire annuel de \$850, jusqu'à ce qu'une nomination permanente soit faite par son honneur l'Orateur, 193. Voir comité des contingents.

NAPANEE :

Corporation de la ville. Pétition, 89.

Légalisation d'un règlement de la ville. Voir Bill, No. 71.

NIAGARA : Amendement de l'acte relatif à la banque du district de. Pétition, 59. Voir Bill, No. 73.

NOTRE-DAME de la Grand'-Rivière : Conseil municipal de. Pétition, 229.

NOTTAWASAGA : Conseil municipal de. Pétitions, 126, 197.

OFFENSES MINEURES souvent répétées, pour la punition des personnes qui commettent des. Voir Bill, No. 75.

OFFICIERS, commis et sevitours du Conseil Législatif. Lors du décès d'aucun d'eux laissant une veuve, ou un ou plusieurs enfants mineurs, le greffier leur paiera une gratification égale au quart des appointements annuels ou de l'allocation sessionnelle, suivant le cas, de cet officier, commis ou serviteur, à sa veuve ou à telle autre personne dûment autorisée à représenter tel enfant ou enfants. 193. Voir comité des contingents.

OGLE, Isaac, et autres, de St. George de Clarenceville et de St. George de Henryville. Pétition, 56.

ONTARIO : Conseil municipal d'. Pétition, 144.

ORATEUR :

Du Conseil Législatif :

Présente une communication de l'assistant-secrétaire Est, annonçant la nomination d'Octave Cyrille Fortier, écuyer, M. D., comme sergent-d'armes du Conseil Législatif, au lieu et place d'O. Vallerand, écuyer, décédé, 17.

Fait rapport qu'il n'est décédé aucun membre à vie depuis la dernière session. 36.

Décide des questions d'ordre. Voir Questions.

De l'Assemblée Législative :

Adresse à Son Excellence en présentant le bill des subsides, 246.

ORDRE : Questions d'. Voir Questions.

ORDRES PERMANENTS, etc. Voir Comité des bills privés et des ordres permanents.

O'REILLY, H. R., et autres, du comté de Wentworth. Pétition, 206.

ORILLIA : Conseil municipal d'. Pétition, 197.

ORO ET INNISFIL : Conseil municipal d'. Pétition, 126.

OTERONHEARE, Jacques, Sauvage Iroquois. Pétition, 92.

OTTAWA :

Sœurs de la charité d'. Pétition, 33.

Compagnie du chemin de fer d', et Prescott. Pétition, 33. *Voir* Bill, No. 77.

Corporation de la cité d'. Pétition, 51.

Incorporation du club des patineurs d'. Pétition, 59. *Voir* Bill, No. 78.

Incorporation de la maison de refuge d'. Pétition, 59.

Corporation du collège d'. Pétition, 82.

Maison de refuge des orphelins d'. Pétition, 89. *Voir* Bill, No. 76.

Maire, et autres, de la ville d'. Pétition, 165.

Rapport de l'union St. Joseph d'. 165. *Voir* Documents de la Session.

OWEN SOUND : Corporation de la ville d'. Pétition, 77.

P AISLEY : Pour être chef-lieu du comté de Bruce. Pétition, 109.

PARADIS, J., et autres, de St. Germain. Pétition, 178.

PARKE, J., Sr., et autres, de la côte St. Henri. Pétition, 89.

PARLEMENT :

Proclamations prorogeant et convoquant le, V à XI, inclusivement.

Assemblée, 13.

Prorogé, 247.

Etablissant des dispositions spéciales relatives au. *Voir* Bill, No. 79.

PÊCHE :

Pour amender les lois de la. Pétitions pour, 133, 206. Pétition contre, 151.

Pour amender les lois de la, H.-C. Pétition, 171.

PÊCHERIES : Protection des. *Voir* Bill, No. 25.

PEEL : Compagnie de manufacture générale de. Pétition, 159, 186. *Voir* Bill, No. 80.

PERRY, G., et autres, de Montréal. Pétition, 229.

PERTH : Conseil municipal de. Pétition, 156.

PESAGE, mesurage et jaugeage. *Voir* Bill, No. 116.

PETERBOROUGH :

Consolidation de la dette de la ville de. *Voir* Bill, No. 81.

Amendement concernant les magistrats de police de. *Voir* Bill, No. 82.

PONT sur la rivière aux Canards. Pétition pour, 229.

PORT HOPE :

Corporation de la ville de. Pétition, 155.

Pour légaliser des règlements de la corporation de la ville de. *Voir* Bill, No. 83.

PORTLAND : Nouvel arpentage de partie du township de. *Voir* Bill, No. 84.

PRESCOTT : Corporation de la ville de. Pétition, 147.

PRICE, L'hon. D. E., prête serment. 18.

PROCLAMATIONS :

Annonçant la sanction royale au bill pour venir en aide à Benning, VIII.

Prorogeant et convoquant le parlement, V à XI, inclusivement.

PROCUREURS : Règlements relatifs aux. *Voir* Bill, No. 6.

PURDY, A., et autres, de Ste. Brigide. Pétition, 89.

QUAIS à la Malbaie. Pétition. 200.

QUÉBEC :

L'asile du Bon Pasteur de. Pétition, 30.

Corporation de la cité de. Pétition, 30.

Corporation des pilotes de. Pétition, 35.

Asile des orphelins protestants de. Pétition, 53.

De l'évêque protestant de. Pétition, 35.

L'hospice de St. Joseph de la maternité de. Pétition, 63.

L'asile des orphelines protestantes de. Pétition, 63.

Compagnie d'assurance maritime de. Pétitions 89, 174. *Voir* Bill No. 87.

Chemin de fer des rues de. Pétition, 145. 45e règle suspendue. *Voir* Bill, No. 88.

Société d'éducation du district de. Pétition, 104. 53e règle suspendue au sujet de cette pétition, 117. *Voir* Bill, No. 85.

Corporation de l'asile Finlay de. Pétition, 104.

Chambre de commerce de. Pétition, 133.

Lycée (High School) de. Pétition, 156. *Voir* Bill, No. 86.

Société d'agriculture du comté de. Pétition, 165.

Amendement aux actes d'incorporation de. Pétition, 171.

Contre l'amendement de l'acte d'incorporation des pilotes de. Pétition, 189.

Electeurs municipaux de la cité de. Pétition, 200.

QUÉBEC.—(Suite.)

Gouvernement municipal de la cité de, à être confié à des commissaires nommés par la couronne. Pétitions, 200, 206, 229.

Conseil municipal de. Pétition, 243.

Extension des pouvoirs de la municipalité locale de St. Roch de, Sud. Pétition pour, 104. Pétition contre l', 243. Voir Bill, No. 89.

QUESTIONS D'ORDRE :

Sur une motion de l'hon. M. Alexander, motion déclarée hors d'ordre, 112.

Durant les débats sur la confédération des provinces de l'Amérique Britannique du Nord, 112. L'Orateur déclare la motion hors d'ordre, 112.

Sur la motion de l'hon. M. Aikins, en amendement à la résolution proposée par l'hon. Sir E. P. Taché, relative à la confédération, 129.

Sur la motion de l'hon. M. Ross, relativement à certaines sommes de deniers reçues des officiers, commis et serviteurs du Conseil Législatif, 203.

Sur la motion de l'hon. M. Reesor, en amendement à la résolution de l'hon. Sir E. P. Taché, relative à la confédération, 129.

RANDALL, G., et autres, de Richmond et Wolfe. Pétition, 82.

RAPPORTS :

Du greffier en loi sur les lois expirantes, 17.

Du bibliothécaire sur l'état de la bibliothèque, 19, 20, 21, 22.

Du greffier de la couronne en chancellerie, 15, 16.

De la banque d'épargne de la cité et du district de Montréal, jusqu'au 31 décembre 1864, 25. Voir Documents de la Session.

Du département des terres de la couronne, relativement aux censives du domaine de la couronne dans les districts de Québec et des Trois-Rivières ; aussi, relativement aux censives appartenant au ci-devant ordre des jésuites, et aussi relativement à la seigneurie de Lauzon, 26. Voir Documents de la Session.

De la compagnie d'assurance et de prévoyance sur la vie et de placement, pour 1863-4, 25. Voir Documents de la Session.

De la compagnie d'assurance sur la vie du Canada, jusqu'au 30 avril 1864, 25. Voir Documents de la Session.

De l'actif et du passif de la compagnie d'assurance "Queen" de Montréal, jusqu'au 31 août 1864, 25. Voir Documents de la Session.

De l'association d'assurance mutuelle de Beaver, jusqu'au 30 avril 1864, 25. Voir Documents de la Session.

De l'hôpital général de Kingston, pour 1864, 35. Voir Documents de la Session. Relatifs aux biens des Jésuites, jusqu'au 30 juin 1864, 52. Voir Documents de la Session.

RAPPORTS.—(Suite.)

Des cautionnements et obligations enregistrés entre le 19 février 1864, et le 19 janvier 1865, 52. *Voir* Documents de la Session.

Sur l'état de la milice, 52. *Voir* Documents de la Session.

De la compagnie d'assurance de l'Ætna, jusqu'au 1er janvier 1865, 59. *Voir* Documents de la Session.

De l'Union St. Joseph de St. Jean d'Iberville, pour 1864, 89. *Voir* Documents de la Session.

De la compagnie d'assurance de Hartford, 98. *Voir* Documents de la Session.

De l'association des menuisiers et charpentiers canadiens de Montréal, 98. *Voir* Documents de la Session.

Du grand temple de l'ordre indépendant des bons templiers du Canada, 156. *Voir* Documents de la Session.

Du chemin de fer du Nord, 165, 174. *Voir* Documents de la Session.

De l'union St. Joseph d'Ottawa, 165. *Voir* Documents de la Session.

De la caisse d'économie de Notre-Dame de Québec, 171. *Voir* Documents de la Session.

De la compagnie du Richelieu, daté du 8 février 1865. *Voir* Documents de la Session.

Des baptêmes, mariages et sépultures.

Dans le comté de Gaspé, 26. De Berthier, 26. De Saguenay, 85. De Richelieu, 98. De Joliette, 104. De Montcalm, 110. De Soulanges et Chateaugay, 133. De Vaudreuil, Yamaska et l'Assomption, 151. De Beauce et Mégantic, 159. De Drummond, 165. De Chicoutimi et Trois-Rivières, 174. De Bonaventure et Arthabaska, 174. De St. Michel des Saints, 178. D'Iberville et Québec, 178. D'Ottawa, 186. De Maskinongé, 189. De Montmagny, 192. De St. Jean, 198. De Gaspé, 200. De Bedford, 200.

RAY, T., et autres, du township de Woodbridge. Pétition, 212.

REACH :

Conseil municipal de. Pétition, 192.

Vente de terres de la cure de. *Voir* Bill, No. 91.

RÈGLES : Suspension de la 63e, pour le reste de la Session, 209.

RENAUD, l'hon. L., prête serment, 56.

RENFREW : Conseil provisoire du comté de, Pétition, 200.

RÉSOLUTIONS :

Copie des, au sujet de l'union des provinces de l'Amérique Britannique du Nord, transmise par Son Excellence le gouverneur général, 37. Adresse proposée basée sur icelles, 69. Débats repris et remis, 75, 81, 83, 87, 91. Impression dans la langue anglaise de mille copies additionnelles des dites résolutions proposée, motion objectée et négativée, 79. Débats au sujet

RÉSOLUTIONS.—(Suite.)

d'amendements proposés par l'hon. M. Sanborn, et débats remis, 91. Débats repris et remis, 91. Débats sur la motion pour remettre la considération ultérieure des dits amendements, question mise et négative, 101. Contents, 19 Non-contents, 37. Débats repris, 101. Remis, 102. Débats repris, 107. Amendement proposé par l'hon. M. Letellier de St. Just négative, 107. Contents, 20. Non-contents, 38. Motion pour remettre les débats objectée et adoptée, 108. Débats repris, 112. Motion par l'hon. M. Alexander, en amendement à la motion de l'hon. M. Sanborn, 112. Question d'ordre au sujet de la dite motion, et motion déclarée être hors d'ordre par l'Orateur, 112. Débats repris sur la motion de l'hon. M. Sanborn, 112. Motion pour ajournement et remettre les débats, objectée et négative, 112. Motion, après de nouveaux débats sur la dite motion en amendement, que les débats ultérieurs soient remis et que la Chambre s'ajourne, objectée et adoptée, 113. Débats repris, 118. Question mise sur l'amendement de l'hon. M. Sanborn, négative, 118, 119. Contents, 18 ; Non-contents, 41. Débats repris sur la résolution de l'hon. Sir E. P. Taché, 119. Motion pour remettre les débats ultérieurs, adoptée, 119. Contents, 36 ; Non-contents, 24. Débats repris, 122. Amendement proposé par l'hon. M. Currie, 122. Motion pour ajourner les débats, objectée et négative, 123. Débats sur la motion d'amendement de l'hon. M. Currie, repris, 123. Motion d'ajournement objectée et négative, 123. Contents, 22 ; Non-contents, 31. Débats ultérieurs, et nouvelle motion d'ajournement objectée et négative, 123, 124. Contents, 21 ; Non-contents, 29. Reprise des débats sur motion en amendement, 124. Question mise et négative, 124. Contents, 19 ; Non-contents, 31. Débats repris sur la résolution de l'hon. Sir E. P. Taché, 128. Motion d'amendement de l'hon. M. Aikins, 128. Motion déclarée hors d'ordre, 128. Débats sur la résolution de l'hon. Sir E. P. Taché, continués, 129. Motion d'amendement de l'hon. M. Reesor, 129. Question d'ordre, 129. Motion déclarée être dans l'ordre et débats sur icelle continuée, 129. Question mise sur la dite motion et négative, 129. Contents, 19 ; Non-contents, 36. Motion pour ajourner les débats négative, 129. Reprise des débats sur la motion principale, et question mise et adoptée, 129. Contents, 45 ; Non-contents, 15. Comité chargé de préparer une adresse basée sur la dite résolution, 130. Rapport d'adresse, 131. Motion pour adopter icelle objectée et adoptée, 131. Adresse à Son Excellence, la priant de transmettre l'adresse à Sa Majesté, 131. Motion que les dites adresses soient présentées par la Chambre, objectée et adoptée, 131. Adresses présentées et réponse, 145.

Que, jusqu'à la fin de la session, chaque séance de la chambre soit considérée être une séance distincte, 205.

Relatives aux procédés ultérieurs sur les bills qui ont été présentés à la chambre durant la session, 207.

Relatives à la livraison de certains documents parlementaires déposés à l'hôpital des immigrés, 219.

RHÉAUME, C., et autres, de Charlesbourg. Pétition, 104.

RICE, Rév., S. D., de Hamilton. Pétition, 97.

RICHELIEU : Amendement de l'acte de la compagnie du. Pétition 35. Voir Bill, No. 92.

RIMOUSKI ET GASPÉ : Acte d'amendement relatif à la division des comtés de. Voir Bill, No. 93.

RIOUX, Rév. J., et autres, du comté de Dorchester. Pétition, 110.

ROBERVAL : Municipalité de. Pétition, 159.

ROCHON, F., et autres, d'Ottawa. Pétition 165.

ROGERS, Rév. R. V., et autres, de l'église St. James, London. Pétition, 114.

ROSSIN HOTEL, exempté de taxes, Toronto. Pétitions, 59, 183. Voir Bill, No. 94.

ROUSSEAU, Rév. L., et autres, des townships de Buckland et Frampton. Pétition, 229.

ROUTH, H. L. et autres, de Montréal. Pétition, 59.

ROY, L., et autres, de St. Norbert du Cap Chat. Pétition, 115.

SANBORN :

L'hon. J. S., prête serment, 18.

Vente des immeubles de la succession de. Pétition, 174. Voir Bill, No. 95.

SANDWICH OUEST : Conseil municipal de. Pétition, 30.

SÉANCES de la Chambre. Voir Résolutions.

SIMARD, N., et autres, de Callière. Pétition, 229.

SIMCOE : Conseil municipal de. Pétitions, 109, 114.

SIMPSON, l'hon. J., prête serment, 25.

SINCENNES, J. F., et autres, de Montréal. Pétition, 59.

SKEAD, l'hon. J., prête serment, 25.

SLACK, J. P. Pétition, 33.

SMART, W., Toronto. Pétition, 197.

SMITH : Syndics de la succession de. Pétitions, 77, 78. Voir Bill, No. 99.

SOKONTONONTIA, Ls. et autres, chefs et guerriers des sauvages Iroquois de Caughnawaga.
Pétition, 63.

SOLEIL : Compagnie d'assurance de Montréal du. Pétition, 92.

SOURDES et muettes, institution pour les, Montréal. Pétition, 63.

ST. ARSÈNE : Conseil municipal de. Pétition, 206.

ST. HYACINTHE : Commissaires d'écoles de. Pétition, 174.

ST. IGNACE : Incorporation de la société. Pétition, 59.

ST. LAURENT :

Compagnie des remorqueurs du. Pétition, 89. Voir Bill, No. 101.

Compagnie d'entrepôt, de bassin et de quai du. Pétition, 121.

ST. THOMAS : Incorporation de la compagnie du cimetière de. Voir Bill, No. 102.

ST. ROCH DE QUÉBEC SUD : Le maire et autres. Pétition, 104.

ST. VIATEUR : Corporation des clercs de. Pétition, 59.

STEPHEN, G., et autres, de Montréal. Pétition, 92.

STREETVILLE : Corporation du village de. Pétition, 186.

SUBSIDES : Voir Bill, No. 100.

SUJET : Pour assurer la liberté du. Voir Bill, No. 43.

SUNNIDALE : Conseil municipal du township de. Pétition, 114.

SUPPLE, J., et autres. Pétition, 133.

SYLVESTER : Vente des immeubles de la succession de. Pétition, 83. Voir Bill, No. 105.

SYM, Rév. P. P., et autres, de Beauharnois. Pétition, 89.

TADOUSSAC : Compagnie de l'Hotel et des Bains de. Pétition, 89.

TAYLOR :

Rév. W. D. D., et autres, de Montréal. Pétition, 174.

J. F., et autres, officiers et serviteurs du Conseil Législatif. Pétition, 186. Voir comité des contingents.

TECUMSETH : Conseil municipal du township de. Pétition, 114.

TÉMISCOUATA : Conseil municipal de. Pétition, 206.

TERRES et émigration, compagnie (limitée). Voir Bill, No. 38.

THAMES : Enlèvement de la barre à l'embouchure de la rivière. Pétition, 114.

TINDALL : Ventes des immeubles de. Voir Bill, No. 108.

TING ET TAY : Conseil municipal de. Pétition, 197.

TOPPING, J., syndic du comté d'Ontario. Pétition, 144.

TORONTO :

- Chambre de Commerce. Pétition, 114.
 Lord Evêque du diocèse de. Pétition, 159.
 Conseil municipal du township de. Pétition, 186.
 Maire de la cité de. Pétition, 59.
 Corporation de la cité de. Pétitions, 85, 197, 200.
 Acte d'accord entre les chemins de fers et l'esplanade de. Pétition, 89. *Voir* Bill, No. 110.
 Canal de la Baie Georgienne et de. Pétition, 115.
 Hopital-Général. Pétition, 137.
 Amendement de la société d'église du diocèse de. Pétition, 159. *Voir* Bill, No. 109.

TOSSORONTIO : Conseil municipal de. Pétition, 192.

TOWNSEND, Rév. M., et autres, de Clarenceville. Pétition, 33.

TREMBLAY, E., et autres, de St. Etienne de la Malbaie. Pétition contre l'amendement de l'acte des pêcheries, 151.

TROIS-RIVIÈRES : Union St. Joseph des. *Voir* Bill, No. 107.

TRUESDELL, C. W., et autres, de Warwick. Pétition, 212.

UNION :

- St. Pierre de Montréal. Pétition 98.
 St. Joseph de la ville de Lévis. Pétition, 82. *Voir* Bill, No. 41.
 St. Joseph de St. Joseph de Lévis. *Voir* Bill, No. 42.

VERCHÈRES : Réunion de l'île de, au comté de. *Voir* Bill, No. 112.

VESPRE : Conseil municipal du township de. Pétition, 114.

VICTORIA : Société d'Agriculture de. Pétition, 98.

VOTES des contribuables au sujet des règlements pour la création de dettes. *Voir* Bill, No. 113.

WALSH :

J., employé sessionnel nommé permanent comme écrivain anglais additionnel, avec un appointement de \$500 par année, à compter de la date de l'adoption du rapport, 193. *Voir* comité des contingents.

Catherine, veuve de feu John Hanley. Allocation en sa faveur de trois mois de gages, 193. *Voir* comité des contingents.

-
- WARRANT de l'Orateur déposé sur la table au sujet de la nomination des Membres devant servir sur le comité général des élections, 68.
- WATSON, J., et autres, township de Portland. Pétition, 56.
- WEBSTER, E., et autres, de Nottawasaga et Sunnidale. Pétition, 144.
- WEBSTER, Admission de, comme avocat. Pétition, 59. *Voir* Bill, No. 115.
- WELLINGTON : Société d'agriculture de la division nord du comté de. Pétition, 104.
- WENTWORTH NORD : Société d'agriculture de. Pétition, 59.
- WEYMS, J., et autres, de Brantford. Pétition, 115.
- WILLISTON, D. D., et autres, de la ville de Dresden. Pétition, 147.
- WOOD, E. P., et autres, de Brantford. Pétition, 171.
- WOODSTOCK :
- Corporation de la ville de. Pétition, 59.
 - Consolidation de la dette de la ville de. *Voir* Bill, No. 118.
- WORTHINGTON, G., et autres, de Hamilton. Pétition, 185.
- WRIGHT, J., et autres, du comté de Wentworth. Pétition, 133.

